

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de la santé, de  
la solidarité, du travail  
et de l'emploi  
-----

N° 86-2020

Papeete, le 18 SEP. 2020

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État, des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par le Ministre en charge de la formation professionnelle,

présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi,

par Mesdames les représentantes Sylvana PUHETINI et Romilda TAHIATA

Document mis  
en distribution

Le 18 SEP. 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4365/PR du 20 juillet 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État, des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de l'exercice par la Polynésie française de sa compétence en matière de formation professionnelle, et vise à faire reconnaître formellement, à l'échelle nationale, la valeur des certifications professionnelles délivrées localement.

**I. Rappel de la procédure liée à la reconnaissance des diplômes ou titre à finalité professionnelle**

Le présent projet de délibération est pris en application des articles R. 373-3 à R. 373-9 du code de l'éducation relatifs aux conditions de reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française.

L'article R. 373-3 précise que conformément à l'article 19 de la loi n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par cette collectivité sont, à la demande de leurs autorités, reconnus par un arrêté des ministres intéressés.

Ces diplômes ou titres qui sont reconnus attestent des mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance que ceux délivrés au nom de l'État. Ils produisent les mêmes effets que les diplômes ou titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État qui leur servent de référence.

Il convient d'indiquer également que les diplômes ou titres reconnus par l'État portent la mention des termes « *reconnu par l'État* » et sont inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les étapes de la procédure de reconnaissance d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle se déclinent comme suit :

- Le président de la Polynésie française adresse au haut-commissaire de la République en Polynésie française, une demande de reconnaissance accompagnée d'un dossier contenant, entre autres, la délibération de l'assemblée de la Polynésie française relative à la demande de reconnaissance du titre ou diplôme concerné (*article R. 373-4*) ;
- Le haut-commissaire de la République en Polynésie française transmet ledit dossier avec son avis au ministre intéressé ou, dans le cas où plusieurs ministères sont intéressés, au ministre chargé de la formation professionnelle de l'État dans un délai de quinze jours (*article R. 373-5*) ;
- Le ministre intéressé dispose d'un délai de quatre mois à compter de la réception du dossier complet pour prendre sa décision (*article R. 373-6*).

Il est à noter que depuis la création de France compétences le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la désignation d'un nouveau mode de procédé en bout de chaîne, est désormais rendu applicable à la Polynésie française. En effet, France compétences ayant pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage, disposerait d'un correspondant outre-mer, basé en Polynésie française, auprès des services du haut-commissariat, chargé notamment de saisir par voie de téléprocédure, les fiches relatives à l'inscription des titres à finalité professionnelle au R.N.C.P., à l'issue de la procédure de reconnaissance accordée par l'État.

La procédure de reconnaissance auprès de l'État a été utilisée par la Polynésie française à six reprises. En effet, 48 titres professionnels<sup>1</sup> ont déjà fait l'objet de demandes de reconnaissance par l'État et 40 de ces titres ont été reconnus par arrêtés ministériels. Cette reconnaissance est un avantage pour les bénéficiaires dans la mesure où leur qualification sera reconnue sur l'ensemble du territoire de la République française voire sur celui de l'Union Européenne. Les bilans 2018 et 2019 des titres à finalité professionnelle, le suivi d'insertion des stagiaires ainsi que le programme de formation pour l'année 2020 sont annexés au présent rapport.

## **II. Présentation du projet de délibération**

L'assemblée de la Polynésie française est aujourd'hui appelée à se prononcer sur la demande de reconnaissance de 9 nouveaux titres créés par le conseil des ministres par arrêtés, après avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, rendu les 28 novembre 2017 et 7 mars 2019.

Ces titres, à l'instar de ceux créés précédemment, visent à répondre à la nécessité de fournir un personnel qualifié dans plusieurs domaines :

- Peintre en bâtiment<sup>2</sup>,
- Secrétaire comptable<sup>3</sup>,
- Plaquiste-plâtrier<sup>4</sup>,
- Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité<sup>5</sup>,
- Monteur dépanneur frigoriste<sup>6</sup>,
- Agent de propreté et d'hygiène<sup>7</sup>,
- Technicien d'assistance en informatique<sup>8</sup>,
- Électricien d'équipement du bâtiment<sup>9</sup>,
- Ouvrier du paysage<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Délibération n° 2012-52 APF du 22 novembre 2012 ; Délibération n° 2015-40 APF du 6 août 2015 ; Délibération n° 2017-39 APF du 23 mai 2017 ; Délibération n° 2017-66 APF du 10 août 2017 ; Délibération n°2018-18 APF du 5 avril 2018 ; Délibération n°2018-41 du 5 juillet 2018

<sup>2</sup> Titre créé par l'arrêté n° 901 CM du 13 juillet 2012 puis modifié par l'arrêté n° 46 CM du 9 janvier 2018

<sup>3</sup> Titre créé par l'arrêté n° 903 CM du 13 juillet 2012 puis modifié par l'arrêté n° 1430 CM du 16 octobre 2014

<sup>4</sup> Titre créé par l'arrêté n° 2657 CM du 26 décembre 2017 puis modifié par l'arrêté n° 3006 CM du 20 décembre 2019

<sup>5</sup> Titre créé par l'arrêté n° 1748 CM du 7 novembre 2016 puis modifié par l'arrêté n° 3007 CM du 20 décembre 2019

<sup>6</sup> Titre créé par l'arrêté n° 921 CM du 16 juillet 2012 puis modifié par l'arrêté n° 50 CM du 9 janvier 2018 et par l'arrêté n°7 CM du 7 janvier 2020

<sup>7</sup> Titre créé par l'arrêté n° 469 CM du 27 avril 2015 puis modifié par l'arrêté n° 3003 CM du 20 décembre 2019

<sup>8</sup> Titre créé par l'arrêté n° 906 CM du 13 juillet 2012 puis modifié par l'arrêté n° 2 CM du 7 janvier 2020

<sup>9</sup> Titre créé par l'arrêté n° 895 CM du 13 juillet 2012 puis modifié par l'arrêté n° 6 CM du 7 janvier 2020

Comme les précédents projets de délibération du même type soumis à l'assemblée, le présent projet, conformément aux dispositions précitées du code national de l'éducation :

- formule la demande de reconnaissance par l'État (*article 2*),
- précise les titres professionnels concernés (*article 3*) et l'autorité ministérielle habilitée à leur délivrance, soit le ministre en charge de la formation professionnelle de la Polynésie française (*article 1<sup>er</sup>*),
- annexe les documents de référence relatifs aux descriptifs des activités et compétences (*référentiel professionnel*) et au système d'évaluation (*référentiel de certification*),
- désigne le Centre de Formation professionnelle des adultes (CFPA) comme étant l'organisme de formation pouvant dispenser cette formation,
- et enfin énonce l'engagement du Président de la Polynésie française (*article 5*) :
  - à signaler toute modification antérieure ou postérieure à la reconnaissance des titres,
  - à respecter les conditions de délivrance des titres,
  - et à permettre l'exercice de missions de contrôle.

### **III. Travaux en commission**

L'examen du présent projet de délibération par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, dans sa séance du 15 septembre 2020, a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants.

En premier lieu, il est à noter que la procédure administrative relative à la reconnaissance des titres est très longue. De plus, lorsque les titres sont modifiés en métropole, il est nécessaire d'opérer également cette modification en Polynésie française et de recourir à nouveau à cette procédure.

En dernier lieu, des qualifications complémentaires — ayant trait au matériel et aux compétences notamment — ont été mises en place par le Centre de Formation professionnelle des adultes en matière de sécurité au travail afin notamment d'anticiper sur les nouveaux besoins exprimés pour certains corps de métiers.

\* \* \* \* \*

*Examiné en commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission propose d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURES

**Sylvana PUHETINI**

**Romilda TAHIATA**

---

<sup>10</sup> Titre créé par l'arrêté n° 899 CM du 13 juillet 2012 puis modifié par l'arrêté n° 1428 CM du 16 octobre 2014 et par l'arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2020



**Bilan 2018 des Titres à Finalité Professionnelles  
(tous titres confondus) incluant les procédures de  
VAE**

Modalités d'accès au Titre à Finalité	Total
Par la formation	<b>204</b>
Par la VAE	<b>1</b>
Titulaire du CFP	<b>2</b>
Après une réussite partielle	<b>6</b>
Contrat APP	<b>4</b>
Total	<b>217</b>

**Répartition des stagiaires par tranches d'âges**

Tranche d'âge	Total
De 16 à 25 ans	<b>741</b>
De 26 et plus	<b>1424</b>

**Répartition des stagiaires par dernier diplôme  
obtenus avant d'entrée en formation**

Diplôme	Total
DUT	<b>2</b>
MASTER	<b>4</b>
DEUG	<b>8</b>
CAPD	<b>9</b>
BTS	<b>30</b>
BAC TECHNO	<b>44</b>
LICENCE	<b>65</b>
BEP	<b>98</b>
BAC PRO	<b>249</b>
CAPD	<b>273</b>

## Répartition des stagiaires par zones géographique

Communes sur TAHITI et MOOREA	Total
AFAAHITI (TARAVAO)	4
AFAREAITU	2
ARUE	53
FAA'A	269
FAAONE	9
HAAPITI	1
HITIAA	6
HITIAA O TE RA	45
MAHINA	106
MATAIEA	13
MOOREA-MAIAO	27
PAEA	90
PAOPAO	1
PAPARA	102
PAPEARI	11
PAPEETE	327
PAPENOO	22
PIRAE	151
PUEU	6
PUNAAUIA	187
TAIARAPU-EST	217
TAIARAPU-OUEST	114
TARAVAO	7
TAUTIRA	7
TEAHUPOO	1
TEVA I UTA	117
TIAREI	13
TOAHOTU	4
VAIRAO	4

Dans les îles	Total
APATAKI	1
AVERA	16
BORA BORA	13
HAO	5
HIKUERU	1
HUAHINE	1
RANGIROA	1
TAHAA	10
TAPUTAPUATEA	86
TIKEHAU	1
TEVAITOA	1
VAIAAU	1

**Bilan 2019 des Titres à Finalité Professionnelles  
(tous titres confondus) incluant les procédures de VAE**

Modalités d'accès au Titre à Finalité Professionnelle	Total
Par la formation	<b>187</b>
Par capitalisation de CCP	<b>5</b>
Après une réussite partielle	<b>2</b>
Contrat APP	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>195</b>

**Répartition des stagiaires par tranches d'âges**

Tranche d'âge	Total
De 16 à 25 ans	<b>906</b>
De 26 et plus	<b>1377</b>

**Répartition des stagiaires par dernier diplôme obtenus  
avant d'entrée en formation**

Diplôme	Total
DUT	<b>2</b>
MASTER	<b>2</b>
DEUG	<b>3</b>
CAPD	<b>6</b>
BTS	<b>36</b>
BAC TECHNO	<b>64</b>
LICENCE	<b>62</b>
BAC PRO	<b>315</b>
CAPD	<b>6</b>

## Répartition des stagiaires par zones géographique

Communes sur TAHITI et MOOREA	Total
AFAAHITI (TARAVAO)	2
AFAREAITU	1
ARUE	49
FAAA	305
FAAONE	2
HITIAA	6
HITIAA O TE RA	66
MAHAENA	1
MAHINA	104
MATAIEA	11
MOOREA-MAIAO	23
PAEA	124
PAOPAO	1
PAPARA	110
PAPEARI	7
PAPEETE	340
PAPENOO	14
PIRAE	151
PUNAAUIA	208
TAIARAPU -EST	213
TAIARAPU-OUEST	101
TARAVAO	7
TAUTIRA	5
TEAHUPOO	1
TEVA I UTA	112
TIAREI	7
TOAHOTU	4

Dans les îles	Total
APATAKI	1
AVERA (RAIATEA)	20
AVERA (RURUTU)	2
BORA BORA	7
HAO	2
EIAO	1
FAKARAVA	1
FANGATAU	1
FARE	2
HIVA OA	2
HUAHINE	5
KAUKURA	2
MAUPITI	1
MOERAI	1
NAPUKA	1
RURUTU	1
RANGIROA	5
TAHAA	32
TAKAROA	1
TAPUTAPUATEA	139
TUBUAI	1
TUMARAA	50
UTUROA	20



## Suivi d'insertion 2018 et 2019 des stagiaires :

### 2018 : 70 % Global

Insertion Durable (de 6 mois et +, CDI et Défense) = 196 **soit 71 %**

Insertion de Transition (de 1 à 5 mois) = 75 **soit 27 %**

Insertion Diverse (Formation – Hors CFPA) = 6 **soit 2%**

### 2019 : 78,5 % Global

Insertion Durable (de 6 mois et +, CDI et Défense) = 113 **soit 54 %**

Insertion de Transition (de 1 à 5 mois) = 75 **soit 43 %**

Insertion Diverse (Formation – Hors CFPA) = 6 **soit 2%**

## Titres à finalité professionnelle – programme de formations 2020

Formations	Nombre de candidats	Nombre de stagiaire retenus
Menuisier	52	12
Agent d'Entretien du Bâtiment	131	12
Cuisinier	130	36 (3 sessions : 1 sur Pirae, 1 sur Taravao et 1 sur Raiatea)
Manager d'Unité Marchande	67	12
Assistant de Vie aux Familles	142	24 (2 sessions : 1 sur Pirae et 1 sur Taravao)
Mécanicien Automobile	74	12
Mécanicien Réparateur en Marine de Plaisance	62	12
Maçon	33	24 (2 sessions : 1 sur Punaruu et 1 sur Raiatea)
Ouvrier du Paysage	133	12
Serveur en Restauration	157	24 (2 session : 1 sur Taravao et 1 sur Raiatea)
Agent de Propreté et d'Hygiène	123	12
Monteur Dépanneur Frigoriste	48	12
Employé d'Etage en Hôtellerie	22	12



ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
NOR : CFP2000232DL

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

---

relative à la demande de reconnaissance par l'État,  
des titres à finalité professionnelle préparés en  
Polynésie française et délivrés par le Ministre en  
charge de la formation professionnelle

---

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme de l'outre-mer, notamment son article 19 ;

Vu la délibération n° 91-26 AT du 18 janvier 1991 portant application des dispositions du titre VI du Livre 1<sup>er</sup> de la loi n° 86-854 du 17 juillet 1986 et relative à la formation professionnelle continue ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'Éducation relatif aux conditions de reconnaissance de diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1096 CM du 20 juillet 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2020/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

**Article 2.**- La demande de reconnaissance concerne les titres à finalité professionnelle qui ont une correspondance étroite avec ceux du Ministère en charge de l'emploi en France et qui servent de référence aux titres délivrés en Polynésie française.

**Article 3.-** Les titres à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance sont les suivants :

INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
Peintre en bâtiment	PBAT	TP-00073
Secrétaire comptable	SC	TP-00402
Plaquiste-plâtrier	PLAQU PLATR	TP-000325
Technicien d'équipement et d'exploitation	T3E	TP-0266
Monteur dépanneur frigoriste	MDF	TP-00049
Agent de propreté et d'hygiène	APH	TP-00398
Technicien d'assistance en informatique	TAI	TP-00476
Électricien d'équipement du bâtiment	EEB	TP-00467
Ouvrier du paysage	OP	TP-00463

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

**Article 4.-** L'organisme de formation désigné pour dispenser la formation est l'établissement public administratif dénommé Centre de Formation professionnelle des Adultes (C.F.P.A.).

**Article 5.-** Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

**Article 6.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

Béatrice LUCAS

*Le président,*

Gaston TONG SANG



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

(RP)

## DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

**« Peintre en bâtiment »**

**Niveau V**

# Référentiel professionnel du titre : «PEINTRE EN BATIMENT»

## INTRODUCTION

### Présentation de l'évolution du Titre à finalité Professionnelle

La révision du Titre Professionnel « Peintre en Bâtiment » menée en 2016, présente une configuration de cette spécialité en quatre activités types, alors que la version précédente datant de 2013 n'en comptait que trois. Cette évolution propose un découpage de l'emploi plus conforme aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

### Contexte de l'examen du Titre à finalité Professionnelle

L'analyse de l'emploi de peintre en bâtiment et de ses évolutions a été vérifiée lors :

- d'entretiens avec les représentants des syndicats professionnels ;
- d'enquêtes envoyées aux entreprises, fournisseurs et anciens stagiaires ;
- d'entretiens lors des salons professionnels avec les fabricants.

Ces enquêtes ont été menées au niveau national auprès d'une quarantaine d'entreprises de différentes tailles.

Les entreprises répondantes appartiennent au code NAF 43.34Z « travaux de peinture et vitrerie » dont 58 % d'entre elles sont également rattachées au code NAF 43.33Z « revêtement de sol ».

L'effectif des entreprises enquêtées se composait de 340 ouvriers de production, de 14 intérimaires et de 25 chefs d'équipes.

Répartition par taille (nombre de salariés) des différentes entreprises ayant répondu à l'enquête :

- 25 entreprises de 1 à 4 salariés.
- 8 entreprises de 5 à 11 salariés.
- 7 entreprises de 12 à 49 salariés.
- 1 entreprise de plus de 49 salariés.

L'exploitation des résultats de l'enquête montre que les entreprises travaillent sur quatre champs d'activités.

Répartition des activités dans le métier :

- 19 % en peinture extérieure ;
- 19 % en revêtements muraux ;
- 24 % en revêtements de sols de technicité courante ;
- 38 % en peinture intérieure.

Il est à noter que dans les entreprises de 1 à 4 salariés, qui représentent ... % du total des entreprises ou des salariés, les ouvriers sont polyvalents pour 73 % d'entre eux, et interviennent sur les différentes activités mises en œuvre par l'entreprise.

On constate que la pose de revêtements de sol souples de technicité courante représente presque un quart de l'activité du peintre en bâtiment.

Une part de marché très importante pour les entreprises est le pavillon, qui associé aux travaux situés en appartement et immeuble collectif représentent 81 % des chantiers pour ces trois postes réunis. Le tertiaire, l'industriel et commerciale sont des domaines complémentaires.

Fréquence de mise en œuvre des principales activités :

- La peinture extérieure est pratiquée en entreprise par 38 % des enquêtées et pour 24 % d'entre elles c'est leur activité principale.
- La peinture intérieure est pratiquée en entreprise par 19 % des enquêtées et pour 82 % d'entre elles c'est leur activité principale.
- La pose de revêtements muraux est pratiquée en entreprise par 19 % des enquêtées et pour 26 % d'entre elles c'est leur activité principale.
- La pose de revêtements de sol est pratiquée en entreprise par 24 % des enquêtées et pour 19 % d'entre elles c'est leur activité principale.

De multiples possibilités existent pour les revêtements de sols. Un quart des entreprises mettent en œuvre cette activité, dont 20 % des entreprises employant des peintres en bâtiment en font leur activité principale. Ce constat amène à intégrer cette activité très complémentaire au métier de peintre en bâtiment. Dans cette activité, de nouveaux matériaux, comme les sols PVC en lames, requérant des compétences particulières sont mis en œuvre par le peintre en bâtiment.

L'activité de pose de revêtements de sol souples de technicité courante devient incontournable et s'ajoute aux activités des peintres en bâtiment telles qu'elles ont été définies en 2013.

Il ressort de l'étude que 79% des chantiers sont des chantiers de rénovation. Dans ce secteur, il est constaté de manière de plus en plus prégnante le développement de la polyvalence. Cette exigence fait évoluer le contour de l'emploi de peintre en bâtiment.

Les éléments de veille collectés nous ont permis :

- d'identifier les nouveaux matériaux et mesurer leurs incidences sur les compétences exercées ;
- d'identifier l'évolution des besoins des entreprises ;
- de mesurer l'impact du Grenelle de l'environnement sur les activités de peintre en bâtiment.

Les principes du développement durable ont été intégrés dans chacune des activités et des compétences de l'emploi étudié. Ils apparaissent dans une adaptation des compétences qui intègre les savoirs et savoir-faire demandés au peintre en bâtiment dans le cadre d'une prise en compte de l'environnement et de sa préservation.

La compétence « Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser » reste incontournable.

Il en est de même pour les aspects réglementaires concernant les opérations sur les installations électriques, les interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante et les travaux temporaires en hauteur intègrent le contenu du titre.

Il est à noter que deux activités sont entièrement communes avec deux autres spécialités à savoir :

- la réalisation des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C avec la spécialité du titre de Façadier peintre.
- la réalisation des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante avec la spécialité du titre de Solier moquettiste.

Les éléments de veille collectés nous ont permis également de constater un besoin sur de la main-d'œuvre spécifiquement qualifiée, notamment sur l'application de peintures haut de gamme et de produits décoratifs prêts à l'emploi, ainsi que sur des compétences transversales (communication, relationnel ...). Au vu de ces éléments, un titre professionnel de niveau IV complète de manière pertinente les besoins du marché de l'emploi.

## Liste des activités

### Ancien TP : Peintre en bâtiment Activités :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

### Nouveau TP : Peintre en bâtiment Activités :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.



## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.	1	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
		2	Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
		3	Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
		4	Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B
2	Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.	5	Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
		6	Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
		7	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
		8	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover
3	Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.	9	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
		10	Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites
4	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.	11	Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante
		12	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante
		13	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante
		14	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
		15	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

## FICHE EMPLOI TYPE

### Peintre en bâtiment

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Le peintre en bâtiment exerce son activité en plein air ou dans des locaux fermés, sur des chantiers de constructions neuves, mais plus souvent en rénovation ou sur des sites qui peuvent être occupés.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières, et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques.

Des consignes lui sont, généralement, données en termes de résultats à atteindre. Les matériaux sont mis à sa disposition sur chantier, mais il doit organiser ses différentes interventions et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés. Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail, mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés. Certains types de chantiers (travaux sur des grandes surfaces, montage d'échafaudages) nécessitent un travail en équipe. Il manipule des charges lourdes.

L'activité suppose de nombreux déplacements pour se rendre sur les différents chantiers. Elle nécessite parfois des horaires adaptés pour terminer un ouvrage.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprises artisanales ;
- Moyennes entreprises du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition ;
- Entreprises de travail temporaire ;
- Services d'entretien de sociétés et de services publics.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Ouvrier professionnel peintre en bâtiment.
- Ouvrier d'entretien peintre.
- Applicateur d'étanchéité.
- Monteur en échafaudages.
- Peintre enduiseur.
- Solier moquettiste.

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

## Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CCP 001365 Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C du Titre Professionnel Façadier Peintre.

CCP 001848 Poser des revêtements de sol souples de technicité courante du Titre Professionnel Solier Moquetteste.

## Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

2. Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover

Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover

Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

3. Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites

4. Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

## **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

## **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : Convention collective des ouvriers du bâtiment

Code(s) NSF :

233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

## **Fiche(s) Rome de rattachement**

F1606 Peinture en bâtiment

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure la finition extérieure des bâtiments neufs, en réhabilitation ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les murs extérieurs ainsi que tous les supports en bois, métal et PVC.

Le professionnel effectue des travaux de peinture sur les différents supports que sont les enduits extérieurs, les menuiseries bois, les descentes d'eau pluviale en zinc ou en PVC, les fermetures métalliques et les ferronneries. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- monter, démonter et utiliser des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- réaliser des travaux de finition des supports préparés ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise très souvent en équipe dont le nombre d'ouvriers varie en fonction de la nature des travaux, de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support, de l'importance du chantier et des conditions météorologiques.

Le respect scrupuleux des normes et des prescriptions des fabricants conditionne les garanties de protection et d'étanchéité des ouvrages.

Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel est confronté à deux types de qualité de finition qui se caractérisent :

- pour la qualité de finition B, définie dans le DTU 59.1, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles, la tolérance de quelques défauts d'épiderme et de quelques traces d'application. La finition est d'aspect poché.
- pour la qualité de finition C, définie dans le DTU 59.1, par la couverture du support par le film de peinture qui lui apporte un coloris. L'état de finition reflète celui du support et la finition est d'aspect poché.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe. L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Il est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires et avec ses collègues de travail il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire.

Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs incidences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier et des aléas climatiques : pluie, gel, obligation de terminer un ouvrage en fin de journée pour éviter les reprises, planning de rotation des échafaudages.

Il doit être attentif aux risques et respecter la réglementation liée au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure la finition intérieure des bâtiments en neuf ou en rénovation, en site occupé ou non. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les murs et les plafonds ainsi que tous les supports en bois, métal et PVC.

Cette activité de finition est conditionnée par l'intervention préalable de plusieurs corps d'état du bâtiment (plâtrier, plaquiste, menuisier, électricien, carreleur, plombier, chauffagiste). Elle peut précéder le cas échéant la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol.

Le professionnel réalise des travaux de peinture sur les différents supports, plafonds et murs le plus souvent en plâtre ou dérivés, les menuiseries bois, les tuyauteries métalliques ou en PVC, les radiateurs fontes ou aciers. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- réaliser des travaux de finition des supports préparés ;
- replier et le nettoyer le chantier.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail, mais il peut cependant consulter le compagnon, le chef d'équipe ou l'artisan qui l'encadre, en cas de problème.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support et de l'importance du chantier.

Le professionnel doit vérifier la compatibilité des produits et des supports en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des produits mis en œuvre. Il assure un premier contrôle de la qualité de ses prestations.

Les normes et les prescriptions des fabricants fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des produits.

Le professionnel participe à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le tri et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel exécute le plus souvent des travaux en qualité de finition B, définie au DTU 59.1, qui se caractérise par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles, la tolérance de quelques défauts d'épiderme et de quelques traces d'application. La finition est d'aspect poché.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Les temps de séchage et les imprévus peuvent complexifier l'organisation des tâches.

Le professionnel est en relation étroite avec le responsable du chantier, qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires. Avec ses collègues de travail, il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire. Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs indécences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier.

Le professionnel doit être attentif aux risques liés à son activité et respecter la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

- Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

- Travailler en équipe
- Mettre en œuvre des modes opératoires
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

### Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure des travaux de pose de revêtements muraux (familles 1,3 ou 5) à l'intérieur des bâtiments neufs ou en rénovation, en site occupé ou non. Ces travaux ont pour principale finalité d'embellir les murs, les plafonds, et dans certains cas de les protéger. Cette activité de finition est conditionnée par la mise en peinture préalable du peintre (éléments en applique et boiseries).

Le professionnel pose des revêtements muraux sur des supports en plâtre ou dérivés. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- débiter et poser le papier peint ordinaire sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements muraux structurés ordinaires à peindre sur des supports préparés ;
- mettre en peinture des revêtements muraux structurés à peindre ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail, mais il peut cependant consulter le compagnon, le chef d'équipe ou l'artisan qui l'encadre, en cas de problème.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support et de l'importance du chantier.

Le professionnel doit vérifier la qualité des supports et la compatibilité des colles avec les subjectiles et les revêtements, en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des produits mis en œuvre. Il assure le premier contrôle de qualité de ses prestations.

Les normes et les prescriptions des fabricants de revêtements muraux et de colles fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des produits.

Le coût élevé des matériaux entraîne une exigence de qualité et de soin.

Le professionnel participe au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel exécute le plus souvent des travaux en qualité de finition B, définie sur les DTU 59.1 et 59.4, qui se caractérisent :

- pour les travaux préparatoires et d'apprêts, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles et la tolérance de quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'application ;
- pour les travaux de pose et selon la famille de revêtement, par la tolérance d'irrégularités de découpe et d'arasement. Un liseré clair au niveau des joints est admis dans le cas de revêtements de teinte soutenue.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Les temps de séchage et les imprévus peuvent complexifier l'organisation des tâches.

Le professionnel est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires. Avec ses collègues de travail, il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire. Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs incidences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier.

Le professionnel doit être attentif aux risques liés à son activité et respecter la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover  
Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe  
Mettre en œuvre des modes opératoires  
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

### Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure des travaux de pose de revêtements de sol souples à l'intérieur des bâtiments en neuf ou en rénovation, en site occupé ou non. Ces travaux ont pour principale finalité d'embellir les sols et les protéger.

Le professionnel pose des revêtements de sols souples courants principalement sur des supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, bois ou dérivés. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- débiter et poser des revêtements de sols PVC en dalles sans obstacle sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements de sols PVC en lames sans obstacle sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements de sols en Vinyl Expandé Relief (VER) et PVC U2 en lés sans obstacle sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements de sols textiles en dalles sans obstacle sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements de sols textiles en lés sans obstacle sur des supports préparés ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail, mais il peut cependant consulter le compagnon, le chef d'équipe ou l'artisan qui l'encadre, en cas de problème.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support et de l'importance du chantier.

Le professionnel doit vérifier la qualité des supports et la compatibilité des colles avec les subjectiles et les revêtements, en consultant l'étiquetage des emballages. Il assure un premier autocontrôle de qualité de ses prestations.

Les normes et les prescriptions des fabricants de revêtement de sols et de colles fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des produits.

Le coût élevé des matériaux entraîne une exigence de qualité et de soin.

Le professionnel participe à la protection de l'environnement et au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité le professionnel exécute le plus souvent des travaux définis par les DTU 53.1 et 53.2, qui se caractérisent :

- pour les travaux préparatoires et d'apprêts, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles et la tolérance de quelques défauts ;
- pour les travaux de pose et selon la famille de revêtement, par la tolérance d'irrégularités de découpe et d'arasement.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Il est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires, et avec ses collègues de travail avec qui il réalise la mise en œuvre des matériaux et l'organisation élémentaire du chantier.

Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs indécences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier.

Le professionnel doit être attentif aux risques et respecter la réglementation liée au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

- Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

## Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour la réalisation de travaux en hauteurs à l'extérieur des bâtiments, participer au montage, au contrôle et au démontage des échafaudages. Utiliser des échafaudages fixes de pied et roulants. Respecter les recommandations du fabricant les consignes et règles de sécurité afférentes à la tâche.

### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur des chantiers extérieurs lors de travaux de peinture. Le professionnel travaille à partir des consignes transmises par le responsable du chantier. Le montage et le démontage des échafaudages sont généralement réalisés en équipe de 2 ou 3 ouvriers sous la responsabilité d'un chef monteur. Le chef d'équipe est en charge de faire respecter les procédures liées à la sécurité ainsi que le port ou l'installation des équipements de protection individuelle et collective par le professionnel. Les opérations de montage et de démontage des échafaudages suivent un mode opératoire formel et sont réalisées manuellement ou à l'aide d'engins de manutention dans le respect de la réglementation afférente.

Le professionnel doit posséder des attestations de compétences pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes, roulants et pour le travail en hauteur.

Ces travaux sont réglementés par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

### Critères de performance

Selon les recommandations de la CNAMTS

- R431 Utilisation des systèmes d'arrêt de chutes
- R408 Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied
- R457 Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants

### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Respecter les procédures et exploiter les notices de montage des échafaudages.

Installer un chantier en vue du montage d'échafaudages.

Savoir monter et démonter d'un échafaudage fixe. Savoir

monter et démonter d'un échafaudage roulant. Replier un chantier de montage d'échafaudage.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors du montage et démontage d'un échafaudage.

Travailler en équipe.

Adhérer lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Appliquer les consignes d'exploitation des échafaudages.

Adapter son comportement lors de travaux exécutés dans des sites ou des locaux occupés.

Communiquer avec les occupants ou les usagers d'un site lors de travaux

Préparer, organiser une intervention de montage et démontage d'échafaudage.

S'adapter à l'état, aux spécificités et la nature des sols.

Appliquer rigoureusement la notice du fabricant.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.  
Connaissance des moyens de signalisation et de balisage d'un chantier d'échafaudage.  
Connaissance des moyens de protection d'un environnement de chantier.  
Connaissance des techniques et des moyens de manutention.  
Connaissance des règles de sécurité concernant le matériel utilisé.  
Connaissance de la recommandation R431  
Connaissance de la recommandation R408  
Connaissance de la recommandation R457  
Connaissance de l'arrêté du 7 mars 2008 concernant le montage, le démontage l'utilisation et les risques de chutes.  
Connaissance des éléments d'échafaudage fixe et roulant.  
Connaitre la chronologie de montage ou de démontage des échafaudages.  
Connaissance des systèmes de calage des échafaudages fixes.  
Connaissance des outils de réglage et de contrôle des échafaudages. Connaissance des éléments et des règles d'ancrages des échafaudages. Connaissance des caractéristiques de vérifications sur les éléments d'échafaudage. Connaissance de la méthode de stockage des éléments d'échafaudage.  
Connaissance des règles d'utilisation des échafaudages fixes et roulants.  
Connaissance des contraintes et des procédures lors d'un travail en site occupé.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes, installer le chantier de ravalement en vue de préparer et de réparer des façades. Appliquer des traitements d'assainissement, reboucher et ragréer un support à l'aide d'enduits. Appliquer des peintures d'impression et de ravalement en film mince en finition de classe D2 selon la norme française et A0 selon la norme européenne. L'ensemble des travaux est réalisé dans le respect des règles professionnelles et des prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, rendre à l'environnement du chantier son état initial.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux de ravalement sur les façades des bâtiments dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des peintures de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d' EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il est en charge de trier, de stoker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que les habilitations : pour les risques liés à l'électricité au niveau BS et les risques concernant l'amiante niveau 4.

#### Critères de performance

Les risques concernant l'amiante niveau 4 sont connus et maîtrisés. Le support est correctement décapé

Le lavage du support au nettoyeur haute pression permet de réaliser les travaux.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs ont redonné les qualités attendues au support.

L'impression fixante ou régulatrice est correctement appliquée

Les enduits de ragréage sont satisfaisants.

Les épaufrures sont correctement traitées.

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge.

Le sens de lissage est acceptable

La régularité des réchamps répond aux exigences du DTU 59-1

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Installer, sécuriser, protéger et replier un chantier de travaux de peinture extérieure en bâtiment. S'équiper des EPI pour réaliser des travaux de ravalement de façades.

Adapter son travail à l'état des supports.

Préparer des supports maçonnés, neufs ou à rénover.

Réparer et ragréer des supports maçonnés endommagés.

Apprêter des supports en vue de l'application de peinture film mince.

Appliquer des peintures film mince sur des supports maçonnés.

Replier un chantier de façade.

Travailler en équipe. Travailler en site occupé.

Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Connaissance des terminologies et des symboles et pictogrammes renseignant l'étiquetage des produits.

Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.

Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage. Connaissance

des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels. Connaissance

des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité. Connaissance

des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.

Connaissance des modes opératoires utilisés lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.

Connaissance des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.

Connaissance des matériels et de leurs emplois lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.

Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux sur les façades.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (DTU) et les classifications des travaux de façade.



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et de la spécificité de la mise œuvre des systèmes de revêtement plastique épais (RPE) et semi-épais (RSE), de classe D3 selon la norme française et A1selon la norme européenne, effectuer l'ensemble des tâches définies au DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition C. Installer le chantier, préparer les supports : décaper thermiquement ou chimiquement, laver avec un nettoyeur à haute pression, piquer le support, gratter, ébavurer et égrener, réparer, ouvrir des fissures, appliquer un traitement algicide et un fongicide, effectuer les travaux d'apprêts, traiter des fissures, des joints et des points singuliers, reboucher et ragréer, appliquer une impression et un fixateur. Appliquer à la brosse, au rouleau ou à la taloche des revêtements épais et semi-épais pour l'extérieur

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux de ravalement sur les façades des bâtiments dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des systèmes de RSE et RPE de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il est en charge de trier, de stoker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que les habilitations : pour les risques liés à l'électricité au niveau BS et les risques concernant l'amiante niveau 4.

#### Critères de performance

Le décapage du support permet l'application des travaux d'apprêts.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs permettent de traiter la pathologie constatée. Les supports sont réparés, rebouchés et ragrésés en conformité avec le DTU 59-1.

L'impression fixante ou régulatrice est appliquée en respectant les données des fiches techniques.

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge et l'application est régulière.

Le grammage, la texture, l'aspect et le garnissage des angles sont satisfaisants

La régularité des réchamps répond aux exigences du DTU 59-1

Les revêtements ne présentent aucune coulure.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Installer un chantier de peinture extérieure.

Préparer des supports pour l'application de systèmes de revêtements épais et semi-épais.

Apprêter des supports pour l'application de systèmes de revêtements épais et semi-épais.

Appliquer un système de revêtement semi-épais (RSE).

Appliquer un système de revêtement plastique épais (RPE).

Replier un chantier de peinture extérieure.

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer un revêtement épais et semi-épais.

Travailler en équipe. Travailler en site occupé.

Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiment.

Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer un revêtement épais et semi-épais.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (DTU) et les classifications des travaux de façade.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés. Connaissance des règles de tri et d'évacuation des déchets.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux pour un chantier de peinture et de ravalement

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture de ravalement.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité extérieure utilisés, effectuer l'ensemble des tâches définies au DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B.

Installer le chantier et préparer les supports : lessiver, dégraisser des supports en bois exotique neuf, gratter et poncer des supports, décaper thermiquement ou chimiquement. Effectuer les travaux d'apprêts : impression, imprégnation et primaire.

Mettre en peinture à la brosse et au rouleau en délimitant les supports à peindre et en évitant de salir les façades.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur des subjectiles à l'extérieur des bâtiments. Parmi eux, on trouve les menuiseries extérieures en bois, les descentes d'eaux pluviales en PVC ou en zinc ainsi que les divers supports ferreux et non ferreux.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il applique des produits en phase solvant et en phase aqueuse. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation, aux travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il est en charge de trier, de stoker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que les habilitations : pour les risques liés à l'électricité au niveau BS et les risques concernant l'amiante niveau 4.

#### Critères de performance

Les risques liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés

Le dépolissage des supports thermoplastiques permet l'application du primaire d'accrochage.

Le dérochage des supports métalliques non ferreux permet l'application du wash primaire phosphatant Le dégraissage des supports bois exotiques permet l'application de l'impression.

Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.

Les métaux galvanisés, supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire adapté. Les limites intérieures / extérieures sont respectées (DTU 59-1)

La régularité des réchamps répond aux exigences du DTU 59-1 La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture extérieur en bâtiment. Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports extérieurs.

Préparer des supports extérieurs pour l'application de peinture et de lasure sur menuiseries bois.

Apprêter des supports extérieurs pour l'application de peinture et de lasure sur menuiseries bois.

Préparer des supports pour l'application de peinture sur PVC et métaux.

Apprêter des supports extérieurs pour l'application de peinture sur PVC et métaux.

Appliquer des peintures de finition sur PVC et métaux, et des peintures et lasures de finition sur menuiseries bois.

Travailler en équipe. Travailler en site occupé.

Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Connaître les règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture.

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports extérieurs.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (DTU) et les classifications des travaux de façade.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés. Connaissance des techniques et les règles de récupération des déchets de décapage. Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché. Connaissance de l'emplacement des limites conventionnelles entre intérieur et extérieur sur les menuiseries.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture extérieure.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés, et après avoir éliminé les risques électriques, appliquer les peintures telles que définies au DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B.

Installer le chantier, préparer les supports : égrener des supports en plâtre, lessiver des supports, gratter et poncer des supports à rénover. Effectuer les travaux d'apprêts : impression, rebouchage, ratissage et enduisage non repassé. Réaliser la mise en peinture des plafonds en plâtre (enduits plâtre) ou dérivés (plaques de plâtre), neufs ou à rénover à la brosse et au rouleau, en délimiter les contours préserver les murs des salissures engendrées par les travaux. Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux de peinture sur des plafonds neufs ou à rénover. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées. Le professionnel doit posséder une attestation de compétences à l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants et un titre d'habilitation au niveau BS pour les risques liés à l'électricité.

#### Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon le (DTU 59.1)

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens selon le (DTU 59.1) Les travaux de finition répondent au niveau de finition exigé. (DTU 59.1)

La mise en œuvre des peintures est conforme aux prescriptions des fabricants (dilution, régularité, opacité, aspect de finition)

Le couchage de la peinture est dans le sens de la lumière

Les réchamps et garnissage des angles offrent un aspect esthétique recevable selon le (DTU 59.1)

La peinture est régulière et son aspect poché correspond à la qualité de finition demandée selon le (DTU 59.1)

Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Prendre en compte les contraintes des occupants et les informer de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Adopter une attitude responsable avec les activités d'un intervenant sur la finition des bâtiments. Informer les occupants sur la nature des travaux et les incidences du chantier.

Analyser et prévenir les risques liés à ses interventions.  
Prendre en compte les contraintes liées un chantier en site occupé.

Repérer les anomalies éventuelles et agir à bon escient.  
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.  
Planifier l'ordre des tâches pour la mise en œuvre de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.  
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.  
Adapter son travail à l'état des supports.  
Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.  
Connaissance des qualités de finition (DTU).  
Connaissance des pathologies des supports.  
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.  
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture d'intérieure.  
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.  
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).  
Connaissance des risques liés à l'électricité niveau BS (la zone de travail est mise hors tension, l'ensemble des intervenants est informé).  
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des tâches définies au DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger les sols des risques de salissures. Préparer les supports : égrener les supports en plâtre, lessiver les supports à rénover, gratter et poncer les supports. Effectuer les travaux d'apprêt des cloisons : imprimer, reboucher, poser et rattraper des bandes de calicot, enduire et ratisser. Utiliser une brosse et un rouleau pour la mise en peinture des murs neufs ou à rénover pour obtenir un aspect d'ensemble poché. Réchampir les contours.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise l'ensemble des travaux de peinture sur des murs ou des cloisons lors de travaux neufs ou de rénovation. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit posséder une attestation de compétences à l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants et un titre d'habilitation au niveau BS pour les risques liés à l'électricité

#### Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon le (DTU 59.1)

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens selon le (DTU 59.1) Le calicot posé pour traiter les fissures est plan et lisse

Les travaux de finitions sont réalisés selon (DTU 59.1)

La mise en œuvre des peintures est conforme aux normes (dilution, régularité, opacité, aspect de finition) Les réchampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités

La teinte correspond à la demande.

Le ton sur le faux lambris et la partie murale est harmonieux

Le sens du couchage sur le faux lambris est conforme (DTU 59.1)

La peinture est appliquée uniformément et son aspect poché est conforme (DTU 59.1)

La protection des ouvrages voisins par rapport à la mise en peinture du plafond est respectée (exempte de tâches, éclaboussures...)

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des murs enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Prendre en compte les contraintes des occupants et les informer de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Adopter une attitude responsable avec les activités d'un intervenant sur la finition des bâtiments. Informer les occupants sur la nature des travaux et les incidences du chantier.

Analyser et prévenir les risques liés à ses interventions.

Prendre en compte les contraintes liées un chantier en site occupé.

Repérer les anomalies éventuelles et agir à bon escient.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches pour la mise en œuvre de peinture sur des murs enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Adapter son travail à l'état des supports.

Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance des qualités de finition (DTU).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture d'intérieure.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et les techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover.

Connaissance de l'harmonie des couleurs.



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des travaux de peinture sur des menuiseries définis au DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger les murs, les plafonds, les sols et les carreaux de vitrerie des risques de salissures. Préparer les supports : lessiver les menuiseries peintes, gratter et poncer les supports bois, dégraisser les supports neufs en bois exotique, décaper thermiquement ou chimiquement les supports à rénover. Effectuer les travaux d'apprêts : imprimer le support, reboucher, ratisser et enduire en une passe.

Mettre en peinture les menuiseries bois neuves ou à rénover à l'intérieur des bâtiments à la brosse et au rouleau, délimiter et réchampir les contours pour obtenir un aspect poché de l'ensemble.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux sur des menuiseries intérieures neuves ou à rénover. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit posséder une attestation de compétences à l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants et un titre d'habilitation au niveau BS pour les risques liés à l'électricité

#### Critères de performance

L'installation du chantier permet une organisation du travail cohérente et efficace. Les règles de sécurité et environnementales sont mises en œuvre

Les risques liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et pris en compte

Les risques concernant l'amiante niveau 4 sont identifiés et pris en compte Les limites intérieures / extérieures sont respectées

Les rechampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément au DTU 59.1 La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure

Les tons sont en harmonie avec le mur ou le papier peint Les

temps d'exécution sont respectés

Les matériaux, matériels et déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover. Préparer des supports pour l'application de peinture sur menuiseries.

Apprêter des supports pour l'application de peinture sur menuiseries.

Appliquer une peinture de finition satinée ou semi-brillante sur des menuiseries sans embus ni surcharge.

Replier un chantier de peinture intérieure.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de peinture sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Adapter son travail à l'état des supports.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable),

Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaître les règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (DTU).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.

Connaissance des techniques de port de charges.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture d'intérieure.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des règles de tri et d'évacuation des déchets. Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des travaux de peinture intérieure des supports thermoplastiques et métalliques définis au DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger la périphérie et les éléments laitonées (purge, écrous de serrage). Préparer les supports, brosser les supports métalliques neufs, dépolir les supports PVC neufs, lessiver les supports à rénover. Effectuer les travaux d'apprêts : appliquer le primaire anticorrosion et le primaire d'accrochage.

Mettre en peinture les différents supports PVC et métaux, neuf ou à rénover, à la brosse et au rouleau, pour obtenir un aspect poché.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit posséder une attestation de compétences à l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants et un titre d'habilitation au niveau BS pour les risques liés à l'électricité.

#### Critères de performance

Les risques liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et pris en compte Le dépolissage des supports thermoplastiques permet la mise en peinture Le dérochage des supports métaux non ferreux permet de recevoir l'apprêt Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée

Les métaux sont recouverts par un primaire

Les supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire

Les rechapés sont précis mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément au DTU 59.1

La peinture ne présente aucune coulure

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de support intérieur.

Préparer des supports pour l'application de peinture sur PVC et métaux.

Apprêter des supports intérieurs pour l'application de peinture sur PVC et métaux. Appliquer des peintures de finition sur PVC et métaux.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de peinture sur des menuiseries métalliques, neuves ou à rénover.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Adapter son travail à l'état des supports.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable),

Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports intérieurs.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (DTU) et les classifications des travaux de peinture. Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés. Connaissance des techniques et les règles de récupération des déchets de décapage. Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance de l'emplacement des limites conventionnelles entre intérieur/extérieur sur les menuiseries métalliques.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des travaux de pose de papier peint standard définis au DTU 59.1 et 59.4 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger l'environnement du chantier des salissures. Préparer les supports (enduits plâtre, carreaux et plaques de plâtre) neufs ou à rénover, arracher les anciens papiers peints, égrener ou poncer les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher des supports, pré-encoller ou imprimer les supports.

Poser des papiers peints standard (Famille 1), sans raccord et avec raccords droits : préparer la colle à papier peint, implanter et débiter des lés de papier peint, les encoller, afficher les lés de papiers peints à joints vifs avec passage d'angles et d'obstacles divers, rassembler les lés de papiers peints. S'assurer du bon collage du papier peint sans déchirure ni salissure, vérifier le jointoiement et le raccordement des motifs et des arasements.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux pose de papier peint ordinaire. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit posséder une attestation de compétences à l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants et un titre d'habilitation au niveau BS pour les risques liés à l'électricité.

#### Critères de performance

Les risques liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et pris en compte

Les risques concernant l'amiante niveau 4 sont identifiés et pris en compte

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés (DTU 59.4)

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens (DTU 59.4)

Les travaux de finition répondent au niveau de qualité exigé selon le (DTU 59.4)

L'encollage est uniforme

Les lés sont posés à l'aplomb (tolérance 1mm/2m) et le raccord est respecté (conformément au DTU 59.4)

Le marouflage ne présente ni plis, ni cloques

Le jointoiement des lés ne fait pas apparaître le support

Les arasements sont nets, et ne présentent ni retrait, ni débord

Les coupes sur passages d'angles et d'obstacles n'ont pas de défaut

Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de pose de revêtements muraux.

Déposer du papier peint.

Préparer des supports pour la pose de papier peint.

Apprêter des supports pour la pose de papier peint.

Débiter et poser des papiers peints sans raccord. Débiter et poser des papiers peints à raccords droits. Replier un chantier de pose de revêtements muraux.

Démonter et remonter des appareillages électriques (prise, interrupteurs, plafonniers, convecteurs électriques...) en toute sécurité

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre du papier peint, sur support neuf ou à rénover. Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Adapter son travail à l'état des supports.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable),

Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (DTU).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des de port des charges et de déplacement des mobiliers.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements muraux.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux. Connaissance des familles de colles et de revêtements muraux.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser du papier peint.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

### Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des tâches définies au DTU 59.1 et 59.4 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger l'environnement du chantier des salissures. Préparer les supports (enduits plâtre, carreaux ou plaques de plâtre), neufs ou à rénover, arracher les papiers peints existants, égrener ou poncer les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher et imprimer les supports. Poser des revêtements muraux structurés à peindre (Famille 3 ou 5), préparer soit une colle en poudre ou utiliser une colle prête à l'emploi, planter et débiter des lés de revêtements structurés à peindre, encoller les murs, afficher les lés de revêtements structurés à peindre avec passage d'angles et d'obstacles divers, les araser en s'assurant du bon collage du revêtement sans déchirure ni salissure. Contrôler la qualité du jointolement et des arasements. Mettre en peinture des revêtements muraux structurés à peindre avec une brosse et un rouleau. Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves, en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux de pose de papier de revêtements muraux à peindre.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, les procédures de travail sur des échafaudages et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Le professionnel doit posséder une attestation de formation l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants.

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation pour les risques liés à l'électricité, au niveau BS.

#### Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés (DTU 59.4)

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens (DTU 59.4)

Les travaux de finition répondent au niveau de qualité exigé selon le (DTU 59.4)

L'encollage est uniforme

Les lés sont posés à l'aplomb (tolérance 1mm/2m) et le raccord est respecté (DTU 59.4) Le

marouflage ne présente ni plis, ni cloques

Le jointolement des lés ne fait pas apparaître le support

Les arasements sont nets et ne présentent ni retrait, ni débord

Les coupes sur passages d'angles et d'obstacles n'ont pas de défaut

L'application de la peinture est conforme (dilution, régularité, opacité, aspect de finition)

Les rechampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément au DTU 59.1 Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de pose de revêtements structuré à peindre.

Déposer des revêtements muraux.

Préparer des supports pour la pose de revêtements structurés à peindre.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements structurés à peindre.  
Débitier et poser des revêtements structurés à peindre.  
Appliquer une peinture de finition sur des revêtements muraux structurés à peindre  
Les rechapés sont correctement réalisés  
Démonter et remonter des appareillages électriques (prise, interrupteurs, plafonniers, convecteurs électriques...) en toute sécurité  
Replier un chantier de pose de revêtements muraux.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.  
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.  
Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.  
Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de peinture sur des revêtements muraux structurés à peindre.  
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.  
Adapter son travail à l'état des supports.  
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable),  
Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.  
Connaissance des qualités de finition (DTU).  
Connaissance des pathologies des supports.  
Connaissance des port des charges et de déplacement des mobiliers.  
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements muraux à peindre.  
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux. Connaissance des familles de colles et de revêtements muraux.  
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).  
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.  
Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser du papier structuré à peindre.



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

### Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément au DTU 53.2, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier ; préparer des supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover, arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décapage des supports, effectuer les travaux d'apprêts : reboucher des supports, appliquer le primaire et le ragréage. Pour La pose de revêtement de sol PVC en dalle, implanter, débiter, encoller, poser des revêtements en dalle sans obstacle, araser en s'assurant du bon collage sans cloquage en respectant le temps de gommage, de jointoiment et des coupes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), il respecte les consignes de sécurité, (notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le tri et le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation pour les risques liés à l'électricité au niveau BS, ainsi que des connaissances liés au risque concernant l'amiante au niveau 4.

#### Critères de performance

La dépose des anciens revêtements de sol est conforme (DTU 53.2).

L'application du primaire est conforme (DTU 53.2).

Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser.

L'implantation, le calepinage du revêtement en dalle sont conformes (DTU 53.2).

L'encollage du sol est conforme (DTU 53.2).

L'alignement et le jointoiment des dalles posées sont conformes (DTU 53.2). Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-dalle

Le sens de pose des dalles est conforme à la notice du fabricant.

L'ajustage des dalles aux plinthes est esthétiquement recevable.

Sur le plan esthétique la découpe à mi-feuillure de l'hubrisserie de la porte est recevable.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Démonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.

Déposer des revêtements de sol en dalle.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol en dalles.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol en dalles.

Débiter et poser des revêtements de sol en dalles. Replier un chantier de revêtements de sol en dalles.

Remonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.

Analyser et prévenir les risques liés à ses interventions.

Se coordonner avec les autres professionnels au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées un chantier en site occupé.

Analyser et prévenir les risques liés à ses interventions.

Se coordonner avec les autres professionnels au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées un chantier en site occupé.

Connaissance des qualités de finition (DTU 53.2). Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol en dalle.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux. Connaissance des familles de colles et des revêtements de sol en dalles. Connaissance des familles des primaires de sol est des ragréages.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.

Connaissance des méthodes d'implantation des dalles.

Connaissance des méthodes de calepinage des dalles.

Connaissance des méthodes de découpe des dalles.

Connaissance des différentes techniques d'encollage.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

### Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément au DTU 53.2, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer des supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover, arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décaper les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher des supports, appliquer le primaire et le ragréage. Poser le revêtement de sol PVC en lames. Implanter, débiter, encoller, poser des revêtements en lames, à clipser et sans obstacle. Découper les lames, s'assurer du bon collage en respectant le temps de gommage, de jointoiement et des coupes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames à clipser et à coller.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation, au niveau BS pour les risques liés à l'électricité, ainsi que des connaissances liés au risque concernant l'amiante au niveau 4.

#### Critères de performance

Le support est correctement poncé et dépoussiéré. L'application du primaire est conforme (DTU 53.2).

Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser.

L'implantation, le calepinage du revêtement en lame sont conformes (DTU 53.2).

L'alignement et le jointoiement des lames posées sont conformes (DTU 53.2). Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-lame.

Le jeu périphérique nécessaire est recevable.

Sur le plan esthétique la découpe à mi-feuillure de l'hubrisserie de la porte est recevable. La pose de barre de seuil est conforme (DTU 53.2).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol en PVC.

Démonter des appareillages électriques (prise, convecteurs électriques interrupteurs) en toute sécurité.

Déposer, des revêtements de sol PVC en lames.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol PVC en lames.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol PVC en lames.

Débiter et poser des revêtements de sol PVC en lames.

Replier un chantier de revêtements de sol PVC en lames.  
Remonter des appareillages électriques (prise, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.  
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.  
Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.  
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol en lames  
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.  
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).  
Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.  
Connaissance des pathologies des supports.  
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol en lame.  
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.  
Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols  
Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.  
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).  
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.  
Connaissance des méthodes d'implantation des lames en PVC.  
Connaissance des méthodes de calepinage des lames en PVC.  
Connaissance des méthodes de découpe des lames en PVC.  
Connaissance des différentes techniques d'encollage.  
Connaissance de méthode de clipsage des lames en PVC.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 13

### Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément au DTU 53.2, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, Préparer les supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover. Arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décaper les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher les supports, appliquer le primaire et le ragréage. Implanter, débiter, encoller, poser des revêtements VER et PVC U2 en lés sans obstacle, araser en s'assurant du bon collage sans cloquage et en respectant le temps de gommage et des coupes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation, au niveau BS pour les risques liés à l'électricité, ainsi que des connaissances liées au risque concernant l'amiante au niveau 4.

#### Critères de performance

Le grattage des résidus de colle est conforme (DTU 53.2).

Le rebouchage et le traitement des imperfections du support sont conformes (DTU 53.2).

L'application du primaire est conforme (DTU 53.2).

L'application de l'enduit de ragréage est conforme (DTU 53.2).

Le support est convenablement poncé et dépoussiéré.

L'encollage du sol et le temps ouvert sont respectés.

Le débit est fait en limitant les pertes et l'implantation du revêtement est conforme. Le marouflage est conforme (DTU 53.2).

Sur le plan esthétique les arasements en périphérie des plinthes sont recevables. La découpe à mi-feuillure de l'huissier de la porte est conforme (DTU 53.2).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Démonter des appareillages électriques (prises convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.

Déposer, des revêtements de sol en VER et des PVC U2 en lés.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol en VER et des PVC U2 en lés.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol en VER et des PVC U2 en lés.

Débiter et poser des revêtements de sol en dalle et en lame. VER et des PVC U2 en lés.

Replier un chantier de revêtement de sol en VER et des PVC U2 en lès.  
Remonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.  
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.  
Travailler en site occupé.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et les interfaces techniques.  
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol en VER et des PVC U2 en lès.  
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.  
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).  
Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.  
Connaissance des qualités de finition (DTU).  
Connaissance des pathologies des supports.  
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol VER et PVC U2 en lès.  
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux. Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.  
Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.  
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).  
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.  
Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements VER et PVC U2 en lès.  
Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements VER et PVC U2 en lès.  
Connaissance des méthodes de découpe des VER et PVC U2 P2 en lès.  
Connaissance des différentes techniques d'encollage.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 14

### Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément au DTU 53.1, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer les supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover. Arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décaper les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher les supports, appliquer le primaire et le ragréage. Implanter, débiter, encoller, poser les revêtements textiles en dalles sans obstacle. Araser, s'assurer du bon collage sans cloquage, respecter le temps de gommage, de jointoiement des coupes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol textiles en lames.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation pour les risques liés à l'électricité au niveau BS, ainsi que des connaissances liées au risque concernant l'amiante au niveau 4.

#### Critères de performance

L'application du primaire est conforme (DTU 53.1).

Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser.

L'implantation, le calepinage du revêtement en dalles sont conformes (DTU 53.1).

L'encollage du sol est conforme (DTU 53.1).

L'alignement et le jointoiement des dalles posées sont conformes (DTU 53.1). Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-dalle

Le sens de pose des dalles est conforme à la notice du fabricant.

L'ajustage des dalles aux plinthes est esthétiquement recevable.

Sur le plan esthétique la découpe à mi-feuillure de l'hubrisserie de la porte est recevable. Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Démonter des appareillages électriques en toute sécurité

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Déposer des revêtements de sol textiles en dalles.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol textiles en dalles. Apprêter

des supports pour la pose de revêtements de sol textiles en dalles. Débiter et

poser des revêtements de sol textiles en dalles.

Replier un chantier de revêtements de sol textiles en dalles.  
Remonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.  
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application de revêtements de sol textiles en dalles.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.  
Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions du peintre en bâtiment en intégrant les principes du développement durable.  
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements textiles en dalles.  
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.  
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).  
Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance des pathologies des supports.  
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol textiles en dalles.  
Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.  
Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.  
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).  
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.  
Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements textiles en dalles.  
Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements textiles en dalles.  
Connaissance des méthodes de découpe des revêtements textiles en dalles.  
Connaissance des différentes techniques d'encollage (adhésif et serrage).



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 15

### Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément au DTU 53.1, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer les supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover. Arracher les anciens revêtements de sols, grattage des résidus de colle ou décapage des supports; effectuer les travaux d'apprêts : rebouchage des supports, application de primaire et de ragréage. Planter, débiter, encoller, poser des revêtements textiles en lés sans obstacle, araser en s'assurant du bon collage sans cloquage en respectant le temps de gommage, de jointoiement et des coupes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol textiles en lés.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation pour les risques liés à l'électricité au niveau BS, ainsi que des connaissances liées au risque concernant l'amiante au niveau 4.

#### Critères de performance

La dépose des anciens revêtements de sol est conforme (DTU 53.1)

L'application du primaire est conforme (DTU 53.1).

L'application de l'enduit de ragréage est conforme (DTU 53.1).

L'encollage du sol et le temps ouvert sont respectés.

Le débit est fait en limitant les pertes, et l'implantation du revêtement est conforme (DTU 53.1). Le sens du couchage de pose est identifié.

Le marouflage est conforme.

Sur le plan esthétique les arasements en périphérie des plinthes sont recevables.

Sur le plan esthétique la découpe à mi-feuillure de l'huissier de la porte est recevable. La pose de barre de seuil est conforme (DTU 53.1).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Démonter des appareillages électriques (prise, convecteurs électriques...) en toute sécurité.

Déposer des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol textiles en lés.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol textiles en lés. Débiter et poser des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés. Replier un chantier de revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.  
Remonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.  
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux avant/pendant et après la pose de revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions. Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.  
Prendre en compte les contraintes des occupants.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.  
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés  
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.  
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).  
Appliquer les consignes rigoureusement.

Connaissance des pathologies des supports.  
Connaissance du port des charges et du déplacement des mobiliers.  
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.  
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux. Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.  
Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.  
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).  
Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser du revêtement de sol textiles aiguilletés, velours en lés.  
Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.  
Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.  
Connaissance des méthodes de découpe des revêtements textiles en lés.  
Connaissance des différentes techniques d'encollage.

# FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

## Travailler en équipe

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'activités professionnelles, les tâches sont souvent effectuées avec d'autres ouvriers dans le but d'atteindre des objectifs communs, sous la responsabilité d'une personne salariée ou employeur (du chef d'équipe ou de l'artisan).

Le professionnel travaille en équipe lors de la manutention et le stockage des matériaux, lors de la mise en place des équipements de sécurité et le montage des échafaudages et lors de l'exécution des travaux de peinture et de sol.

Il communique avec les autres membres de l'équipe sur les organisations, la répartition des rôles, les modes opératoires. Il sollicite ponctuellement leur collaboration pour la réalisation de certains ouvrages.

### Critères de performance

La réalisation des tâches est parfaitement coordonnée et faite en toute sécurité.

La communication orale est claire et compréhensible.

Les consignes sont appliquées.

## Mettre en œuvre des modes opératoires

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs du chantier, le professionnel applique strictement les modes opératoires préconisés par les fabricants et fournisseurs en tenant compte des consignes transmises par responsable du chantier.

Il applique les consignes de mises en œuvre et de sécurité associées à tous les matériaux et matériels qu'il utilise. Il respecte l'ordre des tâches notifiées dans la notice de montage des échafaudages et il respecte les spécificités d'exécution notifiées dans les DTU 59.1 au 59.4 et 53.1 et 53.2 et les avis techniques.

### Critères de performance

L'ordre de montage de la notice technique de l'échafaudage est respecté.

L'ordre de montage de la notice technique de la plateforme individuel légère (PIRL) est respecté.

Les préconisations de mise en œuvre des matériaux sont respectées.

Le tri et le stockage des déchets sont correctement exécutés..

## Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel applique les règles d'hygiène, sécurité et de protection de la santé au travail lors de toutes les phases du chantier. Il participe à la mise en place des protections collectives. Il porte les équipements de protection individuelle en relation avec les tâches qu'il exécute. Il respecte les consignes d'utilisation des produits et solvants prescrites par les fabricants. Il applique les procédures de tri et de stockage des déchets de chantier mises en place par l'entreprise.

## Critères de performance

Le port des équipements de protection individuels est connu et appliqué.  
L'utilisation des échafaudages et des autres moyens de travail en hauteur est connue et maîtrisée. Les manutentions de matériel et de matériaux sont correctement exécutées.  
Les préconisations d'emploi des matériaux sont connues et maîtrisées. Le tri et le stockage des déchets sont correctement exécutés.

## Glossaire technique

### Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

### Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

### Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel Professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

### Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE Á FINALITÉ PROFESSIONNELLE

## « Peintre en bâtiment »

### Niveau V

## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre à finalité professionnelle :** Peintre en bâtiment

**Sigle du titre à finalité professionnelle :** PBAT

**Niveau :** V

**Code(s) NSF :** 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

**Code(s) ROME :** F1606

## 2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.



**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :**

a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.

b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle PBAT

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	17 h 50 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant  
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

#### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

#### Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.</b>					
Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser	<p>Selon la R431 Savoir choisir le système d'arrêt de chute le mieux adapté au travail, notamment le système de liaison qui est primordial ; Savoir reconnaître les points d'ancrage (accessibilité et résistance)</p> <p>Selon la R408 Savoir vérifier l'état du matériel Savoir apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage Savoir assurer la maintenance de l'échafaudage.</p> <p>Selon la R457 Savoir apprécier la qualité et la résistance du support Savoir effectuer la vérification journalière Savoir maîtriser les opérations de montage, déplacement et démontage en sécurité de l'échafaudage roulant suivant la notice du fabricant</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C	<p>L'application des enduits de ragréage répond aux exigences du (DTU 59-1). Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge. Le sens de lissage répond aux exigences de finition. La régularité des réchamps répond aux exigences du (DTU 59-1).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C	<p>L'application sur les supports recouverts ne présente pas de manque de charge ni irrégularité.</p> <p>Le grammage, la texture, l'aspect et le garnissage des angles répondent aux exigences</p> <p>La netteté des bordures correspond aux exigences de finition. Les revêtements ne présentent aucune coulure.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B	<p>Les risques liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés</p> <p>Le dépolissage des supports thermoplastiques permet l'application du primaire d'accrochage.</p> <p>Le dérochage des supports métalliques non ferreux permet l'application du wash primaire phosphatant</p> <p>Le dégraissage des supports bois exotiques permet l'application de l'impression.</p> <p>Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.</p> <p>Les métaux galvanisés, supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire adapté.</p> <p>Les limites intérieures / extérieures sont respectées (DTU 59-1) La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.</b>					
Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover	Savoir identifier les travaux préparatoires et d'apprêts nécessaires et connaître leur chronologie de mise en œuvre. Connaître les règles de mise en peinture d'un plafond : (départ, sens d'application, sens de lissage) Les risques électriques et amiantes sont connus et pris en compte La mise en œuvre des peintures est conforme : dilution, régularité, opacité, aspect de finition) Les réchampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités. Le sens de couchage de la finition respecte les	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover	L'enduit de lissage ne présente ni cote, ni rayure. Le calicot posé et rattrapé à l'enduit est plan et lisse. Le ton réalisé est conforme au ton donné. Les réchampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités, et ne remontent pas sur le plafond ni sur les	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover	Les limites de prestation intérieures / extérieures sont respectées Les tons sont en harmonie avec le mur ou le papier peint La peinture enrobe la menuiserie et ne présente pas de coulure, ni de manque et doit être régulière La réalisation des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, ne présente pas de tâches ni d'éclaboussures sur les surfaces voisines L'ordre des tâches et le temps de recouvrement sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover	<p>Les supports ferreux déjà peints sont préparés de manière à pouvoir être peints.</p> <p>Les métaux supports ferreux sont décalaminés et la rouille est éliminée Les supports thermoplastiques sont dépolis et peuvent recevoir un primaire d'accrochage</p> <p>Les supports métaux non ferreux sont dérochés et peuvent recevoir un wash primaire.</p> <p>Le port des EPI répond aux risques encourus..</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.</b>					
Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover	<p>Les lès sont posés à l'aplomb (Tolérance 1mm/2m), le jointement ne fait pas apparaître le support et les raccords sont respectés</p> <p>L'affichage et le marouflage ne présentent ni plis ni cloques.</p> <p>Les arasements et les coupes sur passages d'angles et d'obstacle sont nets, sans arrachements, retraits ou débords.</p> <p>La colle choisie est conforme à la qualité du papier peint.</p> <p>La préparation et la mise en œuvre de la colle correspondent aux prescriptions</p> <p>L'implantation permet un résultat conforme aux recommandations Les risques électriques et amiante sont identifiés et pris en compte</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites	<p>L'implantation fait apparaître le point de départ et le point de jonction</p> <p>Les arasements doivent être exempts de défaut et les coupes sur passages d'angles et obstacles sont convenablement exécutées</p> <p>Les lès sont posés à l'aplomb, le jointement ne fait apparaître ni jour, ni épaisseur</p> <p>L'affichage et le marouflage ne laissent pas apparaître, ni cloques, ni décollements, ni plis et salissures.</p> <p>Les raccords respectent les motifs qui sont ajustés bord à bord afin d'éviter les défauts d'esthétique.</p> <p>L'application de la peinture à la brosse et au rouleau est conforme aux recommandations : dilution, régularité, opacité, aspect de finition.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.</b>					
Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante	<p>Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser. (classement UPEC)</p> <p>Les différentes techniques de coupe sont connues Le type de colle est identifié.</p> <p>Le mode de pose des dalles est maîtrisé et en conformité avec la notice fabricant.</p> <p>Les coupes des dalles en périphérie, les ajustements des contours et la jonction des revêtements sont maîtrisés et connues en référence au (DTU 53.2)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante	<p>Le ragréage est dur, sain, sec, plan et propre</p> <p>L'implantation du revêtement en lame est en conformité avec la notice fabricant</p> <p>Le jointoiement et l'alignement des lames sont esthétiquement recevables. Les arasements en périphérie des plinthes sont esthétiquement recevables et tiennent compte du jeu périphérique.</p> <p>La coupe à l'huissierie de porte est réalisée à mi-feuillure, et esthétiquement recevable.</p> <p>La barre de seuil est posée en feuillure de la porte en</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante	<p>Le primaire est adapté au support. et le classement UPEC est maîtrisé L'application de l'enduit de ragréage est conforme (DTU 53.2).</p> <p>Le débit est fait en limitant les pertes et l'implantation du revêtement est conforme</p> <p>L'encollage du sol et le temps ouvert sont respectés. Le marouflage est conforme</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante	<p>Les connaissances des risques liés à l'électricité au niveau BS sont identifiées</p> <p>Les connaissances des risques liés à l'amiante S4 sont identifiées. Le choix du primaire est connu et conforme (DTU 53.1).</p> <p>Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser. (classement UPEC)</p> <p>L'implantation, le calepinage du revêtement en dalle sont connus et conformes (DTU 53.1).</p> <p>Le type de colle est identifié et conforme (DTU 53.1).</p> <p>L'alignement et le jointoiement des dalles posées sont conformes (DTU 53.1).</p> <p>Les différentes techniques de coupes supérieures ou égales à une demi- dalle sont connues</p> <p>La découpe à mi-feuillure de l'hubriserie de la porte est esthétiquement recevable</p> <p>Les coupes des dalles en périphérie, le sens de pose, les ajustements des contours et la jonction des dalles sont maîtrisés et connus en référence au DTU 53.1.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante	<p>Le débit est fait en limitant les pertes, et l'implantation du revêtement est conforme (DTU 53.1).</p> <p>Le sens du couchage de pose est identifié. Le marouflage est conforme.</p> <p>Les arasements en périphérie des plinthes sont esthétiquement recevables sans arrachements, retraits ou débord.</p> <p>La découpe à mi-feuillure de l'hubriserie de la porte est esthétiquement recevable.</p> <p>La pose de barre de seuil est conforme (DTU 53.1).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet.					



### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Mettre en œuvre des modes opératoires	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

## 4. Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre PBAT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situations professionnelles en dehors de toute présence.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## 5. Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Peintre en bâtiment

## CCP 1 -

### Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C	04 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'application d'un ragréage et/ou d'une peinture D2 (A0) ;</li> <li>• l'application d'un Revêtement Semi-Epais ou d'un Revêtement Plastique Epais ;</li> <li>• l'application d'une couche ou deux de</li> </ul>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B	00 h 30 min	Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 30 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant  
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min Protocole

d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel. Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

## CCP 2 -

### Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover	04 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'application d'une peinture acrylique sur un plafond ;</li> <li>• la réalisation d'une passe d'enduit de lissage ;</li> <li>• le traitement d'une fissure et la pose d'une bande de calicot ;</li> <li>• la mise à la teinte d'une peinture acrylique et son application sur un mur ;</li> <li>• l'application d'une peinture acrylique sur une porte, un faux lambris ou une fenêtre préalablement préparés en qualité de finition B</li> </ul>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover		Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet	00 h 20 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.  
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min Protocole

d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.



## CCP 3 -

### Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites	04 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve elle consiste en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose de papier peint à raccord droit avec passage d'obstacles ;</li> <li>• la pose de revêtement mural structuré à peindre avec passage d'obstacles</li> </ul>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover	00 h 20 min	Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.  
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min Protocole

d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

## CCP 4 -

### Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante	04 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'application d'un ragréage non revêtu ;</li> <li>• la pose d'un revêtement de sol PVC en lames ;</li> <li>• la pose d'un revêtement de sol textile aiguilleté ou velours en lés.</li> </ul>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante	00 h 20 min	Questionnaire sous la forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 20 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.  
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min Protocole

d'intervention du jury :

Sans objet

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel. Il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel; il est compétent pour intervenir en matière de sécurité afférente aux travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

# ANNEXE 1

## Plateau technique d'évaluation Peintre en bâtiment

### ➤ Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier disposant d'autant de postes de travail que de candidats. Prévoir une zone de découpe, une zone de stockage des matériaux à proximité des postes de travail suffisantes pour l'accueil individuel de tous les candidats. La zone de préparation est équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Chaque poste de travail comporte des supports et des équipements généralement présents lors de l'aménagement intérieur de bâtiment.
Questionnaire professionnel	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats.	L'aménagement de la salle devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Salle équipée de tables et de chaises pouvant accueillir le jury et un candidat.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. L'aménagement de la salle devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.

## ➤ Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant	Observations
Postes de travail	1	<p>Un espace de travail par candidat comprenant : Des supports horizontaux extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Support maçonné 5 m<sup>2</sup></li> <li>• Support bois (type fenêtre) 1.10 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>Espace intérieur d'une surface de 9 m<sup>2</sup> comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des supports horizontaux</li> <li>• sols et plafonds</li> <li>• des supports verticaux d'une surface totale de 23.00 m<sup>2</sup>murs et cloison avec 9 angles rentrants et 1 angle sortant</li> <li>• des menuiseries d'une surface totale de 3.40 m<sup>2</sup>:</li> <li>• des portes Plinthes (0,10 m de hauteur) présentant des arêtes vives</li> <li>• des faux lambris</li> <li>• des fenêtres vitrées</li> </ul>	1	<p>Les supports sont préalablement préparés avant la mise en situation professionnelle La hauteur sous plafond sera sensiblement celle d'un logement et ne pourra pas être inférieure à 2.40 m</p> <p>L'installation électrique est en état de fonctionnement. Le sol est en conformité pour la mise en œuvre de revêtements de sol souple. L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement des travaux</p>
Machines	1	Enrouleur avec rallonges électriques	8	Sans objet
	1	Fontaine de nettoyage	16	Sans objet
	1	Malaxeur de peinture	8	Sans objet
	1	Malaxeur pour ragréage	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Aspirateur industriel	8	Sans objet
	1	Cisaille pour barre de seuil	8	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant	Observations
	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL= plateforme individuelle roulante légère) conforme à la réglementation.	1	Sans objet
	1	Poubelle à déchet	8	Sans objet
	1	Seau à ragréage	8	Sans objet
	1	Seau, bâches plastiques de protection.	1	Sans objet
	1	Table à tapisser	1	Sans objet
Équipements	1	Brosseries et rouleaux adaptés aux peintures et lasures à appliquer. Caisse à outils de peintre en bâtiment et solier complète.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou	1	Casque de chantier avec jugulaire, gants de protection, lunettes de protection, masque anti poussière.	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Ragréage mural environ 25 Kg	16	Sans objet
	1	Abrasifs (divers grains)	16	Sans objet
	1	Barre de seuil à visser, vis, chevilles. 1 ensemble	1	Sans objet
	1	Calicot 1.5 ml	1	Sans objet
	1	Chiffons.	16	Sans objet
	1	Colle à revêtement mural structuré et intissé 3 x 20 kg	16	Sans objet
	1	Colle pour papier peint 1 paquet	1	Sans objet
	1	Colle pour revêtement PVC 2 kg	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Colle revêtement pour moquette textile 2 kg	1	Sans objet
	1	Colorants universels	16	Sans objet
	1	Enduit de ragréage. 25 kg	1	Sans objet
	1	Enduit de rebouchage environ 25 kg et enduit de lissage en poudre environ 75 kg	16	Sans objet
	1	Papier peint a raccord droit 2 rouleaux	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique mat 2 litres	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique satiné 2 litres	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique satinée pour menuiseries extérieures 1 litre	1	Sans objet
	1	Primaire d'accrochage 15 litres	16	Sans objet
	1	Revêtement mural structuré et intissé 7 ml	1	Sans objet
	1	Revêtement plastique épais 4 kg	1	Sans objet
	1	Revêtement PVC souple en dalles 4 m <sup>2</sup>	1	Sans objet
	1	Revêtement semi-épais 3 litres	1	Sans objet
	1	Revêtement textile en lès 5 m <sup>2</sup>	1	Sans objet
	1	Scotch de camouflage 50 ml x 50 mm.	1	Sans objet
Documentations	1	Notices techniques d'utilisation ou de mise en œuvre des matériaux.	16	Sans objet
	1	Fiches sécurité associées aux produits utilisés.	16	Sans objet
Autres	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL=Plateau Individuel Roulant Léger) conforme à la	1	Sans objet



# ANNEXE 2

## CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Peintre en bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Peintre en bâtiment Arrêté du 13/05/2013		Peintre en bâtiment Arrêté du 04/05/2017	
CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de	CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de
CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de	CCP	Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition
CCP	Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.	CCP	Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
CCP	Aucune correspondance	CCP	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité

# ANNEXE 3

## Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Peintre en bâtiment	Page 28/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------	------------



# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« SECRETAIRE COMPTABLE »

**NIVEAU IV**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 1/31
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------	-----------

# Introduction

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre Professionnel « Secrétaire comptable » a été réexaminé en 2012 en Métropole et a fait l'objet des arrêtés du 10 septembre 2012 (parution au J.O. du 20 septembre 2012) et du 24 septembre 2012 (parution au J.O. du 5 octobre 2012) avec prise d'effet au 1er mars 2013 pour une validité de 5 ans. La révision du titre en 2017 présente la même configuration en quatre activités types. Elle correspond toujours aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

## Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Le métier de secrétaire comptable, caractérisé par un double profil secrétariat et comptabilité, est toujours très recherché par les petites structures.

L'emploi demeure organisé autour des mêmes missions, il couvre un champ d'activités large et diversifié et nécessite une organisation rigoureuse pour gérer en parallèle les opérations relevant de ces deux domaines.

La structuration actuelle de l'emploi est conservée, certains intitulés ou descriptions d'activités et de compétences sont précisés pour faciliter leur lisibilité et prendre en compte les évolutions des outils et pratiques numériques.

## Liste des activités

### Ancien TP : Secrétaire Comptable

Activités :

- Assurer les travaux courants de secrétariat et assister une équipe
- Réaliser le traitement administratif des diverses fonctions de l'entreprise
- Assurer les travaux courants de comptabilité
- Réaliser les travaux courants de paie

### Nouveau TP : Secrétaire comptable

Activités :

- Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités
- Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines
- Assurer les travaux courants de comptabilité
- Préparer la paie et les déclarations sociales courantes

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 2/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités	1	Produire des documents professionnels courants
		2	Communiquer des informations par écrit
		3	Assurer la traçabilité et la conservation des informations
		4	Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
		5	Planifier et organiser les activités de l'équipe
2	Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines	6	Assurer l'administration des achats et des ventes
		7	Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes
		8	Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale
3	Assurer les travaux courants de comptabilité	9	Assurer le suivi administratif courant du personnel
		10	Comptabiliser les documents commerciaux
		11	Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie
		12	Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA
4	Préparer la paie et les déclarations sociales courantes	13	Contrôler, justifier et rectifier les comptes
		14	Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie
		15	Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales

# FICHE EMPLOI TYPE

## Secrétaire comptable

### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'emploi de secrétaire comptable est à la jonction des métiers de secrétaire et de comptable. Il se caractérise par une combinaison d'activités relevant de ces deux domaines au sein du même emploi. Le secrétaire comptable exerce des activités d'assistantat administratif et logistique auprès d'un responsable hiérarchique, souvent le chef d'entreprise, ou d'une équipe. Il effectue le suivi administratif des fonctions commerciales et ressources humaines.

Sur le champ de la comptabilité et de la paie, il contrôle et comptabilise les documents commerciaux, sociaux et fiscaux (TVA) de l'entreprise, il recueille les éléments nécessaires au calcul de la paie, s'assure de leur prise en compte et prépare les déclarations sociales courantes.

Premier interlocuteur des collaborateurs, mais également des partenaires externes à l'entreprise, le secrétaire comptable contribue à la qualité de la communication de la structure. Il en valorise l'image et assure le relais de l'information. La dimension relationnelle de la fonction est de ce fait essentielle. Il facilite le travail de sa hiérarchie en prenant en charge la préparation des dossiers, la conception, la présentation et la diffusion de documents tels que mails, courriers, comptes rendus, tableaux ou graphiques, grâce à une orthographe et une syntaxe irréprochables. Il effectue la recherche d'informations à partir de sources identifiées et organise le classement et l'archivage physique et numérique.

Il assiste l'équipe en gérant l'accueil des visiteurs et les flux d'appels multicanaux, la prise de rendez-vous et la tenue des agendas ainsi qu'en organisant les réunions et les déplacements.

Sur le plan commercial, il traite les commandes clients ou les demandes d'achats et les approvisionnements. Il assure l'interface entre l'entreprise et ses interlocuteurs, répond aux demandes d'information et traite les réclamations courantes qu'il a identifiées et analysées, en conciliant satisfaction de l'interlocuteur et intérêt de l'entreprise. Il facilite le suivi de l'activité commerciale en produisant des tableaux statistiques et des graphiques significatifs.

Selon l'organisation de la structure, il participe au suivi administratif du personnel en tenant à jour les dossiers, en procédant aux formalités d'embauche et de départ des salariés et en apportant des réponses conformes au droit du travail aux demandes courantes d'information d'ordre social.

Le secrétaire comptable recueille, contrôle et comptabilise les documents commerciaux, sociaux et fiscaux (TVA) nécessaires à la tenue de la comptabilité dans le respect de la réglementation. Il vérifie, justifie et rectifie les comptes pour l'ensemble des opérations courantes.

Il enregistre les opérations dans le respect des normes comptables et des procédures de gestion internes.

Il recueille les éléments nécessaires au calcul de la paie et s'assure de leur prise en compte et prépare les déclarations sociales courantes.

Selon le contexte de la structure, l'utilisation de la langue anglaise peut être demandée pour apporter des réponses à des demandes simples d'un interlocuteur anglophone.

En raison de sa double compétence dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, l'emploi de secrétaire comptable répond particulièrement aux besoins des petites structures (TPE, associations, établissements secondaires de grandes entreprises, cabinets d'expertise comptable, etc.). Il y occupe une place stratégique, de par sa connaissance d'un grand nombre d'informations, émanant aussi bien des interlocuteurs internes qu'externes à l'entreprise (clients, fournisseurs, banques, expert-comptable).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 4/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

Le secrétaire comptable exerce ses activités de façon autonome, sous la responsabilité d'un hiérarchique et la supervision d'un cabinet d'expertise comptable pour les activités comptables et de paie.

La multiplicité des tâches et des intervenants entraîne des interruptions fréquentes de l'activité en cours et nécessite une appréciation et une gestion des urgences et priorités. La gestion en parallèle d'opérations comptables et de secrétariat impose une organisation du travail rigoureuse de la part du secrétaire comptable.

L'essentiel de l'activité s'exerce de façon sédentaire avec l'utilisation d'outils numériques et de logiciels propres à la structure. L'évolution technologique de ces outils nécessite une mise à jour et une adaptation des compétences en permanence. Les horaires de travail sont stables même si l'amplitude des horaires tend à s'élargir pour s'adapter aux flux des sollicitations de la clientèle ou des usagers.

### **Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Tous les secteurs d'activités sont concernés.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Secrétaire comptable
- Secrétaire
- Secrétaire administratif
- Secrétaire polyvalent
- Assistant administratif
- Secrétaire facturier

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Sans objet.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Selon les modalités définies par arrêté relatif aux titres professionnels de niveau IV de la filière, liens avec les titres professionnels de :

- Secrétaire assistant
- Secrétaire assistant immobilier
- Secrétaire assistant médico-social
- Comptable assistant
- Comptable assistant sanitaire et social

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités

Produire des documents professionnels courants

Communiquer des informations par écrit

Assurer la traçabilité et la conservation des informations

Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement

Planifier et organiser les activités de l'équipe

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 5/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

2. Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines  
Assurer l'administration des achats et des ventes  
Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes  
Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale  
Assurer le suivi administratif courant du personnel

3. Assurer les travaux courants de comptabilité  
Comptabiliser les documents commerciaux  
Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie  
Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA  
Contrôler, justifier et rectifier les comptes

4. Préparer la paie et les déclarations sociales courantes  
Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie  
Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales

### **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Organiser son environnement de travail et ses activités  
Assurer une veille technologique et informationnelle  
S'adapter à des situations et des interlocuteurs variés  
Contrôler la conformité des productions comptables  
Mettre en œuvre les modes opératoires de la comptabilité

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau IV (Nomenclature de 1969)  
Code(s) NSF :  
324t - Saisie, mise en forme et communication des données

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

M1608 Secrétariat comptable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 6/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------



# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 1

### Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

Cette activité constitue le socle des métiers du secrétariat et correspond à un premier niveau d'employabilité. Le secrétaire comptable prend en charge les travaux courants de secrétariat pour une équipe ou un service, afin de faciliter la communication des informations et l'organisation des activités.

Il produit tous types de documents dans le respect des chartes graphiques et des règles orthographiques et grammaticales, effectue les recherches d'informations, les exploite et les met à la disposition des destinataires sous une forme adaptée, et organise leur classement et leur archivage. Il accueille les visiteurs et assure la transmission orale des informations : il traite les appels téléphoniques en respectant les consignes de filtrage, et les communications provenant d'autres canaux (messagerie instantanée, vidéoconférence, etc.). Il peut être amené à communiquer en langue anglaise lors d'échanges simples et usuels, selon le contexte de l'entreprise. Il assiste l'équipe en planifiant des rendez-vous et des réunions sur une messagerie professionnelle et en assure le suivi en procédant aux relances nécessaires.

Il effectue les réservations (salles, matériels, restaurants, véhicules, etc.). Il organise les réunions sur le plan logistique, veille au bon fonctionnement des matériels, constitue les dossiers et rédige les comptes rendus. Il organise les déplacements dans le respect des contraintes de l'équipe et des impératifs budgétaires.

Le secrétaire comptable exerce ses activités pour un ou plusieurs responsables hiérarchiques ou une équipe, dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités, avec un degré de responsabilité qui varie selon l'organisation, la taille et le domaine d'activité de l'entreprise.

Il assure ses fonctions de façon autonome dans l'organisation de son travail et des tâches à accomplir. La gamme de ses activités est particulièrement large et nécessite une bonne maîtrise de la gestion du temps.

Le secrétaire comptable utilise des outils numériques ainsi que des progiciels développés pour l'entreprise ou pour une activité donnée. Il s'adapte en permanence à leur évolution et peut être amené à assurer un accompagnement à leur utilisation auprès des collaborateurs. Il privilégie la dématérialisation des documents et l'utilisation d'espaces numériques dans un souci de développement durable.

Il est en relation avec un grand nombre d'acteurs. Il facilite la communication de l'information entre le responsable et ses collaborateurs et les interlocuteurs externes, en jouant un rôle de coordination et d'organisation au sein de l'équipe.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 7/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Produire des documents professionnels courants  
Communiquer des informations par écrit  
Assurer la traçabilité et la conservation des informations  
Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement  
Planifier et organiser les activités de l'équipe Réaliser le nettoyage manuel des surfaces

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser son environnement de travail et ses activités  
Assurer une veille technologique et s'adapter aux évolutions des outils bureautiques et de communication  
S'adapter à des situations et des interlocuteurs variés

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 8/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Cette activité constitue le complément nécessaire aux fonctions de base du secrétariat pour permettre l'exercice du métier selon les spécificités des différents services de l'entreprise. Le traitement des opérations d'administration des achats, des ventes et de suivi du personnel favorise une polycompétence qui facilite la mobilité intra ou inter-entreprises.

Le secrétaire comptable effectue les différents travaux de gestion administrative et commerciale. Il traite au plan administratif les commandes des achats et des ventes et assure leur suivi dans le respect des procédures internes de la structure, gère les ressources matérielles courantes et assure la relation entre les utilisateurs et les prestataires concernés.

Il élabore et actualise des tableaux de suivi de l'activité commerciale pour faciliter l'analyse des données et fournir des outils d'aide à la décision.

Il est en relation avec les différents interlocuteurs internes et externes de l'entreprise (clients, adhérents, fournisseurs, prestataires) et facilite la communication avec les membres de l'équipe. Il traite les demandes d'information, les réclamations et litiges de premier niveau en conciliant satisfaction de l'interlocuteur et intérêt de l'entreprise.

Selon l'organisation de la structure, le secrétaire comptable assure le suivi administratif courant du personnel dans le respect des procédures, des règles de confidentialité et de la réglementation en vigueur.

Le secrétaire comptable exerce cette activité dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités. Il organise son temps et son travail en autonomie en fonction du périmètre de responsabilité délégué par sa hiérarchie, dans le respect des échéances et des procédures de l'entreprise.

La multiplicité des intervenants nécessite une appréciation et une gestion des urgences et priorités et requiert de bonnes capacités relationnelles.

L'exercice de cette activité nécessite l'utilisation d'outils bureautiques courants et, plus particulièrement, l'utilisation expérimentée d'un tableur. Le traitement des opérations commerciales exige en outre l'utilisation quotidienne d'un progiciel de gestion commerciale, ou s'inscrit dans un système de gestion intégrée de type ERP, et implique un travail en réseau avec les autres services concernés.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer l'administration des achats et des ventes

Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes

Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale

Assurer le suivi administratif courant du personnel

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 9/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser son environnement de travail et ses activités

Assurer une veille technologique et s'adapter aux évolutions des outils bureautiques et de communication

S'adapter à des situations et des interlocuteurs variés

# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 3

### Assurer les travaux courants de comptabilité

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le secrétaire comptable enregistre en comptabilité toutes les opérations économiques courantes, suit l'évolution de la trésorerie et élabore puis comptabilise les déclarations de TVA.

Pour ce faire, il doit identifier et faire évoluer le processus de circulation dématérialisée des données, vérifier puis comptabiliser les documents commerciaux et bancaires, gérer la bonne tenue de la comptabilité dans la base d'enregistrement, éditer des documents comptables (journaux, extraits du grand livre, balances...), contrôler et justifier le contenu et le solde des comptes, établir, dans le respect des échéances, les déclarations de TVA puis les comptabiliser, anticiper et contrôler au quotidien les mouvements et le solde de trésorerie, suivre les mouvements des immobilisations et les comptabiliser.

Ces travaux sont réalisés dans le respect du droit comptable, du droit fiscal et des procédures mises en place dans l'entité, en particulier pour le traitement de l'information comptable et le classement des documents. En fonction du degré d'intégration numérique, les travaux sont réalisés sur un système de gestion unifiée ou avec des logiciels ou applications web spécialisés de comptabilité, de gestion commerciale, de gestion des immobilisations et avec les logiciels bureautiques courants.

Dans une petite structure, cette activité peut être assurée par une seule personne en toute autonomie, sous la responsabilité du chef d'entreprise et la supervision d'un cabinet d'expertise comptable.

Dans une structure moyenne ou grande, entreprise ou association, cette activité est répartie sur plusieurs personnes. Le degré d'autonomie y est limité par la spécialisation, des procédures plus complexes et une structure hiérarchique à plusieurs niveaux.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Comptabiliser les documents commerciaux  
Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie  
Établir et comptabiliser les déclarations de TVA  
Contrôler, justifier et rectifier les comptes

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Contrôler la conformité des productions comptables

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 11/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 4

### Préparer la paie et les déclarations sociales courantes

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le secrétaire comptable conduit un processus de paie simplifié pour un nombre de salariés limité. Il recueille les informations individuelles nécessaires au calcul des paies courantes. Il fait appel aux conseils d'un spécialiste pour la prise en compte des événements individuels ou collectifs non récurrents. Il émet les déclarations sociales mensuelles ou trimestrielles. Il prépare les déclarations sociales annuelles.

Pour ce faire, il doit, chaque mois, collecter et actualiser les données sociales des salariés, enregistrer ces données pour le paramétrage du logiciel de paie, établir et contrôler les bulletins de paie, comptabiliser la paie et les charges sociales. Il prépare les déclarations administratives des salariés : contrat de travail, déclaration d'embauche, accident du travail...

Ces travaux sont réalisés dans le respect du droit du travail, du droit fiscal et des procédures mises en place dans l'entité économique. Les déclarations sociales et administratives sont, le plus souvent, dématérialisées et transmises par voie numérique. L'ensemble des travaux est informatisé avec des logiciels spécialisés de paie et/ou avec un logiciel de gestion intégrée et des applications web spécialisées en paie. Cette activité impose un respect strict des échéances, la confidentialité des informations traitées et une réactivité immédiate aux anomalies constatées.

Dans une petite structure, cette activité peut être assurée par une seule personne en autonomie partielle, sous la responsabilité du chef d'entreprise et avec l'assistance ponctuelle d'un spécialiste externe de la paie.

Dans une structure moyenne ou grande, de type entreprise ou association, cette activité est répartie sur plusieurs personnes, le secrétaire comptable intervenant en amont (collecte des données) et en aval (contrôle des bulletins de paie) du processus de paie proprement dit. Le degré d'autonomie y est limité par la spécialisation du poste de travail, des procédures plus complexes et une structure hiérarchique à plusieurs niveaux.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie  
Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 12/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

## Produire des documents professionnels courants

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Saisir et présenter des documents professionnels courants en utilisant l'application bureautique la plus appropriée à la production attendue ou le progiciel propre au secteur d'activité, en respectant la charte graphique et les consignes données, afin de transmettre les informations de manière adaptée et dans les délais impartis aux destinataires internes et externes à l'entreprise.

### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce quotidiennement de façon autonome, dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités, sous la responsabilité de la hiérarchie. Elle requiert l'utilisation de logiciels bureautiques courants.

### Critères de performance

L'information transmise est fiable

Les règles orthographiques et syntaxiques sont respectées

Les normes typographiques et de présentation sont respectées

Les délais et les consignes sont respectés

La production est conforme à l'objectif visé

### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Choisir l'outil bureautique adapté et utiliser la fonction appropriée aux travaux à réaliser

Utiliser le vocabulaire technique du secteur d'activité

Présenter les documents selon les normes professionnelles

Contrôler sa production avant transmission

Utiliser des outils de recherche d'information et de communication

S'adapter aux évolutions des outils numériques

Respecter les règles de confidentialité

Organiser son travail en fonction des priorités et de la complexité de la production demandée

Connaissance des règles orthographiques et grammaticales

Connaissance des règles typographiques, des normes de présentation et de communication professionnelle

Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 13/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

## Communiquer des informations par écrit

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'une prise de notes, d'une recherche d'informations, de consignes ou pour les besoins du service, rédiger et présenter des écrits professionnels à usage interne et externe pour communiquer des informations de façon efficace et en assurer le suivi. Sélectionner et exploiter des informations afin de les restituer au destinataire sous une forme adaptée au contenu et au besoin (mail, courrier à partir de modèles, note, compte rendu, diaporama).

### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce quotidiennement, en relation avec différents interlocuteurs internes et externes à l'entreprise, dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités. Elle nécessite l'utilisation efficace du web et de ses applications.

### Critères de performance

Les règles orthographiques et syntaxiques sont respectées  
L'information transmise est fiable  
L'information transmise répond au résultat recherché  
Le mode de transmission de l'information est adapté à la situation  
Les écrits répondent aux normes de la communication professionnelle

### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Choisir le mode de transmission adéquat  
Utiliser le web avec pertinence et rapidité  
Sélectionner l'information adéquate et la vérifier  
Synthétiser les informations  
Utiliser les différents outils de recherche d'information et de communication, synchrones ou asynchrones  
Utiliser les outils bureautiques (TTX, PréAO)  
Prendre des notes  
Rédiger et présenter un écrit selon les normes et usages professionnels

Sélectionner des informations avec discernement

Organiser son travail en fonction des priorités et de la nature de la production demandée  
Respecter les délais dans la transmission des informations

Connaissance du vocabulaire technique utilisé dans la structure  
Connaissance des procédures et usages de l'entreprise en matière d'utilisation du web  
Connaissance des règles élémentaires de sécurité informatique et de protection des données numériques  
(mot de passe, sauvegarde, téléchargement...)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 14/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------



# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 3

### Assurer la traçabilité et la conservation des informations

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction des activités du service, à partir d'une organisation existante, concevoir et mettre en œuvre un plan de classement pour garantir l'accessibilité aux dossiers par les tiers habilités. Organiser de façon ergonomique le classement et l'archivage physiques et numériques des documents et des mails selon les règles en vigueur, en veillant à la sécurité et à la confidentialité des informations.

Dans une perspective de dématérialisation des documents, les numériser et les nommer en vue de leur classement ou leur archivage sur un disque interne partagé, selon les règles et procédures de la structure.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce quotidiennement, de façon autonome, dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités, à l'aide d'outils numériques.

#### Critères de performance

Les règles de classement sont respectées  
Les mails sont classés de façon à assurer un traitement efficace  
Le classement physique est organisé de façon ergonomique  
Le classement permet une recherche aisée et rapide

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Numériser des documents  
Utiliser différents moyens de sauvegarde des fichiers numériques  
Concevoir et appliquer un plan de classement  
Organiser ses mails avec efficacité  
Assurer une veille sur les évolutions des outils et espaces numériques  
Rechercher des informations sur les règles juridiques de conservation des documents

Respecter les règles de confidentialité des informations  
Respecter les règles juridiques de conservation des documents

Organiser son environnement de travail en fonction des priorités

Connaissance de la structure et de son fonctionnement  
Connaissance des différentes typologies de classement  
Connaissance de base des règles juridiques de conservation des documents  
Connaissance des règles élémentaires de sécurité informatique et de protection des données numériques (mot de passe, sauvegarde...)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 15/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 4

### Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de contribuer au bon fonctionnement du service et à la satisfaction des interlocuteurs, accueillir des visiteurs et les orienter vers les personnes et services concernés conformément aux procédures. Traiter les appels entrants et sortants sur différents canaux (téléphone, messagerie instantanée, plateforme de communication unifiée) en adoptant un ton et une expression adaptés. Assurer la transmission des messages en utilisant de façon adéquate les outils de communication synchrones ou asynchrones.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités. Elle est caractérisée par la gestion simultanée de l'accueil physique, téléphonique et d'autres travaux de secrétariat. Selon le contexte de la structure, l'utilisation de l'anglais peut être requise pour orienter et apporter des réponses simples à des interlocuteurs anglophones.

#### Critères de performance

L'interlocuteur est écouté et sa demande est prise en compte  
L'expression orale est claire et adaptée à l'interlocuteur  
Les informations transmises sont fiables  
Le mode de communication est adapté à l'interlocuteur et au message  
L'attitude est courtoise quelle que soit la situation

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Utiliser les outils de communication : téléphone, messagerie instantanée, plateforme de communication unifiée

S'exprimer distinctement et avec un vocabulaire adapté

Prendre des notes manuscrites ou en saisie simultanée

Épeler des noms et des adresses mail et énoncer des numéros de téléphone en anglais

Retranscrire des noms, des adresses mail et des numéros de téléphone énoncés en anglais

Comprendre une demande simple d'un interlocuteur anglophone et lui apporter une réponse en anglais

Utiliser les techniques de communication appropriées à la situation

Respecter les règles de confidentialité

Adopter une attitude courtoise face à une situation délicate

Organiser son travail en fonction des priorités pour faire face aux interruptions fréquentes de ses activités

Connaissance de la structure et de son organisation

Connaissance des techniques de communication

Connaissance de phrases types en anglais

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 16/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 5

### Planifier et organiser les activités de l'équipe

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des délais et d'un budget définis par la hiérarchie, anticiper, planifier les rendez-vous et organiser les réunions et les déplacements d'une équipe en prenant en compte les impératifs de ses membres, afin de contribuer à la bonne coordination des activités. Utiliser à bon escient les outils de planification et de gestion de temps, tenir à jour les agendas et plannings, informer les interlocuteurs concernés des modifications et alerter en cas de difficultés d'organisation prévisibles. Assurer l'organisation logistique des activités en fonction des contraintes et établir le suivi des budgets correspondants.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans tous types de structures et dans tous secteurs d'activités, sous la responsabilité de la hiérarchie, avec un degré d'autonomie fonction du niveau de délégation accordé. Elle peut s'exercer dans des situations d'urgence en raison d'imprévus

#### Critères de performance

Les contraintes de temps et de budget sont prises en compte  
Les données nécessaires à l'établissement des budgets et de leur suivi sont justes  
Les priorités sont prises en compte  
La mise à jour des informations est fiable  
Les personnes sont informées de toute modification dans l'organisation de leurs activités

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Créer une liste de tâches et un échéancier  
Utiliser le web et ses applications pour l'organisation des déplacements et des réunions  
Utiliser les outils de communication et de planification  
S'adapter aux outils et aux évolutions numériques  
Recenser le matériel nécessaire à la tenue des réunions

Négocier des conditions favorables avec un prestataire  
Instaurer une relation professionnelle positive avec les différents interlocuteurs  
Anticiper et faire preuve d'initiative et de réactivité en cas d'imprévu

Repérer les urgences et les priorités et organiser son travail en conséquence

Connaissance des postes budgétaires en matière de déplacements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 17/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 6

### Assurer l'administration des achats et des ventes

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du processus d'administration des ventes de l'entreprise, traiter les commandes clients et gérer leur suivi, du devis jusqu'au règlement de la facture, pour garantir le bon déroulement de la vente en termes de conformité des produits ou services et de respect des délais. Actualiser les fichiers, éditer les documents commerciaux et les états et effectuer les relances de paiement. Assurer le traitement administratif des achats : à partir des demandes des utilisateurs, établir des comparatifs d'offres, vérifier la disponibilité et les conditions de vente auprès des fournisseurs, passer les commandes et contrôler les factures en respectant les procédures de l'entreprise. Gérer les stocks de ressources matérielles – fournitures et consommables – et assurer la relation avec les prestataires – maintenance informatique, distributeurs automatiques.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de la hiérarchie, en relation avec la clientèle et les prestataires externes, ainsi qu'à l'interne de l'entreprise, avec les interlocuteurs concernés. Le processus de traitement des commandes s'effectue à l'aide d'un progiciel de gestion commerciale ou de gestion intégrée, dans une perspective de dématérialisation des documents commerciaux.

#### Critères de performance

Le processus de traitement des commandes est respecté  
Les données saisies sont correctes  
Les dates, délais et échéances sont respectés  
Les conditions de vente sont appliquées  
Les fichiers et les dossiers sont actualisés

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Utiliser un progiciel de gestion commerciale  
Respecter les procédures de traitement des commandes  
Rechercher des informations sur la réglementation des contrats de vente et de transport

Négocier un délai, une remise  
Adopter une posture commerciale dans la relation avec le client

Organiser son travail en fonction des priorités  
Agir avec rigueur et méthode dans le traitement des opérations commerciales

Connaissance des procédures d'achat et de vente de l'entreprise et des conditions générales de vente  
Connaissance des documents commerciaux et des circuits de traitement des commandes  
Connaissance des modes de règlement  
Connaissance de base de la réglementation en matière de contrats de vente et de transport

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 18/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'une demande d'information, de modification de commande, d'une réclamation ou d'une situation litigieuse de premier niveau, apporter une réponse qui concilie satisfaction de l'interlocuteur et intérêt de l'entreprise dans le respect du niveau de délégation accordé, en mettant en œuvre les techniques de communication professionnelle. Identifier les cas pouvant être traités en toute autonomie et ceux relevant de la hiérarchie qui devra être alertée, en fonction de la complexité et des enjeux de la situation litigieuse.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dans tous types de structures, sous la responsabilité de la hiérarchie et dans la limite du niveau de délégation accordé. Elle s'exerce en relation constante avec les clients, les fournisseurs et les prestataires et en étroite collaboration avec les commerciaux, le service comptable et le magasin ou service expédition.

Cette compétence s'exerce essentiellement par téléphone et par mail, le courrier étant utilisé dans les situations litigieuses nécessitant plus de formalisme. Les réclamations peuvent également être traitées via les réseaux sociaux ou les forums.

#### Critères de performance

La réponse apportée concilie satisfaction du client et intérêt de l'entreprise

Les conditions générales de vente sont respectées

Le niveau de délégation accordé est respecté

L'information est communiquée à l'interlocuteur concerné

Le ton et le style de la réponse sont adaptés à une relation commerciale

L'expression orale et écrite respecte les normes professionnelles

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Rédiger des écrits professionnels

Utiliser les outils de communication de façon professionnelle (téléphone, mail, réseaux sociaux, forums...)

Rechercher une information dans un progiciel de gestion commerciale, des bases de données et des fichiers internes

Analyser la demande d'un client et apporter une réponse adaptée

Mettre en œuvre les techniques d'écoute active

Respecter les règles de courtoisie

Comprendre et respecter le niveau de délégation accordé

Instaurer une relation professionnelle positive avec les différents interlocuteurs

Agir avec assertivité

Rendre compte dans les délais

Connaissance de l'environnement de l'entreprise

Connaissance de l'organisation commerciale de l'entreprise et des conditions générales de vente

Connaissance des documents commerciaux

Connaissance de base des calculs commerciaux

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 19/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 8

### Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes, dans le cadre du suivi périodique de l'activité commerciale ou en vue d'une présentation, collecter des données chiffrées dans différentes sources identifiées ou auprès d'autres collaborateurs, élaborer et actualiser des tableaux de suivi et les présenter sous forme graphique. Vérifier la cohérence du résultat avec l'objectif recherché et mettre en évidence les éléments significatifs pour faciliter l'analyse des résultats et la prise de décision.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce périodiquement ou ponctuellement, en lien avec l'équipe de vente de l'entreprise. Elle nécessite l'utilisation de fonctions avancées du tableur.

#### Critères de performance

- Les données saisies sont fiables
- Les formules de calcul utilisées sont correctes
- L'organisation des données facilite la lecture du tableau
- Le choix du graphique est cohérent avec l'objectif visé
- Le commentaire met en évidence les éléments significatifs

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

- Utiliser les fonctions avancées d'un tableur (tableaux croisés dynamiques, fonctions SI ...)
- Collecter, sélectionner et exploiter des données chiffrées
- Présenter des tableaux et des graphiques
- Vérifier la cohérence des résultats
- Extraire les éléments significatifs à partir des résultats obtenus et les présenter sous forme d'un commentaire succinct

Recueillir des informations auprès des autres collaborateurs de l'entreprise

- Agir avec méthode et logique
- Organiser son travail en fonction des priorités et de la complexité de la production demandée

- Connaissance des calculs arithmétiques (écart, pourcentages, cumul, moyenne)
- Connaissance du vocabulaire lié aux statistiques (évolution, répartition, comparaison, écart, ratios, marge)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 20/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 9

### Assurer le suivi administratif courant du personnel

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après collecte des informations nécessaires, effectuer les formalités administratives liées à l'embauche, au départ et aux absences des salariés, dans le respect des procédures de l'entreprise et des règles de confidentialité, pour garantir l'application des obligations légales en matière de droit du travail. Constituer et tenir à jour les fichiers et dossiers du personnel. Établir et actualiser les plannings de gestion des absences après collecte des informations auprès de l'équipe. Rechercher une information courante en matière de législation du travail et la transmettre oralement ou par écrit à l'interlocuteur concerné.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce de façon périodique et varie selon le type et la taille de l'entreprise. Dans les TPE, elle peut couvrir la totalité du suivi administratif du personnel sous la responsabilité juridique de la hiérarchie, en lien avec le cabinet d'expertise comptable. Dans les plus grandes entreprises, le périmètre d'intervention est plus restreint et s'exerce en étroite collaboration avec les techniciens de la fonction RH.

#### Critères de performance

Les règles législatives et conventionnelles sont respectées  
Les échéances sont respectées  
Les informations relatives au salarié sont actualisées  
L'information transmise est fiable et répond à la demande  
Les règles de confidentialité sont respectées

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Concevoir et utiliser des outils de suivi : plannings, fiches, tableaux de suivi  
Respecter la législation et la réglementation en matière de droit du travail  
Appliquer les procédures internes en matière d'administration du personnel  
Rechercher des informations en matière de droit du travail sur des sites institutionnels  
Rédiger un écrit professionnel à usage interne

Respecter les règles de confidentialité professionnelle  
Instaurer une relation professionnelle positive avec les différents interlocuteurs

Respecter les échéances  
Organiser son travail en fonction des priorités

Connaissance des sources du droit du travail telles que Code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise  
Connaissance des partenaires externes tels qu'organismes sociaux, médecine et inspection du travail  
Connaissance des différents types de contrats de travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 21/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 10

### Comptabiliser les documents commerciaux

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour assurer une tenue régulière de la comptabilité de l'entité, en se conformant à l'organisation mise en place dans le respect des réglementations comptables et fiscales (TVA), identifier, collecter, vérifier les documents commerciaux physiques ou dématérialisés puis les enregistrer dans le système comptable en utilisant une ou plusieurs applications numériques spécialisées.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Suivant l'organisation de la fonction comptable, cette compétence s'exerce seul ou avec plusieurs personnes spécialisées selon le type de flux : clients, fournisseurs, autres tiers. Les délais d'enregistrement doivent être maîtrisés. Le processus d'enregistrement est partiellement ou totalement automatisé avec la numérisation (scan) des pièces comptables, les procédés de reconnaissance de caractères et d'analyse de texte.

#### Critères de performance

Les imputations comptables sont conformes à la réglementation  
Les montants imputés sont justes

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les documents à comptabiliser

En fonction du volume, du type de document et des outils numériques à disposition, préparer l'enregistrement comptable (pré-imputation) pour assurer la fiabilité de l'opération

Utiliser les fonctions adéquates des logiciels ou applications web

Repérer les dysfonctionnements des logiciels et applications et y remédier

Contrôler régulièrement la conformité des enregistrements

Rectifier les erreurs d'enregistrement comptable

Editer des états comptables fiables : journaux, grand livre, balance

Obtenir, dans ou hors de l'entreprise, les informations nécessaires pour une bonne imputation comptable.

Dans les cabinets d'expertise comptable, aider et dépanner les clients qui procèdent aux enregistrements comptables et apporter un premier niveau de conseil organisationnel

Organiser un système de classement

Organiser les rythmes de comptabilisation

Garantir l'exhaustivité et l'homogénéité des enregistrements

Rechercher des informations dans la documentation professionnelle

Connaissances de base en droit commercial : contrat de vente et documents associés (devis, commande, bordereau de livraison, facture, avoir, acompte...)

Connaissances en droit fiscal : la TVA, champ d'application, exigibilité, déductibilité, taux, paiement.

Connaissance des règles de présentation des principaux documents commerciaux : facture, avoir, acompte, remise...

Connaissance des principales fonctionnalités des outils de numérisation et d'enregistrement comptable.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 22/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------



# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 11

### Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour assurer une tenue régulière de la comptabilité de l'entité, en se conformant à l'organisation mise en place et dans le respect des réglementations comptable et fiscale, collecter, identifier, vérifier les documents bancaires physiques et dématérialisés puis les enregistrer dans le système comptable en utilisant une ou plusieurs applications numériques spécialisées. Réaliser un suivi quotidien des positions bancaires et des flux de trésorerie. En utilisant un outil numérique dédié, établir des états de rapprochement bancaire.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fonction du volume des informations à traiter, cette compétence s'exerce seul ou avec plusieurs personnes spécialisées selon le type de flux : banques, caisse(s), effets de commerce. Les délais d'enregistrement doivent être maîtrisés. Le processus d'enregistrement est partiellement ou totalement automatisé.

#### Critères de performance

Les imputations comptables sont conformes à la réglementation  
Les montants imputés sont justes  
Les erreurs bancaires sont repérées, signalées et corrigées  
Le suivi de trésorerie est régulier et fiable.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les documents à comptabiliser

En fonction du volume, du type de document et des outils numériques à disposition, préparer l'enregistrement comptable pour assurer la fiabilité de l'imputation

Utiliser les fonctions adéquates des logiciels ou des applications web

Repérer les dysfonctionnements des logiciels et applications et y remédier

Contrôler régulièrement la conformité des enregistrements

Rectifier les erreurs d'enregistrement comptable

Editer des états comptables fiables : journaux, grand livre, balances

Obtenir, dans ou hors de l'entreprise, les informations nécessaires pour une bonne imputation comptable

Dans les cabinets d'expertise comptables, aider et dépanner les clients qui procèdent aux enregistrements comptables et apporter un premier niveau de conseil organisationnel

Organiser un système de classement

Organiser les rythmes de comptabilisation

Garantir l'exhaustivité et l'homogénéité des enregistrements

Rechercher des informations dans la documentation professionnelle

Connaissance de base de la réglementation bancaire et du droit cambiaire

Connaissances de base en droit fiscal

Connaissance des règles de présentation des principaux documents financiers physiques et dématérialisés : virement bancaire, relevés bancaires, effets de commerce, relevés de caisse, échéancier d'emprunt

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 23/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 12

### Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour assurer les obligations fiscales de l'entité en matière de TVA, en se conformant à l'organisation mise en place, dans le respect de la réglementation comptable et fiscale, en utilisant les fonctionnalités de TVA des logiciels ou applications de comptabilité, organiser les comptes de TVA, vérifier l'exhaustivité des opérations prises en compte pour la période de référence puis procéder à la déclaration dématérialisée de la TVA et vérifier sa comptabilisation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul en utilisant les automatismes de calculs des logiciels ou applications comptables. Une vérification approfondie est nécessaire avant validation et transmission de la déclaration.

L'envoi des déclarations dématérialisées, par voie numérique, doit respecter des échéances précises.

#### Critères de performance

Les montants déclarés sont justes et établis sur une base exhaustive

La déclaration est conforme à la réglementation

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Utiliser les fonctions adéquates des logiciels et applications web.

Contrôler la conformité des enregistrements comptables

Obtenir, dans l'entreprise et auprès des services fiscaux, les informations nécessaires pour maintenir la conformité des déclarations de TVA

Organiser et appliquer le processus permanent nécessaire à l'établissement de la déclaration de TVA

Rechercher des informations dans la documentation professionnelle

Connaissance de la réglementation de TVA applicable à l'entité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 24/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 13

### Contrôler, justifier et rectifier les comptes

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour assurer la fiabilité des informations enregistrées dans la comptabilité de l'entité, en se conformant à l'organisation mise en place et dans le respect des réglementations comptables et fiscales, contrôler le détail des imputations sur les comptes, vérifier l'origine et la conformité de l'imputation, justifier le solde du compte en isolant les opérations en cours puis rectifier les anomalies relevées en enregistrant dans le système comptable les imputations correctives. Pour ce faire, maîtriser les outils numériques à disposition pour effectuer les contrôles, les recherches d'anomalies et les éventuelles rectifications.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fonction du volume des informations à traiter, cette compétence s'exerce seul ou avec plusieurs personnes spécialisées selon le type de flux. En entreprise et en cabinet d'expertise comptable, cette compétence s'exerce sous le contrôle du responsable hiérarchique ou de l'expert-comptable en charge du dossier.

#### Critères de performance

Les états de rapprochements sont cohérents et apurés  
La justification des soldes est documentée et formalisée  
Les rectifications comptables sont pertinentes  
Les délais de réalisation respectent les plannings

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Utiliser la technique du lettrage : repérage des opérations soldées  
Réaliser un état de rapprochement bancaire  
Réaliser une circularisation : confirmation externe d'un solde  
Utiliser les fonctions adéquates des logiciels ou applications web  
Contrôler régulièrement la conformité des enregistrements comptables  
Rectifier les erreurs d'enregistrement comptable  
Editer des états comptables fiables : journaux, grand-livre, balances

Obtenir dans ou hors de l'entreprise, les informations nécessaires pour une imputation comptable adéquate  
Adopter une attitude de conseil et développer l'échange et la communication

Organiser un système de classement  
Organiser les rythmes de saisie  
Garantir l'exhaustivité et l'homogénéité des enregistrements  
Rechercher des informations dans la documentation professionnelle

Connaissances des principales fonctionnalités de contrôle et de repérage d'anomalies des outils numériques comptables

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 25/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 14

### Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour assurer la production mensuelle des bulletins de paie de l'entité dans le respect de la réglementation sociale en vigueur, des conventions collectives et des accords d'entreprise applicables, collecter les données individuelles des salariés, vérifier les éléments fixes et variables (heures supplémentaires, primes, absences, congés payés, prélèvement à la source...), enregistrer ces éléments pour permettre le calcul des salaires et l'édition des bulletins de paie dans le système de gestion numérisée des ressources humaines. Etablir les déclarations administratives liées aux événements individuels non récurrents : maladie, accident du travail, embauche ou départ d'un salarié, formation continue...

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fonction de l'organisation choisie par l'entité, cette compétence s'exerce seul ou en collaboration avec un service spécialisé interne ou externe. En fonction du degré d'intégration numérique de l'entité, l'automatisation de l'enregistrement des données individuelles variables sera plus ou moins assurée.

Les délais d'édition et de remise des bulletins de salaires et des déclarations sociales doivent être respectés. Les obligations déclaratives doivent être remplies.

#### Critères de performance

La prise en compte des éléments variables collectifs et individuels du mois est effective

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les documents individuels nécessaires pour justifier les données de la paie

Assurer la bonne prise en compte des paramètres individuels de paie

Tenir un dossier paie numérisé pour chaque salarié

Obtenir, dans ou hors de l'entreprise, les informations nécessaires pour une actualisation exhaustive des données collectives et individuelles de la paie

Appliquer un système de classement protégé des dossiers de paie

Garantir la confidentialité du processus de la paie

Rechercher des informations dans la documentation professionnelle

Connaissance de la réglementation sociale en vigueur

Connaissances de base en droit du travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 26/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 15

### Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour assurer la conformité de la paie et l'émission périodique des déclarations sociales de l'entité, dans le respect de la réglementation sociale en vigueur, des conventions collectives et des accords d'entreprise applicables, vérifier les données individuelles et collectives des paies échues. Dans le système de gestion numérisée des ressources humaines, produire les déclarations sociales et les transmettre, sous forme dématérialisée, aux organismes sociaux concernés. Procéder à l'enregistrement automatique en comptabilité des données collectives des salaires et des charges sociales.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fonction de l'organisation choisie par l'entité, cette compétence s'exerce seul ou en collaboration avec un service spécialisé interne ou externe. En fonction du degré d'intégration numérique de l'entité, l'automatisation des bulletins de salaire et des déclarations dématérialisés sera plus ou moins assurée.

#### Critères de performance

Les bulletins de paie sont conformes aux paramètres individuels de paie  
Les déclarations sociales sont exactes  
Les délais d'émission sont respectés

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Contrôler et suivre la conformité des paies et des déclarations sociales  
Vérifier la bonne prise en compte des éléments individuels de paie  
Tenir un dossier collectif de paie pour les organismes sociaux  
Tenir le registre unique du personnel

Obtenir, dans ou hors de l'entreprise, les informations nécessaires pour une actualisation exhaustive des données collectives et individuelles de la paie

Utiliser un système de classement protégé des dossiers collectifs de la paie  
Garantir l'exhaustivité des éléments déclarés  
Rechercher des informations dans la documentation professionnelle

Connaissance de la réglementation sociale, des conventions collectives et des accords d'entreprise en vigueur.

Connaissance des règles de comptabilisation de la paie

Connaissance des règles de traitement et de comptabilisation des :

- principales déclarations sociales collectives
- principales déclarations sociales individuelles.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 27/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

## Organiser son environnement de travail et ses activités

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Optimiser la gestion de son temps en analysant de manière exhaustive le temps passé à chacune de ses activités. Identifier les tâches récurrentes ou chronophages et adopter des mesures correctives – regrouper ou redéfinir certaines tâches ou échanges, améliorer le classement, hiérarchiser les priorités, établir des listes de tâches.

Organiser son poste de travail de manière ergonomique en tenant compte de la fréquence d'utilisation de ses dossiers.

### Critères de performance

Les productions sont réalisées dans les délais impartis

La recherche de documents est aisée et rapide

Le développement durable est pris en compte

## Assurer une veille technologique et informationnelle

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En effectuant une veille technique ciblée sur les technologies du numérique, actualiser régulièrement ses connaissances, les mettre en pratique et s'adapter en permanence aux évolutions afin d'être autonome dans l'utilisation courante des outils, d'apporter une assistance aux membres de l'équipe et d'être force de proposition dans l'acquisition de nouveaux outils.

À partir d'une demande ou d'un besoin d'actualisation, repérer les sources d'information fiables sur le web et ses services numériques et effectuer la recherche afin de transmettre l'information adéquate aux personnes concernées et mettre à jour ses dossiers.

### Critères de performance

L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers

Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées

## S'adapter à des situations et des interlocuteurs variés

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Adapter son mode de communication en fonction des situations et des interlocuteurs en conservant une attitude courtoise et en apportant les ajustements nécessaires pour mener à bien ses travaux.

### Critères de performance

La posture est adaptée à l'interlocuteur

La communication est courtoise

Les modifications nécessitées par la nouvelle situation sont effectuées

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 28/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

## **Contrôler la conformité des productions comptables**

### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A l'issue des processus comptables mis en œuvre, vérifier, de manière exhaustive ou par sondage, les enregistrements passés à partir des documents comptables, les imputations comptables, les montants saisis ou transférés, les libellés et annotations saisis, la bonne utilisation des numéros de comptes du plan comptable et l'homogénéité des traitements en fonction de l'organisation et des procédures mises en place. Corriger les erreurs, rectifier les imprécisions, améliorer la lisibilité des documents produits.

### **Critères de performance**

Cohérence des enregistrements  
Exactitude des imputations  
Exactitude des montants  
Signification des libellés et annotations saisis  
Exactitude et régularité dans l'utilisation des comptes  
Application des procédures internes

## **Mettre en œuvre les modes opératoires de la comptabilité**

### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Conformément à la réglementation professionnelle et en suivant les procédures internes, réaliser l'ensemble des traitements récurrents de la fonction avec régularité, efficacité et fiabilité.

### **Critères de performance**

Les travaux prévus sont réalisés  
Les consignes sont respectées  
Les différents traitements comptables sont conformes

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 29/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------

# Glossaire du RP

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

## Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 30/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------



**Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

**Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Secrétaire comptable (PC)	Page 31/31
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------	------------





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « SECRETAIRE COMPTABLE »

### NIVEAU IV

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 1/26
------------------	-------------	------------------------------	----------------------------	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Secrétaire comptable

**Sigle du titre professionnel :** SC

**Niveau :** IV

**Code(s) NSF :** 324t - Saisie, mise en forme et communication des données

**Code(s) ROME:** M 1608.

## 2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 2/26
------------------	-------------	------------------------------	----------------------------	-----------

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 3/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	-----------

### 3. Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel SC

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Produire des documents professionnels courants</p> <p>Communiquer des informations par écrit</p> <p>Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement</p> <p>Planifier et organiser les activités de l'équipe</p> <p>Assurer l'administration des achats et des ventes</p> <p>Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes</p> <p>Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale</p> <p>Assurer le suivi administratif courant du personnel</p> <p>Comptabiliser les documents commerciaux</p> <p>Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie</p> <p>Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA</p> <p>Contrôler, justifier et rectifier les comptes</p> <p>Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie</p> <p>Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales</p>	08 h 15 min	<p><b>Mise en situation écrite – 1ère partie</b> (4 heures) : le candidat réalise, dans la même épreuve, des travaux relevant du secrétariat et de la comptabilité dans le contexte d'une entreprise fictive.</p> <p><b>Mise en situation écrite – 2è partie</b> (4 heures) : le candidat réalise, dans la même épreuve, des travaux relevant du secrétariat et de la comptabilité dans le contexte de la même entreprise fictive que la première partie.</p> <p>Les deux parties de la mise en situation sont indépendantes et complémentaires dans l'évaluation des compétences.</p> <p><b>Simulation d'un accueil téléphonique</b> (15 minutes) : le candidat reçoit un appel externe qu'il doit traiter en fonction d'un scénario préétabli, qui se situe dans le même contexte d'entreprise que l'épreuve écrite. Il dispose de 5 minutes de préparation (incluses dans la durée de l'épreuve).</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
• Entretien technique	Assurer la traçabilité et la conservation des informations	00 h 10 min	A partir d'un guide de questionnement et de la production réalisée par le candidat, le jury l'interroge sur sa pratique et ses connaissances portant sur le classement, l'archivage et la traçabilité des informations.
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury évalue la représentation que se fait le candidat de l'emploi et des comportements professionnels induits.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	08 h 45 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

La mise en situation orale se déroule après la mise en situation écrite et avant l'entretien technique.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle, écrite et orale.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Dès que son dossier est recevable, le candidat contacte le centre organisateur afin de prendre connaissance des logiciels professionnels utilisés pendant la session d'examen (suite bureautique, logiciel de gestion commerciale).

S'il ne connaît pas ces logiciels, une prise en main est recommandée en amont de la session.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 5/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	-----------

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités</b>					
Produire des documents professionnels courants	L'information transmise est fiable Les règles orthographiques et syntaxiques sont respectées Les normes typographiques et de présentation sont respectées Les délais et les consignes sont respectés La production est conforme à l'objectif visé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communiquer des informations par écrit	Les règles orthographiques et syntaxiques sont respectées L'information transmise est fiable L'information transmise répond au résultat recherché Le mode de transmission de l'information est adapté à la situation Les écrits répondent aux normes de la communication professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la traçabilité et la conservation des informations	Les règles de classement sont respectées Les mails sont classés de façon à assurer un traitement efficace Le classement physique est organisé de façon ergonomique Le classement permet une recherche aisée et rapide	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement	L'interlocuteur est écouté et sa demande est prise en compte L'expression orale est claire et adaptée à l'interlocuteur Les informations transmises sont fiables Le mode de communication est adapté à l'interlocuteur et au message L'attitude est courtoise quelle que soit la situation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Planifier et organiser les activités de l'équipe	<p>Les contraintes de temps et de budget sont prises en compte</p> <p>Les données nécessaires à l'établissement des budgets et de leur suivi sont justes</p> <p>Les priorités sont prises en compte</p> <p>La mise à jour des informations est fiable</p> <p>Les personnes sont informées de toute modification dans l'organisation de leurs activités</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines</b>					
Assurer l'administration des achats et des ventes	<p>Le processus de traitement des commandes est respecté</p> <p>Les données saisies sont correctes</p> <p>Les dates, délais et échéances sont respectés</p> <p>Les conditions de vente sont appliquées</p> <p>Les fichiers et les dossiers sont actualisés</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes	<p>La réponse apportée concilie satisfaction du client et intérêt de l'entreprise</p> <p>Les conditions générales de vente sont respectées</p> <p>Le niveau de délégation accordé est respecté</p> <p>L'information est communiquée à l'interlocuteur concerné</p> <p>Le ton et le style de la réponse sont adaptés à une relation commerciale</p> <p>L'expression orale et écrite respecte les normes professionnelles</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale	Les données saisies sont fiables Les formules de calcul utilisées sont correctes L'organisation des données facilite la lecture du tableau Le choix du graphique est cohérent avec l'objectif visé Le commentaire met en évidence les éléments significatifs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer le suivi administratif courant du personnel	Les règles législatives et conventionnelles sont respectées Les échéances sont respectées Les informations relatives au salarié sont actualisées L'information transmise est fiable et répond à la demande Les règles de confidentialité sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Assurer les travaux courants de comptabilité</b>					
Comptabiliser les documents commerciaux	Les imputations comptables sont conformes à la réglementation Les montants imputés sont justes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie	Les imputations comptables sont conformes à la réglementation Les montants imputés sont justes Les erreurs bancaires sont repérées, signalées et corrigées Le suivi de trésorerie est régulier et fiable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA	Les montants déclarés sont justes et établis sur une base exhaustive La déclaration est conforme à la réglementation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Contrôler, justifier et rectifier les comptes	Les états de rapprochements sont cohérents et apurés La justification des soldes est documentée et formalisée Les rectifications comptables sont pertinentes Les délais de réalisation respectent les plannings	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Préparer la paie et les déclarations sociales</b>					
Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie	La prise en compte des éléments variables collectifs et individuels du mois est effective	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales	Les bulletins de salaire sont conformes aux paramètres individuels de paie Les déclarations sociales sont exactes Les délais d'émission sont respectés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet					

### 3.3. Evaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser son environnement de travail et ses activités	Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
	Assurer l'administration des achats et des ventes
	Assurer la traçabilité et la conservation des informations
	Assurer le suivi administratif courant du personnel
	Communiquer des informations par écrit
	Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale
	Planifier et organiser les activités de l'équipe
	Produire des documents professionnels courants
	Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes
Assurer une veille technologique et informationnelle	Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
	Assurer l'administration des achats et des ventes
	Assurer la traçabilité et la conservation des informations
	Assurer le suivi administratif courant du personnel
	Communiquer des informations par écrit
	Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales
	Planifier et organiser les activités de l'équipe
	Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie
	Produire des documents professionnels courants
	Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
S'adapter à des situations et des interlocuteurs variés	Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
	Assurer l'administration des achats et des ventes
	Assurer la traçabilité et la conservation des informations
	Assurer le suivi administratif courant du personnel
	Communiquer des informations par écrit
	Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale
	Planifier et organiser les activités de l'équipe
	Produire des documents professionnels courants
Contrôler la conformité des productions comptables	Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes
	Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie
	Comptabiliser les documents commerciaux
	Contrôler, justifier et rectifier les comptes
Mettre en œuvre les modes opératoires de la comptabilité	Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA
	Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie
	Comptabiliser les documents commerciaux
	Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales
	Contrôler, justifier et rectifier les comptes

## 4 - Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre SC

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min**

**4.2. Protocole d'intervention du jury :**

La présence du jury est nécessaire pour :

- l'évaluation des travaux de la mise en situation écrite ;
- le déroulement de la mise en situation orale, l'un des membres du jury assurant le rôle de l'interlocuteur prévu par le scénario et second, celui d'observateur ;
- le déroulement de l'entretien technique ;
- le déroulement de l'entretien final.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Le jury doit être composé de professionnels secrétaires comptables, ou à défaut, de professionnels du secrétariat et de professionnels de la comptabilité, afin de couvrir tous les domaines de compétences du secrétaire comptable

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 12/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	------------

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Secrétaire comptable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 13/26
------------------	-------------	------------------------------	----------------------------	------------

## CCP 1 –

### Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Communiquer des informations par écrit Produire des documents professionnels courants Planifier et organiser les activités de l'équipe Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement	02 h 20 min	<p>La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties se déroulant dans le contexte d'une même structure fictive :</p> <p><b>1ère partie : mise en situation écrite (durée : 02 h 00)</b></p> <p>A partir d'informations et de consignes, le candidat traite différents dossiers dans le respect des délais et des procédures et produit les documents qui lui paraissent nécessaires, en choisissant les logiciels qui lui semblent les mieux adaptés.</p> <p><b>2ème partie : mise en situation orale (durée : 00 h 20)</b></p> <p>Compétence "Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement" : A partir d'un scénario préétabli choisi par le jury, le candidat dispose de 10 minutes de préparation avant de traiter un appel téléphonique d'une durée de 10 minutes y compris la rédaction d'un message à partir des notes prises pendant l'appel.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Assurer la traçabilité et la conservation des informations Planifier et organiser les activités de l'équipe	00 h 20 min	<p>A partir d'un questionnaire, le jury interroge le candidat sur sa pratique et ses connaissances portant, d'une part, sur le classement, l'archivage et la traçabilité des informations, et d'autre part, sur la planification et l'organisation des activités d'une équipe.</p> <p>L'entretien technique permet également au candidat de présenter ses travaux et d'argumenter ses choix relatifs à la mise en situation.</p>
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 40 mn	



**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

La mise en situation orale (2ème partie) se déroule après la mise en situation écrite (1ère partie) et avant l'entretien technique.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle, écrite et orale.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour :

- la correction et l'évaluation des travaux de la mise en situation écrite ;
- le déroulement et l'évaluation de la mise en situation orale (2ème partie de la mise en situation professionnelle), les membres du jury assurant les jeux de rôle. Un des membres du jury tient le rôle de l'interlocuteur prévu dans le scénario et un autre observe le déroulement de la situation professionnelle ;
- le déroulement de l'entretien technique.

Le temps d'intervention du jury en présence du candidat se décompose de la manière suivante :

- mise en situation orale : 00 h 10 min (présence du jury non requise pendant la préparation du candidat) ;
- entretien technique : 00 h 20 min.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 15/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	------------

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite (1ère partie de la mise en situation professionnelle), afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Lors de la mise en situation orale (2ème partie de la mise en situation professionnelle), le responsable de session du centre organisateur doit veiller à l'absence de communication entre les candidats ayant déjà passé la mise en situation et ceux se trouvant en attente pour la passer.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 16/26
------------------	-------------	------------------------------	----------------------------	------------

**CCP 2 –**

**Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines**

**Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve**

<b>Modalités</b>	<b>Compétences évaluées</b>	<b>Durée</b>	<b>Détail de l'organisation de l'épreuve</b>
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes Assurer l'administration des achats et des ventes Assurer le suivi administratif courant du personnel Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale	03 h 00 min	La mise en situation professionnelle est une étude de cas écrite se déroulant dans le contexte d'une entreprise fictive. À partir d'informations et de consignes, le candidat traite différents dossiers dans le respect des délais et des procédures et produit les documents qui lui paraissent nécessaires, en choisissant les logiciels qui lui semblent les mieux adaptés.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Assurer le suivi administratif courant du personnel	00 h 20 min	À partir d'un guide de questionnement, le jury interroge le candidat sur sa pratique et ses connaissances portant sur le suivi administratif courant du personnel. L'entretien technique permet également au candidat de présenter ses travaux et d'argumenter ses choix relatifs à la mise en situation.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 20 mn	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 17/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	------------

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est nécessaire pour :

- l'évaluation des travaux de la mise en situation écrite,
- le déroulement de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 18/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	------------

### CCP 3 –

### Assurer les travaux courants de comptabilité

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA Comptabiliser les documents commerciaux Contrôler, justifier et rectifier les comptes	02 h 00 min	Etude de cas consacrée aux travaux comptables courants. Pendant l'épreuve, le candidat doit avoir accès à une documentation professionnelle papier ou par accès Internet. Les documents personnels sont autorisés. Pendant l'épreuve, le candidat doit pouvoir réaliser des impressions de son travail en cours d'élaboration.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien technique</li> </ul>	Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA Comptabiliser les documents commerciaux Contrôler, justifier et rectifier les comptes	00 h 20 min	Entretien destiné à évaluer la vision du candidat et sa compréhension globale de l'activité professionnelle objet du CCP. Entretien à réaliser après l'évaluation par le jury de la mise en situation professionnelle.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 mn	

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer les travaux courants de comptabilité**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est nécessaire pour :

- l'évaluation des travaux de la mise en situation écrite,
- le déroulement de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 20/26
------------------	-------------	------------------------------	----------------------------	------------

## CCP 4 –

### Préparer la paie et les déclarations sociales courantes

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales	02 h 00 min	Etude de cas consacrée à la paie. Pendant l'épreuve, le candidat doit avoir accès à une documentation professionnelle papier ou par accès Internet. Les documents personnels sont autorisés. Pendant l'épreuve, le candidat doit pouvoir réaliser des impressions de son travail en cours d'élaboration.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien technique</li> </ul>	Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales	00 h 20 min	Entretien destiné à évaluer la vision du candidat et sa compréhension globale de l'activité professionnelle objet du CCP. Entretien à réaliser après l'évaluation par le jury de la mise en situation professionnelle.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 mn	

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer la paie et les déclarations sociales courantes

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est nécessaire pour :

- l'évaluation des travaux de la mise en situation écrite,
- le déroulement de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 22/26
------------------	-------------	------------------------------	----------------------------	------------



# Annexe 1

## Plateau technique d'évaluation

### Secrétaire comptable

➤ **Locaux**

<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Désignation et description des locaux</b>	<b>Observations</b>
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Mise en situation écrite : Une salle équipée de postes de travail pour les candidats  Mise en situation orale (simulation téléphonique) : Deux petites salles ou deux bureaux avec téléphone	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
<b>Entretien technique</b>	Une salle équipée d'une table et de chaises (ou un bureau)	Sans objet
<b>Entretien final</b>	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste de travail avec PC équipé des logiciels - suite bureautique, logiciels de gestion commerciale et de comptabilité, connecté à Internet et relié à une imprimante	1	Calculatrice autorisée
Equipements	2	Téléphones équipés d'un haut-parleur	1	Un téléphone pour le candidat et un autre pour le jury permettant de communiquer entre les deux salles dans le cadre de la mise en situation orale.
	1	Casque audio	1	Sans objet
Documentations	1	Documentation professionnelle sociale, comptable et fiscale à jour, disponible dans la salle d'examen ou sur Internet par abonnements spécifiques.	1	Sans objet
Autres	1	Fournitures de bureau courantes	1	Sans objet

# Annexe 2

## CORRESPONDANCE DU TP

Le titre professionnel de secrétaire comptable est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Secrétaire comptable (Arrêté n° 903/CM du 13 juillet 2012 modifié)</b>		<b>Secrétaire comptable (Présent arrêté)</b>
CCP	Assurer les travaux courants de secrétariat et assister une équipe	CCP	Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités
CCP	Réaliser le traitement administratif des diverses fonctions de l'entreprise	CCP	Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines
CCP	Assurer les travaux courants de comptabilité	CCP	Assurer les travaux courants de comptabilité
CCP	Réaliser les travaux courants de paie	CCP	Préparer la paie et les déclarations sociales courantes

# Annexe 3

## Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Secrétaire comptable (SC).	Page 26/26
------------------	-------------	---------------------------	----------------------------	------------



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

## PLAQUISTE - PLATRIER

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 1/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

# Référentiel Professionnel du titre: PLAQUISTE-PLATRIER

## Introduction

### Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La révision du titre professionnel « Plaquiste » conserve une configuration en deux activités types dont les libellés ont évolué pour intégrer la notion d'habitation. Afin de l'adapter aux évolutions liées à la réglementation thermique, le nombre et le libellé des compétences sont revus. Il est adossé à cet emploi un Certificat Complémentaire de Spécialisation se rapportant à l'activité le plâtre traditionnel.

Par conséquent, l'intitulé du titre de Plaquiste devient Plaquiste-Plâtrier.

Le cœur de l'emploi type de l'ouvrier spécialisé en travaux intérieurs de plâtrerie est celui de Plaquiste, avec une forte prédominance de mise en œuvre de plâtre sec. Pour répondre à l'ensemble du spectre de compétences pouvant être demandées à un ouvrier intervenant sur des chantiers de plâtrerie pour la construction de logements, il est donc proposé d'ajouter au titre professionnel Plaquiste, une activité complémentaire de spécialisation (CCS) relative aux compétences de mise en œuvre courante de plâtre traditionnel.

Vis-à-vis de la version antérieure de la spécialité du titre professionnel de Plaquiste, l'intitulé du titre devient Plaquiste Plâtrier, les activités sont conservées avec toutefois la modification de certains intitulés au regard des compléments apportés sur-le-champ de l'étanchéité à l'air et isolation. Il est également ajouté « d'habitation » aux intitulés des activités types de l'emploi pour préciser le type de bâtiments dans lesquels interviennent principalement les tenants de l'emploi.

Le nombre et le libellé des compétences sont également revus suite à la restructuration du titre pour prendre en compte les nouveaux savoirs et savoir-faire associés à ces compétences

### Liste des activités :

#### Ancien TP : Plaquiste

##### Activités :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec
- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre

#### Nouveau TP : Plaquiste-plâtrier

##### Activités :

- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

##### CCS :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre	1	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
		2	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
2	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique	3	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
		4	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

## Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel	1	Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds
		2	Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

## FICHE EMPLOI TYPE

### PLAQUISTE-PLATRIER

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Le plaquiste-plâtrier de niveau V intervient essentiellement dans tout bâtiment individuel et collectif d'habitation pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux neufs et anciens, à partir d'éléments préfabriqués en matériaux secs à base de plâtre et de différents matériaux destinés à l'étanchéité à l'air, à l'isolation thermique et acoustique.

En fonction de la nature du chantier sur lequel il intervient, le plaquiste plâtrier peut également travailler de manière ponctuelle le plâtre traditionnel.

À partir de dossiers techniques, de plans de pose ou de consignes verbales, il construit des plafonds, des doublages, des cloisons et met en place ponctuellement des systèmes constructifs pour assurer l'étanchéité à l'air, l'isolation thermique et acoustique d'un bâtiment.

Pour ce faire, il effectue des tracés, des implantations et réalise des ossatures métalliques sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre. Il pose par collage certains éléments (plaques de plâtre, complexe isolant).

En complément à ces travaux, le plaquiste-plâtrier réalise la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique qui peuvent contribuer à améliorer l'étanchéité à l'air des bâtiments.

Enfin, il assure les travaux de finition en réalisant le jointoiment et les enduits.

Le plaquiste-plâtrier peut également travailler de manière ponctuelle le plâtre traditionnel en réalisant selon les cas :

- le briquetage et l'enduisage au plâtre traditionnel de cloisons ;
- l'enduisage au plâtre traditionnel de cloisons ou supports existants ;
- la construction de supports horizontaux permettant l'enduisage au plâtre traditionnel ;
- l'enduisage au plâtre traditionnel de plafonds ;
- l'enduisage mécanique au plâtre d'un support intérieur.

Le plaquiste-plâtrier intervient sur des chantiers de constructions neuves, ou en réhabilitation. Après avoir reçu les consignes de son responsable, il organise son poste de travail, il établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. De par la connaissance qu'il a des normes de conformité des supports de réception, il est en capacité de contrôler ces derniers avant d'intervenir et alerter son responsable en cas de non-conformité. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier.

En plus de son responsable, ses principaux interlocuteurs sont le client et le maître d'œuvre.

Pour toutes ses missions, le plaquiste-plâtrier est amené à un travail d'équipe. Il est en capacité de coordonner sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée dans leurs interventions. Il intervient dans les locaux clos et couverts, parfois sur des échafaudages intérieurs roulants et/ou fixes. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur. Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes et utilise du matériel électroportatif. Il doit porter des équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise, respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective. Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante.

Il doit être en capacité d'avertir son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient. Il a connaissance des principes du développement durable et est en capacité de réaliser le tri sélectif des déchets générés par son activité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 4/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------



Selon la structure de l'entreprise, les déplacements sont locaux pour les petites entreprises et régionaux voir nationaux pour les plus grosses. Pour les petites entreprises, les changements de chantiers peuvent être fréquents. Les horaires de travail sont relativement réguliers.

### **Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de pose de plaques de plâtre  
Les entreprises d'agencement de bâtiment  
Les agences d'intérim

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Plaquiste  
Plâtrier  
Agenceur de magasins, de bureaux

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Néant.

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre  
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre  
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
2. Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique  
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique  
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 5/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

### **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

### **Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)**

3 - Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds

Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

### **Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

233 s – Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

### **Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)**

F 1604 Montage d'agencements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 6/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

## FICHE ACTIVITE TYPE N°1

### Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiment d'habitation neuf ou à rénover, le professionnel réalise selon le type de chantier : la construction de différents systèmes constructifs horizontaux (plafonds) et verticaux (cloisons de distribution et de doublage) en matériaux secs à base de plâtre.

À partir des consignes et documents transmis par son responsable, il organise son poste de travail. Avant son intervention, il vérifie la conformité des supports de réception et des éléments préalablement posés (fermettes, menuiseries extérieures). Il consulte les plans relatifs aux ouvrages à réaliser.

En toute autonomie il effectue l'implantation, le tracé des futurs ouvrages. Il met en œuvre par assemblage fixé mécaniquement différents systèmes d'ossatures métalliques pour plafonds, cloisons de distribution et de doublage. Il fixe par vissage différents types de plaques en matériaux secs à base de plâtre. Il fixe, par collage direct ou par assemblage collé, différents systèmes de doublage et cloisons de distribution. Il contrôle son travail de pose de systèmes constructifs horizontaux et verticaux en matériaux secs à base de plâtre. Il réalise les travaux de jointoiement et de finition des ouvrages. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Avant le début des travaux, les consignes sont transmises verbalement par le chef d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise. Il intègre les préconisations des fabricants, les normes de mise en œuvre et les modes opératoires afin de respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Il coordonne son activité avec les autres métiers intervenant sur le chantier. Il respecte les consignes de sécurité relatives au chantier. Il trie et évacue les déchets générés par son activité en fonction de leur classe.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant lors des travaux d'aménagement intérieur de bâtiment.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur :

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 7/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 8/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

## FICHE ACTIVITE TYPE N°2

### Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation neufs ou à rénover, à partir des consignes transmises par son hiérarchique, le professionnel implante et trace les futurs ouvrages à réaliser. Il vérifie avant son intervention la conformité des supports de réception (murs périphériques/solivages) et des éléments préalablement posés (menuiseries extérieures). En fonction du cahier des charges du chantier, il peut être amené à mettre en œuvre des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, des systèmes techniques d'isolation thermique par collage, par agrafage ou pose sèche des différents types de matériaux, et des systèmes constructifs permettant l'isolation acoustique (cloison doubles parois, plénum acoustique). Il organise son poste de travail.

Il travaille en collaboration avec d'autres corps de métiers pour assurer une qualité de performance des travaux d'isolation thermique et acoustique. Il contrôle son travail. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Avant le début des travaux, les consignes sont transmises verbalement par le chef d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise. Il intègre les préconisations des fabricants, les normes de mise en œuvre et les modes opératoires afin de respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Il coordonne son activité avec les autres métiers intervenant sur le chantier. Il respecte les consignes de sécurité relatives au chantier. Il trie et évacue les déchets générés par son activité en fonction de leur classe.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant en lien lors des travaux relatifs aux réglementations thermiques et acoustiques en vigueur.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 9/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 10/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

### Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques :

- réceptionner la nature et l'état des éléments déjà posés par les autres corps de métier (solivage /fermettes / pièces de charpente) ;
- réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage ;
- fixer selon différents procédés des systèmes d'ossatures horizontales en vue de la réalisation de plafonds ;
- fixer les plaques de plâtre ;
- réaliser les travaux de finition (jointoiement/enduit).

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose. Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable. Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

#### Critères de performance

La conformité technique de mise en œuvre et les prescriptions des fabricants sont respectées :  
La hauteur du plafond est respectée.

Le niveau et planéité du plafond est conforme aux recommandations.

Le positionnement des points de suspension, des rails et raccords périphériques sont conformes aux recommandations.

Les entraxes et le raccordement des fourrures ou de l'ossature secondaire sont conformes aux recommandations.

Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.

#### Savoirs-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage d'un plafond en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Assembler mécaniquement, des suspentes des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents plafonds

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur ossatures.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 11/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Réaliser le jointolement et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).  
Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Alerter son responsable en cas de risques de présence d'amiante dans des ouvrages existants (plaques, dalles de sol, canalisations, flocage).

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de plafonds en matériaux secs à base de plâtre.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation d'un plafond.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réalisation de plafonds en matériaux secs à base de plâtre.

Connaissance et identification des ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance du mode opératoire pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaissance des produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 12/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques :

- réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers (sols / murs périphériques / de refend) ;
- réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage ;
- fixer selon différents procédés des matériaux et /ou des systèmes d'ossatures verticales en vue de la réalisation de cloisons de distribution, de cloisons de doublage en matériaux secs à base de plâtre ;
- réaliser les travaux de finition (jointoiement/enduit) ;
- réaliser un travail en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

#### Critères de performance

L'implantation de la cloison respecte les plans du projet.

L'aplomb et la planéité de la cloison sont conformes aux recommandations.

La préparation du produit de collage, le positionnement et la répartition des plots de collage sont conformes aux règles de pose et aux recommandations.

Les coupes et le positionnement des complexes sont conformes aux règles de pose et aux recommandations.

Le positionnement des appuis intermédiaires assure une bonne tenue de la cloison (doublage sur fourrures)

Le positionnement et la fixation des lisses/cornières/fourrures sont conformes aux recommandations (doublage sur ossatures).

Le vissage des plaques de plâtre est régulier et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les rails et les montants sont fixés en conformité avec le support et les recommandations (doublage sur ossatures).

Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 13/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Assembler mécaniquement, des appuis, des lisses, des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différentes cloisons de distribution, de doublage.

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur ossatures.

Fixer par collage différents doublages (complexe, plaques de plâtre).

Réaliser le jointoiement et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique

Travailler en équipe sur le chantier

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réalisation de cloisons de distribution et de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance des modes opératoires pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaissance des produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 14/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 3

### Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers (menuiseries extérieures, traversées de murs extérieurs comme tuyauteries diverses, réseau électrique en attente), en fonction du cahier des charges du chantier, réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'isolation thermique, coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

#### Critères de performance

Pour la membrane hygrorégulante :

La membrane hygrorégulante est correctement mise en œuvre : respect du matériau, recouvrement des lés.

Le collage au pied de cloison en périphérie et le traitement des points singuliers de la membrane hygrorégulante sont conformes aux consignes et recommandations du fabricant.

Les matériaux isolants sont correctement mis en œuvre : positionnement, respect du matériau, pose jointive des panneaux et/ou rouleaux.

La précision et la qualité des coupes du matériau isolant assurent une continuité du produit isolant et du pare-vapeur.

La fixation et le maintien de l'isolant sont réalisés en conformité avec les recommandations du fabricant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Positionner, coller et/ou agraffer des membranes autoadhésives, des membranes hygrorégulantes et utiliser le mastic adapté, l'adhésif double face, la bande pontage, la pièce technique adaptés à la réalisation de systèmes constructifs d'étanchéité à l'air.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 15/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Mettre en œuvre par collage, fixation mécanique des matériaux isolants en panneau et/ou en rouleau et fixer les accessoires associés adaptés à la réalisation de systèmes constructifs d'isolation thermique.

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.

Connaissance de base de la réglementation thermique en vigueur.

Connaissance des différents types de matériaux liés à l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre des différents types de matériaux liés à l'étanchéité à l'air.

Connaissance des différents types de matériaux liés à l'isolation thermique.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre des différents systèmes liés à l'isolation thermique.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter un document fabricant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 16/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### **Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique**

#### **Description de la compétence - Processus de mise en œuvre**

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers, réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage, réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'isolation acoustique (cloison, plafond), réaliser pour les travaux de finition, coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de deux, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

#### **Critères de performance**

Pour les cloisons de distribution acoustique sur rails et montants :

L'implantation de la cloison et/ou du plafond correspond au plan.

L'aplomb, l'horizontalité et la planéité de la cloison et/ou du plafond répondent aux exigences du projet.

Le positionnement du système de fixation (rails, montants, fourrures, ossature, points de suspension, porteurs) est conforme aux consignes et aux recommandations du fabricant.

La mise en œuvre du matériau du matériau isolant acoustique.

Le positionnement, la précision et qualité des coupes, continuité et maintien du produit, est conforme avec les consignes et les recommandations du fabricant.

La mise en œuvre des plaques de plâtre : croisement, vissage et traitement des joints sont conformes avec les consignes et les recommandations du fabricant.

Le traitement acoustique périphérique de l'ouvrage correspond aux prescriptions techniques du cahier des charges.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques)

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Contrôler et réceptionner des supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage de cloisons acoustiques, de plafonds démontables en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 17/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Assembler mécaniquement, des rails, des montants, des fourrures, pour la réalisation de différentes cloisons acoustiques.

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur l'ossature.

Assembler mécaniquement, des cornières et rails porteurs, des entretoises, positionner des dalles en laine minérale décorées et/ou revêtues pour la réalisation de différents plafonds suspendus acoustiques.

Réaliser le jointoiement et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance de base de la réglementation acoustique en vigueur.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons acoustiques et de plafonds démontables.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réglementation acoustique.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de cloisons acoustiques et de plafonds démontables, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.

Connaissance et identification des ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaître le mode opératoire pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaître les produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 18/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

# FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

## Organiser, préparer une action

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et / ou à l'aide de documents techniques, le professionnel est en capacité de préparer et d'installer les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités journalières

### Critères de performance

L'organisation de la journée de travail est cohérente par rapport aux directives données par le responsable de chantier  
Les moyens théoriques et techniques employés permettent une bonne réalisation des activités journalières

## Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la situation de travail, le professionnel connaît la réglementation Hygiène et sécurité et est en capacité de l'appliquer

### Critères de performance

Les règles d'hygiène et de sécurité sont connues  
En fonction de la situation, l'application des règles d'hygiène et sécurité est respectée

## Intégrer les principes de développement durable dans son travail

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la situation de travail, le professionnel est en capacité de préserver l'environnement et de prendre en compte l'intérêt général en respectant ses concitoyens

### Critères de performance

Les principes du développement durable sont connus  
En fonction de la situation, l'application des principes du développement durable est respectée

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 19/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

# **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION DU TITRE (CCS)**

## **Plaquiste-plâtrier**

**Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation  
des travaux courants en plâtre traditionnel**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 20/28
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------



## FICHE ACTIVITE TYPE DU CCS N°1

### Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation neuf ou à rénover, et selon le type de chantier, à partir des consignes de son hiérarchique le professionnel monte et enduit au plâtre traditionnel des cloisons en briques ou des plafonds en matériaux adaptés.

Il organise son poste de travail. Il consulte les plans relatifs aux ouvrages à réaliser. Avant son intervention, il vérifie la conformité des supports de réception existants (murs, solivages). Il effectue l'implantation, le tracé des futurs ouvrages. Il met en œuvre par hourdage, collage et assemblages différents types de briques plâtrières pour la réalisation de cloisons. Il met en œuvre différents systèmes de matériaux permettant la réalisation de plafonds en plâtre traditionnel. Il met en œuvre par enduisage manuel différents types d'enduits au plâtre sur différents supports verticaux et horizontaux. Il met en œuvre par enduisage mécanique différents types d'enduits au plâtre sur différents supports verticaux. Il contrôle son travail de réalisation d'ouvrages en plâtre traditionnel. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier. Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Avant le début des travaux, les consignes sont souvent données verbalement par le responsable. Certains travaux peuvent être vérifiés par le responsable d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise.

À partir des préconisations des fabricants et des normes de mise en œuvre, il connaît les modes opératoires pour respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Les principes de travail de coordination avec les autres interfaces métier, les consignes de sécurité relatives au chantier, les notions de tri des déchets inhérents à son activité sont connus.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Afin d'assurer le respect de certaines réglementations, cette activité est souvent réalisée en coordination directe avec d'autres intervenants comme l'électricien, le chauffagiste.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant lors des travaux d'aménagement intérieur de bâtiment.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 21/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds  
Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action  
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail  
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N°1

### Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments existants réalisés ou posés par les autres corps de métiers (solivage, fermettes, pièces de charpente, plancher bois ou béton), réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement de l'ouvrage fini. Fixer selon différents procédés des matériaux permettant la réalisation de plafonds en plâtre traditionnel, réaliser la construction de cloisons en briques plâtrières, réaliser manuellement sur différents supports des enduits de finition à base de plâtre traditionnel, restaurer une gorge à pied. Travailler en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

#### Critères de performance

L'implantation de l'ouvrage correspond aux indications du plan : aplomb et planéité de la cloison, hauteur et planéité du plafond.

Les ancrages, le hourdage, les coupes et croisements des briques sont conformes aux recommandations et aux modes constructifs retenus.

Le calfeutrement de la cloison permet une isolation au niveau de performance attendue.

Le dressage, la qualité de finition, la rectitude de l'enduisage et la qualité de finition donnent un résultat au niveau de performance exigée par le cahier des charges de l'ouvrage.

La mise en œuvre des points de suspension, des entraxes et des raccordements des fourrures, le vissage des plaques à enduire ou métal déployé conformément avec les recommandations et les modes constructifs retenus.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Protéger les éléments adjacents au chantier de plâtre traditionnel.

Réaliser l'implantation et le traçage de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...).

Mettre en œuvre par hourdage, des briques plâtrières adaptées à la réalisation de cloisons.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 23/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Assembler mécaniquement, des suspentes des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents plafonds à plâtrer.

Fixer par vissage et/ou agrafage des plaques à enduire ou des panneaux de métal déployé.

Utiliser un malaxeur pour préparer son produit d'enduisage.

Plâtrer manuellement des cloisons et plafonds en matériaux adaptés au plâtre traditionnel.

Restaurer une gorge à pied.

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation et à l'enduisage de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre de différents matériaux liés à la réalisation de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des règles techniques d'enduisage manuel de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance et identification les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 24/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N°2

### Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers (murs en agglomérés, briques, béton banché), réaliser la mise en œuvre mécanique d'enduit au plâtre. Travail en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose. Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable. Le professionnel contrôle son travail et peut en fonction de la nature de ce dernier, le faire également contrôler par son responsable. Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

#### Critères de performance

Les supports sont réceptionnés et permettent la réalisation d'enduit à base de plâtre. La préparation de l'enduit est conforme avec les recommandations du fabricant. L'enduit à projeter est mis en œuvre en conformité avec les recommandations du fabricant : qualité et régularité de la projection, dressage et rectitude de l'enduit, régularité et homogénéité de l'enduit, qualité de la finition. Les délais d'exécution sont tenus. Le matériel de projection et portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier.  
Contrôler et réceptionner des supports.  
Protéger les éléments adjacents au chantier de projection.  
Préparer la machine et les accessoires pour l'utiliser dans les meilleures conditions.  
Projeter mécaniquement l'enduit et poser les accessoires adaptés.  
Dresser, couper l'enduit projeté.  
Renseigner une fiche d'autocontrôle.  
Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.  
Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 25/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

Travailler en équipe sur le chantier.  
Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des machines à projeter le plâtre, de leur utilisation et de leur maintenance.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la projection mécanique d'enduit sur supports intérieurs.

Connaissance des règles techniques de projection mécanique des différents matériaux liés à réalisation d'enduit sur tous types de supports intérieurs.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Utiliser et exploiter un document fabricant.

## Glossaire du RP

### Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

### Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

### Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

### Référentiel professionnel (RP)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 27/28
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## PLAQUISTE-PLATRIER

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 1/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Plaquiste-plâtrier**

**Sigle du titre professionnel : PLAQUPLATR**

**Niveau : V**

**Code(s) NSF : 233 s – Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie**

**Code(s) Rome : F 1604**

## 2.- Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 2/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	-----------

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 3/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	-----------

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre professionnel PLAQUPLATR

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique	08 h 20 mn	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ou plusieurs ouvrages ou partie d'ouvrages en plaques de plâtre comprenant la pose d'huissierie et de systèmes constructifs d'isolation thermique.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
Questionnaire professionnel	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique	00 h 20 mn	Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant Le questionnaire sera renseigné après l'ouverture des plis et avant le début des épreuves pratiques, puis remis au surveillant
<b>Entretien final</b>		00 h 20 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 00 mn	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel. Elle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel.

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- la construction d'un plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique ;

- la construction d'une cloison de doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- la construction d'une cloison de doublage en complexe isolant collé ;
- la construction d'une cloison de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- la pose d'une huisserie et/ou d'un bloc porte dans un système constructif en plaques de plâtre ;
- la pose d'un système constructif d'isolation thermique horizontal et/ou vertical.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant.

Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 5/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	-----------

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre					
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre	<p>La conformité technique de mise en œuvre et les prescriptions des fabricants sont respectées :</p> <p>La hauteur du plafond est respectée.</p> <p>Le niveau et planéité du plafond est conforme aux recommandations.</p> <p>Le positionnement des points de suspension, des rails et raccordements périphériques sont conformes aux recommandations.</p> <p>Les entraxes et raccordements des fourrures ou de l'ossature secondaire sont conformes aux recommandations.</p> <p>Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.</p> <p>Le traitement des joints est conforme.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.</p> <p>Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre	<p>L'implantation de la cloison respecte les plans du projet. L'aplomb et la planéité de la cloison sont conformes aux recommandations. La préparation du produit de collage, le positionnement et la répartition des plots de collage sont conformes aux règles de pose et aux recommandations (cloisons en doublage : complexe isolant). Les coupes et positionnements des complexes sont conformes aux règles de pose et aux recommandations (cloisons en doublage : complexe isolant) Le positionnement et la fixation des appuis intermédiaires des lisses/cornières/fourrures/rails et montants assurent une bonne tenue de la cloison (doublage sur ossatures) Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support. Le traitement des joints est conforme. Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité. Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique					
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique	<p>Les principes de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment sont connus.</p> <p>La mise en œuvre et les matériaux relatifs à l'étanchéité d'un bâtiment sont connus.</p> <p>Les matériaux isolants sont correctement mis en œuvre : positionnement, respect du matériau, pose jointive des panneaux et/ou rouleaux.</p> <p>La précision et la qualité des coupes du matériau isolant assurent une continuité du produit isolant et du pare-vapeur.</p> <p>La fixation et le maintien de l'isolant sont réalisés en conformité avec les recommandations du fabricant.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.</p> <p>Le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).</p>	☒	☐	☒	☐



Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique	<p>Les principes de l'acoustique sont connus.</p> <p>Les matériaux utilisés pour la réalisation acoustique sont connus.</p> <p>Le positionnement du système de fixation (rails, montants, fourrures, ossature, points de suspension, porteurs) est conforme avec les consignes et les recommandations du fabricant.</p> <p>Le mode opératoire de mise en œuvre des différents ouvrages acoustique est respecté.</p> <p>Le positionnement du produit, est conforme avec les recommandations du fabricant.</p> <p>Le mode opératoire de mise en œuvre des plaques de plâtre : croisement, vissage sont conformes avec les consignes et les recommandations du fabricant.</p> <p>Le principe du traitement acoustique périphérique de l'ouvrage est connu et correspond aux recommandations des fabricants.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					
Code du travail.					

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser, préparer une action	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique
	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique
	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique
	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

## 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre PLAQUPLATR

4.1 : Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min.

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat et évalue sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle, hors la présence du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant sera présent dès le début de la session de certification, jusqu'à l'arrivée des membres du jury

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 11/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## PLAQUISTE - PLATRIER

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 12/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

## CCP 1 - Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre	04 h 20 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ou plusieurs ouvrages ou parties d'ouvrage en plaques de plâtre comprenant la pose d' huisserie et de systèmes constructifs d'isolation thermique.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant : Néant.</b>			
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 20 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la mise en situation professionnelle, le candidat se présente avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et des chaussures de sécurité.  
La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée par tous les candidats. Chaque candidat dispose d'une structure de pose et travaille à partir du dossier qui lui est remis en début d'épreuve.

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- un plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- une cloison de doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- une cloison de doublage en complexe isolant collé ;
- une cloison de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- la pose d'une huisserie et/ou d'un bloc porte dans un système constructif en plaques de plâtre.

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat, il observe le comportement professionnel du candidat. Le jury évalue la production du candidat en dehors de toute autre présence.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant les trois premières heures de la mise en situation professionnelle. Quand le jury intervient, le surveillant quitte le plateau technique d'évaluation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 14/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

## CCP 2 - Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique	04 h 00 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ouvrage comprenant une structure sur ossature métallique avec la pose d'une isolation thermique et d'un matériau lié à l'isolation thermique
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
Questionnaire professionnel	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique	00 h 15 min	Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant. Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 15 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la mise en situation professionnelle, le candidat se présente avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et des chaussures de sécurité. La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel. Elle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Le candidat dispose d'une structure de pose et travaille à partir du dossier qui lui est remis en début d'épreuve.

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- la mise en œuvre d'une structure sur ossature métallique ;

- la pose d'un isolant thermique ;
- la pose d'un matériau lié à l'étanchéité à l'air ;
- la pose d'un complexe de doublage collé.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant.

Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat, il observe le comportement professionnel du candidat. Le jury évalue la production du candidat en dehors de toute autre présence.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant les trois premières heures de la mise en situation professionnelle. Quand le jury intervient, le surveillant quitte le plateau technique d'évaluation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 16/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------



**REFERENTIEL DE CERTIFICATION  
DES CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES  
DE SPECIALISATION**

**PLAQUISTE – PLATRIER**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 17/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

# CCS

Le titre professionnel Plaquiste-plâtrier peut être complété par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS) suivant :

## Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds	07 h 00 min	À partir d'un dossier comprenant un descriptif et des plans, le candidat construit un ouvrage en plâtre traditionnel.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
Questionnaire professionnel	Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur	00 h 20 min	Cette évaluation écrite est réalisée en salle en présence d'un surveillant.
Entretien final		00 h 20 min	Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 40 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel. Elle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel, pour cela le candidat dispose d'une structure de pose.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 18/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

L'ouvrage ou les parties d'ouvrage à réaliser peuvent comprendre :

- un plafond en plaques de plâtre à enduire et/ou métal déployé sur ossature métallique ;
- une cloison de distribution en briques plâtrières ;
- une cloison de doublage en briques plâtrières ;
- la pose d'une huisserie et/ou d'un bloc porte dans une cloison de briques plâtrières ;
- la pose de cornière d'angle ;
- un enduit horizontal et/ou vertical en plâtre allégé.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Cette évaluation est réalisée en salle en présence d'un surveillant.

Cette épreuve est organisée avant la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 19/32
------------------	-------------	------------------------------	---------------------------------	------------

## Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds	<p>L'implantation de l'ouvrage correspond aux indications du plan : aplomb et planéité de la cloison, hauteur et planéité du plafond.</p> <p>Les ancrages, le hourdage, les coupes et croisements des briques sont conformes aux recommandations et aux modes constructifs retenus.</p> <p>Le calfeutrement de la cloison permet une isolation au niveau de performance attendue.</p> <p>Le dressage, la qualité de finition, la rectitude de l'enduisage et la qualité de finition donnent un résultat au niveau de performance exigée par le cahier des charges de l'ouvrage.</p> <p>La mise en œuvre des points de suspension, les entraxes, les raccordements des fourrures, le vissage des plaques à enduire ou métal déployé sont conformes à la réglementation.</p> <p>Les délais d'exécution sont tenus.</p> <p>Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur	<p>Les supports permettant la réalisation d'enduit à base de plâtre projeté sont connus.</p> <p>La préparation de l'enduit et les recommandations du fabricant sont connues.</p> <p>Le matériel de projection et portatif est connu.</p> <p>Les délais d'exécution sont connus.</p> <p>La conformité et les recommandations du fabricant de l'enduit à projeter sont connues. : qualité et régularité de la projection, dressage et rectitude de l'enduit, régularité et homogénéité de l'enduit, qualité de la finition.</p> <p>La réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont connus.</p>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Code du travail.</p>					

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCS Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat

Il est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat. Il observe le comportement professionnel du candidat.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCS**

Un surveillant sera présent pendant le questionnaire professionnel et les six premières heures de la mise en situation professionnelle. Quand le jury est présent, le surveillant quitte le plateau technique d'évaluation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 22/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------

# Annexe 1

## Plateau technique d'évaluation

### Plaquiste-plâtrier

➤ **Locaux**

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Local ou atelier permettant l'implantation de surfaces individuelles de travail d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m.</p> <p>Chaque surface individuelle comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un solivage permettant la réalisation d'un plafond à une hauteur finie de 2,50 m par rapport au sol existant</li> <li>- une cloison ou un mur latéral en matériaux durs positionné côté gauche à l'extrémité de la surface individuelle de travail et perpendiculaire au solivage</li> </ul> <p>L'ensemble de ces éléments sera conforme aux exigences de qualité concernant la réception d'ouvrages en matériaux secs à base de plâtre</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Le sol de chaque poste de travail devra être soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à base ciment (béton surfacé/chape)</li> <li>- à base de matériaux bois agglomérés (type OSB)</li> </ul> <p>Dans les deux cas, le sol devra être plan et de niveau.</p> <p>Local également adapté au CCS</p>
Questionnaire professionnel	<p>Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante en fonction du nombre de candidats.</p> <p>Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité de l'écrit de chaque candidat</p>	<p>Salle adapté également au CCS</p>
Entretien final	<p>Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.</p>	<p>Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.</p>

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Surface individuelle d'une surface au sol de 2,50 x 2, 50 comprenant : - un solivage permettant la réalisation d'un plafond à une hauteur finie de 2,50 m par rapport au sol existant - une cloison ou un mur latéral positionné côté gauche à l'extrémité de la surface individuelle de travail et perpendiculaire au solivage	1	Sans objet
Outils/Outillages	1	Niveau à bulle 60 cm	1	Sans objet
	1	Tenaille	1	Sans objet
	1	Ensemble de 2 couteaux à enduire (120 et 160) inox	1	Sans objet
	1	Seau caoutchouc type maçon 11 litres	1	Sans objet
	1	Cordeau traceur	1	Sans objet
	1	Equerre de maçon 60x30	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Grignoteuse ou cisaille.	1	Sans objet
	1	Mètre/crayon	1	Sans objet



Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultan� pendant l'�preuve	Observations
	1	R�gle plate 2,50 ml	1	Sans objet
	1	Visseuse + rallonge �lectrique	1	Sans objet
	1	Balai coco avec manche	1	Sans objet
	1	Ensemble de 2 tr�teaux pour d�coupe	2	Sans objet
	1	Platoir italien (lisseuse)	1	Sans objet
	1	Rabot surform	1	Sans objet
	1	Scie �go�ne � dentures pour plaques de pl�tre	1	Sans objet
	1	Couteau d'angle	1	Sans objet
	1	2 Eponges	1	Pour CCS
	1	2 r�gles de tra�age et report t�lescopique	1	Pour CCS
	1	4 v�rins pour r�gle � cueillie	1	Pour CCS
	1	4 r�gles � cueillie	1	Pour CCS
	1	Auge caoutchouc de 25 litres	1	Sans objet
	1	Auge circulaire pour pl�tre all�g� 100 L	1	Pour CCS
	1	Balai de cantonnier emmanch�	3	Sans objet
	1	Brosse � laver chiendent	1	Pour CCS

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Caisse à gâcher 100 L	1	Pour CCS
	1	Cisaille ou grignoteuse	1	Sans objet
	1	Ciseau à briques	1	Pour CCS
	1	Couteau à plâtre de 600	1	Pour CCS
	1	Ensemble de deux règles plates 1,50 et 2,00	1	Pour CCS
	1	Ensemble de taloches inox 600 x190	1	Pour CCS
	1	Equerre de menuisier à talon	1	Pour CCS
	1	Equerre 1500X1000	1	Pour CCS
	1	Grattoir de plâtrier	1	Pour CCS
	1	Hachette de plâtrier	1	Pour CCS
	1	Maillet caoutchoute 520 g	1	Pour CCS
	1	Malaxeur 1300 watts	3	Pour CCS
	1	Mélangeur adaptable au malaxeur	3	Pour CCS
	1	Pince à agraffer	1	Pour CCS
	1	Platoir inox	1	Pour CCS
	1	Poche Kangourou	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Règle alu profil type H 1,50 m	1	Pour CCS
	1	Règle alu profil type H 2,00 m	1	Pour CCS
	1	Riflard de 7 cm	1	Pour CCS
	1	Scie à métaux	4	Sans objet
	1	Scie égoïne denture mixte 600	1	Sans objet
	1	Taloche éponge	1	Pour CCS
	1	Truelle à briqueter 20 cm	1	Pour CCS
	1	Truelle Berthelet mixte 18 cm	1	Pour CCS
	1	Truelle de plâtrier à dégrossir 24 cm	1	Pour CCS
	1	Truelle triangulaire 14 cm	1	Pour CCS
Équipements	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL : plateforme individuelle roulante légère) conforme à la réglementation.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants anti coupure	1	Sans objet
	1	Gants de manutention.	1	Sans objet
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Lunettes de sécurité	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	10 ml de bande à joints papier 50 mm	1	Sans objet
	1	10 montants métalliques M 48 de 2,60ml	1	Sans objet
	1	20 suspentes pour fourrures F530	1	Matière d'œuvre utilisée également pour le CCS
	1	3 lisses pour rail contre-cloison	1	Sans objet
	1	10 montants métalliques M 70 (de 2,80 ml)	1	Sans objet
	1	15 chevilles à frapper 5/30	1	Sans objet
	1	15 kg de mortier adhésif	1	Sans objet
	1	15 montants métalliques M 48 (de 2,80 ml)	1	Sans objet
	1	3 kg d'enduit à joints Prise Lente	1	Sans objet
	1	4 kg enduit à joints Prise Rapide	1	Sans objet
	1	4 rails métalliques R70 de 3,00 ml	1	Sans objet
	1	5 ml de bande armée pour angle sortant	1	Sans objet
	1	6 appuis intermédiaires (pour épaisseur d'isolant de 75 mm)	1	Sans objet
	1	6 m2 laine de verre en panneau revêtue en 45 mm	1	Sans objet
	1	6 m2 laine minérale en rouleau revêtue 100mm	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultan� pendant l'�preuve	Observations
	1	6 plaques de plâtre BA13 (1,20 x 2,50 )	1	Sans objet
	1	6 rails m�talliques R48 de 3,00 ml	1	Sans objet
	1	40 briques plâtri�res (5x25x40)	1	pour CCS
	1	50 vis TPRF	1	Sans objet
	1	1 corni�re d'angle m�tallique 2,50 ml	1	Sans objet
	1	1 bloc porte 73/204	1	Poussant gauche ou droit
	1	1 corni�re d'angle m�tallique ou plastique adapt�e plâtre traditionnel	1	pour CCS
	1	1 sac de 25 kg plâtre � briqueter	1	pour CCS
	1	1 sac de 33 kg de plâtre all�g�	1	pour CCS
	1	1 bloc porte 73/204	1	Mati�re d'�uvre utilis�e �galement pour le CCS
	1	10 vis de 5x70	1	pour CCS
	1	100 vis TTPC 25	1	Mati�re d'�uvre utilis�e �galement pour le CCS
	1	100 vis TTPC 35	1	Sans objet
	1	2 bandes r�silientes types Phaltex	1	pour CCS
	1	2 panneaux de complexe isolant plâtre/polystyr�ne 10+40 (2,50 x 1,20)	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	2 pattes de scellement	1	pour CCS
	1	40 briques plâtrières (4x25x40)	1	pour CCS
	1	5 plaques de plâtre à enduire	1	pour CCS
	1	6 fourrures F530	1	Matière d'œuvre utilisée également pour le CCS
	1	6 m <sup>2</sup> de pare-vapeur ou similaires	1	Sans objet
	1	6 m2 laine minérale en panneau semi-rigide revêtue 75 mm	1	Sans objet
	1	6 m2 laine minérale en panneau semi-rigide non revêtue 75 mm	1	Sans objet
	1	6 ml de ruban adhésif de continuité du pare-vapeur	1	Sans objet
	1	Adhésif double face	1	Sans objet

## Annexe 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Plaquiste-plâtrier est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Plaquiste Arrêté n° 2657 CM du 26 décembre 2017</b>		<b>Plaquiste-plâtrier Présent arrêté</b>
CCP	Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec	CCP	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique
CCP	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre	CCP	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Le titre professionnel Plaquiste-plâtrier peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

	<b>Plaquiste Arrêté n° 2657 CM du 26 décembre 2017</b>		<b>Plaquiste-plâtrier Présent arrêté</b>
CCS	Aucune correspondance	CCS	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

## Annexe 3

### GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

- ❖ **Mise en situation professionnelle**  
Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.
- ❖ **Présentation différée d'un projet réalisé en amont de la session**  
Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.
- ❖ **Entretien technique**  
L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).
- ❖ **Questionnaire professionnel**  
Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.
- ❖ **Questionnement à partir de production(s)**  
Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).
- ❖ **L'entretien final**  
Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :  
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;  
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.  
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Plaquiste-plâtrier (PLAQUPLATR)	Page 32/32
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------	------------





# **REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL**

**« TECHNICIEN D'EQUIPEMENT ET  
D'EXPLOITATION EN ELECTRICITE »**

## **NIVEAU IV**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 1/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

# Introduction

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre Professionnel « Technicien d'équipement en électricité » que le précédent arrêté avait défini en trois activités types décline, pour sa révision de 2018, une redéfinition de trois activités types plus conforme aux nécessités du marché du travail pour l'emploi visé.

## Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Ces dernières années, le secteur a considérablement évolué en particulier du fait de la politique de transition énergétique mise en place par le législateur. Le bâtiment, en construction, basse consommation s'est aujourd'hui généralisé. En phase d'expérimentation, accompagnée par certains labels, la construction de bâtiments à énergie positive est en marche. Comme pour d'autres nouveaux équipements (les systèmes de recharge pour véhicule électrique par exemple), la maîtrise de l'installation d'un système de production photovoltaïque contribuant aux énergies renouvelables par les entreprises du secteur, pour tout type de bâtiment, se fait sentir.

Les *matériels électriques*, pour encore plus d'efficacité en termes de distribution et de maîtrise d'énergie, doivent traiter, échanger et stocker des données en devenant *communicants* et *connectés* pour contribuer à un bâtiment dit "intelligent" (Smart building). L'installation et surtout la mise en service de ces systèmes *communicants*, voire *connectés*, de hautes technicités, dans le bâtiment tout particulièrement, est en déficit de compétences jusqu'à lors essentiellement mobilisées dans le secteur industriel.

Pour permettre à certains emplois entièrement axés sur l'exploitation ou la *maintenance* d'une *installation électrique* de distribution d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire aujourd'hui ou surtout à usage industriel jusqu' à lors, conduit, pour plus d'employabilité, à la proposition d'une activité type (N°2) autour de la vérification, les contrôles et l'analyse qualité, la mise en service et la *maintenance préventive* et corrective des installations de distribution d'énergie dans ces deux types de bâtiment. De plus, les savoir-faire identifiés dans cette activité type (N°2) permettent de réaliser les *opérations* de vérification et de mise en service après des travaux neufs réalisés par l'entreprise et de réaliser des mesures correctives pour lever les réserves éventuelles.

Le vaste chantier de rénovation énergétique ou des travaux d'optimisation engagés sur les bâtiments, quel que soit leur usage, ne passera pas en totalité par des études d'avant-projet ou d'exécution. Pour plus de flexibilité et d'autonomie technique dans les entreprises pour des petits travaux sur des bâtiments, existants et en exploitation, la détermination des moyens liés à la modification pour une mise à niveau ou une extension de l'*installation électrique* doit être une activité (n°3 ci-dessous) interne à l'entreprise. Le recours aux compétences liées à cette activité ne peut pas toujours, en tout ou partie, être externalisé.

Cette nouvelle architecture (installation, mise en service/*maintenance* et modification d'installation) de l'emploi de technicien vise également à faciliter la montée en qualification professionnelle des salariés tenant de l'emploi d'électricien dans un contexte d'évolution technologique, mais aussi professionnelle (définitions des critères et des niveaux dans les conventions collectives des ouvriers et des employés ou techniciens du BTP :

- contenu de l'activité / la responsabilité dans l'organisation du travail ;
- autonomie et initiative / l'adaptation, la capacité à recevoir délégation ;
- technicité / l'expertise ; formation, adaptation et expérience.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 2/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

## Liste des activités

### Ancien TP : Technicien d'Équipement en Électricité

#### Activités :

- Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service.
- Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.
- Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

### Nouveau TP : Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

#### Activités :

- Procéder à l'équipement d'une installation électrique
- Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique
- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 3/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Procéder à l'équipement d'une installation électrique	1	Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts
		2	Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles
		3	Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique
		4	Equiper un système de contrôle-commande industriel
2	Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique	5	Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension
		6	Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
		7	Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
		8	Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel
3	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique	9	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation
		10	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel
		11	Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique
		12	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

## FICHE EMPLOI TYPE

### Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le tenant de l'emploi réalise des *opérations* d'équipement, de vérification, de mise en service, de contrôles qualité, de *maintenance* et de modification d'*installation électrique* principalement dans des bâtiments tertiaires et industriels. Sensible aux évolutions croissantes de la technicité dans l'emploi et aux exigences toujours plus fortes des clients, le technicien effectue des travaux courants, variés et diversifiés. Il maîtrise la résolution de problème et est responsable du travail fourni. L'emploi de technicien vise plus spécifiquement les équipements à haute technicité, la distribution d'énergie dans les bâtiments, le contrôle, la gestion et la maîtrise d'énergie et le traitement, l'échange et le stockage de données entre les matériels *communicants* ou *connectés* pour un *bâtiment durable*, plus efficace et intelligent.

Le technicien intervient sur des chantiers de construction, de rénovation, d'extension, de mise à niveau ou de *maintenance* de bâtiments ou d'équipements neufs ou existants. Sous couvert de sa hiérarchie, il intervient seul ou en équipe pour l'activité d'installation et en totale autonomie lors des *opérations* de mise en service d'une *installation électrique*. Pour les activités liées à l'exploitation et la *maintenance* d'une installation électrique, sous couvert de sa hiérarchie, il est en relation étroite avec l'exploitant. En fonction des éléments nécessaires et transmis, il est responsable de la préparation et de l'organisation de ses activités. Pour tous les chantiers d'optimisation d'une *installation électrique* existante qui ne font pas l'objet d'une étude de projet ou d'exécution, le technicien d'équipement en électricité détermine les *matériels électriques* nécessaires et conformes à la demande. En fonction des tâches qui lui sont confiées, il collabore en interne avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, du chargé d'affaires au conducteur ou responsable de travaux en passant par le bureau d'étude de l'entreprise s'il existe. À l'externe, il peut être en relation avec la maîtrise d'ouvrage ou son représentant, la maîtrise d'oeuvre mandatée, le chargé d'exploitation et les partenaires professionnels tels que les industriels équipementiers et fournisseurs, en direct ou à distance.

Le technicien se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais ou des contraintes d'exploitation peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises d'*installation électrique* (majors, PME, artisanales) ;
- les agences de travail temporaire ;
- les services travaux neufs de sites industriels tels que les usines, les unités de production ;
- les entreprises et les services de maintenance des bâtiments tertiaires et industriels ;
- les entreprises de construction et d'installation de *machine* industrielle ;
- les entreprises d'installation ou d'exploitation de systèmes ENR.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- technicien en électricité ;
- technicien de *maintenance* ;
- technicien d'installation d'équipements industriels et tertiaires ;
- technicien contrôleur d'*installation électrique* ;
- technicien électrotechnicien en installation d'exploitation ;

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 5/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

- technicien d'essais en électricité ;
- technicien de diagnostic en électricité ;
- technicien de mise au point en électricité
- technicien de *maintenance* ou d'exploitation photovoltaïque ;
- contrôleur technique en électricité ; électromécanicien d'équipements industriels;
- électromécanicien d'équipements d'exploitation;
- électricien ;
- électrotechnicien ;
- électricien bâtiment ;
- électricien industriel ;
- électromécanicien/ électricien.

### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des *opérations* décrites dans cet emploi sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les *opérations* selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail.

### Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

### Liste des activités types et des compétences professionnelles

#### 1. Procéder à l'équipement d'une installation électrique

Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts

Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles

Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique

Equiper un système de contrôle-commande industriel

#### 2. Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique

Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension

Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation

Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment

Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

#### 3. Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel

Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 6/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

## Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques  
Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences  
Mettre en oeuvre des modes opératoires  
Organiser, préparer une action  
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

## Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau IV (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

255n - Etudes, dessin et projets en circuits, composants et machines électriques et électroniques

255r - Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

255s - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques électroniques

## Fiche(s) Rome de rattachement

I1304 Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

H1504 Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

F1602 Électricité bâtiment

H2602 Câblage électrique et électromécanique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 7/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 1

### Procéder à l'équipement d'une installation électrique

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

En fonction du *dossier technique d'exécution (DTE)*, du cahier des charges et des instructions transmises par son responsable, le tenant de l'activité procède à l'équipement d'une *installation électrique*. L'ensemble des *opérations* sont réalisées dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, d'extension ou de mise à niveau d'une *installation électrique*.

Le tenant de l'activité réalise l'ensemble des *opérations* de pose et de raccordement des *matériels électriques* lors de la mise en oeuvre des *réseaux d'énergie*, des *réseaux de communication* et des équipements d'une *installation électrique*. Il est l'acteur principal concernant la mise en oeuvre des *matériels électriques* et des systèmes de haute technicité, *communicants* et *connectés*, quel que soit le domaine d'activité. Il installe équipements et solutions en matière d'efficacité énergétique dans un bâtiment en fonction de son usage. Il installe l'ensemble des matériels d'un système de contrôle-commande industriel. Il intervient sur des travaux d'installation lors de travaux neufs, de modification et de mise à niveau. Il prépare et organise son chantier à partir des éléments d'exécution et des consignes portés à sa connaissance. Il réalise l'autocontrôle de sa production. L'installation est livrée prête à être présentée aux *essais* de mise en service.

Le tenant de l'activité reçoit les instructions de son responsable et réalise seul ou en équipe, dans certaines situations, les *opérations* qui lui sont confiées. Il intervient sur des chantiers d'*installation électrique* de bâtiments. Certains travaux sont réalisés en atelier. Le professionnel travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. En milieu industriel, il installe les *matériels électriques* de contrôle-commande d'un équipement. Il intervient sur des installations neuves ou existantes, en exploitation ou non. Le professionnel se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais ou des contraintes d'exploitation peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Ses principaux interlocuteurs sont :

- le responsable ou chef de chantier, le conducteur de travaux, le responsable technique, le chargé d'affaires pour l'entreprise.
- en fonction des situations, le client, le maître d'ouvrage ou la maîtrise d'oeuvre mandatée, le bureau d'étude et dans certains cas le coordinateur *SPS* pour la partie chantier.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des *opérations* décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les *opérations* selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B2(V)-B1(V), BC et H0(V).

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts  
Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles  
Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique  
Equiper un système de contrôle-commande industriel

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 8/45
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------



## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manoeuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le tenant de l'activité vérifie la conformité de l'ensemble de l'*installation électrique*. En fonction du *cahier des charges fonctionnel*, des modes opératoires, notices et schémas électriques des matériels, le professionnel procède à la mise en service d'un équipement électrique. L'ensemble des *opérations* sont réalisées à l'issue des travaux d'*installations électriques*. Il réalise les *opérations* de contrôle qualité ou de maintenance du réseau de distribution d'énergie d'une *installation électrique en exploitation*.

Le tenant de l'activité réalise l'ensemble des *opérations* de vérification de l'*installation électrique* avant sa mise à disposition de l'utilisateur. Pour cela, il procède à un examen et à des mesures faites au moyen d'appareils de mesure et d'*essais* appropriés. Ces *opérations* ont pour but de s'assurer de l'efficacité de la mise en oeuvre des dispositions prescrites par la norme. À partir des données et des éléments techniques, le professionnel assure la mise en service des *matériels électriques* et des systèmes de haute technicité, *communicants* et *connectés*, quel que soit le domaine d'activité. Il assure la mise en service d'équipements et solutions en matière d'*efficacité énergétique des bâtiments*. Il assure la mise en service d'un système de contrôle-commande industriel. L'installation est mise à disposition, conforme et fonctionnelle, à destination de l'utilisateur. Le professionnel assure les *opérations* de maintenance préventive et curative des *réseaux d'énergie*, des *réseaux de communication* des bâtiments et des équipements électriques. Il assure, pour l'exploitant, les contrôles qualité du réseau de distribution d'énergie des bâtiments.

Le professionnel reçoit les instructions de son responsable et réalise seul les *opérations* de vérifications, de mise en service et de maintenance. Il intervient sur des chantiers d'*installation électrique* de bâtiments principalement à usage tertiaire et industriel ou équivalent. En milieu industriel, il intervient également sur des systèmes de contrôle-commande d'un équipement. Il intervient sur des installations neuves ou existantes, en exploitation ou non. Le professionnel se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais ou des contraintes d'exploitation peuvent occasionner des dépassements d'horaires. Ses principaux interlocuteurs sont :

- le responsable technique, le chargé d'affaires, le conducteur de travaux pour l'entreprise.
- le client, le maître d'ouvrage ou la maîtrise d'oeuvre mandatée, le bureau d'étude et dans certains cas le chargé d'exploitation pour la partie chantier.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des *opérations* décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les *opérations* selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B2VEssai ou BE Essai ou BE Mesurage ou BE Vérification ou BR et H0(V)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 10/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension

Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation

Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment

Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Mettre en oeuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manoeuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 11/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE ACTIVITÉ TYPE

### N° 3

#### Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

##### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En fonction du cahier des charges fonctionnel du client, le tenant de l'activité détermine les travaux de modification ou de mise à niveau de l'*installation électrique*. Il définit les moyens matériels et solutions techniques dans le cadre de la performance énergétique du bâtiment ou de l'optimisation d'une installation électrique.

Le tenant de l'activité détermine, pour chaque nouvel équipement, les caractéristiques de la canalisation électrique et du dispositif de protection associé. Concernant la performance des bâtiments, il détermine les équipements et solutions en matière d'efficacité énergétique. Dans un contexte d'optimisation, il prend en compte les nouveaux usages de l'électricité, la production d'électricité photovoltaïque et l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'énergie basse tension dans les bâtiments tertiaires et industriels en exploitation. Le professionnel favorise les échanges d'informations entre consommation, production et distribution par le choix de solutions *communicantes* et *connectées*. À la demande du client, il modifie un système de contrôle commande industriel en exploitation.

Le professionnel reçoit les instructions de son responsable et réalise seul les tâches qui lui sont confiées, en collaboration avec les partenaires internes et externes à l'entreprise. Il rend systématiquement compte de sa production à sa hiérarchie pour validation. Il est sous la responsabilité et collabore avec le chargé d'affaires de l'entreprise. Il intervient sur des chantiers d'*installation électrique* de bâtiments. En milieu industriel, il intervient sur des systèmes de contrôle-commande d'un équipement.

Le bâtiment ou les équipements électriques sont en exploitation et les installations sont existantes. Ses principaux interlocuteurs sont, en dehors de l'entreprise, le client, le maître d'ouvrage ou son représentant, les industriels équipementiers et les fournisseurs de *matériels électriques*.

Le professionnel est amené à se déplacer pour un état des lieux et/ou des relevés de l'installation électrique existante.

Il réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité.

##### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des *opérations* décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les *opérations* selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité BE Mesurage ou BE Essai et H0(V).

##### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 12/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique  
Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle commande industriel

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 1

### Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du *dossier technique d'exécution* du lot *courant fort* et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention sur le chantier ;
- intégrer les supports des appareillages et les canalisations du lot *courant fort* dans ou sur les parois et autres éléments de construction ou dans des vides de construction ;
- poser les équipements électriques du lot *courant fort* ;
- réaliser les pré-câblages ou l'assemblage de coffret ou d'armoire de distribution (*EAP*) ou tableaux de répartition (*DBO*) ;
- raccorder les *matériels électriques* du lot *courant fort* ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de bâtiments neufs, quel que soit l'usage, ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension, de mise à niveau ou en atelier pour l'assemblage d'appareillages et le pré-câblage. Le professionnel intervient principalement en équipe.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des *opérations*, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

L'ensemble des *matériels électriques* du lot *courant fort* ont été identifiés et approvisionnés.

Les réservations et passages des cheminements sont réalisés et identifiés sur le chantier.

La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.

Les *matériels électriques* sont intégrés conformément aux plans et schémas du *dossier technique d'exécution*.

Les coffrets, armoires (*EAP*) et tableaux (*DBO*) électriques sont assemblés et pré-câblés conformément au descriptif technique, le repérage est effectué.

Le raccordement des *matériels électriques* est réalisé conformément aux schémas électriques fonctionnels.

Les *matériels électriques* sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.

Le professionnel rend compte à son responsable de toutes les modifications à reporter sur les plans et schémas.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 14/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'*installations électriques*.

Utiliser les outils nécessaires à l'exercice du métier.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre des *installations électriques* dans les bâtiments.

Installer tout type de conduits et goulottes pour *réseaux d'énergie*.

Installer tout type de conducteurs et câbles électriques pour *réseaux d'énergie*.

Installer les circuits de distribution, les circuits terminaux et les circuits auxiliaires d'une *installation électrique* d'un bâtiment.

Installer les équipements et appareillages électriques courants forts de base (ECL, PC, de confort et de service) dans un bâtiment.

Assembler et installer des ensembles d'appareillages à basse tension tels que tableaux de répartition destinés à être utilisés par des *personnes ordinaires (DBO)*, de puissance (*EAP : TD, TGBT,...*).

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la réalisation du chantier.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement et des autres corps d'état du chantier.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les acteurs et partenaires professionnels du chantier.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les acteurs et partenaires professionnels du chantier.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux des postes de distribution HTA/BT des bâtiments et alimentés en haute tension.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des *installations électriques* alimentées en basse tension.

Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment basse consommation (réglementation thermique, label, exigences de résultat et de moyen notamment l'étanchéité à l'air des bâtiments).

Connaissance de base des équipements de confort d'été et d'hiver dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux de mise en oeuvre des équipements dans les *ERP* ou les *ERT*.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leur performance au feu.

Connaissance des règles de préservation de l'environnement, notamment pour l'évacuation des déchets.

Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 15/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du *dossier technique d'exécution* du lot *courant faible* et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention sur le chantier ;
- intégrer les supports des appareillages et les canalisations du lot *courant faible* dans ou sur les parois et autres éléments de construction ou dans des vides de construction ;
- poser les équipements électriques du lot *courant faible* ;
- réaliser les pré-câblages ou l'assemblage de coffret ou d'armoire de répartition ou tableaux de communication ;
- raccorder les *matériels électriques* du lot *courant faible* ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de bâtiments neufs, quel que soit l'usage, ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension ou de mise

à niveau, dans les secteurs d'activité tertiaire, industrielle et résidentielle. Elle concerne l'installation des *réseaux de communication* (par exemple Gestion Technique ou Voix, Données, Images) comme les matériels électroniques et systèmes de transmission de signaux à bas niveau de tension. Le professionnel intervient principalement en équipe.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des *opérations*, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

L'ensemble des *matériels électriques* du lot *courant faible* ont été identifiés et approvisionnés.

Les réservations et passages des cheminements sont réalisés et identifiés.

La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.

Les *matériels électriques* et électroniques sont intégrés conformément aux plans et schémas du *dossier technique d'exécution*.

Les coffrets, armoires et tableaux de communication sont assemblés et pré câblés conformément au descriptif technique, le repérage est effectué.

Les *matériels électriques* et électroniques sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.

Le professionnel rend compte à son responsable de toutes les modifications à reporter sur les plans et schémas.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 16/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'*installations électriques*.

Utiliser les outils nécessaires à l'exercice du métier.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre des installations de *réseaux de communication* et des équipements courants faibles.

Installer tout type de conduits et goulottes pour *réseaux de communication*.

Installer tout type de câbles pour *réseaux de communication*.

Installer les *réseaux de communication* pour la gestion technique des équipements.

Installer les *réseaux de communication* pour la transmission de données, voix, images (*câblage capillaire* et vertical).

Installer les équipements et appareillages électriques courants faibles (de détection, de mesure, de contrôle d'accès, de sécurité, de confort, de service, de contrôle et de supervision) dans un bâtiment.

Assembler et installer des coffrets, armoires ou tableaux de communication (répartiteur général, sous répartiteur, coffret de communication...).

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la réalisation du chantier.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement et des autres corps d'état du chantier.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les acteurs et partenaires professionnels du chantier.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre *réseaux de communication* et d'énergie.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des installations des *réseaux de communication* (cuivre, radio et fibre optique).

Connaissance de base des équipements de sécurité dans les bâtiments classés ERP.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leur performance au feu.

Connaissance des bases des différents types de *réseaux de communication* et leurs applications

Connaissance des règles de préservation de l'environnement, notamment pour l'évacuation des déchets.

Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 17/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 3

### Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du *dossier technique d'exécution* et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention sur le chantier ;
- installer des équipements de mesure et d'affichage des consommations d'énergie ;
- installer des équipements de contrôle et de régulation d'énergie ;
- installer un système de production énergie photovoltaïque ;
- installer des équipements de recharge pour véhicules électriques ;
- installer un *réseau de communication* entre les *matériels électriques* de production, de distribution et de consommation ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de bâtiments neufs, quel que soit l'usage, ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension, de mise à niveau ou en atelier pour le pré câblage ou l'assemblage d'appareillages. Le professionnel intervient principalement en équipe.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations*, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

L'ensemble des *matériels électriques* ont été identifiés et approvisionnés.

Les réservations et passages des cheminements sont réalisés et identifiés sur le chantier.

La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.

Les *matériels électriques* sont intégrés conformément aux plans et schémas du *dossier technique d'exécution*.

Le raccordement des *matériels électriques* est réalisé conformément aux schémas électriques fonctionnels.

Les *matériels électriques* sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.

Le professionnel rend compte à son responsable de toutes les modifications à reporter sur les plans et schémas.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'*installations électriques*.

Utiliser les outils nécessaires à l'exercice du métier.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre des équipements et solutions en matière d'*efficacité énergétique* d'un bâtiment.

Installer tout type de conduits et goulottes pour *réseaux d'énergie* et *réseaux de communications*.

Installer tout type de conducteurs et câbles électriques pour *réseaux d'énergie* et *réseaux de communications*.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 18/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Installer les circuits d'alimentation et les circuits auxiliaires des équipements et solutions en matière d'*efficacité énergétique* d'un bâtiment.

Installer des équipements d'électronique de puissance (onduleur, gradateur, convertisseur de fréquence, démarreur électronique...)

Installer un générateur photovoltaïque raccordé au réseau électrique du bâtiment, avec ou sans stockage.

Installer une prise ou des bornes de recharges normales ou accélérées pour véhicules électriques et leur contrôle d'accès dans un parking ou garage d'un bâtiment.

Assembler et installer des ensembles d'appareillages à basse tension tels que tableaux de répartition destinés à être utilisés par des *personnes ordinaires (DBO)*, de puissance (*EAP*).

Installer les *réseaux de communication (bus de terrain et réseaux de terrain)* pour la gestion technique des équipements dans un bâtiment.

Installer des matériels de contrôle, de gestion et de supervision *communicants et connectés des équipements électriques* d'un bâtiment.

Installer des contrôleurs et automates programmables.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la réalisation du chantier.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement et des autres corps d'état du chantier.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les acteurs et partenaires professionnels du chantier.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux des postes de distribution HTA/BT des bâtiments et alimentés en haute tension.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrification.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des *installations électriques* alimentées en basse tension.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre *réseaux de communication et réseaux d'énergie*.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des installations des *réseaux de communication*.

Connaissance des bases des différents types de *réseaux de communication* et leurs applications

Connaissance des principes généraux d'un *bâtiment durable*.

Connaissance des principes généraux de construction d'un *bâtiment à énergie positive*.

Connaissances des principes généraux des solutions contribuant à l'*efficacité énergétique* des bâtiments.

Connaissance des principes généraux d'un *bâtiment intelligent* et performant

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 19/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 4

### Equiper un système de contrôle-commande industriel

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'un équipement de type industriel et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention sur le chantier ;
- installer et raccorder des capteurs et des actionneurs d'un système de contrôle commande de type industriel
- installer et raccorder des armoires ou coffrets de contrôle commande d'un équipement de type industriel ;
- installer et raccorder un automatisme industriel ;
- installer et raccorder des *bus* et *réseaux de terrain* ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur de nouveaux chantiers d'assemblage et de raccordement de *matériels électriques* d'un système de contrôle commande d'une *machine*, quel que soit le domaine ou l'activité industrielle. Elle s'exerce également dans le cadre de travaux d'extension ou de mise à niveau sur site. Ces travaux peuvent également être réalisés en atelier pour le pré câblage ou l'assemblage d'appareillages. Le professionnel intervient seul ou en équipe.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations*, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis. la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

L'ensemble des *matériels électriques* ont été identifiés et approvisionnés.

Les contraintes d'exploitation et de continuité de service sont prises en compte.

Les *matériels électriques* sont intégrés conformément aux plans, schémas du dossier technique de l'équipement industriel.

Le raccordement des *matériels électriques* est réalisé conformément aux schémas électriques fonctionnels.

Les *matériels électriques* sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.

Les repérages sont réalisés conformément aux plans, aux schémas électriques et le descriptif de l'équipement.

Le professionnel rend compte à son responsable de toutes les modifications à reporter sur les plans et schémas.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 20/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors de l'installation d'un système de contrôle commande de type industriel.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre de l'équipement électrique et de sécurité des *machines*.

Réaliser l'installation des circuits de commande et de puissance d'un système de contrôle commande de type industriel.

Assembler et raccorder les ensembles et sous-ensemble d'appareillages électriques de contrôle commande industriel.

Installer les circuits d'alimentation et les circuits auxiliaires d'une *machine*.

Installer des équipements d'électronique de puissance (convertisseur de fréquence, démarreur électronique,...).

Installer les réseaux et *bus de terrain* de locaux industriels.

Installer des contrôleurs et automates programmables.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers et sites industriels en exploitation.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la réalisation du chantier.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement et des autres corps d'état du chantier.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les acteurs et partenaires professionnels du chantier.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments industriels.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrification.

Connaissance des principes généraux de mise en oeuvre des équipements dans les locaux industriels.

Connaissance des principes généraux sur les moteurs électriques.

Connaissance des principes généraux sur les équipements d'électronique de puissance.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* capteurs et actionneurs.

Connaissance des règles relatives à l'équipement électrique et la sécurité des *machines*.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* et réseaux de locaux industriels (MODBUS).

Connaissance des principes généraux sur les *réseaux de terrain* Ethernet TCP/IP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 21/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 5

### Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention sur le chantier ;
- réaliser l'*inspection visuelle* de l'*installation électrique* basse tension ;
- réaliser le réglage des dispositifs de protection ;
- réaliser les *essais* dans le cadre de la vérification d'une *installation électrique* ;
- Éditer ou sauvegarder les données des mesures ;
- réaliser la maintenance corrective des défauts et dysfonctionnements constatés ;
- réaliser la maintenance préventive d'un réseau de distribution d'énergie ;
- consigner par écrit les opérations de vérification et de maintenance réalisées ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, essentiellement sur des chantiers d'*installation électrique* de bâtiment tertiaire et industriel ou similaire, neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension, de mise à niveau. Cette compétence s'exerce également sur des installations de bâtiments existants et parfois en exploitation. Elle s'exerce dans le cadre de travaux réalisés par l'entreprise pendant la mise en oeuvre d'une installation ou lorsqu'elle est terminée et avant sa mise à la disposition de l'utilisateur. Elle précède ou prépare aux vérifications initiales et périodiques réalisées sous les conditions auxquelles doivent satisfaire les personnes autorisées à effectuer ces vérifications, le cas échéant, la nécessité d'agrément. Le professionnel intervient principalement seul.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations d'essais*, de mesurages, de vérifications ou d'intervention de dépannage en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

L'ensemble des matériels de contrôles ou de mesures sont utilisés conformément aux prescriptions du constructeur.

Les procédures d'inspection visuelle sont appliquées conformément aux règles de l'art en vigueur.

Les procédures d'*essais* sont appliquées conformément aux règles de l'art en vigueur.

Les défauts et dysfonctionnements constatés lors des vérifications sont corrigés.

Le rapport de vérification de l'installation est correctement renseigné.

La fiche d'intervention est correctement renseignée.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 22/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre de vérification d'une *installation électrique* basse tension.

Extraire des documents constructeurs les prescriptions d'utilisation d'un appareil de mesure électrique.

Utiliser les appareils de contrôle d'*installation électrique*.

Utiliser les appareils de mesurages de grandeurs physiques.

Réaliser les *essais* de continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentiels principales et supplémentaires.

Mesurer la résistance d'isolement d'une *installation électrique*.

Vérifier la protection par *TBTS* ou *TBTP* ou par séparations des circuits.

Mesurer la résistance des sols et des parois.

Vérifier les conditions de protection par coupure automatique de l'alimentation.

Réaliser les paramétrages et les *essais* fonctionnels des ensembles d'appareillage et dispositif de protection.

Rédiger le rapport d'inspection et d'*essais* d'une *installation électrique*.

Rédiger le rapport de maintenance préventive et curative d'une *installation électrique*.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires aux vérifications.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des conditions d'exploitation.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux des postes de distribution HTA/BT des bâtiments et alimentés en haute tension.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des règles de vérification et d'entretien des *installations électriques* alimentées en basse tension.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 23/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 6

### Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation.

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique de l'installation et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention ;
- réaliser le bilan énergétique d'une installation de distribution d'énergie ;
- mesurer et analyser les sources de distorsion de l'installation électrique ;
- mesurer et analyser les incidents sur le réseau de distribution d'énergie du bâtiment ;
- Éditer ou sauvegarder les données des mesures ;
- consigner par écrit les *opérations* de contrôle qualité ou d'analyse d'un réseau de distribution d'énergie ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, essentiellement sur des bâtiments tertiaires et industriels ou similaires existants et en exploitation lors d'analyse qualitative du réseau ou lors de maintenance. Cette compétence s'exerce également sur des installations électriques à l'issue de la mise en service lors de construction de bâtiments neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension ou de mise à niveau. Le professionnel intervient principalement seul.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations* d'essais, de mesurages, de vérifications ou d'intervention de dépannage en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

L'ensemble des matériels de contrôles ou de mesures sont utilisés conformément aux prescriptions de sécurité à appliquer.

Les appareils de mesures sont correctement utilisés en conformité avec les prescriptions du constructeur.

La lecture et l'analyse des mesures sont correctes.

La fiche d'intervention de contrôle qualité ou d'analyse est correctement renseignée.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire des documents constructeurs les prescriptions d'utilisation d'un appareil de mesure électrique.

Utiliser les appareils de contrôle et d'analyse d'un réseau électrique basse tension.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 24/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



Mesurer les composantes énergétiques :

- tension TRMS AC+DC ;
- courant TRMS AC+DC ;
- fréquence ;
- puissances : W, VA, VAR, cos phi, tan phi,... ;
- énergies : Wh, VARh, VAh,...

Mesurer les taux et les sources de distorsion :

- mesure THD (U et I)
- spectre des Harmoniques

Mesurer les incidents sur le réseau :

- creux de tension ;
- surtension ;
- phase transitoire.

Rédiger un rapport de contrôle qualité ou d'analyse d'un réseau de distribution électrique basse tension.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à l'analyse du réseau de distribution d'énergie.

Organiser son travail des conditions d'exploitation.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux des postes de distribution HTA/BT des bâtiments et alimentés en haute tension.

Connaissance des principes de base d'utilisation d'un micro-ordinateur.

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 7

### Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention sur le chantier ;
- réaliser le paramétrage des équipements électriques ;
- réaliser les *essais* fonctionnels des équipements électriques ;
- vérifier l'installation du *bus* ou réseau de *terrain* ;
- vérifier le raccordement des matériels électriques au *bus* ou réseau de *terrain* ;
- réaliser le paramétrage du *bus* ou réseau de *terrain* ;
- réaliser l'adressage et le paramétrage des *matériels électriques communicants ou connectés* ;
- réaliser les *essais* fonctionnels de l'infrastructure *communicante* ou *connectée* ;
- réaliser la maintenance préventive ou corrective des équipements ;
- réaliser la maintenance de l'infrastructure *communicante* ou *connectée* ;
- consigner par écrit les *opérations* de mise en service ou de maintenance réalisées ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, essentiellement sur des chantiers d'*installation électrique* de bâtiment tertiaire et industriel ou similaire, neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension, de mise à niveau. Cette compétence s'exerce également sur des installations de bâtiments existants et parfois en exploitation. Le professionnel intervient principalement seul. Il procède à la maintenance des équipements et de l'infrastructure *communicante* ou *connectée* lors d'une mise en service ou lors d'un dysfonctionnement constaté sur une *installation électrique* en exploitation.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations* d'essais, de mesurages, de vérifications ou d'intervention de dépannage en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

Les procédures de vérification et de paramétrage des *matériels électriques* sont appliquées et réalisées conformément aux prescriptions des constructeurs.

Les paramétrages des équipements ou autres *matériels électriques communicants ou connectés* sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.

Les *essais* fonctionnels des *matériels électriques* sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.

Les défauts et dysfonctionnements constatés sur un équipement ou un *matériel électrique communicant ou connecté* ont été corrigés.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 26/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Le rapport de mise en service d'un équipement ou autre *matériel électrique communicant* ou *connecté* est correctement renseigné.

La fiche d'intervention est correctement renseignée.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Extraire des documents constructeurs les procédures de mise en service d'un matériel *communicant* ou *connecté*.

Raccorder un ordinateur à un *matériel électrique*.

Exploiter les applications ou outils informatiques pour le paramétrage des matériels *communicants* ou *connectés*.

Effectuer les réglages et le paramétrage des équipements électriques.

Affecter les paramètres de communication et d'adressage aux *matériels électriques communicants* ou *connectés*.

Accéder aux données et à l'interface d'un *matériel électrique connecté* (smartphone ou tablette numérique).

Rédiger un rapport de mise en service d'un équipement électrique.

Rédiger un rapport de maintenance préventif et curatif d'un équipement électrique.

Rédiger un rapport de mise en service d'une l'infrastructure électrique *communicante* ou *connectée*.

Rédiger un rapport de maintenance d'une l'infrastructure électrique *communicante* ou *connectée*.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la mise en service des équipements électriques d'un bâtiment.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des conditions d'exploitation.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les partenaires professionnels équipementiers.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre *réseaux de communication* et d'énergie.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des installations des *réseaux de communication*.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* et *réseaux de terrain*.

Connaissance des principes généraux sur les *réseaux de terrain* Ethernet TCP/IP.

Connaissance des principes de base d'utilisation d'un micro-ordinateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 27/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 8

### Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution et des instructions transmises par son responsable :

- préparer et organiser son intervention ;
- vérifier l'installation et le raccordement des *matériels électriques* d'un système de contrôle commande industriel ;
- réaliser le paramétrage des *matériels électriques* d'un système de contrôle commande industriel;
- réaliser les *essais* fonctionnels des *matériels électriques* d'un système de contrôle commande industriel;
- réaliser le dépannage d'un *matériel électrique* d'un système de contrôle commande industriel ;
- consigner par écrit les *opérations* de mise en service réalisées ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte de son activité à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur de nouveaux chantiers d'assemblage et de raccordement de *matériels électriques* d'un système de contrôle commande d'un équipement industriel, quel que soit le domaine ou l'activité. Elle s'exerce également dans le cadre de travaux d'extension ou de mise à niveau sur site existant et parfois en exploitation. Le professionnel intervient principalement seul. Il procède à la maintenance curative des *matériels électriques* d'un système de contrôle commande d'une *machine* lors d'une mise en service ou lors d'un dysfonctionnement constaté sur une *installation électrique* en exploitation.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations* d'essais, de mesurages, de vérifications ou d'intervention de dépannage en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

Les procédures de vérification et de paramétrage des *matériels électriques d'un système de contrôle commande industriel* sont appliquées et réalisées conformément aux prescriptions des constructeurs.

Les paramétrages des *matériels électriques* d'un système de contrôle commande industriel sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.

Les *essais* fonctionnels des *matériels électriques d'un système de contrôle commande industriel* sont réalisés conformément aux prescriptions des constructeurs.

Les *essais* fonctionnels des *matériels électriques* sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 28/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Les défauts et dysfonctionnements constatés sur le système de contrôle commande d'une *machine* sont corrigés.

Le rapport de mise en service du système de contrôle commande industriel est correctement renseigné.

La fiche d'intervention est correctement renseignée.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors de l'installation d'un système de contrôle commande de type industriel.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en service de l'équipement électrique et de sécurité des *machines*.

Contrôler et paramétrer des équipements d'électronique de puissance (convertisseur de fréquence, démarreur électronique,...).

Contrôler et paramétrer les réseaux et *bus de terrain* de locaux industriels.

Transférer un programme dans un automate ou contrôleur programmable.

Tester les entrées/sorties d'un automate ou contrôleur programmable.

Modifier, sur consigne, une variable dans un automate ou contrôleur programmable.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers et sites industriels en exploitation.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la mise en service des *matériels électriques* d'un système de contrôle commande industriel.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des conditions d'exploitation.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les partenaires professionnels équipementiers.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments industriels.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des principes généraux de mise en oeuvre des équipements dans les locaux industriels.

Connaissance des principes généraux sur les moteurs électriques.

Connaissance des principes généraux sur les équipements d'électronique de puissance.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* capteurs et actionneurs.

Connaissance des règles relatives à l'équipement électrique et la sécurité des *machines*.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* et réseaux de locaux industriels (MODBUS).

Connaissance des principes généraux sur les *réseaux de terrain* Ethernet TCP/IP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 29/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 9

### Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges, d'un relevé et des instructions transmises par son responsable :

- déterminer le cheminement et les caractéristiques électriques des canalisations dans les parties communes des immeubles d'habitation ;
- définir le *matériel électrique* nécessaire à la *distribution électrique* de la partie commune des immeubles collectifs d'habitation lors de modification, d'extension ou de mise à niveau;
- définir le *matériel électrique* nécessaire à la mise en sécurité de l'*installation électrique* existante des parties communes d'un immeuble collectif d'habitation ;
- rendre compte de ses choix ou ses propositions à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers d'*installation électrique* des immeubles collectifs d'habitation. Elle s'exerce dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension ou de mise à niveau de ces bâtiments. Elle s'exerce également en préparation de travaux de préfabrication, de pré-câblage ou d'assemblage d'appareillages en atelier. Le professionnel exerce cette compétence généralement seul. Il peut être amené à réaliser des visites et des relevés techniques sur le chantier.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations*, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

Les choix et les plans des cheminements tiennent compte de la conception et du type de bâtiment. Les caractéristiques des cheminements sont conformes aux règles de l'art en vigueur.

La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité).

Les caractéristiques des matériels électriques sont conformes aux règles de l'art en vigueur.

Les matériels électriques sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser l'outil informatique pour modifier ou compléter un plan ou schéma existant sur un support numérique.

Utiliser l'outil informatique pour exploiter un logiciel métier.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre des *installations électriques* dans les bâtiments.

Définir un plan de cheminement des canalisations électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 30/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Définir un tableau de canalisation ou de préfabrication des canalisations électriques.  
Définir la liste des *matériels électriques* nécessaire à la réalisation d'un chantier d'équipement électrique d'un bâtiment d'habitation.  
Fournir les données techniques lors d'une demande de raccordement auprès de l'opérateur de réseau public de distribution.  
Réaliser le dossier technique d'une demande de conformité d'une *installation électrique* pour un bâtiment d'habitation.  
Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Organiser son travail en fonction de la demande et du délai imposé par son responsable.  
Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.  
Communiquer et travailler en équipe.  
Être à l'écoute du client ou de son représentant.  
Communiquer avec les partenaires professionnels équipementiers.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.  
Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.  
Connaissance des bases de l'électromagnétisme.  
Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.  
Connaissance des règles de conception et de réalisation des *installations électriques* dans les parties intérieures des logements d'un bâtiment d'habitation.  
Connaissance des règles de conception et de réalisation des *installations électriques* dans les parties communes d'un immeuble collectif d'habitation dans un bâtiment d'habitation.  
Connaissance des règles de conception et de réalisation des installations de branchement à basse tension comprises entre le point de raccordement au réseau et le point de livraison aux utilisateurs.  
Connaissance des principes généraux du diagnostic électrique obligatoire.  
Connaissance des règles de conception et de réalisation des réseaux locaux de communication dans un bâtiment d'habitation.  
Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre *réseaux de communication et d'énergie*.  
Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment basse consommation.  
Connaissance des règles de préservation de l'environnement, notamment pour l'évacuation des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 31/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

### Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges, d'un relevé et des instructions transmises par son responsable :

- déterminer le cheminement et les caractéristiques électriques d'une nouvelle canalisation de distribution d'énergie ou d'un réseau de communication;
- définir le *matériel électrique* nécessaire à la *distribution électrique* d'un nouveau circuit d'énergie ou d'un *câblage capillaire* d'un réseau de communication;
- définir l'appareillage électrique d'un coffret secondaire de protection et de distribution lors d'une extension ou d'une mise à niveau d'installation existante;
- définir l'appareillage d'un coffret de répartition d'un réseau de communication lors d'une extension d'installation existante
- modifier un plan ou schéma de distribution existant ;
- rendre compte de ses choix ou ses propositions à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, essentiellement sur des chantiers d'*installation électrique* de bâtiment tertiaire et industriel ou similaire, dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension et de mise à niveau. Cette compétence s'exerce sur des *installations électriques* existantes et parfois en exploitation. Le professionnel exerce cette compétence généralement seul. Il peut être amené à réaliser des visites techniques sur le chantier. Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera *habilité* par son employeur selon la nature des *opérations* de mesurages et d'accès aux locaux techniques, en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

Le choix et le cheminement de la canalisation tiennent compte du type et de l'usage du bâtiment.  
Les caractéristiques de la canalisation sont conformes aux règles de l'art en vigueur.  
La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité).  
Les caractéristiques des *matériels électriques* sont conformes aux règles de l'art en vigueur.  
Les *matériels électriques* sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 32/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



## Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'*installations électriques*.

Exploiter une application informatique métier.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre des *installations électriques* dans les bâtiments.

Extraire et exploiter d'un catalogue ou guide technique d'un constructeur les caractéristiques électriques d'un *matériel électrique*.

Déterminer le cheminement et les caractéristiques d'une canalisation de distribution d'énergie.

Déterminer le cheminement et les caractéristiques d'une canalisation d'un *câblage capillaire* d'un réseau de communication.

Déterminer des sections de conducteurs et choix des dispositifs de protection.

Concevoir un coffret de répartition d'un *câblage capillaire* d'un réseau *VDI*.

Concevoir un nouvel *ensemble d'appareillages* à basse tension tels que tableaux de répartition destinés à être utilisés par des *personnes ordinaires (DBO)*, de puissance (*EAP : TD, TGBT,...*)

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Organiser son travail en fonction de la demande et du délai imposé par son responsable.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un événement particulier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les partenaires professionnels équipementiers.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux des postes de distribution HTA/BT des bâtiments et alimentés en haute tension.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des *installations électriques* alimentées en basse tension.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre *réseaux de communication* et d'énergie.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des installations des *réseaux de communication*.

Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment basse consommation.

Connaissance des principes généraux de mise en oeuvre d'*installation électrique* dans les *ERP* ou les

*ERT*.

Connaissance des principes de base d'utilisation d'un micro-ordinateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 33/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 11

### Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges, d'un relevé et des instructions transmises par son responsable :

- déterminer les caractéristiques électriques d'un équipement de mesure et d'affichage des consommations d'énergie ;
- déterminer les caractéristiques des *matériels électriques* d'un système de production d'énergie photovoltaïque ;
- déterminer les caractéristiques des *matériels électriques* d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
- déterminer les caractéristiques des *matériels électriques* pour améliorer le bilan énergétique d'un réseau de distribution d'énergie, par compensation ou correction des sources de distorsion ;
- déterminer les caractéristiques d'un réseau de communication entre les équipements électriques de production, de distribution et de consommation ;
- déterminer les caractéristiques d'un équipement de contrôle et de gestion d'énergie
- modifier un plan ou schéma de distribution existant ;
- rendre compte de ses choix ou ses propositions à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, essentiellement sur des chantiers de modification et de mise à niveau d'*installation électrique* de bâtiment tertiaire et résidentiel, dans un cadre de rénovation et d'efficacité énergétique des bâtiments. Cette compétence s'exerce sur des *installations électriques* existantes et parfois en exploitation. Le professionnel exerce cette compétence généralement seul. Il peut être amené à réaliser des visites techniques sur le chantier.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des *opérations* de mesurages et d'accès aux locaux techniques, en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

Le choix et le cheminement des canalisations tiennent compte du type et de l'usage du bâtiment.

Les caractéristiques des canalisations sont conformes aux règles de l'art en vigueur.

La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité).

Les caractéristiques des *matériels électriques* sont conformes aux règles de l'art en vigueur.

Les *matériels électriques* sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'*installations électriques*.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 34/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre des équipements et solutions en matière d'efficacité énergétique d'un bâtiment.

Déterminer les caractéristiques de l'équipement de mesure ou d'affichage des consommations d'énergie des circuits mono et polyphasés dans un coffret ou une armoire électrique.

Déterminer les caractéristiques d'un générateur, l'appareillage de protection et l'onduleur adapté d'un système photovoltaïque raccordé au réseau électrique du bâtiment, avec ou sans stockage.

Déterminer les caractéristiques des équipements d'une borne de recharge normale ou accélérée pour véhicules électriques.

Déterminer les caractéristiques des équipements d'une «grappe» de bornes de recharge normales ou accélérées pour véhicules électriques, pour parking.

Déterminer les caractéristiques des solutions de compensation de l'énergie réactive.

Déterminer les caractéristiques des solutions de filtrage anti-harmoniques.

Déterminer les caractéristiques des solutions de protection contre les creux de tension ou les surtensions.

Déterminer les caractéristiques des *réseaux de communication (bus et réseaux de terrain)* pour la gestion technique des équipements.

Déterminer les caractéristiques des matériels de contrôle, de gestion et de supervision *communicants* ou *connectés* des équipements électriques des solutions contribuant à l'*efficacité énergétique des bâtiments*.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Organiser son travail en fonction de la demande et du délai imposé par son responsable.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les partenaires professionnels équipementiers.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments.

Connaissance des principes généraux des postes de distribution HTA/BT des bâtiments et alimentés en haute tension.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des *installations électriques* alimentées en basse tension.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre *réseaux de communication* et d'énergie.

Connaissance des règles de conception et de réalisation des installations des *réseaux de communication*.

Connaissance des bases des différents types de *réseaux de communication* et leurs applications.

Connaissance des principes généraux d'un *bâtiment durable*.

Connaissance des principes généraux de construction d'un *bâtiment à énergie positive*.

Connaissances des principes généraux des solutions contribuant à l'*efficacité énergétique des bâtiments*.

Connaissance des principes généraux d'un bâtiment performant et intelligent.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 35/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 12

### Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges, d'un relevé et des instructions transmises par son responsable :

- déterminer le cheminement et les caractéristiques électriques d'une nouvelle canalisation pour un capteur ou un actionneur d'un système de contrôle commande de type industriel;
- définir le *matériel électrique* nécessaire à la modification d'une armoire ou coffret de contrôle commande d'un équipement de type industriel;
- modifier un schéma de commande ou de puissance d'une armoire ou coffret de contrôle commande d'un équipement de type industriel existant ;
- rendre compte de ses choix ou ses propositions à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, essentiellement sur des chantiers de modification et de mise à niveau d'un système de contrôle commande d'un équipement industriel, quel que soit le domaine ou l'activité. Cette compétence s'exerce sur des *installations électriques* existantes et parfois en exploitation. Le professionnel exerce cette compétence généralement seul. Il peut être amené à réaliser des visites techniques sur le chantier.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement d'*installation électrique* en exploitation imposent au professionnel, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des *opérations* de mesurages et d'accès aux locaux techniques, en fonction de l'environnement et du domaine de tension concerné.

#### Critères de performance

Le choix et le cheminement des canalisations tiennent compte de la configuration de l'équipement ou du local industriel.

Les caractéristiques des canalisations sont conformes aux règles de l'art en vigueur.

La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité).

Les caractéristiques des *matériels électriques* sont conformes aux règles de l'art en vigueur.

Les *matériels électriques* sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors de l'installation d'un système de contrôle commande de type industriel.

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en oeuvre de l'équipement électrique et de sécurité des *machines*.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 36/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Extraire et exploiter d'un catalogue ou guide technique d'un constructeur les caractéristiques électriques d'un *matériel électrique*.

Déterminer les caractéristiques électriques d'une solution de départ moteur.

Réaliser, sur un schéma, la modification d'un circuit de commande et de puissance d'un système de contrôle commande de type industriel.

Déterminer les caractéristiques électriques du circuit d'alimentation ou d'un circuit auxiliaire d'une *machine*.

Déterminer les caractéristiques électriques d'un équipement d'électronique de puissance (convertisseur de fréquence, démarreur électronique,...).

Déterminer les travaux de mise en sécurité d'une *machine*.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers et sites industriels en exploitation.

Organiser son travail en fonction de la demande et du délai imposé par son responsable.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Communiquer avec les partenaires professionnels équipementiers.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'*électrocinétique*.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la distribution d'énergie mono et polyphasée dans les bâtiments industriels.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des principes généraux de mise en oeuvre des équipements dans les locaux industriels.

Connaissance des principes généraux sur les moteurs électriques.

Connaissance des principes généraux sur les équipements d'électronique de puissance.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* capteurs et actionneurs.

Connaissance des règles relatives à l'équipement électrique et la sécurité des *machines*.

Connaissance des principes généraux sur les *bus* et réseaux de locaux industriels (MODBUS).

Connaissance des principes généraux sur les *réseaux de terrain* Ethernet TCP/IP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 37/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

## Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou Bureautiques

### Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Le technicien est amené de plus en plus fréquemment à :

- consulter un plan ou schéma sur support numérique ;
- consulter une liste de matériels ;
- consulter des informations ou des données techniques d'un matériel via la technologie numérique de l'information ;
- se connecter aux matériels électriques communicants et connectés ;
- paramétrer un appareillage ou équipement électrique ;
- rédiger un rapport de maintenance ou de mise en service ;
- utiliser un logiciel métier ou constructeur pour déterminer les caractéristiques des matériels électriques ;
- modifier un plan ou schéma sur support numérique.

### Critères de performance

Les logiciels métiers et constructeurs sont correctement installés.

La connexion d'un poste informatique à un matériel électrique ou un réseau est correctement réalisée.

## Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences

### Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Les équipements ou solutions électriques font l'objet d'évolutions permanentes, il est important pour le technicien d'être en veille technologique. Il en est de même pour les règles de l'art traduit dans les guides et les normes.

Les formations métiers sont, en partie et dans un contexte de formation continue, une réponse à l'actualisation de ses connaissances et ses compétences. Une démarche personnelle du technicien doit contribuer à son évolution par la consultation de données techniques de toute origine dans le cadre de son emploi.

### Critères de performance

Les nouvelles connaissances et compétences acquises en formation sont mises en application dans l'emploi occupé.

Les connaissances issues de la veille professionnelle sur les nouvelles technologies ou de nouveaux matériels électriques sont correctement mises en application dans l'emploi occupé.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 38/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Mettre en oeuvre des modes opératoires**

### **Description de la compétence – processus de mise en oeuvre**

Les opérations de contrôle, de vérification, de mise en service et de maintenance, entre autres, nécessitent, en plus des compétences professionnelles, une capacité à mettre oeuvre des modes opératoires plus ou moins complexe selon la nature de l'opération, son contexte et son environnement.

### **Critères de performance**

Les modes opératoires décrits par l'entreprise sont correctement appliqués.  
Les modes opératoires décrits par le client sont correctement appliqués.

## **Organiser, préparer une action**

### **Description de la compétence – processus de mise en oeuvre**

Les travaux d'installation notamment requièrent une préparation des moyens pour la bonne réalisation du chantier. Elle nécessite, en complément de l'organisation défini par l'entreprise et sous couvert de son responsable, que le professionnel organise son intervention une fois sur le site pour mener à bien la mission qui lui est confiée et remplir l'objectif fixé par l'entreprise.

### **Critères de performance**

La préparation des moyens matériels est conforme au besoin du chantier quotidien.  
L'organisation permet à l'issue de la mission d'atteindre l'objectif prévu au départ.

## **Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail**

### **Description de la compétence – processus de mise en oeuvre**

Dans toutes les activités menées, le professionnel est amené à réaliser des opérations d'ordre électrique sur installations ou dans l'environnement de pièces nues restées sous tension. Après analyse du danger, le technicien doit mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité adéquate. Sur le chantier ou sur des sites en exploitation, il, veille à respecter le plan particulier de la sécurité et protection de la santé (PPSPS) et des instructions de sécurité permanente ou temporaire.

### **Critères de performance**

Le PPSPS du chantier est appliqué.  
Les instructions de sécurité permanentes ou temporaires sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 39/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## Glossaire technique

### Bâtiment à énergie positive

Un bâtiment à énergie positive (parfois abrégé en «BEPOS») est un bâtiment qui produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période lissée d'un an.

### Bâtiment durable

Le bâtiment durable est avant tout un bâtiment respectueux de l'environnement, il s'agit d'un bâtiment dont l'impact sur l'environnement est faible tout en assurant un environnement intérieur sain et confortable. Construire durable signifie notamment : utiliser des matériaux recyclables pour préserver les ressources naturelles, optimiser l'inertie thermique des bâtiments, intégrer des sources d'énergies renouvelables dès la conception du bâtiment.

### Bus et réseau de terrain

Système de communication entre plusieurs ensembles communiquant dans une zone géographique limitée (capteurs, calculateurs, automates, actionneurs, ...).

### Câblage capillaire

Liaison entre un répartiteur d'étage (dans le cadre du tertiaire) ou une GAINÉ TECHNIQUE LOGEMENT (dans le cadre du résidentiel) et les prises de communication. Ancienne appellation : câblage horizontal.

### Cahier des charges fonctionnel

Document par lequel le client établit la destination d'un produit, son environnement et ses contraintes associées, ses caractéristiques de performance et opérationnelles, ainsi que la flexibilité autorisée.

### Courant faible (Equipement)

Matériel ou partie de matériel électronique et système de transmission de signaux à bas niveau de tension. Ces matériels ou parties de matériel sont sensibles aux perturbations électromagnétiques et sont pour certains parfois générateurs de telles perturbations.

### Courant fort (équipement)

Equipement électrique alimenté sous une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu et fonctionnant grâce à des courants électriques dont l'intensité du courant absorbée varie de quelques centaines de mA (Milliampère) jusqu'à plusieurs kA (Kiloampère) selon les besoins.

### DBO (ou TDO)

Tableau de répartition destiné à être utilisé par des personnes ordinaires. Ensemble utilisé par des personnes ordinaires pour distribuer de l'énergie électrique dans des applications domestiques et similaires.

### Distribution électrique

Ensemble des circuits de distribution (circuit électrique alimentant un ou plusieurs tableaux de distribution) et des circuits terminaux (circuit électrique destiné à alimenter directement des appareils d'utilisation ou des socles de prises de courant).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 40/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



## Dossier technique d'exécution (DTE)

Il comprend:

- l'ensemble des plans et schémas d'exécution du chantier ainsi que les plans de
- synthèse correspondants;
- l'ensemble des spécifications à l'usage du chantier;
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

## EAP

Ensemble d'appareillages de puissance:

Ensemble d'appareillages à basse tension utilisé pour répartir et commander l'énergie pour tous les types de charges et prévu pour des applications industrielles, commerciales et analogues dans lesquelles l'exploitation par des personnes ordinaires n'est pas prévue.

## Efficacité énergétique des bâtiments

L'efficacité énergétique des bâtiments vise à réduire la consommation d'énergie de celui-ci.

Elle s'appuie sur deux solutions principales:

- Les solutions dites passives » dont l'objectif est de diminuer la consommation d'énergie (elles concernent essentiellement l'architecture et l'équipement du bâtiment par l'installation de systèmes plus performants);
- Les solutions dites « actives » qui cherchent à optimiser les flux et les ressources (elles se présentent sous la forme de systèmes technologiques « intelligents » qui mesurent, contrôlent et régulent les échanges d'énergie pour éviter les consommations inutiles. Il peut s'agir par exemple de systèmes de régulation et de gestion).

## Electrocinétique

L'électrocinétique est l'étude de circuits électriques et est surtout celle du déplacement de l'électricité dans les milieux matériels.

L'électrocinétique comprend les études :

- de la typologie des circuits ;
- des dipôles : classification, modélisation par des dipôles idéaux, association, ...
- du comportement des circuits lorsqu'ils sont soumis à des tensions particulières.

## Equipements électriques

On entend par "équipements électriques" : les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, et les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs et conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

## ERP

Etablissement recevant du public.

## ERT

Etablissement recevant des travailleurs.

## Essais

Les essais ont pour but de s'assurer, par des mesures faites au moyen d'appareils de mesure et d'essais appropriés, de l'efficacité de la mise en oeuvre des dispositions prescrites par la norme, lorsqu'il n'est pas possible de le faire par inspection visuelle.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 41/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

**Habilité (personnel)**

C'est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en sécurité vis-à-vis du risque électrique.

**Inspection visuelle**

L'inspection visuelle consiste en l'examen des installations électriques afin de s'assurer de leur mise en oeuvre appropriée.

**Installation électrique**

Ensemble de matériels électriques associés ayant des caractéristiques coordonnées en vue d'une application donnée.

**Machine**

Ensemble de pièces ou d'organes liés entre eux, dont au moins un est mobile, auxquels sont associés, selon les besoins, des actionneurs, des circuits de commande et de puissance, réunis de façon solidaire en vue d'une application définie, notamment pour la transformation, le traitement, le déplacement et le conditionnement d'un matériau  
Le terme "machine" désigne aussi un ensemble de machines qui, afin de concourir à un même résultat, sont disposées et commandées de manière à être solidaires dans leur fonctionnement.

**Maintenance corrective (NF EN 13306)**

Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

**Maintenance préventive (NF EN 13306)**

Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.

**Matériel (objet) communicant**

Les matériels ou objets communicants sont appelés objets « intelligents » car ceux-ci communiquent entre eux, automatisent les process en sollicitant le moins possible l'attention humaine, laquelle est limitée par définition.

**Matériel (objet) connecté**

Un matériel ou objet connecté comporte un système d'identification et de captation des données, un système de transmission des données alimentant une application « intelligente », une interface comme un smartphone, serveur pour piloter l'application.

**Matériel électrique**

Matériel utilisé pour la production, la transformation, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, tel que machine, transformateur, appareillage électrique, appareil de mesure, dispositif de protection, canalisation électrique, matériels d'utilisation.

**Opération (d'ordre électrique)**

Activité exercée, soit directement sur les installations électriques, soit dans un environnement électrique.

**Personne ordinaire**

Personne non qualifiée et non avertie.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 42/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

**Réseau d'énergie**

Réseau du domaine privé transmettant l'énergie transformée en une action par un équipement courant fort conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

**Réseau de communication**

Réseau transmettant des services de communication, les signaux véhiculés pouvant être numériques ou analogiques.

**SPS**

De sécurité et de protection de la santé.

**TBTP**

Très basse tension de protection.

**TBTS**

Très basse tension de sécurité.

**TD**

Tableau de distribution.

**TGBT**

Tableau général basse tension.

**VDI**

Voix, données et image.

**Vérification**

La vérification intègre toutes les méthodes au moyen desquelles la conformité de l'ensemble de l'installation électrique. Elle comprend une inspection visuelle et des essais.

# Glossaire du RP

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en oeuvre de ce savoir.

## Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en oeuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E)	Page 44/45
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

**Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en oeuvre de ce savoir-faire.

**Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « TECHNICIEN D'EQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION EN ELECTRICITE »

### NIVEAU IV

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 1/41
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

**Sigle du titre professionnel :** T3E

**Niveau :** IV

**Code(s) NSF :** 255n - Etudes, dessin et projets en circuits, composants et machines électriques et électroniques, 255r - Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique, 255s - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques électroniques

**Code(s) ROME:** I1304, H1504, F1602, H2602.

## 2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 2/41
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------



### 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

### 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 3/41
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre T3E

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Equiper un système de contrôle-commande industriel</p> <p>Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension</p> <p>Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation</p> <p>Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment</p> <p>Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle commande industriel</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel</p>	09 h 30 min	<p>L'épreuve se déroule en trois phases :</p> <p>Phase 1 À partir du dossier technique, déterminez les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique.</p> <p>Phase 2 Cette phase, réalisée à partir du dossier technique, se décompose en plusieurs parties, voir information complémentaire ci-dessous.</p> <p>Phase 3 Sur une installation électrique d'un bâtiment tertiaire ou industriel existant et en exploitation à partir des consignes du jury, réaliser les mesures et les essais fonctionnels d'une partie d'installation électrique.</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	<p>Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts</p> <p>Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles</p> <p>Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel</p>	00 h 50 min	<p>L'épreuve se déroule en deux parties :</p> <p>Partie 1</p> <p>Rendre compte oralement et expliciter la méthode employée et les choix effectués lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle.</p> <p>Partie 2</p> <p>Le jury mène un questionnaire oral à partir du dossier technique d'exécution d'un local ou d'un bâtiment tertiaire, de normes ou de guides techniques, remis au candidat.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	<p>Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts</p> <p>Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de courants faibles</p> <p>Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Equiper un système de contrôle-commande industriel</p> <p>Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension</p> <p>Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation.</p>	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle et l'entretien technique, associés aux compétences citées.
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		11 h 40 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Sécurité électrique :

Le centre organisateur doit s'assurer que tous les candidats sont en capacité d'appliquer les prescriptions de sécurité électrique en relation avec les opérations d'ordre électrique réalisées lors des phases 2 et 3. Pour cela, les candidats sont en possession d'un avis après formation favorable correspondant.

Phase 1 : (hors présence du jury)

Le temps octroyé pour cette phase est de 2 heures.

La production attendue porte sur le choix et les caractéristiques électriques des matériels électriques identifiés.

Cette phase est réalisée avant la première partie de l'entretien technique.

Phase 2 : (hors présence du jury)

Le temps octroyé pour cette phase est de 7 heures.

Cette phase est réalisée en trois parties :

- partie 1 : préparer et réaliser une installation électrique.
- partie 2 : réaliser la vérification d'une installation électrique, l'inspection visuelle, une partie des essais (l'autre partie, dont les essais fonctionnels, est réalisée au cours de la phase 3) et le paramétrage des matériels électriques.
- partie 3 : réaliser une opération de maintenance curative sur une installation électrique.

Toutes les parties s'enchaînent selon la chronologie indiquée ci-dessus.

Phase 3 : (en présence du jury)

Le temps octroyé pour cette phase est de 30 minutes.

Cette phase d'évaluation est individuelle, le jury fait réaliser des mesures et des essais dans le cadre de vérification et de contrôle qualité d'une installation électrique à chaque candidat à tour de rôle.

La phase 1 est indépendante des phases 2 et 3. La phase 2 est réalisée avant la phase 3.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Partie 1 :

Le temps octroyé pour cette partie est de 20 minutes.

Cette partie permet l'analyse de la phase 1 de la mise en situation professionnelle.

Elle est réalisée après la phase 1 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2 :

Le temps octroyé pour cette partie est de 30 minutes.

Le jury mène un entretien avec le candidat qui porte sur la préparation et la mise en œuvre d'installations électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 6/41
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire porte sur les connaissances technologiques et normatives lors de la réalisation, la vérification et le contrôle qualité des installations électriques alimentées sous une tension au plus égale à 1 000 volts en alternatif et 1500 volts en continu.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Si le candidat ne connaît pas le plateau technique et ses équipements sur lesquels il va passer l'épreuve, une prise en main d'une durée d'une journée est recommandée en amont de l'épreuve.

Le candidat doit fournir au responsable de session un avis après formation favorable pour réaliser en sécurité les opérations d'ordre électrique proposées lors de la mise en situation professionnelle.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 7/41
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Procéder à l'équipement d'une installation électrique</b>					
Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts	<p>L'ensemble des <i>matériels électriques</i> du lot <i>courant fort</i> ont été identifiés et approvisionnés.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> sont intégrés conformément aux plans et schémas du <i>dossier technique d'exécution</i>.</p> <p>Les coffrets, armoires (<i>EAP</i>) et tableaux (<i>DBO</i>) électriques sont assemblés et pré-câblés conformément au descriptif technique, le repérage est effectué.</p> <p>Le raccordement des <i>matériels électriques</i> est réalisé conformément aux schémas électriques fonctionnels.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Le professionnel rend compte des modifications, qui sont reportées sur les plans et schémas, à son responsable.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles	<p>L'ensemble des <i>matériels électriques</i> du lot <i>courant faible</i> ont été identifiés et approvisionnés.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> et électroniques sont intégrés conformément aux plans et schémas du <i>dossier technique d'exécution</i>.</p> <p>Les coffrets, armoires et tableaux de communication sont assemblés et pré câblés conformément au descriptif technique, le repérage est effectué.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> et électroniques sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Le professionnel rend compte des modifications, qui sont reportées sur les plans et schémas, à son responsable.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique	<p>L'ensemble des <i>matériels électriques</i> ont été identifiés et approvisionnés.            La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.            Les <i>matériels électriques</i> sont intégrés conformément aux plans et schémas du <i>dossier technique d'exécution</i>.            Le raccordement des <i>matériels électriques</i> est réalisé conformément aux schémas électriques fonctionnels.            Les <i>matériels électriques</i> sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.            Le professionnel rend compte des modifications, qui sont reportées sur les plans et schémas, à son responsable.            Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Equiper un système de contrôle-commande industriel	<p>L'ensemble des <i>matériels électriques</i> ont été identifiés et approvisionnés.</p> <p>Les contraintes d'exploitation et de continuité de service sont prises en compte.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> sont intégrés conformément aux plans, schémas du dossier technique de l'équipement industriel.</p> <p>Le raccordement des <i>matériels électriques</i> est réalisé conformément aux schémas électriques fonctionnels.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> sont intégrés et raccordés conformément aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Les repérages sont réalisés conformément aux plans, aux schémas électriques et le descriptif de l'équipement.</p> <p>Le professionnel rend compte des modifications, qui sont reportées sur les plans et schémas, à son responsable.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique</b>					
Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension	<p>L'ensemble des matériels de contrôles ou de mesures sont utilisés conformément aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les procédures d'inspection visuelle sont appliquées conformément aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Les procédures d'essais sont appliquées conformément aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Les défauts et dysfonctionnements constatés lors des vérifications sont corrigés.</p> <p>La fiche de vérification de l'installation est correctement renseignée.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation	<p>L'ensemble des matériels de contrôles ou de mesures sont utilisés conformément aux prescriptions de sécurité à appliquer.</p> <p>Les appareils de mesures sont correctement utilisés en conformité avec les prescriptions du constructeur.</p> <p>La lecture et l'analyse des mesures sont correctes.</p> <p>La fiche d'intervention de contrôle qualité ou d'analyse est correctement renseignée.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment	<p>Les procédures de vérification et de paramétrage des <i>matériels électriques</i> sont appliquées et réalisées conformément aux prescriptions des constructeurs.</p> <p>Les paramétrages des équipements ou autres <i>matériels électriques communicants ou connectés</i> sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.</p> <p>Les <i>essais</i> fonctionnels des <i>matériels électriques</i> sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.</p> <p>Les défauts et dysfonctionnements constatés sur un équipement ou un <i>matériel électrique communicant ou connecté</i> ont été corrigés.</p> <p>La fiche de mise en service d'un équipement ou autre <i>matériel électrique communicant ou connecté</i> est correctement renseignée.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel	<p>Les procédures de vérification et de paramétrage des <i>matériels électriques</i> sont appliquées et réalisées conformément aux prescriptions des constructeurs.</p> <p>Les paramétrages des équipements et autres <i>matériels électriques communicants ou connectés</i> sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.</p> <p>Les essais fonctionnels des <i>matériels électriques</i> sont réalisés conformément au cahier des charges et aux consignes.</p> <p>Les défauts et dysfonctionnements constatés sur des <i>matériels électriques communicants ou connectés</i> ont été corrigés.</p> <p>La fiche de mise en service d'un équipement ou autre <i>matériel électrique communicant ou connecté</i> est correctement renseignée.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique</b>					
Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation	<p>Les choix et les plans des cheminements tiennent compte de la conception et du type de bâtiment.</p> <p>Les caractéristiques des cheminements sont conformes aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité).</p> <p>Les caractéristiques des <i>matériels électriques</i> sont conformes aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel	<p>Le choix et le cheminement de la canalisation tiennent compte du type et de l'usage du bâtiment.</p> <p>Les caractéristiques de la canalisation sont conformes aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité).</p> <p>Les caractéristiques des <i>matériels électriques</i> sont conformes aux règles de l'art en vigueur.</p> <p>Les <i>matériels électriques</i> sont conformes aux exigences du cahier de charges du client.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique	Le choix et le cheminement des canalisations tiennent compte du type et de l'usage du bâtiment. Les caractéristiques des canalisations sont conformes aux règles de l'art en vigueur. La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité). Les caractéristiques des <i>matériels électriques</i> sont conformes aux règles de l'art en vigueur. Les <i>matériels électriques</i> sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel	Le choix et le cheminement des canalisations tiennent compte de la configuration de l'équipement ou du local industriel. Les caractéristiques des canalisations sont conformes aux règles de l'art en vigueur La liste des matériels est complète (désignation, références, quantité). Les caractéristiques des <i>matériels électriques</i> sont conformes aux règles de l'art en vigueur. Les <i>matériels électriques</i> sont conformes aux exigences du cahier des charges du client.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant : Néant.</b>					

### 3.3. Evaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique
	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel
	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation
	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel
	Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
	Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel
	Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences	Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique
	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel
	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation
	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel
Mettre en œuvre des modes opératoires	Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
	Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel
	Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
	Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser, préparer une action	Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts
	Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles
	Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique
	Equiper un système de contrôle-commande industriel
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts
	Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles
	Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique
	Equiper un système de contrôle-commande industriel
	Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
	Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel
	Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
	Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension



## 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre T3E

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 01 h 40 min

**4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire de mobilisation du jury pour la prise de connaissance des dossiers candidats et la correction du questionnaire professionnel.

Le jury évalue, hors de toute présence, la production réalisée par le candidat lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle. Il est présent lors de toute la phase 3 de la mise en situation professionnelle. Il délivre les consignes au candidat et observe le comportement de celui-ci dans le cadre des mesures et des essais réalisés.

Le jury mène l'entretien technique après avoir évalué la production de la phase 1 de la mise en situation professionnelle du candidat.

Le jury corrige le questionnaire en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant les phases 1 et 2 de la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Lors des phases 2 et 3 de la mise en situation professionnelle, des opérations d'ordre électriques sont réalisées par le candidat sur ou au voisinage de pièces nues restées sous tension et sur une installation en exploitation, le centre organisateur désigne une ou plusieurs personnes habilitées pour :

- assurer la surveillance des opérations réalisées par le candidat sur ou dans le voisinage de pièces nues restées sous tension ;
- assurer la consignation et la déconsignation des équipements ou des postes de travail
- assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique d'un point de vue sécurité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 19/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

Ce ou ces personnes désignées et habilitées assurent respectivement les fonctions de surveillant de sécurité électrique d'opération, de chargé de consignation, de chargé de travaux et de chargé d'opération spécifique de vérification ou d'essai ou de mesurage.

Lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, dans le cadre de la préparation des travaux, c'est le chargé de travaux, personnel qualifié, qui fournira, à la demande du candidat, les matériels électriques mis à disposition par le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 20/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 21/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

## CCP 1 –

### Procéder à l'équipement d'une installation électrique

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Equiper un système de contrôle-commande industriel Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts	05 h 15 min	À partir du dossier technique d'exécution et des consignes fournis, le candidat prépare les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau de l'installation électrique puis réalise l'installation électrique.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique	00 h 45 min	Le jury mène un questionnement oral à partir du dossier technique d'exécution d'un local ou d'un bâtiment tertiaire, de normes ou de guides techniques remis au candidat.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique Equiper un système de contrôle-commande industriel Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle et l'entretien technique, associés aux compétences citées.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 00 mn	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Sécurité électrique :

Le centre organisateur doit s'assurer que tous les candidats sont en capacité d'appliquer les prescriptions de sécurité électrique en relation avec les opérations d'ordre électrique réalisées lors de la mise en situation professionnelle. Pour cela les candidats sont en possession d'un avis après formation favorable correspondant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 22/41
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Le jury mène un entretien avec le candidat qui porte sur la préparation et la mise en œuvre de solutions en matière d'efficacité énergétique.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire porte sur les connaissances technologiques et normatives lors de la réalisation des installations électriques alimentées sous une tension au plus égal à 1 000 volts en alternatif et 1500 volts en continu.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Procéder à l'équipement d'une installation électrique**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire de mobilisation du jury pour la prise de connaissance des dossiers candidats et la correction du questionnaire professionnel.

Le jury évalue, hors de toute présence, la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.

Le jury mène l'entretien technique.

Le jury corrige le questionnaire en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Lors de la mise en situation professionnelle, des opérations d'ordre électriques sont réalisées par le candidat sur ou au voisinage de pièces nues restées sous tension et sur une installation en exploitation, le centre organisateur désigne une ou plusieurs personnes habilitées pour :

- assurer la surveillance des opérations réalisées par le candidat sur ou dans le voisinage de pièces nues restées sous tension ;
- assurer la consignation et la déconsignation des équipements ou des postes de travail ;
- assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique d'un point de vue sécurité.

Ce ou ces personnes désignées et habilitées assureront respectivement les fonctions de surveillant de sécurité électrique d'opération, de chargé de consignation et de chargé de travaux.

Dans le cadre de la préparation des travaux, lors de la mise en situation professionnelle, c'est le chargé de travaux, personnel qualifié, qui fournira, à la demande du candidat, les matériels électriques mis à disposition par le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 23/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

## CCP 2 –

**Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique**

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel</p> <p>Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension</p> <p>Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation</p> <p>Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment</p>	04 h 00 min	<p>L'épreuve se déroule en quatre phases :</p> <p>Phase 1 Sur une installation électrique, le candidat réalise la vérification (hors mesurages dans le cadre des essais) et le paramétrage de matériels électriques.</p> <p>Phase 2 Cette phase consiste à réaliser la partie mesure des essais ainsi que le paramétrage et les essais fonctionnels d'un équipement communicant ou connecté.</p> <p>Phase 3 Cette phase consiste à réaliser des mesures de contrôle qualité d'un réseau de distribution d'énergie.</p> <p>Phase 4 Cette phase consiste à réaliser une opération de maintenance sur une installation électrique existante et en exploitation.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<b>Questionnaire professionnel</b>	<p>Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel</p> <p>Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension</p> <p>Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation</p> <p>Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment</p>	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle associée aux compétences citées.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 00 mn	

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 24/41
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Sécurité électrique :

Le centre organisateur doit s'assurer que tous les candidats sont en capacité d'appliquer les prescriptions de sécurité électrique en relation avec les opérations d'ordre électrique réalisées lors de la mise en situation professionnelle. Pour cela les candidats sont en possession d'un avis après formation favorable correspondant.

La phase 1 est réalisée avant la phase 2 de la mise en situation

La phase 2 est réalisée avant la phase 3 et la phase 4 de la mise en situation

Durée de la phase 1 : 02 h 30 min

Durée de la phase 2 : 00 h 30 min

Durée de la phase 3 : 00 h 30 min

Durée de la phase 4 : 00 h 30 min

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire porte sur les connaissances technologiques et normatives lors de la vérification, du contrôle qualité et de l'entretien des installations électriques alimentées sous une tension au plus égale à 1 000 volts en alternatif et 1500 volts en continu.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire de mobilisation du jury pour la prise de connaissance des dossiers candidats et la correction du questionnaire professionnel.

Le jury évalue la production réalisée par le candidat lors la phase 1 de la mise en situation professionnelle. Il délivre les consignes au candidat et observe le comportement de celui-ci dans le cadre des mesures et des paramétrages réalisés au cours de la phase 2 de la mise en situation professionnelle. Il délivre les consignes au candidat et observe le comportement de celui-ci dans le cadre des mesures réalisées au cours de la phase 3 de la mise en situation professionnelle Il délivre les consignes au candidat et observe le comportement de celui-ci dans le cadre des opérations de maintenance réalisées lors de la phase 4 de la mise en situation professionnelle.

Le jury mène l'entretien technique.

Le jury corrige le questionnaire en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 25/41
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent pendant la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.

Lors de la mise en situation professionnelle, des opérations d'ordre électriques sont réalisées par le candidat sur ou au voisinage de pièces nues restées sous tension et sur une installation en exploitation, le centre organisateur désigne une ou plusieurs personnes habilitées pour :

- assurer la surveillance des opérations réalisées par le candidat sur ou dans le voisinage de pièces nues restées sous tension ;
- assurer la consignation et la déconsignation des équipements ou des postes de travail ;
- assurer la direction effective des opérations d'ordre électrique d'un point de vue sécurité.

Ce ou ces personnes désignées et habilitées assureront respectivement les fonctions de surveillant de sécurité électrique d'opération, de chargé de consignation, de chargé d'opération spécifique de vérification ou d'essai ou de mesurage et de chargé d'intervention générale.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 26/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------



### CCP 3 –

## Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel	03 h 00 min	À partir du cahier des charges, des données fabricants et des consignes fournis, déterminer les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
Entretien technique	Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel	00 h 45 min	L'entretien technique consiste compte oralement et expliciter la méthode employée et les choix effectués lors de la mise en situation professionnelle.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Questionnaire professionnel	Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle associée aux compétences citées.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 30 mn	

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Le jury mène un entretien avec le candidat qui porte sur la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle>.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire porte sur les connaissances technologiques et normatives lors de la conception des installations électriques alimentées sous une tension au plus égal à 1 000 volts en alternatif et 1500 volts en continu.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire de mobilisation du jury pour la prise de connaissance des dossiers candidats et la correction du questionnaire professionnel.

Le jury évalue la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 28/41
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Le jury mène l'entretien technique.

Le jury corrige le questionnaire en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur assure la surveillance des épreuves de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 29/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

# Annexe 1

## Plateau technique d'évaluation Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

### ➤ Locaux

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Pour la phase 1 : Un local, de type salle de cours ou équivalent, équipé de postes de travail informatiques.</p> <p>Pour les phases 2 et 3 : Un ou plusieurs espaces pouvant accueillir les postes de travail nécessaires à la mise en œuvre de ces phases.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les locaux devront répondre aux normes préconisées pour la profession (hygiène/nettoyage, sécurité électrique, déplacements).</p> <p>Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres pour permettre la libre circulation des candidats et du jury.</p> <p>Après analyse des risques, l'accès au plateau technique lors de la mise en situation professionnelle se fait avec une tenue de travail, un casque et des chaussures de sécurité, adaptés aux risques.</p>
Entretien technique	Un local équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Une salle pour la passation du questionnaire professionnel.	Place assise avec table pour chaque candidat + 1 pour le surveillant. L'organisation du local sera telle qu'elle permette la libre circulation du surveillant et empêche la communication entre les candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un poste de travail composé d'équipements tertiaires et de leurs réseaux d'énergie et de communication. Il est équipé de canalisations couramment rencontrées dans des locaux tertiaires avec différents types de câbles ou conducteurs, différents types de conduit ou système de conduit ou goulotte ou moulure ou chemin de câble ou canalisation préfabriquée. Il est également équipé de récepteurs, actionneurs et pré actionneurs qu'ils soient de service, de confort ou de sécurité couramment rencontrés dans des locaux classés en ERP ou ERT ou dans des locaux ou emplacement technique spécifique ou à risque.	8	Sans objet.
	1	Un poste de travail équipé d'un système de production photovoltaïque (PV) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un générateur photovoltaïque composé de modules souples ou rigides ;</li> <li>• une boîte de jonction de chaîne PV ;</li> <li>• un coffret de protection DC ;</li> <li>• un onduleur centralisé multi chaîne PV.</li> </ul> Les boîtes ou coffrets de protection DC/AC peuvent être un seul et même ensemble. L'onduleur est communicant.	16	Sans objet.
	1	Un poste de travail équipé, à minima, de deux bornes de recharges pour véhicule électrique. Ces deux bornes sont communicantes. Une des deux bornes est équipée d'un système de contrôle d'accès. Une des deux bornes intègre un web serveur.	16	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Un poste de travail informatique équipé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une table et une chaise ;</li> <li>• un ordinateur dans lequel sont installés les logiciels métiers ou constructeurs nécessaires aux choix des matériels et/ou à la détermination de leurs caractéristiques lors des mises en situation professionnelles correspondantes ;</li> <li>• une imprimante.</li> </ul>	1	L'imprimante peut être partagée par tous les candidats si celle-ci est en réseau.
	1	Un poste de travail pour l'installation des matériels électriques d'un local industriel composé d'une machine ou d'un équipement équipé d'une armoire ou d'un coffret de contrôle-commande industriel et d'une partie opérative. Le coffret ou l'armoire de commande est composé à minima de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une enveloppe (taille minimum de 800*800) ;</li> <li>• d'un dispositif de sectionnement extérieur cadenassable ;</li> <li>• une alimentation des circuits de commande par TBTP ;</li> <li>• un automate programmable 32 entrées/sorties ;</li> <li>• un minima de 3 contacteurs de puissance et de 3 contacteurs auxiliaires ;</li> <li>• un convertisseur de fréquence ;</li> </ul>	1	L'automate programmable peut être commun à deux postes de travail si celui-ci comprend le nombre d'entrées sorties définies par candidat en simultané.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• un démarreur/ ralentisseur électronique ;</li> <li>• une solution de départ moteur intégrale ;</li> <li>• un pupitre de commande ou unité de contrôle indépendant ;</li> <li>▪ une partie opérative comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ trois actionneurs, dont un moteur asynchrone triphasé ;</li> <li>○ 4 interrupteurs et détecteurs de position ou de mouvement.</li> </ul> </li> </ul> <p>A minima, deux des matériels sont communicants.</p>		
	1	<p>Un tableau général basse tension communicant</p> <p>L'architecture de l'unité d'appareillage de puissance est à 3 niveaux (« tête », « groupe » et circuits terminaux pour les notions de coordination, de filiation et de sélectivité) comprend à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une enveloppe métallique ou isolante ;</li> <li>• un appareillage de « tête » 4P (In = 63a) avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un déclencheur électronique ;</li> <li>○ un bloc additif différentiel réglable (réglage ampèremétrique et chronométrique) ;</li> <li>○ un auxiliaire voltmétrique ;</li> <li>○ un contact auxiliaire OF et SD ;</li> </ul> </li> <li>• trois appareillages de « groupe » 4 P avec auxiliaire OF et SD dont un pour le général éclairage ;</li> </ul>	8	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• deux unités de mesure (une « traversante » et une avec TI, une monophasée et une triphasée) ;</li> <li>• une télécommande multifonction pour circuit d'éclairage de sécurité ;</li> <li>• deux circuits terminaux prises de courant 2P+T ;</li> <li>• deux circuits terminaux éclairage ;</li> <li>• un circuit terminal autre usage 3P avec auxiliaire OF et SD ;</li> <li>• un circuit terminal autre usage 3P+N avec auxiliaire OF et SD ;</li> <li>• deux contacteurs (un 4P et l'autre 2P) ;</li> <li>• une répartition par jeu de barres (fond d'armoire ou latéral) ;</li> <li>• le raccordement des équipements par borniers.</li> </ul> <p>A minima, trois matériels de l'unité sont communicants. Un des matériels électriques de l'armoire ou du coffret communicant intègre un web serveur.</p>		
Machines	1	Indicateur de phase	4	Peut-être combiné avec un autre appareil de mesure.
	1	Tablette tactile pour accéder au web serveur intégré aux objets connectés et lire les QR codes ou autres code-barres.	8	Sans objet



Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Un contrôleur universel AC/DC avec pince ampèremétrique.	4	Sans objet
	1	Ordinateur portable dans lequel sont installés les logiciels et utilitaires constructeurs pour le contrôle et le paramétrage des matériels électriques. Les câbles de liaison entre le PC et les matériels électriques sont fournis.	8	Sans objet
	1	Appareil de mesure pour tester les entrées/sorties analogiques en tension et courant: <ul style="list-style-type: none"> <li>• mesure de signaux 0-20mA</li> <li>• générer des signaux 0-20mA</li> <li>• mesure de tension DC 0-10V</li> <li>• générer des tensions DC 0-10V</li> </ul>	16	Un seul ou plusieurs appareils peuvent assurer ces quatre fonctions de base
	1	Tachymètre pour mesurer la vitesse de rotation ou la fréquence d'un arbre rotatif	16	Sans objet
	1	Un analyseur de réseau permettant de réaliser le bilan énergétique complet d'une installation et le dimensionnement d'une installation électrique ou pour diagnostiquer les défauts de commutation, avec mesure ou analyse de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tension TRMS AC+DC ;</li> <li>• courant TRMS AC+DC ;</li> <li>• fréquence ;</li> <li>• puissances : W, VA, var, cos phi, tan phi,... ;</li> <li>• énergies : Wh, varh, VAh,... ;</li> <li>• spectre des Harmoniques ;</li> <li>• représentation vectorielle des composantes U/I ;</li> <li>• phase transitoire.</li> </ul>	16	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15-100 et de la FD C16-600. Adapté pour tous types de régimes de neutre (TT, TN, IT).	16	Sans objet
Outils/Outillages	1		1	Sans objet
	1	Une pince à sertir pour connecteur photovoltaïque pour connecteur de type MC4 (4-6mm²) ou équivalent	16	Sans objet
	1	Une pince à sertir pour connecteur RJ	16	Sans objet
	1	Caisse à outils d'électricien équipé avec à minima de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tournevis plats (isolés 1000V) ;</li> <li>• tournevis cruciformes (isolés 1000V) ;</li> <li>• tournevis pozidrivs (isolés 1000V) ;</li> <li>• pince coupante (isolés 1000V) ;</li> <li>• pince à dénuder (isolés 1000V) ;</li> <li>• pince bec long coudé (isolés 1000V) ;</li> <li>• pince universelle (isolés 1000V) ;</li> <li>• dénude câble (isolés 1000V) ;</li> <li>• feutre marqueur câble ;</li> <li>• pince à sertir (cosses et embouts) ;</li> <li>• jeu de clé 6, 8, 10 (à tube ou emmanchée) ;</li> <li>• cadenas pour dispositif de verrouillage.</li> </ul>	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	4	Balise support de chaînes de délimitation	8	Sans objet
	1	Banderoles "sous tension - danger"	8	Sans objet
	1	Casques d'électricien avec écran facial intégré	1	L'écran facial peut être indépendant du casque
	1	Chaînes ou ruban de délimitation	8	Sans objet
	1	Gants isolants électriques classe 00	1	Sans objet
	1	Sous-gants pour gants isolants en latex	1	Sans objet
	1	Surgants pour gant isolant classe 00	4	Sans objet
	1	Condamnateur multiple 4 cadenas	4	Sans objet
	1	Dispositif de verrouillage (appareillage modulaire)	1	Sans objet
	1	Nappe isolante en polyvinyle armée	4	Sans objet
	4	Pinces pour fixation de nappes isolantes	4	Sans objet
	1	Tapis isolant individuel BT	1	Sans objet
	1	Vérificateur d'absence de tension	4	Sans objet
	1	Vérificateur pneumatique pour gants isolants		Sans objet
	4	Capuchons isolants pour extrémités de câbles BT pour conducteurs jusqu'à 6mm <sup>2</sup> de section		Sans objet
Matières d'œuvre	1	Lot de connecteurs de type RJ45 à sertir	16	Sans objet
	1	Lot d'accessoires de câblages (embouts, cosses, fixations...)	16	Sans objet
	1	Lot d'accessoires de repérage (conducteurs, câbles, borniers, appareillage, coffret...)	16	Sans objet
	1	Lot de câble de communication souple blindé et écranté de 4 paires torsadées	16	Sans objet
	1	Lot de câble de type U1000R2V 4G1.5	16	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Lot de câble de type U1000R2V 4G2.5	16	Sans objet
	1	Lot de câble de type U1000R2V 5G1.5	16	Sans objet
	1	Lot de câble de bus terrain souple	16	Sans objet
	1	Lot de conducteurs électriques souples de section 1 mm <sup>2</sup> de 3 couleurs différentes couleur sans vert/jaune et sans bleu ciel	16	Par exemple rouge, noir et blanc
	1	Lot de conducteurs électriques souples de section 1.5 mm <sup>2</sup> de 4 couleurs différentes couleur dont vert/jaune et bleu ciel	16	Par exemple rouge, noir, V/J et bleu ciel
	1	Lot de conducteurs électriques souples de section 2.5 mm <sup>2</sup> de 4 couleurs différentes couleur dont vert/jaune et bleu ciel	16	Par exemple rouge, noir, V/J et bleu ciel
	1	Lot de conducteurs électriques souples de section 6mm <sup>2</sup> de 3 couleurs différentes couleur dont vert/jaune et bleu ciel	16	Par exemple rouge ou noir, V/J et bleu ciel
	1	Lot de connecteurs (4-6mm <sup>2</sup> ) pour câble et coffret photovoltaïque DC de type MC4 ou équivalent	16	Sans objet
Documentation	1	Le dossier technique de la machine ou de l'équipement industriel	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique.
	1	Les notices des logiciels ou utilitaires métiers et constructeurs	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique.
	1	Les plans d'implantations des cheminements et des équipements électriques dans les différents espaces	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Les schémas électriques unifilaires des installations électriques de tous les postes de travail	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique.
	1	Le dossier technique de l'armoire ou du coffret communicant de distribution d'énergie basse tension	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique.
	1	Les guides et normes à caractères obligatoires concernant la conception, la réalisation, la vérification et l'entretien des installations électriques et de la sécurité électrique.	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique.
	1	Les notices techniques de tous les matériels électriques.	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur support papier ou numérique
Autres	1	Une infrastructure de réseau local permettant la communication entre les matériels électriques communicants ou connectés définis dans les postes de travail.	16	Sans objet

# Annexe 2

## CORRESPONDANCE DU TP

Le titre professionnel Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Technicien d'Equipe ment en Electricité</b> <b>Arrêté n° 1748/CM du 07/11/2016</b>		<b>Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité</b> <b>Présent Arrêté</b>
CCP	Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service	CCP	Aucune correspondance
CCP	Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.	CCP	Procéder à l'équipement d'une installation électrique
CCP	Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.	CCP	Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique
CCP	Aucune correspondance	CCP	Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

# Annexe 3

## Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (T3E).	Page 41/41
------------------	-------------	------------------------------	--	------------







MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « MONTEUR(SE) DEPANNEUR(SE) FRIGORISTE »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 1/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

# INTRODUCTION

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel « Monteur Dépanneur Frigoriste », que l'arrêté du 9 juillet 2013 en Métropole avait défini en 3 activités types, est toujours adapté à cette configuration.

## Contexte professionnel

Les entretiens et enquêtes menés avec les professionnels du secteur font apparaître des évolutions importantes dans le secteur des métiers du froid. Ces évolutions sont : les nouvelles réglementations ainsi que la transition énergétique et numérique. Elles sont le socle de nombreuses mutations technologiques qui imposent aux entreprises de mettre en oeuvre une diversité de solutions techniques plus complexes, adaptées à cette nouvelle conjoncture.

La nouvelle réglementation européenne - appelée "FGAS II" publiée en 2014 est déclinée par plusieurs décrets et arrêtés en France : Décret 2015-1790 du 28 décembre 2015, Arrêté du 29 février 2016 et Arrêté du 19 avril 2017 relatifs à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés - exige une plus grande maîtrise de l'impact des fluides frigorigènes sur l'environnement, avec, en particulier, la disparition imminente de certains fluides de type fluoré (HFC) et l'apparition de nouveaux fluides ayant un très faible impact environnemental. Ces fluides tels que le CO2 et les hydrocarbures présentent des risques lors de leur manipulation et demandent aux professionnels une très bonne connaissance de leurs caractéristiques en matière de pression, d'inflammabilité ou de toxicité.

De plus, la technologie des installations, a considérablement évoluée pour répondre aux exigences de rationalisation de la consommation énergétique, avec une utilisation prégnante des outils de communication numériques.

Les évolutions de contexte pour la tenue de l'emploi de monteur dépanneur frigoriste entraînent de fait, quelques modifications du contour de l'emploi.

L'analyse du travail menée a conforté l'activité « installation de systèmes de conception technologie élémentaire » comme coeur de l'emploi du monteur dépanneur. La mise en service de ce type de technologie garantit une employabilité pour les tenants de l'emploi.

L'activité de maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective est confirmée. Une compétence « Vérifier et paramétrer un régulateur aux applications du froid » est ajoutée afin de tenir compte de toutes ces évolutions.

La complexification des installations n'amène pas une forte montée en compétences du monteur dépanneur frigoriste, qui travaille sous l'autorité et les instructions d'un responsable, lorsqu'il intervient sur les installations de froid commercial complexes et centralisées. Toutefois, les compétences ont été recombinaées et leurs contenus modifiés, afin de mieux correspondre aux procédures et tâches réalisées, comme l'assemblage électrique et frigorifique. Enfin la compétence préparer sur instruction la mise en service est retirées, elle est maintenant du ressort un technicien.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 2/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

## Liste des activités

### Ancien TP : Monteur Dépanneur Frigoriste

#### Activités :

- Installer et mettre en service des équipements frigorifiques monopostes
- Réaliser la maintenance des équipements frigorifiques monopostes ou thermodynamiques
- Réaliser, sur instruction, l'installation, la préparation à la mise en service et la maintenance préventive des équipements frigorifiques complexes ou centralisés

### Nouveau TP : Monteur Dépanneur Frigoriste

#### Activités :

- Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives
- Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation
- Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 3/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives	1	Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative
		2	Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive
		3	Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative
2	Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation	4	Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid
		5	Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation
		6	Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation
3	Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées	7	Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé
		8	Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé

## FICHE EMPLOI TYPE

### Monteur(se) Dépanneur(se) Frigoriste

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Le monteur dépanneur frigoriste réalise l'installation, la mise en service et la maintenance d'installations frigorifiques monopostes de conception technologique élémentaire, tels que petites chambres froides, meubles frigorifiques de vente, armoires réfrigérées, pompes à chaleur de petite puissance, climatisations réversibles.

Il assure, sur instruction d'un technicien ou de son hiérarchique, l'assemblage et la maintenance systématique des installations frigorifiques de conception technologique complexe tels que centrales frigorifiques, installations CO2 en cascade ou en booster, installations à circuit secondaire de refroidissement pour les surfaces de ventes et les petits process industriels.

Il travaille souvent seul et se rend sur les sites avec un véhicule de service équipé de matériels et d'outillage spécifiques. Le monteur dépanneur frigoriste exerce l'activité en exploitant les documents techniques constructeurs et le dossier de l'installation.

Il est en contact avec plusieurs interlocuteurs : le hiérarchique qui lui confie son activité, contrôle et valide ses choix et le client à qui il rend compte du travail effectué et fait émarger les documents afférant à l'intervention. Il peut être soumis à des contraintes horaires et des astreintes particulières. Le monteur dépanneur frigoriste est exposé aux risques liés au travail sur site : risques électriques, manutention de charges lourdes, travail en hauteur, travail à des températures basses, utilisation de postes à souder.

Concernant les fluides frigorigènes, il est exposé aux dangers liés à leur utilisation, en particulier, le CO2 pour les risques d'anoxie et certains fluides inflammables tels que les hydrocarbures et les fluides à très faibles impacts pour l'environnement. Enfin il manipule des équipements qui présentent des risques dus à de fortes pressions.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du plan de prévention, des règles sur la protection de l'environnement concernant les fluides frigorigènes et de la réglementation des équipements sous pression.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- le froid commercial : maintien de la chaîne du froid dans leur point de vente,
- les installations frigorifiques des cuisines professionnelles pour la restauration et l'hôtellerie,
- la climatisation de confort, pour des activités de construction, d'installation, de maintenance et d'exploitation.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Frigoriste ; Conducteur d'installations frigorifiques ; Dépanneur en installations de froid et climatisation ; Mécanicien de maintenance des systèmes climatiques et frigorifiques ; Monteur-dépanneur en installations de froid et climatisation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 5/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

### **Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)**

Un titre d'habilitation électrique, conformément à l'arrêté du 26 avril 2012 prévue à l'article R4544-9 et R4544-10 du code du travail, est attribué par l'employeur pour les activités où le risque électrique est présent.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule des fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I, conformément à l'arrêté du 13 octobre 2008 prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Sans objet.

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives

Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative

Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive

Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative

2. Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation

Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid

Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation

Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation

3. Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées

Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé

Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé

### **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail et de l'environnement.

### **Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

227 f - Energie, génie climatique – Application à une technologie ou à une activité de production (niv100).

### **Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)**

I1306 Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 6/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

## FICHE ACTIVITE N°1

### Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de sa hiérarchie, le monteur dépanneur frigoriste réalise le montage et la mise en service des installations frigorifiques de type monoposte à température positive et négative nécessaire à la conservation des denrées de petites surfaces de vente et restaurants.

Le monteur dépanneur frigoriste prépare et réalise le montage d'installations frigorifiques positives et négatives : il pose l'ensemble des composants, réalise les tuyauteries, passe les câbles et réalise les connexions et le câblage du coffret électrique. Il met en service ces installations : il réalise les essais réglementaires, effectue le tirage au vide et la charge en fluide frigorigène, paramètre les points de consigne des appareils de régulation et de sécurité.

Enfin, il met à disposition l'installation auprès du client ou de son représentant. Pour cela, il prépare les documents de mise en service, tels que : fiches de relevés, document réglementaire « fiche d'intervention », rapport de mise en service, il l'informe sur l'utilisation de l'installation en toute sécurité.

Cette activité se réalise, d'une part, dans l'entreprise pour la préparation du chantier et, d'autre part, sur site client pour la réalisation de l'installation. Cette activité nécessite un véhicule équipé de matériels et d'outillages spécifiques. Le monteur dépanneur frigoriste exerce l'activité sur des installations frigorifiques de conception technologique élémentaire en exploitant les documents techniques constructeurs et les dossiers des installations. Il peut être soumis à des contraintes d'opérations de nuit ou de week-end.

Le monteur dépanneur frigoriste est exposé aux risques liés au travail sur site : risques électriques, manutention de charges lourdes, travail en hauteur, travail à des températures basses, utilisation des postes à souder, risques liés aux appareils sous pression. Il utilise des fluides frigorigènes, qui, pour certains, peuvent être légèrement inflammables.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du plan de prévention, des règles sur la protection de l'environnement concernant les fluides frigorigènes et de la réglementation des équipements sous pression.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Un titre d'habilitation électrique, conformément à l'arrêté du 26 avril 2012 prévue à l'article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, est attribué par l'employeur pour les activités où le risque électrique est présent.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule des fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I, conformément à l'arrêté du 13 octobre 2008 prévues à l'article R. 543-106 du Code de l'environnement.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 7/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative

Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive

Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative

### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail et de l'environnement

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 8/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------



## FICHE ACTIVITE N°2

### Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de sa hiérarchie, le monteur dépanneur frigoriste assure la maintenance préventive et corrective des installations frigorifiques mono-étagées de type monoposte et de climatisation.

Dans le cadre de la maintenance préventive, le monteur dépanneur frigoriste réalise les interventions en fonction des contrats et, des gammes de maintenance prédéfinies. Dans le cadre de la maintenance corrective, il établit le diagnostic de dysfonctionnement, réalise les actions correctives puis vérifie le bon fonctionnement de l'installation.

Il vérifie et paramètre les données directement sur des régulateurs dédiés aux systèmes qu'il rencontre.

Enfin, il rédige les documents de suivi, document réglementaire "fiche d'intervention", bon de travail, registre, restitue l'installation auprès du client, l'informe et le conseille sur l'utilisation des installations en toute sécurité.

Cette activité se réalise, seul, sur site client et nécessite un véhicule équipé de matériels et d'outillage spécifiques. Le monteur dépanneur frigoriste exerce l'activité sur des installations de conception technologique élémentaire, tels que : chambres froides et vitrines monopostes, climatiseurs réversibles et pompes à chaleur de petite puissance.

Il exerce cette activité en exploitant des documents techniques constructeurs, des dossiers d'installations et des systèmes de régulation dédiés aux applications frigorifiques. L'intervention peut être programmée dans le cadre d'un contrat de maintenance ou être exécutée lors d'un dépannage. Elle peut entraîner des contraintes horaires et d'astreintes particulières, de type 24h/24h.

Le monteur dépanneur frigoriste est exposé aux risques liés au travail sur site : risques électriques, manutention, travail en hauteur, travail à des températures basses et utilisation de postes à souder. Concernant les fluides frigorigènes, il est exposé aux risques liés à leur utilisation et en particulier aux fluides de type hydrocarbure très fortement inflammable.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du plan de prévention, des règles sur la protection de l'environnement concernant les fluides frigorigènes et de la réglementation des équipements sous pression.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Un titre d'habilitation électrique, conformément à l'arrêté du 26 avril 2012 prévue à l'article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, est attribué par l'employeur pour les activités où le risque électrique est présent.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule des fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I, conformément à l'arrêté du 13 octobre 2008 prévues à l'article R. 543-106 du Code de l'environnement.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 9/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid

Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation

Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation

### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail et de l'environnement.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 10/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## FICHE ACTIVITE N°3

### Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir d'instructions d'un technicien ou de sa hiérarchie, le monteur dépanneur frigoriste installe, et réalise la maintenance systématique d'installations de froid commercial complexes et centralisées, nécessaires à la conservation des denrées dans les grandes et moyennes surfaces de vente et les petites entités industrielles.

Le monteur dépanneur frigoriste réalise l'installation frigorifique : il assemble les composants et la tuyauterie, passe les câbles et raccorde électriquement les équipements.

Dans le cadre de la maintenance systématique, il réalise les actions décrites dans les plans de maintenance tels que les visites et contrôles contractuels.

Cette activité se réalise, en équipe, sur site client et nécessite un véhicule équipé de matériels et d'outillages spécifiques. Le monteur dépanneur frigoriste exerce l'activité sur des installations de conception technologique complexe.

L'éloignement de certains sites entraîne des déplacements d'une ou plusieurs semaines. Cette activité est sujette à des contraintes qui peuvent imposer des opérations de nuit ou le week-end.

Le monteur dépanneur frigoriste est exposé aux risques liés au travail sur site : risques électriques, manutention, travail en hauteur, travail à des températures basses et utilisation de postes à souder. Concernant les fluides frigorigènes, il est exposé aux dangers liés à leur utilisation, en particulier, le CO2 pour les risques d'anoxie et certains fluides légèrement inflammables. Enfin il manipule des équipements qui présentent des risques dus à de fortes pressions.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du plan de prévention, des règles sur la protection de l'environnement concernant les fluides frigorigènes et de la réglementation des équipements sous pression.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Un titre d'habilitation électrique, conformément à l'arrêté du 26 avril 2012 prévue à l'article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, est attribué par l'employeur pour les activités où le risque électrique est présent.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule des fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I, conformément à l'arrêté du 13 octobre 2008 prévues à l'article R. 543-106 du Code de l'environnement.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 11/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

### Liste des compétences professionnelles de l'activité type (le cas échéant)

Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé  
Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé

### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service  
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail et de l'environnement.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

### Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

À partir de plans, croquis, schéma électrique et des consignes de sa hiérarchie :

- préparer le matériel et l'outillage nécessaires ;
- démonter l'installation frigorifique et récupérer les fluides ;
- implanter les composants principaux du circuit frigorifique ;
- poser les supports de tuyauterie et les conduits électriques ;
- assembler les composants, les accessoires de ligne et la tuyauterie du circuit frigorifique ;
- poser et câbler le coffret électrique ;
- passer et raccorder les câbles électriques.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent sur site client, en exploitant les documentations des constructeurs. En préalable, le monteur dépanneur frigoriste peut être amené à démonter l'ancienne installation.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance:

La préparation du matériel et de l'outillage est complète

La méthode de dépose des équipements et accessoires permet le tri sélectif et la réutilisation des matériels récupérables.

La récupération du fluide frigorigène fluoré est conforme à la réglementation sur l'environnement.

Les composants du circuit frigorifique, tels que groupes, évaporateurs et accessoires de ligne, sont implantés selon les consignes de sa hiérarchie.

Les composants, les accessoires de ligne et la tuyauterie du circuit frigorifique sont assemblés conformément aux plans, croquis et schémas.

Le montage et le câblage du coffret électrique sont conformes aux plans, croquis et schémas.

Le passage des câbles et les raccordements électriques sont conformes aux schémas électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 13/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Lister et définir les matériels et outillages nécessaires à l'installation.

Exploiter un plan d'implantation.

Exploiter des schémas frigorifiques et électriques.

Récupérer des fluides frigorigènes.

Poser et utiliser des appareils de mesure électrique et frigorifique.

Réaliser des vérifications d'absence de tension (VAT).

Démanteler une installation frigorifique.

Utiliser des matériels de fixation et de suspension tels que rails et colliers.

Implanter et mettre en place des châssis, des groupes frigorifiques, des évaporateurs et accessoires d'un circuit frigorifique à température positive et négative.

Réaliser les schémas et les montages électriques d'éclairage et de prise de courant d'une chambre froide à température positive et négative.

Réaliser le montage et le câblage d'un coffret électrique d'une installation frigorifique monoposte à température positive et négative.

Installer un régulateur en tenant compte des règles de sécurité électriques.

Passer les câbles électriques.

Réaliser les connexions dans le coffret et sur les appareils électriques d'une installation frigorifique.

Utiliser un poste de soudure oxyacétylénique.

Préparer, façonner et braser des pièces en cuivre à l'établi.

Réaliser la tuyauterie d'une installation frigorifique monoposte à température positive et négative.

Réaliser l'isolation tubulaire des tuyauteries d'une installation frigorifique à température positive et négative.

Réaliser l'étanchéité thermique d'une chambre froide à température positive et négative.

Mettre en place les accessoires relatifs à la sécurité, "personne enfermée" dans une chambre froide négative.

Informers la hiérarchie.

Recueillir toutes les informations techniques nécessaires.

Hiérarchiser les différentes opérations relatives à l'installation.

Préparer une intervention d'installation à partir de consignes.

Connaissance des règles d'installation d'une installation frigorifique monoposte à température positive et négative.

Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.

Connaissance des appareils de mesures électriques et frigorifiques.

Connaissance des outillages de fabrication de type, frigorifiques et électriques.

Connaissance du tube cuivre qualité frigorifique et des différents raccords frigorifiques.

Connaissance de la soudo-brasure et des types de baguettes utilisés pour les installations frigorifiques.

Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.

Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.

Connaissances technologiques des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations frigorifiques monopostes à température positive et négative.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 14/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

Connaissance des fluides frigorigènes fluorés, de leur manipulation et des obligations réglementaires s'y afférant.

Connaissance des notions de physique élémentaire : force, travail, puissance, température, pression, calorimétrie et changement d'état des fluides.

Connaissance de base du principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique monoposte.

Connaissance de la technologie des panneaux et accessoires de chambres froides à température positive et négative.

Connaissance élémentaire des normes des installations frigorifiques "EN 378".

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

### N° 2

#### Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive

##### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

A partir d'une installation frigorifique à température positive et des consignes de sa hiérarchie :

- réaliser les opérations préalables à la mise en service ;
- réaliser la mise en service ;
- renseigner le document réglementaire " fiche d'intervention " et le bon de travail ;
- vérifier la propreté du chantier ;
- mettre à disposition du client une installation conforme et en état de marche.

##### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent, seul, sur site client, en exploitant les documentations des constructeurs.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

##### Critères de performance:

Les opérations préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Les méthodes et procédures de mise en service sont respectées

La charge du fluide frigorigène est effectuée dans le respect de la réglementation sur l'environnement.

La température demandée est atteinte et reste stable dans le temps.

Tous les accessoires de sécurité de l'installation sont opérationnels.

Le document réglementaire "fiche d'intervention", le bon de travail et les procès-verbaux sont renseignés et exploitables par l'entreprise.

La propreté du lieu de travail est préservée, les emballages et autres déchets sont triés pour la mise au rebut ou le recyclage.

La restitution, lors de la mise à disposition au client, est claire et concise : instructions, précautions d'utilisation et risques encourus.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 16/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------



## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Contrôler la conformité du montage fluïdique et électrique.

Mettre en oeuvre les procédures de préparation à la mise en service : résistance à la pression, étanchéité, tirage au vide.

Charger en fluïde frigorigène un circuit frigorifique.

Effectuer les réglages de sécurité frigorifique et électrique.

Réaliser des relevés frigorifiques et électriques.

Renseigner les tableaux de relevés.

Comparer et analyser les résultats obtenus.

Adapter et effectuer les réglages en fonction des relevés.

Consulter les informations présentes sur la documentation d'un régulateur dédié aux applications frigorifiques mono-étagé de type monoposte à température positive.

Paramétrer un régulateur dédié aux applications d'une installation frigorifique monopostes à température positive.

Renseigner les documents de suivi de l'installation : bon de travail, document règlementaire "fiche d'intervention".

Informé la hiérarchie.

Recueillir toutes les informations techniques nécessaires.

Informé le client sur l'utilisation d'une installation à température positive.

Hiérarchiser les différentes opérations relatives la mise en service d'une installation frigorifique à température positive.

Connaissance des normes et modes opératoires de mise en service des installations frigorifiques mono-étagés à température positive.

Connaissance des règles d'installation d'une installation frigorifique monoposte à température positive.

Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.

Connaissance des appareils de mesures électriques et frigorifiques.

Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.

Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.

Connaissances technologiques des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations frigorifiques monopostes à température positive.

Connaissance des fluïdes frigorigènes fluorés de leur manipulation et des obligations règlementaires s'y afférant.

Connaissance des notions de physique élémentaire : force, travail, puissance, température, pression, calorimétrie et changement d'état des fluïdes.

Connaissance du principe de fonctionnement des installations frigorifiques monopostes à température positive.

Connaissances technologiques des composants et accessoires de ligne des circuits frigorifiques à température positive.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

### N° 3

#### Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative

##### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

A partir d'une installation frigorifique à température négative et des consignes de sa hiérarchie :

- réaliser les opérations préalables à la mise en service ;
- réaliser la mise en service ;
- mettre au point la séquence de dégivrage ;
- renseigner le document réglementaire "fiche d'intervention" et le bon de travail ;
- vérifier la propreté du chantier ;
- mettre à disposition du client une installation conforme et en état de marche.

##### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent, seul, sur site client, en exploitant les documentations des constructeurs. Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

##### Critères de performance

Les opérations préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Les méthodes et procédures de mise en service sont respectées.

La charge du fluide frigorigène est effectuée dans le respect de la réglementation sur l'environnement.

La température demandée est atteinte et reste stable dans le temps.

Tous les accessoires de sécurité de l'installation sont opérationnels.

La mise au point de la séquence de dégivrage garantit la non-prise en glace de l'évaporateur.

Le document réglementaire "fiche d'intervention" et le bon de travail sont renseignés et exploitables par l'entreprise.

La propreté du lieu de travail est préservée, les emballages et autres déchets sont triés pour la mise au rebut ou le recyclage.

La restitution, lors de la mise à disposition au client, est claire et concise : instructions, précautions d'utilisation et risques encourus.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 18/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Contrôler la conformité du montage fluidique et électrique.

Mettre en oeuvre les procédures de préparation à la mise en service : résistance à la pression, étanchéité, tirage au vide.

Charger en fluide frigorigène un circuit frigorifique.

Effectuer les réglages de sécurité frigorifique et électrique.

Réaliser des relevés frigorifiques et électriques.

Renseigner les tableaux de relevés.

Comparer et analyser les résultats obtenus.

Adapter et effectuer les réglages en fonction des relevés.

Paramétrer un régulateur dédié aux applications d'une installation frigorifique monopostes à température négative.

Régler une séquence de dégivrage en froid négatif.

Vérifier le fonctionnement des composants spécifiques aux chambres froides négatives : soupape de décompression, résistance de porte et résistance d'écoulement.

Vérifier le fonctionnement relatif à la sécurité, "personne enfermée" dans une chambre froide négative.

Renseigner les documents de suivi de l'installation : bon de travail, document réglementaire "fiche d'intervention".

Informar la hiérarchie.

Recueillir toutes les informations techniques nécessaires.

Informar le client sur l'utilisation d'une installation à température négative.

Hiérarchiser les différentes opérations relatives à la mise en service d'une installation frigorifique à température négative.

Connaissance des normes et modes opératoires de mise en service des installations frigorifiques mono-étages à température négatives.

Connaissance des règles d'installation d'une installation frigorifique monoposte à température négative.

Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.

Connaissance des appareils de mesures électriques et frigorifiques.

Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.

Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.

Connaissances technologiques des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations frigorifiques monopostes à température négative.

Connaissance des fluides frigorigènes fluorés de leur manipulation et des obligations réglementaires s'y afférant.

Connaissance des notions de physique élémentaire : force, travail, puissance, température, pression, calorimétrie et changement d'état des fluides.

Connaissance du principe de fonctionnement des installations frigorifiques monopostes à température négative.

Connaissances technologiques des composants et accessoires de ligne des circuits frigorifiques à température négative.

Connaissance des systèmes de dégivrage des installations frigorifiques monopostes à température négative.

Connaissance élémentaire de la réglementation relative aux chambres froides négatives.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 4

### Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

À partir d'un régulateur ou d'une interface de commande, dédiés aux applications frigorifiques :

- consulter et étudier sa documentation ;
- vérifier que son paramétrage est adapté au fonctionnement de l'installation frigorifique ;
- vérifier l'état de ses paramètres physiques : entrées et sorties ;
- paramétrer le régulateur en fonction de l'application et des besoins du client.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent seul, sur site client. Lors de ces interventions, le monteur dépanneur frigoriste vérifie le choix du régulateur en fonction de l'installation frigorifique afin de s'assurer que les paramètres permettent le bon fonctionnement et qu'ils soient en adéquation avec l'application prévue et les attentes du client, notamment, les règles de conservation des produits alimentaires concernés.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance:

La documentation technique du régulateur utilisée correspond au régulateur présent sur l'installation frigorifique.

L'étude de la documentation permet d'identifier le fonctionnement de l'installation frigorifique.

La vérification du paramétrage permet de déceler toute anomalie.

Le contrôle des paramètres physiques tels qu'entrées et sorties est réalisé.

Le paramétrage du régulateur permet la fiabilité du fonctionnement de l'installation et répond au besoin du client.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Exploiter des schémas frigorifiques et électriques.

Paramétrer un régulateur dédié aux applications frigorifiques mono-étagé de type monoposte.

Contrôler la conformité du montage des capteurs : température, pression hygrométrie.

Régler les paramètres mise en oeuvre dans une séquence de dégivrage en froid négatif.

Régler les paramètres mis en oeuvre concernant les temporisations de type "anti-courtcycle" proposées par un régulateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 21/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

Recueillir et transmettre toutes les informations techniques nécessaires.  
Conseiller et informer le client sur l'utilisation du système.

Hierarchiser les informations données par le régulateur.

Connaissance des principes de régulation en réfrigération.

Connaissance de l'automatisme de fonctionnement des installations frigorifiques mono-étagées.

Connaissance des différents dégivrages utilisés pour les installations frigorifiques mono-étagées.

Connaissance des différentes typologies de sonde de température d'hygrométrie et capteurs de pression.

Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.

Connaissance des appareils de mesure électriques et frigorifiques.

Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.

Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.

Connaissances technologiques des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations frigorifiques mono-étagé de type monoposte.

Connaissances des systèmes de variation de vitesse des compresseurs et moteurs monophasés.

Connaissance des démarrages compresseurs monophasés.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 22/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 5

### Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

À partir d'une installation en dysfonctionnement et des consignes de sa hiérarchie :

- s'informer auprès du client et consulter les informations sur le site d'intervention ;
- analyser les informations et établir le diagnostic ;
- procéder à la réparation ;
- remettre en service l'installation ;
- renseigner les documents afférents à l'intervention ;
- restituer au client l'installation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent seuls, sur site client. Le monteur dépanneur frigoriste exerce cette compétence sur des équipements frigorifiques, des pompes à chaleur de petite puissance et des climatiseurs réversibles.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance:

La collecte des informations est complète : informations du client, repérages, contrôles, relevés.

La méthode d'analyse respecte une procédure adaptée à l'installation.

La cause de dysfonctionnement est diagnostiquée.

La méthodologie de réparation, de dépose et de repose des appareils permet la préservation de l'installation, des personnes et de l'environnement.

La remise en service garantit le fonctionnement de l'installation.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été renseignés et sont exploitables.

Les informations permettent au client de comprendre la réparation et de mieux exploiter son installation : instructions, précautions d'utilisation et risques encourus.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 23/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Prendre en compte l'aspect technique et environnemental d'une installation frigorifique.  
Identifier, sur site, les composants d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte, d'un climatiseur réversible et d'une pompe à chaleur de petite puissance.  
Analyser et prendre en compte les informations données par le client.  
Exploiter des schémas frigorifiques et électriques.  
Contrôler le fonctionnement de l'installation.  
Réaliser des relevés frigorifiques et électriques.  
Interpréter, comparer et analyser des relevés.  
Diagnostiquer un dysfonctionnement.  
Remplacer, en toute sécurité, les composants présentant une défaillance.  
Manipuler des fluides inflammables de type hydrocarbure ou fluorés.  
Remettre en service l'installation.  
Renseigner les documents de suivi : bon de travail, document règlementaire fluide frigorigène, registre.

Informar la hiérarchie.  
Recueillir toutes les informations techniques nécessaires.  
Conseiller, informer le client sur des éventuelles améliorations.

Préparer l'outillage et le matériel nécessaire à l'intervention.  
Elaborer une démarche d'intervention.  
Utiliser des méthodes de recherche de pannes.

Connaissance des règles de montage d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte.  
Connaissance des normes et modes opératoires de mise en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte.  
Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.  
Connaissance des appareils de mesures électriques et frigorifiques.  
Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.  
Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.  
Connaissances technologiques des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations frigorifiques mono-étagées de type monoposte.  
Connaissance des fluides frigorigènes fluorés et fluides inflammables (HFC, HC et HFO), de leur manipulation et des obligations règlementaires s'y afférant.  
Connaissance du principe de fonctionnement des installations frigorifiques mono-étagées de type monoposte.  
Connaissances technologiques des composants et accessoires de ligne des circuits frigorifiques mono-étagée de type monoposte.  
Connaissance du principe de fonctionnement, des climatiseurs réversibles et pompes à chaleur de petite puissance.  
Connaissance technologique des appareils et des composants électriques utilisés pour les climatiseurs réversibles et les pompes à chaleurs de petite puissance.  
Connaissances des démarrages compresseurs monophasés.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 24/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------



Connaissances des systèmes de variation de vitesse des compresseurs et moteurs monophasés.  
Connaissance de la technologie des fabriques de glace.  
Connaissance des systèmes de récupération de chaleur.  
Connaissance des techniques de recherche de pannes des installations frigorifiques mono-  
étagées de type monoposte et de climatisation

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 6

### Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

À partir d'un plan de maintenance et de consignes de sa hiérarchie :

- préparer et réaliser l'intervention ;
- arrêter et remettre en service ;
- renseigner les documents afférents à l'intervention ;
- restituer l'installation et informer le client.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent seuls, sur site client. Le monteur dépanneur frigoriste exerce cette compétence sur des installations frigorifiques, des pompes à chaleur de petite puissance et des climatiseurs réversibles.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

La préparation de l'outillage, matière d'oeuvre et pièce détachée est adaptée à l'intervention.

L'intervention est effectuée en suivant les consignes de sa hiérarchie et le plan de maintenance.

L'arrêt de l'installation est réalisé en respectant les procédures.

La remise en service garantit le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été renseignés et sont exploitables.

Les informations permettent au client de mieux exploiter son installation : instructions, précautions d'utilisation et risques encourus.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les installations sur lesquels porte l'intervention.

S'assurer de la disponibilité de l'installation avec l'utilisateur.

Exploiter et modifier des schémas frigorifiques et électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 26/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

Réaliser des relevés frigorifiques, électriques et mécaniques.  
 Renseigner les tableaux de relevés.  
 Contrôler le fonctionnement de l'installation frigorifique mono-étagées de type monoposte.  
 Contrôler le fonctionnement d'un climatiseur réversible et d'une pompe à chaleur de petite puissance.  
 Manipuler, charger et récupérer des fluides frigorigènes fluorés et des fluides inflammables de type hydrocarbure.  
 Réaliser la reconversion d'un fluide frigorigène d'ancienne génération dans un circuit frigorifique ou de climatisation (RETROFIT).  
 Nettoyer des locaux techniques et des composants tels que filtres, condensats et échangeurs.  
 Tester et vérifier les éléments de sécurité électriques et frigorifiques.  
 Resserrer des connexions électriques, contrôler et remettre en état des équipements électriques.  
 Vidanger et charger en huile un compresseur.  
 Tester l'acidité de l'huile d'un compresseur.  
 Remettre en état ou remplacer les composants présentant une défaillance.  
 Effectuer les contrôles périodiques règlementaires d'étanchéité.  
 Renseigner les documents de suivi : bon de travail, document règlementaire "fiche d'intervention".

Informers la hiérarchie.  
 Recueillir toutes les informations techniques nécessaires.  
 Conseiller, informer et être à l'écoute du client

Préparer l'outillage et le matériel nécessaire à l'intervention.  
 Elaborer une démarche d'intervention.

Connaissance des règles de montage d'une installation frigorifique mono-étagées de type monoposte.  
 Connaissance des normes et modes opératoires de mise en service des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation.  
 Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.  
 Connaissance des appareils de mesures électriques et frigorifiques.  
 Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.  
 Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.  
 Connaissances technologiques des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations frigorifiques mono-étagées de type monoposte.  
 Connaissance des fluides frigorigènes fluorés et fluides inflammables (HFC, HC et HFO), de leur manipulation et des obligations règlementaires s'y afférant.  
 Connaissance du principe de fonctionnement des installations frigorifiques mono-étagées de type monoposte.  
 Connaissance élémentaire d'hygrométrie et de conservation des denrées.  
 Connaissances technologiques des composants et accessoires de ligne des circuits frigorifiques mono-étagés de type monoposte.  
 Connaissance du principe de fonctionnement des climatiseurs réversibles et pompes à chaleur de petite puissance.  
 Connaissance technologique des appareils et des composants électriques utilisés pour les climatiseurs réversibles et les pompes à chaleurs de petite puissance.

Connaissance des procédures de reconversion de fluide d'ancienne génération sur les circuits frigorifiques et de climatisation.

Connaissance des démarrages compresseurs monophasés.

Connaissances des systèmes de variation de vitesse des compresseurs et moteurs monophasés.

Connaissance de la technologie des fabriques de glace.

Connaissance des systèmes de récupération de chaleur.

Connaissance des organisations de travail dans un service de maintenance et des différents types de contrats de maintenance.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 28/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 7

### Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

A partir de plans, de croquis, de schémas électriques et d'instructions de sa hiérarchie :

- poser les chemins de câbles ;
- passer et raccorder les câbles de puissance, commande et communication ;
- mettre en place les composants principaux de l'installation : centrale frigorifique, condenseurs, évaporateurs ;
- poser les accessoires de ligne et les supports de tuyauterie ;
- monter la tuyauterie frigorifique ou hydraulique ;
- assembler les composants, les accessoires de ligne et la tuyauterie du circuit frigorifique ou hydraulique.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent en équipe, sur site client. Le monteur dépanneur frigoriste exerce cette compétence sur des installations de conception technologique complexe.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

Les chemins de câbles sont posés conformément aux plans et croquis.

Le passage des câbles et les raccordements électriques sont conformes aux schémas électriques et normes en vigueur.

Les composants principaux de l'installation sont mis en place conformément aux plans.

Les tuyauteries et accessoires sont posés conformément aux plans.

Les composants et accessoires du circuit frigorifique sont assemblés conformément aux plans.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 29/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs**

Mettre en place des capteurs de température et des appareils de régulation.

Passer des câbles de puissance, de commande et de communication.

Réaliser le raccordement des appareils de régulation et des capteurs.

Réaliser le raccordement au coffret électrique.

Réaliser le repérage des appareils de puissance et de régulation.

Réaliser un collecteur en tube cuivre.

Mettre en place un évaporateur, un condenseur, une centrale frigorifique.

Réaliser la mise en place des supports de tubulures.

Réaliser la tuyauterie d'une installation frigorifique centralisée.

Réaliser l'isolation tubulaire.

Travailler en équipe

Informar la hiérarchie.

Suivre des instructions et procédures avec méthodologie.

Organiser son travail.

Connaissance des symboles électriques.

Connaissance des outillages de fabrication de type électrique.

Connaissance de la prévention des risques électriques et des appareils de protection des personnes.

Connaissance technologique de base des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations de froid commercial complexe et centralisé.

Connaissance élémentaire des automates dédiés aux installations de froid commercial complexe et centralisé.

Connaissance des symboles frigorifiques.

Connaissance des outillages de fabrication de type frigorifique.

Connaissance du tube cuivre qualité frigorifique et des différents raccords frigorifiques.

Connaissance de la soudo-brasure et des types de baguettes utilisés pour les installations frigorifiques.

Connaissance élémentaire du principe de fonctionnement, des composants et accessoires de ligne des circuits frigorifiques complexes ou centralisés.

Connaissance des règles de montage d'une installation frigorifique complexe ou centralisé.

Connaissance élémentaire des normes d'une installation frigorifique "EN 378".

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 30/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 8

### Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

A partir d'instructions données par son hiérarchique :

- préparer l'intervention ;
- contrôler l'état et le fonctionnement des différents composants du circuit ;
- arrêter et remettre en service l'installation ;
- renseigner les documents afférents à l'intervention ;
- faire un compte rendu à son hiérarchique.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Ces travaux se réalisent sur site client. Le monteur dépanneur frigoriste exerce cette compétence sur des installations de conception technologique complexe.

Le monteur dépanneur frigoriste manipule les fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie I), pour intervenir sur le circuit frigorifique.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au monteur dépanneur frigoriste, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électriques. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, l'environnement, le domaine de tension et le niveau de responsabilité définis.

#### Critères de performance

La préparation de l'outillage, matière d'oeuvre et pièce détachée est adaptée à l'intervention.

Tous les contrôles sont effectués en suivant les consignes de sa hiérarchie et le plan de maintenance.

Les procédures d'intervention sont respectées.

L'arrêt et la remise en service sont conformes aux consignes de sa hiérarchie.

Tous les documents afférents à l'intervention sont renseignés.

Le compte rendu est clair, complet et concis.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les installations et les composants sur lesquels porte l'intervention.

Réaliser des relevés frigorifiques, hydrauliques, électriques et mécaniques.

Renseigner les tableaux de relevés.

Nettoyer des locaux techniques et des équipements : filtres, condensats et échangeurs.

Tester et vérifier des éléments de sécurité électriques et frigorifiques.

Manipuler des fluides légèrement inflammables et du CO2.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 31/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

Resserrer des connexions électriques, contrôler et remettre en état des équipements électriques.  
Vidanger et charger en huile un compresseur sur un système centralisé.  
Tester l'acidité de l'huile d'une centrale frigorifique.  
Remettre en état ou remplacer les composants présentant une défaillance.  
Effectuer les contrôles périodiques d'étanchéité.

Rendre compte de son intervention à la hiérarchie.  
Travailler en équipe.

Suivre des instructions et procédures avec méthodologie.  
Organiser son travail.

Connaissance des symboles électriques et frigorifiques.  
Connaissance des appareils de mesures électriques et frigorifiques.  
Connaissance de la prévention des risques électriques, et des appareils de protection des personnes.  
Connaissance des lois fondamentales du courant électrique.  
Connaissance des notions de physique élémentaire : changement d'état et transfert de chaleur  
Connaissance des fluides frigorigènes halogénés, et des obligations réglementaires s'y afférant.  
Connaissance technologique de base des appareils et des composants électriques utilisés pour les installations de froid commercial complexe et centralisé.  
Connaissance élémentaire du principe de fonctionnement, des composants et accessoires de ligne des installations de froid commercial complexe et centralisé.  
Connaissance élémentaire des circuits frigorifiques des installations au CO2 et de la prévention des risques s'y afférant.  
Connaissance élémentaire des réseaux hydrauliques et de la technologie de leurs composants appliqués au froid commercial complexe et centralisé.  
Connaissance élémentaire des circuits de récupération de chaleur en réfrigération commerciale.  
Connaissance élémentaire des automates et des systèmes de Gestion Technique Centralisée (GTC) dédiés au froid complexe et centralisé.

7

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 32/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------



## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des interventions chez le client et à partir de ses remarques :

- s'adapter à celui-ci ;
- repérer ses attentes ;
- lui donner une réponse adaptée à ses intérêts, en particulier pour le respect des contraintes liées à la chaîne du froid.

#### Critères de performance

Les remarques du client sont prises en compte.

La proposition d'intervention correspond aux attentes du client.

Le client est informé des précautions d'utilisation de son équipement et des risques encourus.

Un climat de confiance et de neutralité est instauré.

L'image de marque de l'entreprise est valorisée.

### Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail et l'environnement

#### Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Lors d'une intervention sur une installation frigorifique, en présence de risques liés au travail sur sites et à des contraintes qui peuvent imposer des opérations de nuit ou de week-end :

- être vigilant lors de déplacements ;
- utiliser les équipements de protection individuelle appropriés lors de :
  - l'utilisation de postes à souder ;
  - travaux avec risques électriques ;
  - l'utilisation d'appareils sous pression ;
  - manipulations de fluides frigorigènes ;
  - intervention sur des circuits sous pression.

#### Critères de performance

Les EPI sont utilisés et adaptés aux tâches à effectuer.

Les protections collectives sont mises en oeuvre et en relation avec les opérations effectuées.

Les consignes de sécurité sont respectées.

Les précautions de gestes et postures au travail sont prises en compte lors de la manutention de matériels lourds.

L'environnement est préservé.

Les déchets créés par les travaux sont triés pour recyclage ou élimination.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 33/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## Glossaire technique

### Document règlementaire « fiche d'intervention »,

La "Fiche d'intervention" est un document qui doit être obligatoirement renseigné lors de toute manipulation de fluide frigorigène (arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés). Cette fiche d'intervention s'intitule "FI-BSD" (fiche d'intervention, bon de suivi des déchets), c'est un CERFA, dont le numéro est 15497.

### Fluides frigorigènes

Fluides qui permettent, par changement d'état, de produire du chaud et froid.

Les différents types de fluides :

- HFC : hydroFluoroCarbone sont les plus utilisés actuellement, ils ont un fort impact sur l'environnement et peuvent être légèrement inflammables.
- HC : HydroCarbure, ils ont un très faible impact sur l'environnement, mais sont fortement inflammables.
- HFO : HydroFluoro-Oléfines. Ce sont les fluides de dernière génération. Ils ont un très faible impact sur l'environnement, mais sont légèrement inflammables.

### Installation de climatisation

C'est un climatiseur réversible ou non (split system, pompe à chaleur de faible puissance à destination des locaux d'habitations, commerciaux ou tertiaires). Cet équipement est constitué d'un circuit frigorifique permettant le rafraîchissement pour les périodes estivales et le chauffage pour les périodes hivernales. La régulation consiste au maintien de la température d'un local recevant des personnes ou des process (salle informatique, TGBT).

### Installation frigorifique de conception technologique complexe

C'est un ensemble de chambres froides de petit entrepôt ou de meubles de vente équipant les grandes surfaces. Le circuit frigorifique est constitué d'une compression mono ou multi-étagée et d'un ou plusieurs postes de froid ; la régulation gère aussi bien la température des enceintes que l'optimisation de la consommation énergétique.

### Installation frigorifique de conception technologique élémentaire

C'est une chambre froide positive ou négative, un présentoir de petits commerces ou une armoire réfrigérée. Le circuit frigorifique est constitué d'une compression mono-étagée et généralement d'un seul poste de froid ; la régulation consiste à gérer la température de l'enceinte.

### Maintenance corrective (NF EN 13306)

Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

### Maintenance préventive (NF EN 13306)

Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 34/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

**Maintenance préventive systématique (NF EN 13306)**

Maintenance préventive exécutée à des intervalles de temps préétablis ou selon un nombre défini d'unités d'usage.

## Glossaire du REAC

### Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

### Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable.

### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

### Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

### Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en oeuvre de ce savoir.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 36/37
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en oeuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en oeuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « MONTEUR DEPANNEUR FRIGORISTE »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 1/27
------------------	-------------	------------------------------	------------------------------------	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Monteur Dépanneur Frigoriste

**Sigle du titre professionnel :** MDF

**Niveau :** V

**Code(s) NSF :** 227f - Energie, génie climatique - Application à une technologie ou à une activité de production (niv100)

**Code(s) ROME :** I1306

## 2.- Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.*

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 2/27
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------



**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) *Du titre professionnel obtenu.*
- b) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- c) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- d) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- e) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.*

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en oeuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 3/27
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	-----------

### 3.- Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel MDF

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative</p> <p>Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive</p> <p>Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid</p> <p>Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation</p>	08 h 15 min	<p>La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Montage et mise en service froid positif</b></li> </ul> <p><b>Durée 6 h, tous les candidats en simultanément :</b> A partir de schémas, frigorifique et électrique ainsi que de la documentation d'un régulateur, le candidat réalise le montage et la mise en service d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte ainsi que le paramétrage d'un régulateur dédié aux applications du froid.</p> <p><b>Pendant 4 h</b>, le candidat réalise sa prestation. Il travaille en la seule présence d'un surveillant.</p> <p><b>Les 2 dernières heures</b> de cette mise en situation professionnelle, le jury est présent pour observer le candidat.</p> <p>A l'issue de la prestation, le candidat formalise les documents afférents à la mise en service et les remet au jury.</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenance corrective d'une installation frigorifique ou de climatisation:</b></li> </ul> <p>A partir de consignes, le candidat réalise la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte ou de climatisation. Cette mise en situation est réalisée sur des équipements opérationnels, elle comprend une manipulation de fluide frigorigène. Cette partie est organisée pour 7 candidats au maximum en simultané. Elle se déroule en deux phases.</p> <p><b>- Phase 1, durée 2 h, en atelier et en présence du jury :</b></p> <p>Sur une installation tirée au sort et à partir de renseignements décrivant un dysfonctionnement, le candidat diagnostique, répare et remet en service l'installation. A l'issue du dépannage, le candidat restitue l'installation frigorifique au jury qui joue le rôle du client.</p> <p><b>- Phase 2, durée 15 min, en salle, en présence d'un surveillant :</b></p> <p>Le candidat rédige les documents afférents à son intervention.</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé	00 h 15 min	<p>L'entretien technique porte sur les connaissances et savoir-faire à mettre en oeuvre lors d'une maintenance systématique d'installations de froid commercial complexe et centralisée.</p> <p>Le candidat répond aux questions du jury auprès d'une installation de froid commercial complexes et centralisées afin d'illustrer ses propos.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	<p>Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative</p> <p>Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation</p> <p>Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé</p>	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel est sous la forme d'un QCM.
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 50 min	

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
<b>Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives</b>					
Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative	<p>La préparation du matériel et de l'outillage est complète</p> <p>Les composants du circuit frigorifique, tels que groupes, évaporateurs et accessoires de ligne, sont implantés selon les consignes.</p> <p>Les composants, les accessoires de ligne et la tuyauterie du circuit frigorifique sont assemblés conformément aux plans, croquis et schémas.</p> <p>Le montage et le câblage du coffret électrique sont conformes aux plans, croquis et schémas.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive	<p>Les méthodes et procédures de mise en service sont respectées conformément aux normes et réglementations en vigueur.</p> <p>La charge du fluide frigorigène est effectuée dans le respect de la réglementation sur l'environnement.</p> <p>Tous les accessoires de sécurité de l'installation sont opérationnels.</p> <p>La température demandée est atteinte et reste stable dans le temps.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
	<p>Le document règlementaire "fiche d'intervention" et le bon de travail sont renseignés et exploitables.</p> <p>La restitution est claire et concise : instructions, précautions d'utilisation et risques encourus</p> <p>La propreté du lieu de travail est préservée, les emballages et autres déchets sont triés pour la mise au rebut ou le recyclage.</p>				
Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative	<p>Les méthodes et procédures de mise en service sont connues.</p> <p>La séquence de dégivrage est maîtrisée.</p> <p>Les accessoires de sécurité et les de valeurs de réglage des sécurités de l'installation sont connues.</p> <p>Les documents concernant l'intervention sont correctement renseignés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation</b>					
Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid	<p>La documentation technique utilisée correspond au régulateur présent sur l'installation frigorifique.</p> <p>Le contrôle des paramètres physiques tels qu'entrées et sorties est réalisé.</p> <p>Le paramétrage du système permet la fiabilité du fonctionnement de l'installation et répond au besoin du client.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation	<p>La collecte des informations est complète : informations du client, repérages, contrôles, relevés.</p> <p>La méthode d'analyse respecte une procédure adaptée à l'équipement.</p> <p>La cause de dysfonctionnement est diagnostiquée.</p> <p>La méthodologie de réparation, de dépose et de repose des appareils permet la préservation de l'installation, des personnes et de l'environnement.</p> <p>La remise en service garantit le fonctionnement de l'équipement.</p> <p>Tous les documents afférents à l'intervention ont été renseignés et sont exploitables.</p> <p>Les informations permettent au client de comprendre la réparation et de mieux exploiter son équipement : instructions, précautions d'utilisation et risques encourus.</p> <p>La propreté du lieu de travail est préservée, les emballages et autres déchets sont triés pour la mise au rebut ou le recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation	<p>La préparation de l'outillage, matière d'œuvre et pièce détachée est maîtrisée.</p> <p>L'intervention est effectuée en suivant le plan de maintenance.</p> <p>La procédure d'arrêt des installations est connue.</p> <p>La remise en service garantit le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
<b>Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées</b>					
Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé	<p>Les règles de pose des chemins de câbles sont connues.</p> <p>L'exploitation des plans et schémas, pour le montage et le câblage d'armoires, est maîtrisée.</p> <p>Les règles de passage des câbles et raccordements électriques sont connues.</p> <p>L'assemblage de tuyauteries, accessoires et composants du circuit frigorifique est maîtrisé.</p> <p>Les normes frigorifiques de montage en vigueur sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé	<p>La préparation de l'intervention est adaptée à l'installation frigorifique.</p> <p>Les contrôles sont effectués et suivent le plan de maintenance.</p> <p>La procédure d'arrêt d'une installation de froid commercial complexe et centralisé est connue.</p> <p>La remise en service garantit le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet					



### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service	Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative
	Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive
	Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation
	Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation
	Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé
	Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de l'environnement	Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative
	Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive
	Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative
	Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation
	Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation
	Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé
	Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé
	Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid

## 4 - Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MDF

**4.1 : Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 35 min.**

### **4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury observe le comportement professionnel du candidat :

- lors des deux dernières heures de la partie montage et mise en service,
- durant toute la partie dépannage (maintenance corrective) : phase 1,
- pour mener l'entretien technique et l'entretien final.

A tout moment, il peut le questionner sur sa pratique professionnelle. Lors de la restitution de l'installation, il joue le rôle du client.

Pour la partie maintenance corrective, le jury peut observer au maximum ,7 candidats en simultané.

### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de la session titre

Une personne habilitée pour intervenir sur les installations frigorifiques est à disposition du jury.

Le surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de l'évaluation excepté lorsque le jury est présent.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 12/27
------------------	-------------	------------------------------	------------------------------------	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Monteur Dépanneur Frigoriste

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 13/27
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

## CCP 1 - Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Préparer et monter une installation frigorifique monoposte à température positive et négative Mettre en service une installation frigorifique monoposte à température positive	06 h 00 min	<p><b>Durée 6 h, tous les candidats en simultané :</b> A partir de schémas, frigorifique et électrique, le candidat réalise le montage et la mise en service d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte.</p> <p><b>Pendant 4 h</b>, le candidat réalise sa prestation. Il travaille en présence d'un surveillant.</p> <p><b>Les 2 dernières heures</b> de cette mise en situation professionnelle, le jury est présent pour observer le candidat.</p> <p>A l'issue de la prestation, le candidat formalise les documents afférents à la mise en service et les remet au jury.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire professionnel</li> </ul>	Mettre en service d'une installation frigorifique monoposte à température négative	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est sous la forme d'un QCM.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 30 min	

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le comportement professionnel du candidat, lors des deux dernières heures de l'évaluation. A tout moment, il peut le questionner sur sa pratique professionnelle. Lors de la restitution de l'installation, il joue le rôle du client.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Une personne habilitée pour intervenir sur les installations frigorifiques est à disposition du jury.

Le surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de l'évaluation excepté lorsque le jury est présent.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 15/27
------------------	-------------	------------------------------	------------------------------------	------------

## CCP 2 - Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Vérifier et paramétrer un régulateur dédié aux applications du froid Réaliser la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation	02 h300 min	<p>La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etude de cas sur un régulateur dédié au froid</b></li> </ul> <p>Durée 0 h 15, en salle, en présence d'un surveillant :</p> <p>À partir de documents « constructeurs », le candidat vérifie et propose le paramétrage d'un régulateur dédié aux applications du froid.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte ou de climatisation:</b></li> </ul> <p>A partir de consignes, le candidat réalise la maintenance corrective d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte ou de climatisation.</p> <p>Cette mise en situation est réalisée sur des équipements opérationnels, elle comprend une manipulation de fluide frigorigène.</p> <p>Cette partie est organisée pour 7 candidats au maximum en simultané.</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Elle se déroule en deux phases.</p> <p><b>- Phase 1, durée 2 h, en atelier, en présence du jury :</b></p> <p>Sur une installation tirée au sort et à partir de renseignements décrivant un dysfonctionnement, le candidat diagnostique, répare et remet en service l'installation. A l'issue du dépannage, le candidat restitue l'installation frigorifique au jury qui joue le rôle du client.</p> <p><b>- Phase 2, durée 15 min, en salle, en présence d'un surveillant :</b></p> <p>Le candidat rédige les documents afférents à son intervention.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire professionnel</li> </ul>	Réaliser la maintenance préventive d'une installation frigorifique mono-étagée de type monoposte et de climatisation	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est sous la forme d'un QCM.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 00 min	

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le comportement professionnel du candidat durant toute la partie dépannage (maintenance corrective) : phase 1. A tout moment, il peut le questionner sur sa pratique professionnelle. Lors de la restitution de l'installation, il joue le rôle du client.

Le jury peut observer au maximum ,7 candidats en simultané

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Une personne habilitée pour intervenir sur les installations frigorifiques est à disposition du jury.

Le surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de l'évaluation excepté lorsque le jury est présent.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 18/27
------------------	-------------	------------------------------	------------------------------------	------------



### CCP 3 - Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser, sur instructions, la maintenance systématique d'une installation de froid commercial complexe et centralisé	00 h30 min	A partir d'une installation de froid commercial complexe et centralisée, le candidat effectue une opération de maintenance systématique, avec une manipulation de fluides frigorigènes.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	Réaliser, sur instructions, l'assemblage d'une installation de froid commercial complexe et centralisé	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est sous la forme d'un QCM.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min	

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le comportement professionnel du candidat, lors de la mise en situation professionnelle. A tout moment, il peut le questionner sur sa pratique professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Une personne habilitée pour intervenir sur les installations frigorifiques est à disposition du jury.

Le surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de l'évaluation excepté lorsque le jury est présent.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 20/27
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------

**Annexe 1**  
**Plateau technique d'évaluation**  
**Monteur Dépanneur Frigoriste**

➤ **Locaux**

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier(s) de formation comportant : - un espace constitué de chambres froides pour l'épreuve de montage et mise en service. - un espace constitué d'un lot de 7 installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation pour la maintenance corrective. - un espace constitué d'une installation de froid commercial complexe et centralisé pour la maintenance préventive systématique. Une salle pour : - réaliser l'étude de cas. - renseigner les documents afférents aux interventions de maintenance.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Espaces de surface suffisante pour le travail des candidats, la circulation et l'observation des jurys. Pour la salle : tables et chaises permettant le travail individuel des candidats. Une alimentation d'eau à proximité Des prises de courant pour les équipements et outillages électroportatifs
Entretien technique	Un espace constitué d'une installation de froid commercial complexe et centralisé.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Une salle pour les épreuves écrites.	Tables et chaises permettant le travail individuel des candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Une salle pour la délibération des jurys.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Local disposant d'un tableau ou d'un paperboard.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste doté d'une installation de froid commercial complexe et centralisé pour la maintenance systématique du CCP : " Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexe et centralisé"	1	Ce poste comporte une installation centralisée positive ou négative multi-compresseur à fluide fluoré constituée d'au moins trois postes de froid.
	1	Poste doté d'une chambre froide modulaire de faible puissance pour le montage et la mise en service du titre et du CCP : " Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives".	1	La chambre froide (type "panneaux sandwich") est à température positive. Elle est équipée <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un groupe frigorifique pour application positive,</li> <li>• d'un évaporateur,</li> <li>• d'un détendeur thermostatique,</li> <li>• d'un coffret électrique câblé et fonctionnel,</li> <li>• d'accessoires de ligne et de sécurité.</li> </ul> La régulation est assurée par un régulateur électronique à une sonde de température. Il est dédié aux applications du froid.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Poste dotés d'un lot d'installations frigorifiques mono-étagées de type monoposte et de climatisation pour la maintenance corrective du titre et du CCP : "Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation".	1	<p>Afin de permettre d'évaluer 7 candidats maximum simultanément, ces postes comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux chambres froides modulaires positives,</li> <li>• une chambre froide modulaire négative,</li> <li>• une fabrique de glace ou de glaçon,</li> <li>• une armoire réfrigérée à température positive ou négative,</li> <li>• une vitrine réfrigérée à groupe logé ou déporté à température positive ou négative,</li> <li>• un climatiseur « split-system » réversible ou une pompe à chaleur de faible puissance.</li> </ul> <p>Chaque poste de travail dispose de ses propres accessoires de sécurité. (Disjoncteur, soupape de sécurité, pressostats...)</p>

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils / Outillages	1	Caisse à outils du dépanneur frigoriste (dont pinces, clés, tournevis).	1	Pour le façonnage du cuivre : Cintreuses 1/2"
	1	Outillage électroportatif (Perceuses, visseuses, pistolet thermique).	4	Pour le façonnage du cuivre: Cintreuses 1/4"
Équipements	1	Appareil de mesure	1	Manomètre bypass (manifold),
	1	Appareil de mesure.	1	Thermomètre permettant de réaliser des mesures de surchauffe, sous-refroidissement et d'ambiance
	1	Appareils de mesure.	1	Multimètre électrique avec pince ampère métrique,
	1	Groupes de transfert de fluide frigorigène, détecteurs de fuite, bouteilles de récupération, chariots de chalumeau complet.	4	Sans objet
	1	Pompes à vide et balances	2	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants de manutention, gants de protection thermique.	1	Sans objet
	1	Paires de gants de protection aux risques de brûlure par le fluide frigorigène.	1	Sans objet
	1	Paires de gants, écran facial et tapis de protection spécifique aux risques électriques.	1	Conforme à la réglementation.

Désignation	Nombre	Description	Dotation individuelle	Observations
Matières d'oeuvre	1	Azote déshydraté	5	Sans objet
	1	Fluide frigorigène	5	Sans objet
	1	Petite matière d'oeuvre pour la maintenance des installations (tube cuivre, câbles, conducteurs de câblage, raccords cuivre divers, test d'acidité, cartouche déshydratante, cartouche d'aspiration, déshydrateur, cartouche fusible...).	1	Cette petite matière d'oeuvre est en relation avec les pannes qui sont réalisées.
	1	Pour la réalisation du montage prévoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• raccords frigorifiques à visser et à braser de taille 1/2 et 1/4</li> <li>• 1 déshydrateur à visser ¼</li> <li>• tube cuivre <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/2 : 5 m</li> <li>• 1/4 : 8m</li> </ul> </li> <li>• câble électrique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3G1,5mm<sup>2</sup> : 15m</li> <li>• 4G1,5mm<sup>2</sup> : 6m</li> </ul> </li> <li>• fil conducteur <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1mm<sup>2</sup> ou 1,5mm<sup>2</sup> : 50m</li> <li>• 2,5mm<sup>2</sup> : 8m</li> </ul> </li> </ul>	1	Sans objet
Documentations	1	Notices techniques "constructeurs". Dossier technique de chaque équipement.	1	Néant.

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Monteur Dépanneur Frigoriste est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Monteur-dépanneur frigoriste Arrêté n° 921 CM du 13 juillet 2012 modifié</b>		<b>Monteur(se) Dépanneur(se) Frigoriste Présent arrêté</b>
CCP	Installer et mettre en service des équipements frigorifiques monopostes	CCP	Monter et mettre en service des installations frigorifiques monopostes positives et négatives
CCP	Réaliser la maintenance des équipements frigorifiques monopostes ou thermodynamiques	CCP	Assurer la maintenance des installations frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation
CCP	Réaliser, sur instruction, l'installation, la préparation à la mise en service et la maintenance préventive des équipements frigorifiques complexes ou centralisés	CCP	Réaliser, sur instruction, l'assemblage et la maintenance systématique des installations de froid commercial complexes et centralisées



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du Référentiel de Certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Monteur Dépanneur Frigoriste (MDF)	Page 27/27
------------------	-------------	---------------------------	------------------------------------	------------





# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« AGENT DE PROPLETE ET D'HYGIENE »

**NIVEAU V**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 1/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------

# Introduction

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La version de 2013 du titre professionnel « Agent de propreté et d'hygiène » était structurée en deux activités.

La version 2018 préserve cette structure et présente toujours deux activités :

- Réaliser une prestation de nettoyage manuel
- Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

L'activité, relative au nettoyage et à la remise en état mécanisés, a fait l'objet d'une reconfiguration : ses deux compétences « Réaliser un nettoyage mécanisé » et « Réaliser une remise en état mécanisée » couvrent chacune les savoir-faire nécessaires pour le nettoyage ou l'entretien des surfaces textiles, dures et souples.

## Contexte de l'examen du Titre Professionnel

L'évolution de l'emploi d'agent de propreté et d'hygiène a été analysée à l'aide de sources documentaires, d'offres d'emploi et de statistiques emploi-formation. Des entretiens avec des professionnels du secteur de la propreté (salariés d'entreprises de propreté, agents chargés de propreté des collectivités publiques et leurs responsables, agents de services en établissements hospitaliers et médico-sociaux et leurs encadrants) ont apporté des éléments complémentaires.

Trois éléments impactent l'exercice de l'emploi : la participation des entreprises de nettoyage au développement durable, l'utilisation des outils numériques pour la traçabilité des prestations et l'importance croissante de la prévention des infections associées aux soins.

Les prestataires de services de nettoyage et les établissements clients intègrent le développement durable dans leurs organisations et les modes opératoires : les techniques sans utilisation de produits chimiques se développent, le tri des déchets devient systématique et le travail s'effectue de plus en plus en journée en contact avec les usagers.

Les compétences du titre intègrent donc systématiquement la connaissance de l'impact des opérations sur le développement durable, le tri et l'évacuation des déchets selon les circuits définis ainsi que l'application des écogestes. Les savoir-faire prennent en compte les évolutions techniques liées à une diminution, voire suppression, des produits chimiques.

Le savoir-faire relationnel inclut une attitude de service adaptée aux usagers et favorise une meilleure communication.

Les outils numériques permettent une meilleure traçabilité des prestations et un contrôle de la qualité optimisé, ce qui répond à la demande accrue des clients en matière de suivi de la qualité. Cette évolution impacte l'emploi des agents qui utilisent de plus en plus les outils numériques pour assurer la traçabilité et pour communiquer.

Les savoir-faire prennent en compte cette tendance et intègrent l'utilisation des outils numériques et leurs applications dans le cadre des prestations de nettoyage.

Les instructions fournies par le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) incitent les structures hospitalières et médico-sociales à recruter des agents formés à l'application de protocoles de bionettoyage.

La compétence « Réaliser un bionettoyage en environnement spécifique en respectant des protocoles » comporte donc les savoirs liés au cadre réglementaire de prévention des infections : PROPIAS, C-CLIN (centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales) et HACCP (Hazard analysis critical control point).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 2/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------

## Liste des activités

### Ancien TP : Agent de Propreté et d'Hygiène

Activités :

- Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation.
- Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et/ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation

### Nouveau TP : Agent de propreté et d'hygiène

Activités :

- Réaliser une prestation de nettoyage manuel
- Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser une prestation de nettoyage manuel	1	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
		2	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
		3	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
2	Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés	4	Réaliser un nettoyage mécanisé
		5	Réaliser une remise en état mécanisée

# FICHE EMPLOI TYPE

## Agent de propreté et d'hygiène

### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'agent de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir l'hygiène et la propreté de locaux et d'équipements et préserver le cadre de vie des usagers. Il adopte une posture de service et s'adapte à l'utilisation des locaux en présence des usagers. Il fait preuve de discrétion et respecte la confidentialité.

L'agent de propreté et d'hygiène organise sa prestation en fonction d'une fiche de poste issue d'un cahier des charges ; dans les locaux à risque de biocontamination, il se conforme aux protocoles. Il utilise des produits et des matériels de nettoyage adaptés aux prestations. Tout au long de son service, il travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et respecte les principes d'économie d'effort dans l'utilisation de matériels et machines de nettoyage. Dans une démarche de développement durable, il intègre les écogestes aux modes opératoires et techniques.

Il nettoie manuellement des surfaces, assure l'entretien de sanitaires et des prestations de bionettoyage dans des environnements spécifiques. Il met en œuvre des prestations de nettoyage ou de remise en état mécanisés de surfaces salies ou ayant subies des altérations.

L'agent de propreté et d'hygiène maintient son matériel en état de propreté et en assure l'entretien courant. L'agent contrôle visuellement le résultat de son travail et ajuste sa prestation si nécessaire. Il assure, auprès du client et du hiérarchique, la traçabilité de la prestation par un cahier de liaison ou un support numérique. Il signale tout dysfonctionnement à sa hiérarchie.

L'agent de propreté et d'hygiène porte une tenue de travail et des équipements de protection individuelle adaptés.

L'emploi s'exerce de plus en plus en journée, en fonction de la prestation et de l'utilisation des locaux, les horaires peuvent être décalés avec des amplitudes importantes. Il travaille seul ou en équipe.

L'activité s'exerce principalement à l'intérieur, éventuellement sur plusieurs sites différents. Elle nécessite une condition physique permettant l'utilisation de matériels mécanisés. Elle exige une station debout prolongée avec un rythme de travail parfois soutenu.

### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

tout type d'entreprises de propreté, de collectivités publiques et de structures privées dans des environnements très diversifiés :

- bureaux et locaux administratifs, parties communes d'immeubles, nettoyage de logement privé, distribution (commerces, grandes surfaces,...)
- santé, médico-social (hôpitaux, cliniques, laboratoires, maisons de retraite,...)
- locaux industriels
- locaux et moyens de transports (bus, avions, trains, gares, aéroports,...)
- établissements scolaires et d'accueils d'enfants, équipements collectifs, restaurations collectives, etc.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 5/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de nettoyage en collectivité
- Agent de propreté et d'hygiène
- Agent des services hospitaliers
- Agent de service en entreprise de propreté
- Agent de nettoyage industriel
- Agent de propreté des locaux
- Agent de propreté en grande surface
- Agent d'entretien polyvalent

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Sans objet.

### **Equivalences avec d'autres certifications** (le cas échéant)

- CQP « Agent machiniste classique » (Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - CPNE FP Propreté)
- CQP « Agent d'entretien et de rénovation propreté » (Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - CPNE FP propreté)

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Réaliser une prestation de nettoyage manuel

Réaliser le nettoyage manuel des surfaces

Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires

Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles

2. Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

Réaliser un nettoyage mécanisé

Réaliser une remise en état mécanisée

### **Compétences transversales de l'emploi** (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

Adopter une attitude de service

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

343t - Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

K2204 Nettoyage de locaux

J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 6/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------



# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 1

### Réaliser une prestation de nettoyage manuel

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

Afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène, l'agent de propreté et d'hygiène met en œuvre une prestation de nettoyage manuel dans des lieux clos ou de passage, privés, professionnels ou accueillant du public, dans des sanitaires ainsi que dans des environnements spécifiques. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et les principes d'économie d'effort.

L'agent de propreté et d'hygiène prend connaissance de sa fiche de poste et organise sa prestation en tenant compte de consignes complémentaires, de l'utilisation et des caractéristiques des locaux ainsi que du temps alloué. Il prépare le matériel et les produits adaptés à la prestation et met en œuvre les modes opératoires en respectant les écogestes. Un imprévu signalé par la hiérarchie ou un usager peut modifier l'organisation de l'intervention.

Il dépoussière et essuie les surfaces, nettoie et désinfecte les points de contact, détache manuellement les textiles, nettoie les vitres de plain-pied, lave les surfaces et les sols. Dans les sanitaires l'agent nettoie et désinfecte les surfaces, les installations sanitaires, les accessoires et réapprovisionne les consommables.

Dans les environnements spécifiques, l'agent applique les protocoles.

Il évacue les déchets et les eaux usées en respectant les circuits, il maintient son matériel en état de propreté et en assure l'entretien courant.

L'agent contrôle visuellement le résultat de son travail et ajuste sa prestation si nécessaire. Il assure la traçabilité de la prestation.

L'activité s'exerce principalement à l'intérieur, y compris dans des environnements soumis à des risques spécifiques. L'activité exige une station debout prolongée avec un rythme de travail parfois soutenu. Les horaires peuvent être décalés et fragmentés avec des amplitudes importantes.

La prestation peut s'effectuer en présence des usagers des locaux. L'agent fait preuve de discrétion et de confidentialité, et adopte une attitude de service.

L'agent travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et lui rend compte oralement et par l'intermédiaire d'outils de liaison. Il intervient seul ou en équipe.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser le nettoyage manuel des surfaces

Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires

Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

Adopter une attitude de service

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 7/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------

# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 2

### Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin de contribuer au retour à un état de propreté et d'hygiène des surfaces salies ou ayant subi une altération, l'agent de propreté et d'hygiène met en œuvre une prestation de nettoyage mécanisé ou de remise en état mécanisée. Son intervention prolonge la durée de vie d'un revêtement dur, souple ou textile et facilite son entretien courant. L'agent respecte les règles d'hygiène, de sécurité et les principes d'économie d'effort.

L'agent de propreté et d'hygiène prend connaissance de sa fiche de poste et organise sa prestation en tenant compte de consignes complémentaires, de l'utilisation et des caractéristiques des locaux ainsi que du temps alloué. Il prépare le matériel et les produits adaptés à la prestation et met en œuvre les modes opératoires des techniques en respectant les écogestes. Dans le cas d'un imprévu signalé par la hiérarchie ou un usager, l'agent peut être amené à adapter l'organisation de la prestation.

Pour la prestation de nettoyage mécanisé, l'agent met en œuvre des techniques de lavage mécanisé, de méthodes spray et de lustrage.

Pour la prestation de remise en état des sols, l'agent met en œuvre des récurages, des décapages, un shampoing moquette ou une injection-extraction.

Il évacue les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Il maintient son matériel en état de propreté et en assure l'entretien courant. L'agent contrôle visuellement le résultat de son travail et apporte des actions correctives si nécessaire. Il assure la traçabilité de la prestation.

L'activité s'exerce principalement à l'intérieur. L'activité nécessite l'utilisation de matériels mécanisés. Elle exige une station debout prolongée avec un rythme de travail parfois soutenu. En fonction de la prestation mécanisée, les horaires peuvent être décalés avec des amplitudes importantes.

L'agent de propreté et d'hygiène fait preuve de discrétion. Il adopte une attitude de service en présence des usagers.

L'agent travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et lui rend compte oralement et par l'intermédiaire d'outils de liaison. Il intervient seul ou en équipe. Dans certains cas il travaille seul sur un site et organise son travail de façon autonome.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser un nettoyage mécanisé

Réaliser une remise en état mécanisée

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

Adopter une attitude de service

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 8/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

## Réaliser le nettoyage manuel des surfaces

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de poste, des caractéristiques des lieux et des principes de base du nettoyage, réaliser la prestation de nettoyage manuel dans le temps alloué afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et les principes d'économie d'effort. Organiser sa prestation en fonction de l'occupation des locaux et adopter une attitude de service en présence des usagers. Appliquer les écogestes. Préparer le chariot de service et doser les produits en fonction de la prestation. Dépoussiérer ou essuyer les surfaces, les objets meublants et les mobiliers. Nettoyer et désinfecter les points de contact. Laver les surfaces, les vitres de plain-pied et les sols. Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Contrôler visuellement le résultat de son travail et ajuster sa prestation si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de la prestation

### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe, en tenant compte de la présence d'usagers dans des bureaux ou des espaces communs de circulation. Un imprévu signalé par la hiérarchie ou un usager peut modifier l'organisation de l'intervention.

### Critères de performance

Les règles de sécurité sont respectées  
Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre  
La fiche de poste est respectée  
Les écogestes sont appliqués  
L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers  
Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées  
Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation  
Les techniques de nettoyage manuel sont appliquées méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène  
Le contrôle visuel du travail est effectué  
Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits  
Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation  
Le document de traçabilité est renseigné correctement

### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail et ses déplacements  
Détecter les risques d'atteinte à la santé : chutes, chimiques, biologiques, électriques et les risques liés à l'activité physique  
Appliquer les principes d'économie d'effort et de manutention manuelle de charges  
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à la prestation et les entretenir  
Se laver les mains  
Lire un document professionnel en lien avec son activité  
Appliquer les consignes de la fiche de poste

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 9/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	-----------

Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi et les précautions d'emploi  
 Equiper son chariot avec les matériels et les produits adaptés à la situation  
 Réaliser un état des lieux de la nature des salissures  
 Appliquer les modes opératoires lors des prestations de nettoyage courant en respectant les règles de base du nettoyage  
 Aérer les locaux  
 Nettoyer les surfaces vitrées de plain-pied avec la méthode française et américaine, et en hauteur, avec une perche  
 Dépoussiérer les surfaces, les objets meublants, le mobilier  
 Nettoyer et désinfecter les points de contact et les surfaces en appliquant le code couleur défini par l'entreprise  
 Réaliser un balayage humide ou une aspiration du sol en prévenant les risques électriques  
 Enlever manuellement les déchets adhérents aux surfaces  
 Réaliser un lavage manuel des sols  
 Trier et évacuer les déchets selon les circuits définis  
 Appliquer les éco gestes  
 Utiliser un lave-linge et un sèche-linge pour entretenir les franges et les lavettes

Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention  
 Repérer la distribution des locaux et des équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant,..)  
 Organiser méthodiquement sa prestation en fonction du temps imparti  
 Adapter sa prestation en fonction de l'occupation des locaux et des imprévus  
 Contrôler visuellement le résultat de sa prestation et ajuster si nécessaire  
 Restituer l'espace dans son agencement initial  
 Nettoyer, vérifier et ranger le matériel  
 Maintenir le local de nettoyage propre et rangé  
 Stocker les produits et les matériels en respectant les normes de sécurité  
 Contrôler et signaler l'état des stocks des consommables, des produits, du matériel  
 Mettre en sécurité les locaux en fin de prestation

Travailler en autonomie dans les limites de son champ d'intervention  
 Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à la prestation  
 Adapter son travail à la présence d'usagers  
 Faire preuve de discrétion et de courtoisie  
 Etablir une communication professionnelle dans une attitude de service adaptée aux usagers de l'établissement  
 Utiliser des outils de communication pour transmettre des informations : outils de transmissions, téléphone, sms, messagerie,...  
 Renseigner un document professionnel  
 Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés

Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire  
 Connaissance des risques liés aux trajets  
 Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation de produits  
 Connaissance des pictogrammes de dangers, d'obligations de sécurité et du métier  
 Connaissance des risques liés à l'activité physique et des principes d'économie d'effort

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 10/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Connaissance des risques électriques  
 Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)  
 Connaissance des acteurs de la prévention des risques, de leur rôle et de leur responsabilité  
 Connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)  
 Connaissance du vocabulaire technique professionnel  
 Connaissance des différents supports et des risques de dégradation  
 Connaissance des types de salissures et de déchets  
 Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner  
 Connaissance de la classification des produits selon leur usage  
 Connaissance du calcul de dosage de produit selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution  
 Connaissance du matériel de nettoyage  
 Connaissance des éléments composants le matériel d'aspiration (aspirateur poussière, aspirateur dorsal, aspiro-brosseur)  
 Connaissance du mode opératoire de l'aspiration de poussière  
 Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène  
 Connaissance du principe de la désinfection  
 Connaissance des modes opératoires du nettoyage de locaux en secteur tertiaire  
 Connaissance du rôle des documents professionnels : fiches de poste, modes opératoires, outils de liaison, traçabilité  
 Connaissance de l'impact des opérations de nettoyage sur le développement durable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 11/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de poste, des caractéristiques des lieux et des principes de base du nettoyage, organiser et réaliser la prestation de nettoyage des sanitaires dans le temps alloué afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et les principes d'économie d'effort. Appliquer les écogestes. Préparer le chariot de service et doser les produits en fonction de la prestation. Nettoyer et désinfecter les surfaces, les points de contact, les installations sanitaires et les accessoires. Réapprovisionner les consommables. Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Contrôler visuellement le résultat de son travail et ajuster sa prestation si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de la prestation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul dans des sanitaires hors de la présence d'usagers. Un imprévu signalé par la hiérarchie ou un usager peut modifier l'organisation de l'intervention.

#### Critères de performance

Les règles de sécurité sont respectées

Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre

La fiche de poste est respectée

Les écogestes sont appliqués

Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation

Le nettoyage, la désinfection et le détartrage sont réalisés méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène

Le contrôle visuel du travail est effectué

Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits

Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation

Le document de traçabilité est renseigné correctement

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail et ses déplacements

Détecter les risques d'atteinte à la santé : chutes, chimiques, biologiques, électriques et les risques liés à l'activité physique

Appliquer les principes d'économie d'effort et de manutention manuelle de charges

Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à la prestation et les entretenir

Se laver les mains

Lire un document professionnel en lien avec son activité

Appliquer les consignes de la fiche de poste

Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi et les précautions d'emploi

Equiper son chariot avec les matériels et les produits adaptés à la situation

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 12/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Réaliser un état des lieux de la nature des salissures  
Appliquer les modes opératoires lors du nettoyage des sanitaires en respectant les règles de base du nettoyage  
Aérer les locaux  
Vérifier et approvisionner les consommables  
Réaliser un lavage des parois verticales  
Nettoyer et désinfecter les points de contact, les surfaces et les équipements sanitaires en appliquant le code couleur défini par l'entreprise  
Détartrer les équipements sanitaires  
Réaliser un dépoussiérage du sol  
Réaliser un lavage manuel des sols  
Trier et évacuer les déchets selon les circuits définis  
Appliquer les écogestes  
Utiliser un lave-linge et un sèche-linge pour entretenir les franges et les lavettes

Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention  
Repérer la distribution des locaux et des équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant,..)  
Organiser méthodiquement sa prestation en fonction du temps imparti  
Adapter sa prestation en fonction des imprévus  
Contrôler visuellement le résultat de sa prestation et ajuster si nécessaire  
Restituer l'espace dans son agencement initial  
Nettoyer, vérifier et ranger le matériel  
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé  
Stocker les produits et les matériels en respectant les normes de sécurité  
Contrôler et signaler l'état des stocks des consommables, des produits, du matériel  
Mettre en sécurité les locaux en fin de prestation

Travailler en autonomie dans les limites de son champ d'intervention  
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à la prestation  
Adapter son travail à la présence d'usagers  
Faire preuve de discrétion et de courtoisie  
Etablir une communication professionnelle dans une attitude de service adaptée aux usagers de l'établissement  
Utiliser des outils de communication pour transmettre des informations : outils de transmissions, téléphone, sms, messagerie,...  
Renseigner un document professionnel  
Informé la hiérarchie des dysfonctionnements repérés

Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire  
Connaissance des risques liés aux trajets,  
Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation de produits  
Connaissance des pictogrammes de dangers, d'obligations de sécurité et du métier  
Connaissance des risques liés à l'activité physique et des principes d'économie d'effort  
Connaissance des risques électriques  
Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)  
Connaissance des acteurs de la prévention des risques, de leur rôle et de leur responsabilité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 13/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)  
Connaissance du vocabulaire technique professionnel  
Connaissance des modes opératoires du nettoyage d'un bloc sanitaire  
Connaissance des différents supports et des risques de dégradation  
Connaissance des types de salissures et de déchets  
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner  
Connaissance de la classification des produits selon leur usage  
Connaissance des produits spécifiques au nettoyage des sanitaires  
Connaissance du calcul de dosage de produit selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution  
Connaissance du matériel de nettoyage des sanitaires  
Connaissance des différents micro-organismes (bactéries, virus, champignons), des modes de développement et de transmission  
Connaissance du principe de la désinfection  
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène  
Connaissance du rôle des documents professionnels : fiches de poste, modes opératoires, outils de liaison, traçabilité  
Connaissance de l'impact des opérations de nettoyage sur le développement durable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 14/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------



# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 3

### Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de poste et des caractéristiques des locaux, réaliser un bionettoyage permettant d'atteindre une propreté visuelle et une réduction momentanée de la contamination microbienne. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et les principes d'économie d'effort. Adopter une attitude de service en présence des usagers. Appliquer les écogestes. Préparer le matériel, les produits et les consommables spécifiques au bionettoyage. Appliquer les protocoles de nettoyage et désinfection des surfaces et des sols. Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Contrôler visuellement le résultat de son travail et ajuster sa prestation, si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer, le désinfecter et le ranger. Assurer la traçabilité de la prestation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe, en tenant compte de la présence de l'utilisateur. Elle est mise en œuvre dans des locaux où la présence de contaminations biologiques constitue un risque pour la santé des personnes ou la qualité des produits fabriqués. Les environnements spécifiques peuvent être en agroalimentaire, restauration collective, établissements de soins ou médico-sociaux, piscine, industrie pharmaceutique, etc. Les tâches à réaliser sont définies par des protocoles.

#### Critères de performance

Les règles de sécurité sont respectées

Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre

La fiche de poste est respectée

L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers

Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées

Le matériel, les produits et les consommables spécifiques sont préparés conformément aux protocoles

Le protocole est appliqué en respectant les règles d'hygiène

Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits

Le matériel est vérifié, nettoyé, désinfecté et rangé en fin de prestation

Le document de traçabilité est renseigné correctement

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail et ses déplacements

Détecter les risques d'atteinte à la santé : chutes, chimiques, biologiques, électriques et les risques liés à l'activité physique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 15/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Identifier les zones à risque infectieux  
 Appliquer les principes d'économie d'effort et de manutention manuelle de charges  
 Réaliser l'hygiène des mains : lavage, friction hydro alcoolique, port de gants à usage unique  
 Utiliser les équipements de protection collective adaptés à la prestation et les entretenir  
 Utiliser les équipements de protection individuelle selon le secteur d'intervention  
 Lire un document professionnel en lien avec son activité  
 Appliquer les consignes de la fiche de poste  
 Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi et les précautions d'emploi  
 Préparer les matériels adaptés à l'intervention de bionettoyage  
 Réaliser un état des lieux de la nature des salissures  
 Appliquer les protocoles en vigueur dans le secteur d'intervention  
 Appliquer les préconisations de prévention spécifiques aux environnements de soins : précautions standards et précautions complémentaires  
 Appliquer les techniques et les méthodes de bionettoyage  
 Trier et évacuer les déchets selon les circuits définis  
 Appliquer les écogestes  
 Utiliser un lave-linge et un sèche-linge pour entretenir les franges et les lavettes

Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention  
 Repérer la distribution des locaux et des équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant,..)  
 Réaliser la prestation dans le temps imparti  
 Contrôler visuellement le résultat de sa prestation et ajuster si nécessaire  
 Restituer l'espace dans son agencement initial  
 Nettoyer, désinfecter et ranger le matériel  
 Contrôler et signaler l'état des stocks des consommables, des produits, du matériel

Travailler en autonomie dans les limites de son champ d'intervention  
 Travailler en équipe  
 Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à la prestation  
 Adapter son travail en fonction des usagers  
 Faire preuve de discrétion et de courtoisie  
 Etablir une communication professionnelle dans une attitude de service adaptée aux usagers de l'établissement  
 Utiliser des outils de communication pour transmettre des informations : outils de transmissions, téléphone, sms, messagerie,...  
 Renseigner un document professionnel  
 Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés

Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire  
 Connaissance des risques liés aux trajets  
 Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation de produits  
 Connaissance des pictogrammes de dangers, d'obligations de sécurité et du métier  
 Connaissance des risques liés à l'activité physique et des principes d'économie d'effort  
 Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)  
 Connaissance des acteurs de la prévention des risques, de leur rôle et de leur responsabilité  
 Connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)  
 Connaissance du vocabulaire technique professionnel  
 Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène  
 Connaissance des types de salissures et de déchets : déchets assimilés ordures ménagères (DAOM), déchets d'activité de soins à risques (DASRI)  
 Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner  
 Connaissance de la classification des produits selon leur usage

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 16/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Connaissance du calcul de dosage de produit selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution  
Connaissance des différents micro-organismes (bactéries, virus, champignons), des modes de développement et de transmission  
Connaissance du risque infectieux et des zones à risque  
Connaissance des moyens de prévention des infections  
Connaissance du principe et des méthodes de désinfection  
Connaissance du matériel utilisé pour le bionettoyage  
Connaissance des produits spécifiques au bionettoyage  
Connaissance du principe d'un cadre réglementaire de prévention des infections (C-CLIN, PROPIAS, HACCP)  
Connaissance du principe des contrôles microbiologiques  
Connaissance du rôle des documents professionnels : fiches de poste, modes opératoires, outils de liaison, traçabilité  
Connaissance de l'impact des opérations de nettoyage sur le développement durable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 17/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 4

### Réaliser un nettoyage mécanisé

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du mode opératoire et des caractéristiques des locaux, organiser et réaliser dans le temps alloué la prestation de nettoyage mécanisé des sols et des surfaces afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène. Respecter les principes d'économie d'effort, les règles d'hygiène et de sécurité. Préparer les produits et les matériels mécanisés. Adapter sa posture et sa prestation à la présence des usagers. Réaliser les techniques de dépoussiérage et de lavage mécanisés, de méthodes spray et de lustrage. Appliquer les écogestes. Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Contrôler visuellement le résultat de son travail et effectuer les actions correctives si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de la prestation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe, de préférence en l'absence d'usagers afin de prévenir les risques, d'éviter toute gêne de circulation et de garantir un résultat optimal. La compétence s'exerce à l'intérieur de locaux. Un imprévu signalé par la hiérarchie ou un usager peut modifier l'organisation de l'intervention.

#### Critères de performance

Les règles d'hygiène sont respectées

Les règles de sécurité sont respectées

Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre

Les écogestes sont appliqués

Le produit, le matériel et les accessoires sont adaptés à la technique

Les techniques de nettoyage mécanisées sont maîtrisées et adaptées aux caractéristiques des locaux

Le contrôle visuel du travail est effectué

Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits

L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers

Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail et ses déplacements

Détecter les risques d'atteinte à la santé : chutes, chimiques, biologiques, électriques et les risques liés à l'activité physique

Appliquer les principes d'économie d'effort et de manutention manuelle de charges

Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à la prestation et les entretenir

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 18/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Se laver les mains  
 Prévenir les risques électriques liés à l'utilisation des machines  
 Lire un document professionnel en lien avec son activité  
 Réaliser un état des lieux de la nature des salissures et de l'état d'encrassement  
 Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi et les précautions d'emploi  
 Détacher manuellement les revêtements textiles  
 Vérifier le bon état de fonctionnement des appareils avant leur utilisation  
 Choisir et préparer le matériel et les machines adaptés à l'intervention  
 Manipuler les machines en respectant les règles de sécurité et les principes d'économie d'effort  
 Appliquer les techniques de nettoyage mécanisé en fonction des modes opératoires : lavages mécanisés, spray moquette, lustrage et spray méthode  
 Trier et évacuer les déchets selon les circuits définis  
 Appliquer les écogestes

Lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention  
 Repérer la distribution des locaux et des équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant,...)  
 Organiser méthodiquement sa prestation en fonction de l'occupation des locaux et des imprévus  
 Optimiser le temps lors de la réalisation de la prestation  
 Délimiter et protéger sa zone de travail, le matériel et les équipements environnants  
 Contrôler visuellement le résultat de sa prestation et apporter des actions correctives si nécessaire  
 Restituer l'espace dans son agencement initial  
 Nettoyer et veiller au bon fonctionnement des machines  
 Stocker les produits, les matériels et les machines en respectant les normes de sécurité  
 Maintenir le local de nettoyage propre et rangé  
 Contrôler et signaler l'état des stocks des consommables, des produits, du matériel  
 Mettre en sécurité les locaux en fin de prestation

Travailler en autonomie dans les limites de son champ d'intervention  
 Travailler en équipe  
 Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à la prestation  
 Adapter son travail à la présence d'usagers  
 Faire preuve de discrétion et de courtoisie  
 Etablir une communication professionnelle dans une attitude de service adaptée aux usagers de l'établissement  
 Utiliser des outils de communication pour transmettre des informations : outils de transmissions, téléphone, sms, messagerie,...  
 Renseigner un document professionnel  
 Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés

Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire  
 Connaissance des risques de trajets  
 Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation de produits  
 Connaissance des pictogrammes de dangers, d'obligations de sécurité et du métier  
 Connaissance des risques liés à l'activité physique et des principes d'économie d'effort  
 Connaissance des risques liés à l'utilisation des machines  
 Connaissance des risques électriques  
 Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)  
 Connaissance des acteurs de la prévention des risques, de leur rôle et de leur responsabilité  
 Connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 19/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Connaissance du vocabulaire technique professionnel  
Connaissance du rôle des documents professionnels : fiches de poste, modes opératoires, outils de liaison, traçabilité  
Connaissance des différents types de sols durs, souples et textiles  
Connaissance des différents types de salissures et du niveau d'encrassement  
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner  
Connaissance de la classification des produits selon leur usage  
Connaissance du calcul de dosage de produit selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution  
Connaissance des éléments composants une monobrosse basse vitesse, haute vitesse et très haute vitesse, les autolaveuses (standards, mini et rotolaveuse), un aspirateur à eau, un nettoyeur vapeur, un nettoyeur haute-pression, et de leurs accessoires  
Connaissance des modes opératoires des lavages mécanisés  
Connaissance des modes opératoire du lustrage, de la spray méthode  
Connaissance du mode opératoire de l'aspiration de liquide  
Connaissance du mode opératoire de la spray moquette  
Connaissance du mode opératoire du nettoyage vapeur  
Connaissance du mode opératoire du nettoyage haute pression  
Connaissance de l'impact des opérations de nettoyage sur le développement durable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 20/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 5

### Réaliser une remise en état mécanisée

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du mode opératoire et des caractéristiques des locaux, organiser et réaliser la prestation de remise en état des sols et des surfaces afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène. Respecter les principes d'économie d'effort, les règles d'hygiène et de sécurité. Préparer les produits et les matériels de remise en état. Réaliser un décapage et une protection de sol, réaliser un récurage. Remettre en état un revêtement textile. Appliquer les écogestes. Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Contrôler visuellement le résultat de son travail et effectuer les actions correctives si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de la prestation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe, en l'absence d'utilisateurs. La compétence s'exerce à l'intérieur de locaux et aux abords immédiats comme une terrasse ou un parking. Un imprévu signalé par la hiérarchie ou un utilisateur peut modifier l'organisation de l'intervention.

#### Critères de performance

- Les règles d'hygiène sont respectées
- Les règles de sécurité sont respectées
- Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre
- Le produit, le matériel et les accessoires sont adaptés à la technique
- Les écogestes sont appliqués
- Les techniques de remise en état sont maîtrisées
- Le contrôle visuel du travail est effectué
- Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits
- Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail et ses déplacements
- Détecter les risques d'atteinte à la santé : chutes, chimiques, biologiques, électriques et les risques liés à l'activité physique
- Appliquer les principes d'économie d'effort et de manutention manuelle de charges
- Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à la prestation et les entretenir
- Se laver les mains
- Prévenir les risques électriques liés à l'utilisation des machines
- Lire un document professionnel en lien avec son activité
- Réaliser un état des lieux de la nature des salissures et de l'état d'encrassement
- Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi et les précautions d'emploi
- Vérifier le bon état de fonctionnement des appareils avant leur utilisation
- Choisir et préparer le matériel et les machines adaptés à l'intervention
- Manipuler les machines en respectant les règles de sécurité et les principes d'économie d'effort
- Appliquer les techniques de remise en état mécanisée en fonction des modes opératoires : décapage à sec, décapage au mouillé avec ou sans chimie, pose de protection de sol, récurage, shampoing au mouillé et injection extraction

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 21/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

Trier et évacuer les déchets selon les circuits définis  
Appliquer les écogestes

Lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention  
Repérer la distribution des locaux et des équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant,..)  
Organiser méthodiquement sa prestation en fonction de la disponibilité des locaux  
Optimiser le temps lors de la réalisation de la prestation  
Délimiter et protéger sa zone de travail, le matériel et les équipements environnants  
Contrôler visuellement le résultat de sa prestation et apporter des actions correctives si nécessaire  
Restituer l'espace dans son agencement initial  
Nettoyer et veiller au bon fonctionnement des machines  
Stocker les produits, les matériels et les machines en respectant les normes de sécurité  
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé  
Contrôler et signaler l'état des stocks des consommables, des produits, du matériel  
Mettre en sécurité les locaux en fin de prestation

Travailler en autonomie dans les limites de son champ d'intervention  
Travailler en équipe  
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à la prestation  
Faire preuve de discrétion et de courtoisie  
Établir une communication professionnelle dans une attitude de service adaptée aux usagers de l'établissement  
Utiliser des outils de communication pour transmettre des informations : outils de transmissions, téléphone, sms, messagerie, ...  
Renseigner un document professionnel  
Informers la hiérarchie des dysfonctionnements repérés

Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire  
Connaissance des risques de trajets  
Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation de produits  
Connaissance des pictogrammes de dangers, d'obligations de sécurité et du métier  
Connaissance des risques liés à l'activité physique et des principes d'économie d'effort  
Connaissance des risques électriques  
Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)  
Connaissance des acteurs de la prévention des risques, de leur rôle et de leur responsabilité  
Connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)  
Connaissance du rôle des documents professionnels : fiches de poste, modes opératoires, outils de liaison, traçabilité  
Connaissance des différents types de sols durs, souples et textiles  
Connaissance des différents types de, salissures et du niveau d'encrassement  
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner  
Connaissance de la classification des produits selon leur usage  
Connaissance du calcul de dosage de produit selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution  
Connaissance des éléments composants une monobrosse basse vitesse et haute vitesse, une autolaveuse, un injecteur-extracteur, un nettoyeur haute-pression et de leurs accessoires  
Connaissance des modes opératoires du décapage à sec, du décapage au mouillé avec ou sans chimie et de la protection de sol  
Connaissance du mode opératoire du récurage  
Connaissance des modes opératoires du shampoing au mouillé et de l'injection extraction  
Connaissance du mode opératoire du nettoyage haute pression  
Connaissance de l'impact des opérations de remise en état sur le développement durable

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 22/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------



## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### **Mettre en œuvre des modes opératoires en respectant les règles d'hygiène et de sécurité**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Prendre connaissance des modes opératoires transmis sous forme de notice technique, de fiche de poste, de protocole ou encore par une consigne donnée oralement. Connaître les étapes d'intervention, identifier les matériels, les produits et les équipements selon les tâches à réaliser et appliquer les instructions. Vérifier la bonne application des processus de traçabilité afin de répondre au niveau de propreté, d'hygiène et de sécurité défini dans le cahier des charges.

#### **Critères de performance**

Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées

Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre

La fiche de poste est respectée

Le matériel, les produits et les équipements sont préparés conformément au mode opératoire

Les étapes de l'intervention sont respectées

### **Adopter une attitude de service**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Adopter une attitude ouverte, soigner sa présentation afin de favoriser un climat relationnel de confiance. Détecter et répondre avec politesse aux besoins et aux attentes de l'utilisateur. Si nécessaire communiquer avec lui pour connaître ses contraintes. Modifier, le cas échéant, l'organisation de son travail afin d'obtenir un résultat de qualité et en informer sa hiérarchie. Respecter les règles de discrétion et de confidentialité.

#### **Critères de performance**

L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers

Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées

### **Intégrer les principes du développement durable dans son travail**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Respecter les modes d'emploi des produits de nettoyage. Evaluer les quantités d'eau et de produit en fonction de la surface à nettoyer. Respecter les circuits d'évacuation des déchets et des eaux usées. Appliquer les écogestes. Nettoyer et entretenir les machines après usage afin de contribuer à leur bon fonctionnement et à leur durée de vie. Préserver sa santé par le port des équipements de protection individuelle et le respect des principes d'économie d'effort. Veiller à la sécurité des usagers et à réduire les nuisances sonores.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 23/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

## Critères de performance

- Le dosage des produits est conforme au mode d'emploi
- Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits
- Les écogestes sont appliqués
- Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation
- Les règles de sécurité sont appliquées
- Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 24/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

## Glossaire technique

### **Bionettoyage**

Procédé destiné à réduire la contamination biologique des surfaces (*Afnor-norme NF X 50-790, Activités de service de nettoyage industriel*).

Obtenu par la combinaison de 3 actions :

- un nettoyage
- une évacuation de la salissure et des produits utilisés
- l'application d'un désinfectant

### **CCLIN**

Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales

### **Coactivité (co-activité)**

Présence simultanée de salariés de plusieurs entreprises différentes sur un même site de travail, pouvant entraîner des gênes ou des risques (Larousse).

### **DAOM**

Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères

### **DASRI**

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Quelques références réglementaires :

- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 7 septembre 1999 : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
- Arrêté du 30 mars 1998 : Déchets d'amalgames dentaires
- Décret du 6 novembre 1997 : Elimination des déchets d'activité de soins

### **Ecogestes**

Un écogeste est un geste qui va prendre en considération les valeurs du développement durable : la protection de l'environnement (exemple : éteindre les lumières, économiser l'eau, utiliser des transports propres, trier les déchets, consommer de façon responsable), l'équité sociale, la solidarité, le principe de responsabilité et de précaution.

### **Environnements spécifiques**

Locaux ou parties de locaux exigeant le port d'équipements particuliers. Ils sont soumis à des contrôles ou des normes techniques spécifiques, dépendant d'une activité telle que : agro-alimentaire, hospitalier, nucléaire, industrie pharmaceutique, salle à empoussièrément contrôlé,... (Dictionnaire de la propreté, Concept Hygiène)

### **EPC (Equipement de Protection Collective)**

Equipement de protection signalant les risques liés à l'activité professionnelle d'un agent dans une zone accessible aux usagers (exemple : panneau de signalisation « sol glissant »).

### **EPI (Equipement de Protection Individuelle)**

Equipement de protection que doivent porter les agents pour se prémunir des risques (exemple : gants, lunettes, chaussures de protection,...)

### **pH (potentiel d'Hydrogène)**

Indique le degré d'acidité, d'alcalinité, ou la neutralité d'une solution. Il est représenté sous forme d'une échelle graduée de 0 à 14 (Dictionnaire de la propreté, Concept Hygiène)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 25/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

**ProPIAS (Programme national d'action de préventions des infections associées aux soins)**

Le programme vise à favoriser la mutualisation des moyens, la cohérence et la continuité des actions de prévention tout au long du parcours de santé. Cela, en se focalisant sur les activités les plus à risque entraînant une prise en charge partagée au sein des différents secteurs de l'offre de soins.

INSTRUCTION N°DGOS/PF2/DGS/RI1/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015

**Protocoles**

Document écrit récapitulant toutes les étapes par ordre chronologique d'une opération de nettoyage, en précisant les produits et le matériel nécessaires (Dictionnaire de la propreté, Concept Hygiène).

**Récurage**

Forte action mécanique sur des salissures adhérentes avec une autolaveuse ou une monobrosse. (Dictionnaire de la propreté, Concept Hygiène)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 26/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

# Glossaire du RP

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

## Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 27/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------

**Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

**Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Agent de propreté et d'hygiène (APH)	Page 28/28
------------------	-------------	---------------------------	--------------------------------------	------------



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « AGENT DE PROPLETE ET D'HYGIENE »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 1/26
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Agent de propreté et d'hygiène

**Sigle du titre professionnel :** APH

**Niveau :** V

**Code(s) NSF :** 343t - Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain

**Code(s) ROME:** K2204, J1301.

## 2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 2/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	-----------



**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 3/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	-----------

### 3. Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel APH

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	02 h 15 min	Le candidat tire au sort le sujet d'examen. Chaque sujet décrit les réalisations à mettre en œuvre dans les trois parties de l'épreuve.  Partie « bureau et sanitaire » : 45 minutes Le candidat réalise le nettoyage d'un bureau et le nettoyage d'un bloc sanitaire.  Partie « bionettoyage » : 15 minutes Le candidat applique un protocole de bionettoyage.  Partie « prestation mécanisée » : 1 h15 minutes Le candidat réalise une prestation de nettoyage et de remise en état mécanisés.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	00 h 25 min	L'entretien technique se déroule en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>après la partie « bureau et sanitaire » de la mise en situation, durant 10 minutes ;</li> <li>après la partie « prestation mécanisée » de la mise en situation, durant 15 minutes.</li> </ul> Le jury demande au candidat de commenter sa prestation puis il le questionne à partir d'un guide d'entretien.
<b>Entretien final</b>		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 55 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le jury décide de l'ordre des trois parties et l'indique au candidat.

Dans la partie « bureau et sanitaire » :

Durant 10 minutes, le candidat prépare son chariot de service pour le nettoyage du bureau, de la vitrerie et des sanitaires.

Durant 15 minutes, il nettoie un espace bureau et une vitre en respectant sa fiche de poste.

Durant 15 minutes, il nettoie des locaux sanitaires en respectant sa fiche de poste puis remplit une fiche de traçabilité.

Durant 5 minutes, à l'issue du nettoyage du bureau et des sanitaires, il nettoie et range son matériel.

Dans la partie « prestation mécanisée » :

Durant 1 h le candidat :

- prépare le matériel et les produits adaptés
- met en œuvre les techniques du sujet qui peuvent être : lavage à la monobrosse, lavage à l'autolaveuse, lustrage, spray méthode, injection-extraction, décapage à sec, décapage au mouillé, pose de protection du sol, shampoing au mouillé, récurage, injection-extraction renforcée.

Durant 15 minutes, à l'issue du nettoyage et de la remise en état mécanisés, le candidat nettoie, vérifie et range son matériel.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien porte sur l'attitude de service, les règles de discrétion et de confidentialité ainsi que sur des techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 5/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	-----------

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser une prestation de nettoyage manuel</b>					
Réaliser le nettoyage manuel des surfaces	Les règles de sécurité sont respectées Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre La fiche de poste est respectée Les écogestes sont appliqués L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation Les techniques de nettoyage manuel sont appliquées méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène Le contrôle visuel du travail est effectué Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires	Les règles de sécurité sont respectées Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre La fiche de poste est respectée Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation Le nettoyage, la désinfection et le détartrage sont réalisés méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène Le contrôle visuel du travail est effectué Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation Le document de traçabilité est renseigné correctement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>La fiche de poste est respectée</p> <p>Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation</p> <p>Le nettoyage, la désinfection et le détartrage sont réalisés méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p> <p>Le document de traçabilité est renseigné correctement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés</b>					
Réaliser un nettoyage mécanisé	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>Le produit, le matériel et les accessoires sont adaptés à la technique</p> <p>Les techniques de nettoyage mécanisées sont maîtrisées et adaptées aux caractéristiques des locaux</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser une remise en état mécanisée	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>Le produit, le matériel et les accessoires sont adaptés à la technique</p> <p>Les techniques de remise en état sont maîtrisées</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.</b>					

### 3.3. Evaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires en respectant les règles d'hygiène et de sécurité	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée
Adopter une attitude de service	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée
Intégrer les principes du développement durable dans son travail	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée

#### **4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre APH**

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 55 min**

**4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

#### **5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Afin de préserver la confidentialité des sujets, le jury remet au candidat chaque partie du sujet juste avant la mise en œuvre de la prestation correspondante.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 10/26
------------------	-------------	------------------------------	--	------------



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de propreté et d'hygiène

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 11/26
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

## CCP 1 –

### Réaliser une prestation de nettoyage manuel

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles	01 h 00 min	Le candidat tire au sort le sujet d'examen. Chaque sujet décrit les réalisations à mettre en œuvre dans les deux parties de l'épreuve.  Partie « bureau et sanitaire » : 45 minutes Le candidat réalise le nettoyage d'un bureau et le nettoyage d'un bloc sanitaire.  Partie « bionettoyage » : 15 minutes Le candidat applique un protocole de bionettoyage.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule après la partie « bureau et sanitaire » de la mise en situation. Le jury demande au candidat de commenter sa prestation puis il le questionne à partir d'un guide d'entretien. L'entretien porte sur l'attitude de service, les règles de discrétion et de confidentialité ainsi que sur des techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 10 mn	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le jury décide de l'ordre des 2 parties et l'indique au candidat.

Dans la partie « bureau et sanitaire » :

Durant 10 minutes, le candidat prépare son chariot de service pour le nettoyage du bureau, de la vitrerie et des sanitaires.

Durant 15 minutes, il nettoie un espace bureau et une vitre en respectant sa fiche de poste.

Durant 15 minutes, il nettoie des locaux sanitaires en respectant sa fiche de poste puis remplit une fiche de traçabilité.

Durant 5 minutes, à l'issue du nettoyage du bureau et des sanitaires, il nettoie et range son matériel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 12/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	------------

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser une prestation de nettoyage manuel**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 13/26
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

## CCP 2 –

### Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser une remise en état mécanisée Réaliser un nettoyage mécanisé	01 h 15 min	Le candidat tire au sort le sujet d'examen. Chaque sujet correspond à une liste de nettoyage et de remise en état mécanisés. Le candidat réalise une prestation de nettoyage et de remise en état mécanisés.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien technique</li> </ul>	Réaliser une remise en état mécanisée Réaliser un nettoyage mécanisé	00 h 15 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation.  Le jury demande au candidat de commenter sa prestation puis il le questionne à partir d'un guide d'entretien.  L'entretien porte sur des techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 30 mn	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Durant 1 h le candidat :

- prépare le matériel et les produits adaptés
- met en œuvre les techniques du sujet qui peuvent être : lavage à la monobrosse, lavage à l'autolaveuse, lustrage, spray méthode, injection-extraction, décapage à sec, décapage au mouillé, pose de protection du sol, shampoing au mouillé, récurage, injection-extraction renforcée.

Durant 15 minutes, à l'issue du nettoyage et de la remise en état mécanisés, le candidat nettoie, vérifie et range son matériel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 14/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	------------

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 15/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	------------

# Annexe 1

## Plateau technique d'évaluation

### Agent de propreté et d'hygiène

➤ Locaux

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p><u>Locaux communs</u> aux parties « bureau et sanitaire » et « prestation mécanisée » Zone de stockage avec étagères ou tables. Zone de préparation des dosages de produit et du matériel.</p> <p><u>Locaux spécifiques pour la partie « bureau et sanitaire »</u> Un espace bureau comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une porte (avec poignée et interrupteurs)</li><li>• au minimum 4m<sup>2</sup> de sol textile susceptible d'être nettoyé et équipé :</li><li>• une armoire ;</li><li>• un meuble de bureau avec trois objets sur le bureau (type sous-main, classeurs, pot à crayons...) ;</li><li>• une chaise de bureau ;</li><li>• un ordinateur avec clavier (pas nécessairement branché) ;</li><li>• une corbeille à papier.</li></ul> <p>Une surface vitrée de plain-pied d'1 m<sup>2</sup> au minimum</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Locaux avec point d'arrivée d'eau adapté aux seaux et point d'évacuation des eaux usées.</p> <p>Partie « bureau et sanitaire » Les surfaces doivent se trouver à proximité les unes des autres. La surface vitrée n'est pas nécessairement dans le bureau à nettoyer.</p>

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
	<p>Un ensemble sanitaire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un WC (ou un urinoir) ;</li> <li>• une brosse + support ;</li> <li>• une surface verticale entre 1 et 2 m<sup>2</sup> susceptible d'être lessivée ;</li> <li>• un lavabo, un miroir ;</li> <li>• une poubelle ;</li> <li>• un distributeur de savon, un distributeur d'essuie-main, un distributeur de papier hygiénique (prévoir les clés d'ouverture des distributeurs).</li> </ul> <p><u>Locaux spécifiques pour la partie « bionettoyage »</u> Local ou zone dédié à la mise en œuvre du protocole comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une zone de stockage du matériel et des produits spécifiques à la mise en œuvre des protocoles ;</li> <li>• une zone de mise en œuvre des protocoles avec <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 tables lessivables ;</li> <li>○ 2 chaises lessivables ;</li> <li>○ 1 table de lit lessivable ;</li> <li>○ une surface murale lessivable à proximité ;</li> <li>○ une porte lessivable à proximité.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Locaux spécifiques pour la partie « prestation mécanisée »</u> Zone de travail comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 surface de 8 m<sup>2</sup> minimum de sol protégé (type thermoplastique) ;</li> <li>• 1 surface de 8 m<sup>2</sup> minimum de revêtement textile fixé au sol ;</li> <li>• 1 surface de 8 m<sup>2</sup> minimum de sol dur non protégé ;</li> <li>• 1 fauteuil en tissu (de bureau, de voiture ou de salon).</li> </ul>	<p>Partie « bionettoyage » Prévoir une zone de stockage et de préparation spécifiques à cette partie et à proximité de la zone de mise en œuvre des protocoles.</p> <p>Partie « prestation mécanisée » Les surfaces doivent se trouver à proximité les unes des autres.</p>

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Local fermé à proximité du plateau technique, équipé d'une table et de 3 chaises.	Ce local doit permettre la confidentialité des échanges
<b>Entretien final</b>	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.



➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Locaux permettant la mise en œuvre des parties « bureau et sanitaire » et « bionettoyage » de la mise en situation professionnelle, décrits ci-dessus.	1	Sans objet.
	1	Locaux permettant la mise en œuvre de la partie « prestation mécanisée » de la mise en situation professionnelle, décrits ci-dessus.	1	Sans objet.
Machines	1	Aspirateur à eau avec suceur pour liquides.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.
	1	Aspirateur à poussières, ses équipements et accessoires.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Aspiro-brosseur équipé de sac et de ses accessoires.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée » La machine doit être en état de fonctionnement.
	1	Injecteur-extracteur avec suceurs pour sol et suceur pour fauteuil.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.
	1	Monobrosse basse vitesse avec brosse dure, brosse souple, support disque, réservoir.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.  En alternative : 1 monobrosse bi vitesse peut remplacer les 2 monobrosses basse et haute vitesse.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Monobrosse haute vitesse avec support disque.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.  En alternative : 1 monobrosse bi vitesse peut remplacer les 2 monobrosses basse et haute vitesse.
	1	Autolaveuse avec brosse dure et support disque.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.
Outils/ outillages	1	Chariot de lavage avec 2 grands seaux, presse.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Chariot de ménage équipé de 2 grands seaux, rouge et bleu, d'une presse, de 2 petits seaux, bleu, rouge et d'un support de sac poubelle.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Chariot de ménage équipé de 2 grands seaux, rouge et bleu, de 4 petits seaux, vert, bleu, rouge, jaune et d'un support de sac poubelle, support filet linge.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	3	Disques abrasifs pour mono-brosse : 3 de chaque couleur de couleur : noir, marron, vert, rouge et blanc.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Raclette à sol.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai frottoir.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	2	Tampons pour balai frottoir, de différentes couleurs (vert, marron, rouge)	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai brosse.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai trapèze.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Balai de dépoussiérage avec franges ou gazes adaptées	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Sachet de gazes pré-imprégnées.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai de dépoussiérage type support frange pliant.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	2	Franges pour support frange pliant.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai de lavage à plat.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	3	Franges pour balai de lavage à plat.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai support velcro	1	Pour la partie « bionettoyage »
	4	Franges de lavage microfibre de pré-imprégnation pour balai velcro.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	2	Manches télescopiques de 1,25 m.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Seau de laveur de vitres adapté au mouilleur et avec support.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	2	Support de mouilleur à vitre de 35 cm.	1	Pour les 3 parties.
	4	Mouilleurs à vitre de 35 cm.	1	Pour les 3 parties.
	1	Raclette à vitre de 25 cm.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Raclette à vitre de 35 cm.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	6	Serpillières.	1	Pour les 3 parties. Pour la protection du sol.
	1	Sabre mémoire de forme avec housse.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	20	Lavettes microfibres de couleurs (5 vertes, 5 jaunes, 5 roses et 5 bleues).	1	Pour les 3 parties
	1	Filet de lavage de linge en machine.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Raclette à main monolame pour surfaces alimentaires.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	2	Brosse à main souple.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Brosse WC et son réceptacle.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Pompe de dosage de 10 à 50 ml pour bidon.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Pulvérisateurs manuels.	1	Pour les 3 parties Prévoir les étiquettes pour identifier le contenu.
	2	Pichets doseurs avec graduation.	1	Pour les 3 parties.
	1	Pelle + balayette.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
Equipements	1	Ensemble des équipements nécessaires à la réalisation de la partie « bionettoyage » de la mise en situation professionnelle.	1	Les équipements sont indiqués dans le dossier organisateur du dossier technique d'évaluation correspondant à l'épreuve.
	1	Tenue professionnelle : blouse et chaussures adaptées à la prestation	1	Chaussures fermées antidérapantes pour la partie « bureau et sanitaire » et partie « bionettoyage »
Equipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Panneaux sol glissant.		Pour les 3 parties.
	6	Boîtes de gants à usage unique (2 boîtes de chaque taille)		Pour les 3 parties.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Paire de chaussures de sécurité.	1	Obligatoire pour la partie « prestation mécanisée ».
	2	Paires de lunettes de protection.	1	Pour les 3 parties.
Matières d'œuvre	1	Produit vaisselle 1 litre.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Détergent désinfectant à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Détartrant sanitaire en 1 litre.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Vinaigre blanc d'alcool 1 litre.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent neutre à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent désinfectant agréé contact alimentaire à diluer (dosette ou bidon 5 litres équipé d'un doseur).	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Détergent désinfectant pour milieux de soins à diluer (dosette ou bidon 5 litres équipé d'un doseur).	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Gel hydroalcoolique.	1	Pour la partie "bionettoyage"
	1	Détergent shampoing moquette 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Décapant à sec 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Décapant au mouillé à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détachant moquette prêt à l'emploi 1 pulvérisateur.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Bouche-pore 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent acide désincrustant à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent alcalin fort à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Emulsion pour protection de sol 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
1	Détergent neutre non moussant à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »	
1	Produit anti mousse 1 litre.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Produit injection-extraction 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Produit méthode spray 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Sacs poubelle 10 litres 1 rouleau.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Sacs poubelle 30 litres 1 rouleau.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Sacs poubelle 110 litres 1 rouleau.	1	Sacs poubelle 30 litres 1 rouleau.
	1	Sacs poubelle noirs ou gris 50 litres, 1 rouleau.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Papier pH 1 rouleau ou une boîte.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Chiffons coton.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Papier d'essuyage type essuie-main, 1 sachet.	1	Pour la partie « bionettoyage »
Documentations	1	Exemplaire de l'ensemble des fiches de données de sécurité et des fiches techniques des produits mis à disposition.	1	Sans objet
	1	Exemplaire de l'ensemble des notices techniques d'utilisation des machines (injection-extraction, autolaveuse, monobrosses, aspirateurs, aspiro-brosseur).	1	Sans objet

## Annexe 2

### CORRESPONDANCE DU TP

Le titre professionnel d'Agent de propreté et d'hygiène est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Agent de Propreté et d'Hygiène (Arrêté n° 469/CM du 27/04/2015)</b>		<b>Agent de Propreté et d'Hygiène (Présent arrêté)</b>
CCP	Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation.	CCP	Réaliser une prestation de nettoyage manuel
CCP	Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et/ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation	CCP	Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

# Annexe 3

## Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Agent de propreté et d'hygiène (APH).	Page 26/26
------------------	-------------	---------------------------	---------------------------------------	------------





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « TECHNICIEN D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE »

### NIVEAU IV

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 1/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

# INTRODUCTION

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel "Technicien d'Assistance en informatique" est défini en Métropole par les arrêtés des 22 juillet 2003, 4 février 2008, et 26 octobre 2012 (parutions aux J.O 1er août 2003, 26 février 2008 et 9 novembre 2012).

Lors de sa révision en 2017, le titre professionnel conserve la même cible d'emploi ainsi que sa structuration en activités types (correspondant aux 3 CCP). Les intitulés des trois activités types et la description des compétences ont été modifiés pour tenir compte de l'évolution de l'emploi.

Les trois activités types sont regroupées par domaine de compétence.

Certaines compétences sont fusionnées en une compétence, et d'autres sont scindées en 2 compétences.

Il n'y a pas de nouvelles compétences créées mais elles sont complétées par les savoir-faire.

## Contexte de l'examen du Titre professionnel

L'observation des emplois occupés par les anciens stagiaires montre que ce titre professionnel permet d'occuper des emplois dans deux types d'entreprises.

D'une part, le "technicien d'assistance en informatique helpdesk" spécialisé dans les entreprises de services du numérique (ESN), ou dans une collectivité territoriale ou en grande entreprise (GE > 5000 salariés).

D'autre part, le "technicien d'assistance en informatique" spécialisé dans une petite structure commerciale (les magasins spécialisés en informatique TPE), ou en tant qu'indépendant.

## Liste des activités

**Ancien intitulé :** Technicien d'assistance en informatique

Activités :

- Intervenir et assister sur poste informatique auprès des entreprises et des particuliers
- Assister en centre de services informatiques et numériques auprès des entreprises et des particuliers
- Intervenir et assister sur les accès et services de réseaux numériques auprès des entreprises et des particuliers

**Nouveau TP :** Technicien d'assistance en informatique

Activités :

- Mettre en service des équipements numériques
- Intervenir sur les éléments de l'infrastructure
- Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 2/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Mettre en service des équipements numériques	1	Installer un système ou déployer un master dans un poste client
		2	Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique
		3	Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique
		4	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données
2	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure	5	Intervenir sur un équipement réseau
		6	Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory
		7	Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier
3	Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs	8	Apporter un support technique dans un contexte commercial
		9	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc
		10	Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques
		11	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique

## FICHE EMPLOI TYPE

### Technicien d'assistance en informatique

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien d'assistance en informatique met en service des équipements numériques, intervient sur les réseaux numériques et assiste et dépanne les utilisateurs de ces équipements. La structure employeur du technicien d'assistance en informatique détermine son cadre d'intervention et ses interlocuteurs.

L'emploi s'exerce principalement dans deux contextes différents :

Dans le cadre d'interventions commerciales en boutique en informatique, dans une structure commerciale grand public ou en tant qu'indépendant, il travaille de façon autonome dans le respect de la commande et du contexte d'intervention, en rendant compte de façon formalisée de ses interventions, auprès du client et de son responsable.

Dans le cadre d'interventions au sein d'un centre de services, en entreprise de services du numérique, dans une collectivité territoriale, ou en grande entreprise, son activité est organisée et contrôlée par sa hiérarchie et dans le respect des conditions d'intervention délimitées par des consignes et des procédures établies par un contrat de services pour une entreprise et des utilisateurs.

Dans tous les contextes d'exercice de l'emploi, le technicien d'assistance en informatique réalise l'installation initiale du matériel : poste de travail, applications, et équipements mobile. Il s'assure par la suite des mises à jour. Il intervient sur les équipements numériques pour améliorer les performances, ajouter des fonctionnalités ou corriger des dysfonctionnements.

Il met à jour, configure et personnalise l'équipement numérique selon les consignes transmises afin de l'adapter aux besoins du client ou de l'utilisateur.

Ses interventions se réalisent dans le respect d'une procédure établie par son responsable dans le cadre d'une commande ou d'un contrat de services.

Son rôle peut s'étendre à l'intégration et la gestion d'un réseau. Il met en place les outils de sécurité (authentification, antivirus, pare-feu...) sur les équipements numériques. Il réalise les sauvegardes afin de limiter la perte de données des utilisateurs. Il conseille à un premier niveau d'information sur l'application des règles de sécurité et d'hygiène informatique. Il fait remonter à son responsable les alertes ou les anomalies qu'il constate.

Il est en veille sur les menaces informatiques de type virus afin d'appliquer les recommandations qui limiteront leurs effets, dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la maintenance du parc informatique, il met en service les équipements numériques. Il diagnostique les dysfonctionnements et dépanne des équipements numériques pour les clients ou pour les utilisateurs.

Suite à son diagnostic, il réalise de manière autonome des dépannages informatiques de premier niveau. Il intervient directement sur le poste du client ou de l'utilisateur, ou il utilise des services lui permettant une prise en main à distance pour effectuer le dépannage.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 4/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

Le technicien a pour interlocuteurs le responsable technique ou le superviseur du centre de services, le client ou l'utilisateur à l'origine de la demande et les experts techniques des autres services.

### **Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Tous les secteurs d'activités sont concernés

- ESN
- DSI
- PME/PMI/TPE SIGLE
- Collectivité territoriale ou service public

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Technicien d'assistance en informatique  
Technicien de maintenance en informatique  
Technicien de déploiement  
Technicien d'assistance en clientèle  
Technicien de service après-vente (SAV)  
Technicien Helpdesk  
Technicien assistance utilisateur  
Technicien support

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Néant.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Sans objet.

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

#### 1. Mettre en service des équipements numériques

Installer un système ou déployer un master dans un poste client  
Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique  
Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique  
Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données

#### 2. Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

Intervenir sur un équipement réseau  
Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory  
Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier

#### 3. Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs

Apporter un support technique dans un contexte commercial  
Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc  
Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques  
Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 5/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

### **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Assurer sa veille technologique en informatique

Adopter un comportement orienté client et une posture de services dans son activité

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

I1401 Maintenance informatique et bureautique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 6/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Mettre en service des équipements numériques

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le technicien d'assistance en informatique installe, configure ou fait évoluer les équipements numériques et leurs périphériques afin d'adapter le poste de travail aux besoins des utilisateurs ou des clients.

A la demande d'un client ou d'un utilisateur, en respectant les consignes, il intervient pour installer et configurer les postes de travail numériques. Il fait évoluer les postes et leurs périphériques au niveau matériel et logiciel dans un environnement de réseau.

Il déploie des postes de travail selon des procédures préétablies, assure la pérennité et la confidentialité des données d'un poste de travail et veille à la bonne application des procédures de sécurisation et d'intégrité des données.

Cette activité se déroule dans son atelier ou sur site, parfois en présence de l'utilisateur ou du client.

Le technicien d'assistance en informatique est encadré par un responsable technique, sauf dans le cas où l'activité s'exerce en magasin spécialisé en informatique, en très petite entreprise (TPE) ou chez un particulier.

Il intervient seul à la demande de son responsable, dans le respect de la demande du client ou de l'utilisateur. Il rend compte de ses interventions selon des procédures standardisées.

Le technicien a pour interlocuteurs le responsable technique ou le superviseur du centre de services, le client ou l'utilisateur à l'origine de la demande et les experts techniques.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer un système ou déployer un master dans un poste client  
Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique  
Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique  
Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Assurer sa veille technologique en informatique  
Adopter un comportement orienté client et une posture de service dans son activité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 7/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect des règles de gestion, d'organisation et de sécurité, sous la responsabilité d'un spécialiste ou d'un administrateur réseau, le technicien d'assistance en informatique intervient sur un accès ou sur un service de réseau d'une entreprise. Il veille à maintenir la continuité du service et respecte les délais prévus dans le contrat de services.

Il intervient sur les équipements d'accès aux réseaux : câblage, point d'accès de réseau sans fils, commutateurs, routeurs et boîtiers d'accès à Internet, ainsi que les composants matériels d'un serveur physique ou virtuel. Il intervient sur un annuaire réseau de type Active Directory, il attribue ou modifie les droits et les autorisations aux ressources partagées.

D'après les représentations physiques et logiques du réseau, il configure les équipements informatiques et téléphoniques. Dans un cadre déterminé, par un responsable informatique ou un administrateur, il intervient sur des comptes et des droits d'utilisateurs réseau.

Cette activité peut être réalisée à distance ou sur site. Elle peut aussi s'inscrire dans le cadre d'une opération planifiée d'installation, de mise à jour, ou de déploiement.

L'activité s'exerce sous la responsabilité d'un spécialiste ou d'un administrateur réseau dès que l'intervention concerne l'infrastructure réseau d'une entreprise.

Le technicien est autonome en cas d'intervention sur un accès réseau de particulier ou de petite structure.

Dans le cas d'infrastructures critiques, il peut être soumis à des astreintes et avoir à respecter des contraintes de délais d'intervention qui influent sur ses horaires de travail.

Dans le cadre de prestations auprès de particulier, il est amené à coopérer avec les services techniques des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs d'accès Internet.

En entreprise, lors des interventions sur des services ou des serveurs de réseau, il travaille en collaboration avec un administrateur systèmes et réseau.

Il applique la procédure d'escalade aux niveaux 2 ou 3 dès que l'incident dépasse ses compétences ou ses attributions.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Intervenir sur un équipement réseau

Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory

Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Assurer sa veille technologique en informatique

Adopter un comportement orienté client et une posture de service dans son activité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 8/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

### Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En centre de services, le technicien d'assistance en informatique assiste des utilisateurs et des clients. Il établit le diagnostic d'un dysfonctionnement.

En fonction de son périmètre d'intervention, il traite l'incident à distance au premier niveau, de façon immédiate ou différée, tout en dialoguant avec le client ou l'utilisateur. Dans le cas où l'incident se situe en dehors de son périmètre d'intervention, il fait appel à un technicien de niveau 2.

La demande peut être un incident ou une demande d'assistance. Dans les deux cas, il prend connaissance de la demande auprès des utilisateurs ou des clients pour recueillir toute l'information nécessaire au traitement de la demande. Il crée un ticket dans le logiciel de gestion d'assistance.

Pour vérifier si la solution est répertoriée, il consulte la base de connaissance, apporte la solution ou escalade la demande au niveau 2. Il fait un retour à l'utilisateur ou au client et clôt le ticket. Il peut être amené à apporter un support technique à un vendeur et à chiffrer différents types de prestations, telles que réparations, prolongations de garanties, interventions sur site, fournitures de nouveaux équipements.

Il exerce cette activité en centre de services (point contact central entre l'utilisateur et les services informatique), et intervient à distance ou en présence d'un client ou d'un utilisateur.

Il intervient seul, à la demande du client ou de l'utilisateur, de son responsable ou du centre de services.

Il est encadré par un responsable technique. Il est en relation avec le client ou l'utilisateur à l'origine de la demande et avec le support technique de niveau 2.

Le technicien d'assistance en informatique respecte les contraintes de délai et de durée d'intervention. Il peut être soumis à des astreintes.

Le technicien a pour interlocuteurs le responsable technique ou le superviseur du centre de services, le client ou l'utilisateur à l'origine de la demande et les experts techniques.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Apporter un support technique dans un contexte commercial

Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc

Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques

Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Assurer sa veille technologique en informatique

Adopter un comportement orienté client et une posture de service dans son activité

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 9/26
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Installer un système ou déployer un master dans un poste client

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de fournir un équipement informatique conforme à la configuration qui a été spécifiée, installer un système d'exploitation ou déployer en masse un master (image système) dans le respect des procédures et des consignes de l'entreprise. Vérifier le bon fonctionnement de l'installation et renseigner la fiche d'intervention ou rendre compte oralement.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est sollicitée lors de la mise à disposition d'un équipement informatique pour un utilisateur.

Dans le cas d'une installation, le technicien prépare l'équipement en atelier avant l'installation sur site.

Dans le cas d'un déploiement, à l'aide d'un outil adapté, la compétence s'exerce en atelier ou sur site.

#### Critères de performance

L'installation est conforme aux procédures.

La fiche d'intervention est renseignée de façon claire.

Le compte rendu est explicite.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer une matrice de poste client.

Installer une combinaison cohérente de système d'exploitation, de logiciels bureautiques et de logiciels de sécurité et les pilotes de l'ordinateur.

Partitionner un disque, maîtriser les différents types de systèmes de fichiers.

Reproduire un environnement spécifique à l'aide d'un logiciel de virtualisation.

Mettre en œuvre les différents modes de démarrage de l'équipement micro-informatique (matériel et système d'exploitation) et tester la configuration matérielle et logicielle.

Raccorder un poste client à un réseau local.

Installer et paramétrer un logiciel de virtualisation (hyperviseur) sur une machine hôte.

Effectuer la recette des postes clients.

Utiliser un logiciel en anglais.

Rechercher des informations sur un site francophone et anglophone.

Connaissance des différents types de programmes et de l'architecture d'un système d'exploitation.

Connaissance des différents systèmes d'exploitation (Windows, Linux, MAC...).

Connaissance de l'ensemble des couches d'un système : matériel, BIOS, système, réseau, et applicatifs.

Connaissance des logiciels de virtualisation.

Connaissance des principes de base des machines virtuelles.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 10/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des règles de sécurité des biens et des personnes et à partir d'un cahier des charges, identifier et choisir le composant (périphérique matériel) adéquat et réaliser l'ajout ou l'échange du composant. Utiliser et respecter une notice technique y compris en anglais. Améliorer les performances, ajouter des fonctionnalités ou corriger les dysfonctionnements d'un équipement numérique. Vérifier le bon fonctionnement de l'équipement numérique afin qu'il soit opérationnel. Renseigner la fiche d'intervention ou rendre compte oralement.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cas d'une installation ou d'une évolution, le technicien prépare l'équipement en atelier ou sur site. Dans le cas d'un dysfonctionnement le technicien effectue un diagnostic et répare l'équipement ou effectue un échange standard. Cette compétence s'exerce principalement en magasin spécialisé en informatique TPE ou chez les particuliers.

#### Critères de performance

Les règles de sécurité pour les biens et les personnes sont respectées (risques électriques).  
Les composants sont identifiés et choisis en fonction de leurs compatibilités.  
L'évolution de l'équipement numérique est conforme au cahier des charges.  
Le fonctionnement de l'équipement numérique est vérifié.  
La fiche d'intervention est renseignée de façon claire.  
Les notices sont correctement interprétées y compris en anglais.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier, installer, configurer et tester les différents périphériques et leurs pilotes.  
Interpréter les erreurs de démarrage d'un équipement numérique.  
Ajouter, enlever ou remplacer un sous-ensemble d'un micro-ordinateur fixe ou portable et en adapter la configuration.

Compléter une fiche d'intervention ou un compte rendu.

Utiliser une notice technique rédigée en anglais.  
Appliquer les règles relatives aux risques électriques (habilitation BS) et électrostatiques.

Connaissance de l'architecture physique du micro-ordinateur : alimentation, carte mère, processeur, mémoires, protections, SETUP, cartes d'extension.  
Connaissance des différents types de programmes et de l'architecture d'un système d'exploitation.  
Connaissance des différents types de connexion (Bluetooth, Ethernet, Wifi...)  
Connaissances des modes d'élimination des déchets conformes à la directive européenne DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 11/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'adapter l'équipement numérique aux besoins du client ou de l'utilisateur, à partir d'un cahier des charges ou les consignes, mettre à jour, configurer et personnaliser son environnement système, ses logiciels et son interface homme/machine, ou de flotte mobile. Raccorder l'équipement numérique au réseau local selon la consigne. Vérifier si le fonctionnement est conforme au cahier des charges et remplir la fiche d'intervention. Effectuer la recette avec l'utilisateur ou client.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en atelier ou sur site, elle s'applique lors d'installation, de mises à jour, et d'ajouts d'applicatifs. Elle peut s'exercer en présence de l'utilisateur ou du client.

#### Critères de performance

La configuration et la personnalisation de l'environnement système et des logiciels respectent le cahier des charges ou les consignes.

L'interface homme/machine est adaptée aux besoins de l'utilisateur ou du client.

L'équipement numérique est raccordé au réseau local.

Le fonctionnement de l'équipement numérique est conforme au cahier des charges.

La fiche d'intervention est renseignée de façon claire.

La recette de l'intervention est réalisée avec l'utilisateur ou le client.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Configurer un équipement numérique.

Raccorder un équipement numérique.

Installer, configurer et tester les différents périphériques.

Paramétrer et personnaliser l'environnement de travail de l'utilisateur (création de compte, stratégie de mot de passe).

Désinstaller un logiciel ou l'un de ses composants.

Mettre à jour les logiciels et effectuer un retour à l'état d'origine après une mise à jour.

Reproduire un environnement spécifique à l'aide d'un logiciel de virtualisation.

Utiliser un document technique rédigé en anglais.

Rechercher des informations sur un site francophone et anglophone.

Rédiger et transmettre des notes, consignes et procédures en tenant compte des besoins du destinataire.

Effectuer la recette des postes clients.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 12/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Synchroniser les données de l'équipement mobile avec le poste ou le réseau.

Mettre en place et maintenir une sécurité d'accès (mots de passe, droits, anti-virus, filtrage, mises à jour de sécurité et chiffrement des données).

Connaissance des différents types de programmes et de l'architecture d'un système d'exploitation.

Connaissance des différents types de connexion (Bluetooth, Ethernet, Wifi...).

Connaissance de l'ensemble de la gestion des appareils mobile (MDM).

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'initiative de l'administrateur ou du technicien, ou bien lors d'interventions d'installation ou de dépannage selon la politique de sécurité de l'entreprise, assurer la mise à jour des outils de sécurité et contribuer à la sécurisation de la confidentialité des données d'un équipement numérique, surveiller le système et réseau, prendre en compte les indicateurs des journaux d'évènements, afin de prévenir les pertes accidentelles et les utilisations malveillantes.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en entreprise ou chez un client.  
Le technicien dans son rôle d'assistance est chargé de sensibiliser les utilisateurs et leur faire respecter les règles émises dans le plan de sécurité de l'entreprise.

#### Critères de performance

La politique de sécurité de l'entreprise est respectée.  
Les sauvegardes de données sont vérifiées et utilisables dans le cadre d'une restauration.  
Les mises à jour de sécurité sont assurées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Configurer les systèmes de sécurité d'accès (contrôle d'accès, filtrage, anti-virus, anti spam, anti malware, pare-feu, mises à jour de sécurité...).

Mettre en œuvre la sauvegarde des données et de système.

Nettoyer les postes (lenteur, dysfonctionnements).

Protéger les postes (antivirus, anti-trojans, chevaux de Troie, vers, anti-Spam).

Sécuriser le réseau et les accès internet (pare-feu).

Sauvegarder et restaurer les données.

Réinitialiser les mots de passe ou récupérer les données.

Sécuriser physiquement les équipements informatiques (alimentation électrique, vols).

Utiliser un document technique rédigé en anglais.  
Adapter son langage à l'utilisateur ou au client.

Sensibiliser l'utilisateur à la règle du type d'hygiène informatique adaptée et recommandée par ANSSI.  
Respecter la confidentialité des données et des informations personnelles.

Connaissance des différents types de virus informatiques et intrusions.  
Connaissance des règles d'hygiène informatique recommandées par l'ANSSI.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 14/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Intervenir sur un équipement réseau

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de contribuer à l'exploitation des services de l'infrastructure réseau et à partir d'une demande de l'administrateur ou lors d'une opération planifiée, installer et/ou configurer un équipement d'infrastructure réseau, dans le respect des procédures, du plan d'adressage et des consignes. Tester les équipements d'infrastructure réseau. Référencer et mettre à jour les étiquetages normés par l'entreprise et tenir à jour la documentation liée au réseau.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le dysfonctionnement d'un service réseau peut être signalé par les utilisateurs. Cette compétence s'exerce principalement en entreprise, parfois en clientèle sur des réseaux simplifiés. Le technicien se trouve sous la responsabilité d'un spécialiste ou d'un administrateur réseau dès que l'intervention concerne l'infrastructure réseau d'une entreprise. Il peut être autonome en cas d'intervention sur un accès réseau simplifié.

#### Critères de performance

L'équipement réseau est mis en place dans le respect des procédures fournies par l'entreprise.  
La configuration de l'équipement est correcte et le plan d'adressage est respecté.  
Le bon fonctionnement de l'équipement d'infrastructure réseau est validé.  
Les normes d'étiquetage sont respectées.  
La documentation du réseau a été mise à jour.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Configurer l'adressage IP.  
Configurer un service d'allocation d'adresse IP (DHCP).  
Configurer un équipement de routage.

Lire un schéma d'architecture réseau.  
Maintenir la documentation technique du réseau.

Mettre en service les réseaux sans fils et CPL (WIFI, courant porteur en ligne...).  
Mettre en service le câblage et les commutateurs.  
Mettre en place un serveur de partage de fichiers ou un serveur de stockage en réseau (NAS).  
Mettre en place un serveur d'impression et partager l'imprimante en réseau.

Connaissance du modèle OSI et de l'architecture TCP-IP.  
Connaissance du principe de base des calculs utilisés dans l'adressage IP.  
Connaissance de l'adressage IP.  
Connaissance des réseaux virtuels (VLAN).  
Connaissance du service de résolution de noms (DNS).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 15/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande d'intervention ou d'un ticket d'incident, intégrer un poste de travail ou une imprimante au domaine, créer, modifier ou supprimer un compte d'utilisateur. Attribuer ou modifier les droits et les autorisations aux ressources partagées. Valider le fonctionnement de l'opération afin de maintenir à jour l'annuaire réseau et rendre compte ou clôturer le ticket.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est liée aux stratégies de sécurité informatique mises en place par l'entreprise. Elle est mobilisée lorsque les utilisateurs rencontrent des problèmes d'accès aux ressources ou d'authentification ou lorsque des modifications dans l'organisation de l'entreprise nécessitent la modification de l'annuaire.

Elle s'exerce en entreprise sous la responsabilité d'un spécialiste ou d'un administrateur réseau et s'applique sur un service d'annuaire existant.

#### Critères de performance

La création ou la modification des objets de l'annuaire est conforme à la demande.

Les accès aux ressources partagées sont conformes à la demande.

Le compte rendu est explicite.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Partager une ressource (dossier imprimante de fichier).

Gérer les droits d'utilisateur dans le réseau.

Changer ou réinitialiser un mot de passe.

Gérer les droits d'accès des utilisateurs ou de clients.

Intégrer un poste client et les entités associées dans un annuaire.

Connaissance des concepts de base d'un annuaire (LDAP).

Connaissance des principes de base d'une gestion sécurisée des identités.

Connaissance des objets d'un annuaire (GPO).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 16/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Installer et configurer un équipement de connexion et ses services en tenant compte de la sécurité, connecter les postes à l'équipement de connexion et paramétrer l'accès internet des équipements numériques du client. Créer un compte de messagerie mail utilisateur. Tester l'équipement de connexion et les objets connectés afin de s'assurer de leur mise en service dans le réseau. Renseigner une fiche d'intervention.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Il est possible de demander au technicien de mettre en service un équipement numérique pour un client en suivant un cahier des charges.

Cette compétence s'exerce principalement dans les petits réseaux entreprises de type SOHO, ou chez les artisans.

#### Critères de performance

L'accès internet et ses services sont installés, configurés et correctement sécurisés.

Le bon fonctionnement de l'équipement de connexion est validé par les tests.

La fiche d'intervention est correctement renseignée.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer l'équipement de connexion et le configurer via l'interface Web.

Installer un serveur DHCP et configurer le service.

Mettre en place un serveur de partage de fichiers ou un serveur de stockage en réseau (NAS).

Mettre en place et partager les éléments périphériques connectés.

Configurer et sécuriser un réseau sans fil (nom de réseau, mot de passe et sécurité wifi, filtrage MAC).

Configurer un compte de messagerie en local ou en ligne.

Connaissance des principes de base d'une connexion internet.

Connaissance des principes de base de la technologie et du fonctionnement téléphonie VoIP.

Connaissance du modèle OSI et de l'architecture TCP-IP.

Connaissance de l'adressage IP.

Connaissance des services associés à l'équipement de connexion.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 17/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### Apporter un support technique dans un contexte commercial

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Venir en appui d'un vendeur pour identifier, clarifier et formaliser le besoin du client en termes de services et d'équipements. Rechercher, chiffrer et formaliser par un devis des solutions techniques en fonction du besoin et de l'évolution technologique. Transmettre les informations techniques nécessaires au vendeur. Favoriser l'appropriation des informations techniques auprès du vendeur ou du client afin de contribuer à la satisfaction de la demande et à la conclusion de la vente.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce auprès de la clientèle dans le cadre d'une détection de besoins ou d'opportunités commerciales et auprès des fournisseurs pour la passation de commandes. Elle s'exerce principalement dans les petits réseaux d'entreprises (de type SOHO).

#### Critères de performance

Le besoin du client est clairement identifié et formalisé.  
Les solutions techniques proposées sur le devis sont pertinentes, argumentées et chiffrées.  
La proposition technique est fournie de façon claire pour le vendeur.  
Les explications données prennent en compte le niveau de langage et de compréhension technique du client.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rechercher des informations sur un site francophone et anglophone.  
Chercher et proposer une solution technique dans le cadre d'une phase d'avant-vente.  
Elaborer une proposition technique et un devis selon les normes de l'entreprise.  
Apporter un support technique dans une structure commerciale.

Assister le vendeur dans l'analyse des besoins du client.  
Proposer des solutions dans le respect de la politique commerciale de l'entreprise.  
Expliquer les solutions au client dans un langage adapté.

Connaissance des outils bureautiques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 18/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande d'intervention ou d'un ticket d'incident, créer un dossier d'incident et le qualifier en fonction de son impact et de son urgence. Traiter la demande à distance ou sur site et, le cas échéant, déclencher l'escalade ou le transfert du dossier.

Garantir le suivi du dossier jusqu'à sa clôture dans un outil de gestion d'incidents, afin de satisfaire la demande du client ou de l'utilisateur, dans le respect du contrat de services.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'inscrit dans le processus de gestion des incidents et des problèmes selon les standards ITIL.

Cette compétence est mise en œuvre dans un centre de services conformément aux bonnes pratiques.

La mise en œuvre de cette compétence s'appuie généralement sur un outil de gestion d'assistance. Dans le cas d'un service interne, le technicien peut se déplacer auprès de l'utilisateur, sinon il intervient à distance.

#### Critères de performance

L'incident est correctement qualifié.

L'incident est traité ou escaladé vers un support de niveau supérieur via un outil de gestion d'incident.

Les processus de gestion d'incidents et de problèmes sont respectés.

L'utilisation d'un utilitaire de prise en main à distance est maîtrisée.

L'utilisation d'un logiciel de gestion de parc et d'incidents est maîtrisée.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Traiter un ticket d'incident à l'aide d'un outil de gestion (saisir le ticket, qualifier l'incident, décider de la suite à donner et clôturer le ticket).

Utiliser un script de questionnement ou une méthode d'analyse en résolution d'incident.

Utiliser une base de connaissance.

Réaliser des opérations de maintenance par l'intermédiaire d'un outil de prise de contrôle à distance (TSE, VNC, PcAnywhere, teamviewer...).

Gérer les problèmes.

Respecter les phases d'une intervention d'assistance.

Appliquer les techniques d'écoute active en adaptant son langage au niveau de l'utilisateur.

Négocier en situation de conflit et gérer la situation au téléphone.

Commenter l'intervention pour l'utilisateur lors d'une prise de contrôle sur son poste.

Répondre aux questions de l'utilisateur dans un langage adapté.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 19/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Connaissance de l'organisation d'un centre de services.

Connaissance des règles de base de gestion des incidents et de gestion des problèmes selon le standard ITIL.

Connaissance de la démarche ITIL et des bonnes pratiques d'un centre de services.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

### Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En réponse à une demande de support dans un environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques, assister l'utilisateur à l'aide de documentations, notices, consignes, procédures. Adapter son vocabulaire et ses explications. Formaliser le suivi du dossier dans le respect du contrat de services.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'assistance porte sur l'utilisation courante des équipements numériques.  
Cette compétence s'exerce au sein d'un centre de services interne ou externe à l'entreprise et en clientèle.

#### Critères de performance

La réponse correspond à la demande d'assistance  
Le niveau de communication est adapté à l'utilisateur  
Les documents de réponses destinés à l'utilisateur sont clairs et exploitables  
Le suivi des interventions est formalisé.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Maîtriser les paramétrages des systèmes d'exploitation pour une utilisation professionnelle des équipements numériques.

Expliquer l'utilisation d'un poste de travail, ou d'un téléphone ou logiciel.

Expliquer l'utilisation d'un navigateur Web, et des éléments de sécurité associés.

Vérifier les certificats de sécurité d'un navigateur.

Expliquer les fonctionnalités d'un client de messagerie.

Expliquer les fonctionnalités des outils bureautiques.

Rédiger et transmettre des notes, des consignes et des procédures en tenant compte des besoins du destinataire.

Respecter et faire respecter les recommandations de sécurité concernant les équipements numériques.

Communiquer à l'oral avec un niveau de langage et un vocabulaire adaptés aux clients ou à l'utilisateur.

Connaissance de base des suites bureautiques.

Connaissance de la configuration et de l'utilisation d'un client de messagerie.

Connaissance des fonctionnalités d'un équipement mobile et des logiciels.

Connaissance de base sur les certificats de sécurité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 21/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

### Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un dysfonctionnement constaté ou signalé, utiliser des techniques de communication pour recueillir des informations. Utiliser des logiciels de tests. Etablir un diagnostic. Résoudre le dysfonctionnement. S'assurer du fonctionnement conforme aux spécifications techniques de performances et de sécurité ou proposer une solution adaptée.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le dysfonctionnement d'un matériel ou d'un logiciel sur un équipement numérique peut être signalé par les utilisateurs ou les clients. Le technicien intervient en atelier ou sur site. La compétence peut s'exercer en présence de l'utilisateur.

#### Critères de performance

La méthode de diagnostic employée est adéquate et efficiente.  
Les techniques de communication utilisées sont appropriées.  
Une solution est trouvée et mise en œuvre.  
Les règles de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rechercher des informations sur un site francophone et anglophone.  
Sélectionner et utiliser les outils professionnels de tests et de diagnostics appropriés.  
Réaliser des opérations de maintenance par l'intermédiaire d'un outil de prise de contrôle à distance.  
Utiliser le langage de commande du système d'exploitation.

Appliquer une démarche méthodique de résolution de problème.

Appliquer les techniques d'écoute active en adaptant son langage au niveau de l'utilisateur.  
Poser des questions techniques ciblées et compréhensibles par l'utilisateur.  
Répondre aux questions de l'utilisateur dans un langage adapté.

Connaissance de l'ensemble des couches d'un système : Matériel, BIOS, Système, réseau, et applicatifs.  
Connaissance de l'ensemble des outils bureautique.  
Connaissance de l'ensemble des bases de la sécurité informatique (confidentialité des données, vulnérabilités des logiciels, menaces, risques, chiffrement, sécurité TCP/IP, pare-feu...).

Connaissance du modèle OSI.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 22/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### ➤ Assurer sa veille technologique en informatique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande de l'entreprise ou du service informatique, réaliser une veille technologique en utilisant différentes sources d'informations y compris en anglais, afin d'évaluer des équipements et des logiciels répondant à des besoins nouveaux.

Pour maintenir ses compétences et sa capacité opérationnelle dans l'emploi, assurer sa veille technologique et son autoformation en tenant compte des évolutions et de l'émergence des nouvelles techniques.

#### Critères de performance

Les besoins exprimés par le client sont pris en compte.

L'évaluation est réalisée avec méthode.

Les standards du marché et de l'entreprise sont pris en compte.

Les techniques et technologies émergentes du secteur informatique sont repérées.

Les moyens de recherche d'information sont utilisés de manière appropriée.

### ➤ Adopter un comportement orienté client et une posture de services dans son activité

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du service d'assistance et de déploiement en informatique, analyser la demande d'un client ou d'un utilisateur. Repérer les besoins non exprimés et aider le client ou l'utilisateur à les formuler. Adapter son vocabulaire au client ou à l'utilisateur pour le conseiller dans le choix d'un service ou d'un produit.

#### Critères de performance

La posture professionnelle est adaptée à la situation.

Le niveau de connaissance de l'interlocuteur est pris en compte.

Les besoins exprimés par le client sont pris en compte.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 23/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

# Glossaire technique

## **Cahier des charges**

Le cahier des charges comprend l'ensemble des documents de : procédure, consigne, catalogue de référence de la structure.

## **DHCP (Dynamic Host Configuration Protocol)**

C'est un protocole réseau dont le rôle est d'assurer la configuration automatique des paramètres IP d'une station.

## **DNS (Domain Name System)**

C'est un système de noms de domaine, c'est en quelque sorte un service qui permet d'établir la correspondance entre une adresse IP et un nom de domaine.

## **Equipements numériques**

Ils comprennent l'ensemble des outils mis à disposition de l'utilisateur : téléphone, smartphone, tablette, poste de travail, imprimantes.

## **ITIL (Information Technology Infrastructure Library)**

C'est un référentiel de bonnes pratiques orienté processus destiné aux organisations informatiques qui délivrent des services complets à ses clients. (lien <http://www.itilfrance.com/>)

## **LDAP (Lightweight Directory Access Protocol)**

C'est un protocole permettant l'interrogation et la modification des services d'annuaire. Ce protocole repose sur TCP/IP.

## **MDM (Mobile Device Management)**

C'est une application qui permet de gérer une flotte d'appareils mobiles.

## **NAS (network Attached Storage)**

C'est un serveur de stockage de données en réseau. Les données sont partagées par tous les utilisateurs, il permet également à chaque utilisateur de disposer d'un espace de stockage propre et sécurisé vis à vis des autres.

## **OSI (Open Systems Interconnection)**

C'est un modèle standard de communication réseau représenté en 7 couches.

## **SOHO (Small Office Home Office)**

Le SOHO est un terme utilisé pour distinguer les petites entreprises. Il a généralement moins de dix employés et est classé un cran au-dessous d'une "petite entreprise" : bureau à domicile.

## **TCP/IP (TCP : Transmission Control Protocol et IP : Internet Protocol)**

C'est un modèle international qui définit (regroupe) les protocoles de communication dans les réseaux informatiques et télécommunications.

## **VLAN (virtual local area network)**

Il s'agit d'un réseau local virtuel d'une entreprise.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 24/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------



## Glossaire du RP

### Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

### Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoirs faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

### Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

### Référentiel Professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

### Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 25/26
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

**Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

**Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « TECHNICIEN D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE »

### NIVEAU IV

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 1/24
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Technicien d'assistance en informatique

**Niveau :** IV

**Code(s) NSF :** 326 r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

**Code(s) Rome :** I1401

## 2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 2/24
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

### 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

### 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 3/24
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre TAI

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Installer un système ou déployer un master dans un poste client</p> <p>Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique</p> <p>Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique</p> <p>Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données</p> <p>Intervenir sur un équipement réseau</p> <p>Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory</p> <p>Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier</p> <p>Apporter un support technique dans un contexte commercial</p> <p>Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc</p> <p>Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques</p> <p>Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique</p>	03 h 40 min	<p>La mise en situation professionnelle comporte 2 phases successives :</p> <p>1. Phase préparatoire, hors présence du jury, le candidat installe et configure une plateforme technique à partir d'un cahier des charges.</p> <p>Il dispose de 3h pour effectuer l'installation et la configuration.</p> <p>2. Phase en présence du jury.</p> <p>Chaque jury dispose d'une plateforme d'évaluation pour évaluer les candidats.</p> <p>Le jury demande au candidat de réaliser des interventions à distance d'assistance, de configuration et de dépannage d'équipement. Ces interventions durent 40 min.</p> <p>Le jury observe l'intervention et renseigne la grille d'évaluation</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Installer un système ou déployer un master dans un poste client Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données Intervenir sur un équipement réseau Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier Apporter un support technique dans un contexte commercial Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique	00 h 20 min	Le jury questionne le candidat sur la mise en situation professionnelle réalisée et complète la grille d'évaluation. Le jury dispose d'un guide d'évaluation pour conduire son entretien.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	Installer un système ou déployer un master dans un poste client Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données Apporter un support technique dans un contexte commercial Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique	00 h 15 min	Le candidat répond à un questionnaire technique en anglais.
<b>Entretien final</b>		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. L'objectif de cet entretien est d'évaluer la représentation que se fait le candidat de l'emploi et des comportements professionnels induits.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 30 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

**Précisions pour le candidat VAE :**

En amont de la session d'examen, le candidat contacte le centre organisateur pour connaître les moyens techniques, matériels et logiciels mis en place pour la mise en situation professionnelle.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 6/24
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------



### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Mettre en service des équipements numériques</b>					
Installer un système ou déployer un master dans un poste client	L'installation est conforme aux procédures. La fiche d'intervention est renseignée de façon claire. Le compte rendu est explicite.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique	Les règles de sécurité pour les biens et les personnes sont respectées (risques électriques). Les composants sont identifiés et choisis en fonction de leurs compatibilités. L'évolution de l'équipement numérique est conforme au cahier des charges. Le fonctionnement de l'équipement numérique est vérifié. La fiche d'intervention est renseignée de façon claire. Les notices sont correctement interprétées y compris en anglais.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique	<p>La configuration et la personnalisation de l'environnement système et des logiciels respectent le cahier des charges ou les consignes.</p> <p>L'interface homme/machine est adaptée aux besoins de l'utilisateur ou du client.</p> <p>L'équipement numérique est raccordé au réseau local.</p> <p>Le fonctionnement de l'équipement numérique est conforme au cahier des charges.</p> <p>La fiche d'intervention est renseignée de façon claire.</p> <p>La recette de l'intervention est réalisée avec l'utilisateur ou le client.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données	<p>La politique de sécurité de l'entreprise est respectée.</p> <p>Les sauvegardes de données sont vérifiées et utilisables dans le cadre d'une restauration.</p> <p>Les mises à jour de sécurité sont assurées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Intervenir sur les éléments de l'infrastructure</b>					
Intervenir sur un équipement réseau	<p>L'équipement réseau est mis en place dans le respect des procédures fournies par l'entreprise.</p> <p>La configuration de l'équipement est correcte et le plan d'adressage est respecté.</p> <p>Le bon fonctionnement de l'équipement d'infrastructure réseau est validé.</p> <p>Les normes d'étiquetage sont respectées.</p> <p>La documentation du réseau a été mise à jour.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory	<p>La création ou la modification des objets de l'annuaire est conforme à la demande.</p> <p>Les accès aux ressources partagées sont conformes à la demande.</p> <p>Le compte rendu est explicite.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier	<p>L'accès internet et ses services sont installés, configurés et correctement sécurisés.</p> <p>Le bon fonctionnement de l'équipement de connexion est validé par les tests.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs</b>					
Apporter un support technique dans un contexte commercial	<p>Le besoin du client est clairement identifié et formalisé.</p> <p>Les solutions techniques proposées sur le devis sont pertinentes, argumentées et chiffrées.</p> <p>La proposition technique est fournie de façon claire pour le vendeur.</p> <p>Les explications données prennent en compte le niveau de langage et de compréhension technique du client.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc	<p>L'incident est correctement qualifié.</p> <p>L'incident est traité ou escaladé vers un support de niveau supérieur via un outil de gestion d'incident.</p> <p>Les processus de gestion d'incidents et de problèmes sont respectés.</p> <p>L'utilisation de l'utilitaire de prise en main à distance est maîtrisée.</p> <p>L'utilisation d'un logiciel de gestion de parc et d'incidents est maîtrisée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques	<p>La réponse correspond à la demande d'assistance.</p> <p>Le niveau de communication est adapté à l'utilisateur.</p> <p>Les documents de réponses destinés à l'utilisateur sont clairs et exploitables.</p> <p>Le suivi des interventions est formalisé.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique	La méthode de diagnostic employée est adéquate et efficiente. Les techniques de communication utilisées sont appropriées. Une solution est trouvée et mise en œuvre. Les règles de sécurité sont respectées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet					

### 3.3. Evaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Assurer sa veille technologique en informatique	Apporter un support technique dans un contexte commercial
	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données
	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique
	Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier
	Installer un système ou déployer un master dans un poste client
	Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique
	Intervenir sur un équipement réseau
	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc
Adopter un comportement orienté client et une posture de services dans son activité	Apporter un support technique dans un contexte commercial
	Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques
	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données
	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique
	Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier
	Installer un système ou déployer un master dans un poste client
	Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory
	Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique
	Intervenir sur un équipement réseau
	Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique
	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc

## 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min**

**4.2. Protocole d'intervention du jury :**

La présence du jury est requise pour la 2ème phase de la mise en situation professionnelle (40 min), pour l'entretien technique (20 min) et pour l'entretien final (15 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

La 1ère phase de la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel se déroulent en présence d'un surveillant, hors de la présence du jury.

Le poste informatique installé et configuré par le candidat lors de la mise en situation professionnelle n'est pas accessible entre la phase préparatoire et le début du passage du candidat devant le jury.

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositifs dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Les supports numériques amovibles (clés USB, téléphone...) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 13/24
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

# **REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

## **TECHNICIEN D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE.**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 14/24
------------------	-------------	------------------------------	--	------------



## CCP 1 –

### Mettre en service des équipements numériques

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Installer un système ou déployer un master dans un poste client Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données	02 h 00 min	A partir d'un cahier des charges, le candidat réalise, l'installation, la configuration et le dépannage d'équipements numériques.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Installer un système ou déployer un master dans un poste client Intervenir sur les composants matériels d'un équipement numérique Mettre à jour, configurer et personnaliser un équipement numérique Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données	00 h 30 min	A partir d'un guide et des résultats de la mise en situation professionnelle le jury questionne le candidat.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 30 mn	

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en service des équipements numériques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour l'entretien technique (30 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositifs dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Les supports numériques amovibles (clés USB, téléphone.) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 16/24
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

## CCP 2 –

### Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier	01 h 00 min	A partir d'un cahier des charges, le candidat réalise l'installation, la configuration et le dépannage d'équipements numériques.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
• Entretien technique	Installer et configurer un service réseau pour une TPE ou un particulier Intervenir sur un équipement réseau Intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory	01 h 00 min	A partir d'un guide et des résultats de la mise en situation professionnelle le jury questionne le candidat.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 00 mn	

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour l'entretien technique (1h 00 min)

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositifs dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Les supports numériques amovibles (clés USB, téléphone.) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 18/24
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

### CCP 3 –

#### Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique Apporter un support technique dans un contexte commercial	01 h 30 min	La mise en situation se réalise en 2 parties :  - A partir d'un cahier des charges, le candidat réalise des interventions, d'assistances et de dépannages d'équipements numériques (durée 1 h 10 min).  - Il prépare une proposition technique fournie (durée 20 min).
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Assister les utilisateurs en environnement bureautique ou sur leurs équipements numériques Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique Apporter un support technique dans un contexte commercial	00 h 15 min	A partir d'un guide et des résultats de la mise en situation professionnelle le jury questionne le candidat.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 45 mn	

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 25 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour la 1ère partie de la mise en situation professionnelle (1 h 10 min) et l'entretien technique, en revanche elle n'est pas requise pour la 2ème partie de la mise en situation (20 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositifs dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Les supports numériques amovibles (clés USB, téléphone etc..) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 20/24
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

# Annexe 1

## Plateau technique d'évaluation Technicien d'assistance en informatique

### ➤ Locaux

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle informatique équipée en réseau.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Mettre en place les équipements nécessaires pour la mise en situation.  Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.  Pour la mise en situation (phase 2), une ou plusieurs salles comportent autant de plateformes d'évaluation que de jurys pour les interventions et l'entretien technique avec le jury.
Entretien technique	Le local pour l'entretien technique.	Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.
Questionnaire professionnel	Une salle pour le questionnaire professionnel.	Le questionnaire écrit ne nécessite pas d'équipement informatique, cependant il peut se dérouler dans la même salle que les autres phases de l'épreuve. il y a autant de chaises et de tables que de candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 21/24
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un accès à un réseau public haut débit.</li> <li>- une Infrastructure de réseau local avec système de câblage informatique.</li> <li>- un dispositif de commutation de niveau 3.</li> <li>- un dispositif de routage reliant le réseau local à l'accès au réseau haut débit.</li> <li>- une imprimante multifonction réseau.</li> <li>- un PC hôte.</li> </ul>	16	Sans objet
	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur physique et logiciels associés avec des interfaces réseaux filaire et sans fil.</li> <li>- un point d'accès réseau sans fil (avec la réservation DHCP).</li> <li>- un casque micro.</li> <li>- une clé USB.</li> </ul>	1	Pour chaque plate-forme d'évaluation candidat, dans le lieu de la mise en situation.
	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur physique et logiciels associés pour chaque jury.</li> <li>- une tablette WIFI pour chaque jury.</li> </ul>	4	1 par plate-forme jury.
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trousse à outils PC Basique.</li> <li>Kit outillage de base.</li> </ul>	4	1 par plate-forme jury.



# Annexe 2

## CORRESPONDANCE DU TP

Le titre professionnel Technicien d'assistance en informatique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Technicien d'assistance en informatique</b> Arrêté n° 906 CM du 13 juillet 2012 modifié.		<b>Technicien d'assistance en informatique</b> Présent arrêté.
CCP	Assister en centre de services informatiques et numériques auprès des entreprises et des particuliers	CCP	Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs
CCP	Intervenir et assister sur poste informatique auprès des entreprises et des particuliers	CCP	Mettre en service des équipements numériques
CCP	Intervenir et assister sur les accès et services de réseaux numériques auprès des entreprises et des particuliers	CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

# Annexe 3

## Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Technicien d'assistance en informatique (TAI)	Page 24/24
------------------	-------------	---------------------------	---	------------



# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 1/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

# Introduction

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre Professionnel « Electricien Equipement » que l'arrêté du 23 mai 2013 avait défini en trois activités types décline, pour sa révision 2018, une évolution vers deux activités types plus conformes aux nécessités du marché du travail pour l'emploi visé.

L'intitulé du titre professionnel change : « Electricien d'Equipement du Bâtiment » est plus en adéquation avec son évolution.

## Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Ces dernières années, le secteur de l'équipement électrique a considérablement évolué en particulier du fait de la politique de transition énergétique mise en place par le législateur. Le bâtiment, en construction, basse consommation s'est aujourd'hui généralisé. En phase d'expérimentation, accompagnée par certains labels, la construction de bâtiments à énergie positive est en marche. Comme pour d'autres nouveaux équipements (les systèmes de recharge pour véhicule électrique par exemple), l'installation par les entreprises du secteur d'un système de production photovoltaïque contribuant aux énergies renouvelables, pour tout type de bâtiment, se fait sentir. L'électricien d'équipement est amené à assurer l'installation des nouveaux matériels électriques (pour encore plus d'efficacité en termes de distribution et de maîtrise d'énergie, ceux-ci doivent traiter, échanger et stocker des données en devenant communicants et connectés pour contribuer à un bâtiment dit "intelligent": ces opérations sont réalisées par les techniciens).

Le champ d'intervention de l'Electricien d'Equipement a évolué lors des cinq dernières années. Il est amené à assurer l'installation des nouveaux matériels électriques. Il intervient principalement dans les bâtiments à usage d'habitation et autres.

L'électricien d'équipement :

- réalise des travaux d'installation de réseaux d'énergie en basse tension et des équipements courant fort dans les bâtiments d'habitation et petits et moyens tertiaires ;
- réalise des travaux d'installation de réseaux de communication et des équipements courant faible dans les bâtiments d'habitation et petits et moyens tertiaires ;
- réalise des travaux de mise en sécurité dans les bâtiments d'habitation existants ;
- réalise des travaux de rénovation, ou d'extension d'installations dans les bâtiments existants ;
- installe les équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments d'habitation et les locaux petits et moyens tertiaires.

La restructuration du TP électricien d'équipement en deux activités « Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments » et « Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et les équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments » correspond aux attendus des entreprises du secteur d'équipement électrique. Cela entraîne la mise en œuvre de nouvelles compétences par le personnel qualifié.

L'évolution du marché du secteur de l'équipement électrique vers les domaines courant fort et courant faible, amène les entreprises qui emploient l'électricien d'équipement à avoir moins d'intérêt pour les installations industrielles de contrôle commande (process industriel). Celle-ci est exercée principalement par des entreprises spécialisées du domaine industriel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 2/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

## Liste des activités

### Ancien TP : Electricien d'équipement

#### Activités :

- Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.
- Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.
- Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.

### Nouveau TP : Electricien d'équipement du bâtiment

#### Activités :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
- Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 3/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments	1	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
		2	Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
		3	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
		4	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
		5	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
		2	Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments
7	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres		
8	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres		
9	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres		

# FICHE EMPLOI TYPE

## Electricien d'équipement du bâtiment

### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le tenant de l'emploi réalise, à partir des plans et schémas de montage, des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts et courants faibles) pour des bâtiments à usage d'habitation et autres. Sensible aux évolutions croissantes de la technicité des équipements électriques dans l'emploi et aux exigences toujours plus fortes des clients, l'électricien d'équipement effectue des travaux d'installation variés et diversifiés.

Il est amené à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants.

Il reçoit les instructions de son responsable et peut travailler seul ou en équipe.

Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers.

Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective (et, s'il existe, en application d'un plan de prévention).

Pour remplir ses missions, il prépare son matériel, ses outils, ses équipements.

Dans les bâtiments à usage d'habitation, il effectue les vérifications et la mise en service de l'installation réalisée. Il réalise les dépannages de l'installation en cas de dysfonctionnement constaté.

Dans les autres bâtiments, il assiste les vérifications puis la mise en service de l'installation électrique.

L'électricien d'équipement intervient sur les installations de :

- réseaux de distribution d'énergie en basse tension des bâtiments ;
- réseaux de communication des bâtiments ;
- matériels de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès) ;
- équipements automatisés et communicants du bâtiment ;
- équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres (tel que générateur photovoltaïque, borne de recharge de véhicule électrique, solution de mesure de consommation) ;
- système de commande et protection de moteurs dans les bâtiments.

### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- bâtiments d'habitation : maison individuelle et immeuble collectif d'habitation ;
- bâtiments autres :
  - bâtiments à usage tertiaire (commerces, bureaux, santé, enseignement, infrastructures collectives destinées aux sports, aux loisirs, cafés/hôtels/restaurants, et établissements destinés à recevoir du public),
  - bâtiments à usage artisanal
  - bâtiments à usage industriel (en excluant le contrôle commande industriel)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 5/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Les entreprises qui emploient des électriciens d'équipement peuvent être:

- les entreprises générales d'électricité ;
- les entreprises spécialisées en installation électrique;
- les agences de travail intérimaire;
- les services travaux et entretien de collectivités tels que les hôpitaux, hôtels, grandes surfaces, écoles, municipalités.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- électricien ;
- électricien bâtiment ;
- monteur électricien ;
- installateur électricien ;
- tableautiste en électricité.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des opérations décrites dans cet emploi sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les opérations selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Néant

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments  
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.  
Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation  
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation  
Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants  
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
2. Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments  
Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres  
Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres  
Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres  
Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 6/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------



## **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Travailler en équipe.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Manipuler, manoeuvrer, avec dextérité des outils et des équipements.

## **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

255s - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques électroniques

## **Fiche(s) Rome de rattachement**

F1602 Électricité bâtiment

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 7/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

# FICHE ACTIVITÉ TYPE

## N° 1

### Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

En fonction du dossier technique d'exécution (DTE), du cahier des charges et des instructions transmises par son responsable, le tenant de l'activité procède à l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts dans les bâtiments à usage d'habitation et autres. L'ensemble des installations sont réalisées dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, d'extension ou de mise en sécurité.

Il réalise l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts, les vérifications et la mise en service dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

Il réalise l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation.

Il réalise la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants.

Il réalise l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation.

Il réalise la pose et la fixation de l'appareillage et des conduits sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages électriques. Il monte et câble les tableaux électriques, réalise les autocontrôles de sa production, met en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation et remédie aux dysfonctionnements éventuels créés lors de la réalisation. Il assiste les vérifications et la mise en service des équipements courants forts autres que ceux des bâtiments d'habitation.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers d'exécution, sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier pour les précâblages des tableaux et de système de distribution. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des *opérations* décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les *opérations* selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 8/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation

Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 9/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### **Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments**

#### **Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice**

En fonction du dossier technique d'exécution (DTE), du cahier des charges et des instructions transmises par son responsable, le tenant de l'activité procède à l'installation des réseaux de communication, des équipements courants faibles et des solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres. L'ensemble des installations sont réalisées dans le cadre de travaux neufs, de rénovation ou d'extension.

Il réalise l'installation des réseaux de communication des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires. Il réalise l'installation des équipements de sûreté des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires. Il réalise l'installation des équipements d'automatisme et de confort des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires.

Il réalise l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires. Il réalise la pose et la fixation de l'appareillage et des conduits sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages et tableaux. Il réalise les autocontrôles de sa production.

Il monte les centrales et met en service des systèmes élémentaires d'alarme intrusion, d'alarme technique et d'automatisme (sans paramétrage tel que les systèmes par apprentissage) dans les bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires.

Il peut être amené à assister les vérifications et la mise en service des équipements de sûreté, d'automatisme et de solutions d'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation et locaux petits et moyens tertiaires.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers techniques d'exécution, sur des chantiers de construction et de rénovation. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

#### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des opérations décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les opérations selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 10/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres  
Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 11/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 1

### Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts des parties intérieures des bâtiments d'habitation:

- approvisionner, sélectionner, les appareillages électriques et les canalisations ;
- tracer les cheminements, les points d'accroche, les emplacements pour les matériels électriques ;
- réaliser les encastrement des conduits et boîtes ;
- installer les appareillages électriques, les systèmes de conduits ou goulotte et leurs supports ;
- insérer les conducteurs et les câbles dans les systèmes de conduits ou goulotte en fonction du mode de pose ;
- raccorder les matériels électriques du lot courant fort ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension et de rénovation dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier ou en atelier pour les préfabriquations de système pré câblé et de tableaux. Le professionnel travaille seul ou en équipe sous la responsabilité de son encadrant de chantier.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux. S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner un chantier.

Rechercher des informations dans des catalogues.

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis.

Effectuer des encastrement et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Respecter le principe de la réglementation « étanchéité à l'air »

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 12/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Fixer de l'appareillage et des canalisations sur ou dans les matériaux de construction.  
 Repérer les appareillages et les canalisations.  
 Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires à couvercle types moulures et goulottes et des conduits circulaires fermés.  
 Préparer une tête de câble.  
 Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.  
 Couper, dégainer et préparer des câbles électriques.  
 Connecter des conducteurs et réaliser le câblage d'un tableau de distribution.  
 Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.  
 Appliquer les règles de sécurité au travail.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.  
 Organiser son travail de pose de matériels et de canalisation, de passage de conducteurs et câbles dans les canalisations et de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.  
 Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.  
 Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication

Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques et des outils de « dégainage ».  
 Connaissance des outils de coupe et de dénudage des conducteurs.  
 Connaissance de la préparation et du formage des conducteurs.  
 Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.  
 Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.  
 Connaissance des matériels électriques et de leur mode de pose.  
 Connaissance des outils de mise à niveau et d'aplomb des matériels électriques.  
 Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.  
 Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.  
 Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.  
 Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.  
 Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.  
 Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils de mesure correspondants.  
 Connaissance des 4 opérations de base.  
 Connaissance et utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports bâtis et assemblés.  
 Connaissance des matériels, des recherches sur catalogues.  
 Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuels et électroportatifs.  
 Connaissance des règles d'encastrement, des liants de rebouchage et de l'utilisation des outils correspondants.  
 Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.  
 Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.  
 Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.  
 Connaissance des différents types de chevilles, les différentes vis de fixation et systèmes d'accrochage.  
 Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage et fixation.  
 Connaissance de la méthodologie de pose des matériels et des modes de repérage des matériels.  
 Connaissance des prescriptions de sécurité électrique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 13/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### **Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts des parties intérieures des bâtiments d'habitation :

- réaliser les vérifications préalables à la mise en service ;
- assurer la mise en service de l'installation électrique ;
- dépanner l'installation en cas de dysfonctionnement ;
- respecter les règles de préventions et de sécurité ;
- présenter le fonctionnement de l'installation au client ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension et de rénovation des parties privatives des bâtiments d'habitation. Le professionnel réalise les opérations d'autocontrôle et de mise en service directement sur le chantier. Les tests de fonctionnement des éléments précâblés se font en atelier et leurs mises en service sont réalisées sur le chantier.

Le professionnel travaille seul ou en équipe sur le site sous la responsabilité de son encadrant. Pour effectuer ses opérations, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) sous la responsabilité d'un personnel habilité B2Vessais et au niveau BR dans le cadre des interventions de dépannage lors de dysfonctionnement de son installation.

#### **Critères de performance**

Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art. L'installation fonctionne conformément au dossier technique d'exécution. Les règles de prévention et de sécurité sont respectées. La présentation du fonctionnement permet au client d'exploiter l'installation.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Lire et exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.

Effectuer des mesures électriques.

Vérifier et mettre en service une installation électrique pour les parties intérieures d'un bâtiment d'habitation.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 14/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.  
Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.

Connaissance des paramètres électriques.

Connaissance de l'utilisation des appareils de mesures de grandeurs électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 15/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### **Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation des parties communes:

- réaliser la mise en place des conduits et du grillage avertisseur ;
- effectuer le passage des câbles de liaison au réseau public ;
- réaliser l'installation des canalisations collectives ;
- réaliser les dérivations individuelles des différents logements ;
- réaliser la pose des appareillages électriques et des canalisations des parties communes ;
- réaliser la pose du tableau de répartition des parties communes et des services généraux ;
- réaliser le raccordement des appareillages électriques ;
- assister la mise en service de l'installation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce sur le chantier de réalisation d'installation électrique (intérieur, extérieur) des parties communes de bâtiments d'habitation, en cours de construction ou en rénovation.

Le professionnel travaille seul ou en équipe sur le site, sous la responsabilité de son encadrant.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Le professionnel assiste les opérations de mise en service.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### **Critères de performance**

L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art notamment les prescriptions des fabricants de matériel.

Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.

Les règles de prévention et sécurité sont respectées.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter différents plans et schémas.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges et les catalogues des fournisseurs.

S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.

Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.

Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports bâtis.

Réaliser l'incorporation des matériels et conduits dans ou sur les différents supports de construction.

Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.

Repérer des matériels et des canalisations.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 16/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.  
Préparer une tête de câble.  
Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.  
Dégainer et préparer des câbles électriques.  
Connecter des conducteurs.  
Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.  
Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.  
Appliquer les règles de sécurité au travail.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.  
Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.  
Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et de la signification des symboles électriques et de bâtiment.

Connaissance des unités de mesure, des grandeurs électriques et des lois de l'électrotechnique.

Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et d'utilisations des liants.

Connaissance des matériels électriques, des différents conduits, de leurs modes de repérage et de pose.

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires à couvercle types moulures et goulottes et dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.

Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils permettant leurs mesures.

Connaissance de la méthodologie de vérification d'une installation électrique.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 17/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 4

### Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution transmis par son responsable pour la mise en sécurité des bâtiments d'habitation existants :

- réaliser le cheminement des canalisations dans les parties privatives et les parties communes ;
- installer et raccorder l'appareillage électrique nécessaire à la distribution électrique de la partie intérieure des logements lors de mise à niveau ;
- installer et raccorder l'appareillage électrique nécessaire à la distribution électrique de la partie commune des logements lors de mise à niveau ;
- réaliser les vérifications nécessaires avant la mise en service ;
- réaliser la mise en service des maisons individuelles et des logements et présenter le fonctionnement de l'installation ;
- assister la mise en service de la partie commune des immeubles collectifs d'habitation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la direction de son responsable, sur des chantiers d'installation électrique de bâtiments d'habitation existants.

Le professionnel exerce cette compétence, seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Pour effectuer ses opérations :

- il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) sous la responsabilité d'un personnel habilité B2Vessais et au niveau BR dans le cadre des interventions de dépannage pour les logements et maison individuelle ;
- il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour la partie commune des immeubles collectifs d'habitation.

#### Critères de performance

L'installation est réalisée conformément aux règles de l'art.

L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution.

Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.

La présentation du fonctionnement des logements et maison individuelle permet au client d'exploiter l'installation.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en œuvre des installations électriques dans les bâtiments existants.

Fixer des matériels et des canalisations sur et dans les matériaux de construction.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Connecter des conducteurs.

Effectuer des mesures électriques.

Vérifier et mettre en service une installation électrique pour local d'habitation existant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 18/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Organiser son travail.

Communiquer et travailler en équipe.

Appliquer les principales normes et règlements afférents à la mise en sécurité des bâtiments d'habitation.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des méthodes de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité des locaux d'habitation.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des règles de réalisation des installations électriques dans les bâtiments à usage d'habitation existant.

Connaissance des règles de préservation de l'environnement, notamment pour l'évacuation des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 19/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### **Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts des bâtiments petit et moyen tertiaires et en suivant les directives de son responsable;

- approvisionner, sélectionner, les appareillages électriques et les canalisations ;
- tracer les cheminements, les points d'accroche, les emplacements pour les matériels électriques ;
- réaliser les encastresments des conduits et boîtes ;
- installer les appareillages électriques, les systèmes de conduits ou goulotte et leurs supports ;
- insérer les conducteurs et les câbles dans les systèmes de conduits ou goulotte en fonction du mode de pose ;
- raccorder les matériels électriques du lot courant fort ;
- assister les vérifications préalables à la mise en service ;
- assister la mise en service de l'installation ;
- rendre compte oralement à son responsable ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise en conformité des bâtiments petits et moyens tertiaires. Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il travaille seul ou en équipe.

Le professionnel assiste les vérifications et la mise en service des installations électriques qu'il a réalisées directement sur le chantier sous la responsabilité de son encadrant. Il rend compte des opérations effectuées directement à celui-ci. Les essais de fonctionnement des tableaux pré câblé se font en atelier.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### **Critères de performance**

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Les opérations réalisées lors des vérifications sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.

Les opérations réalisées lors de la mise en service sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.

Les informations fournies à l'encadrant lui permettent d'assurer la mise en service de l'installation.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 20/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.  
S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner son chantier.

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis ou assemblés.

Effectuer des encastremets et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Fixer des matériels sur et dans les matériaux de construction.

Repérer des matériels électriques.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires types moulures, goulottes, chemins de câbles et des conduits circulaires fermés lisses ou annelés.

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication.

Couper, dégainer et préparer des câbles électriques.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former et connecter des conducteurs électriques.

Fermer les boîtiers d'appareillages, boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Effectuer des mesures électriques.

Assister le technicien lors de la mise en service de l'installation électrique tertiaire.

Rendre compte des opérations effectuées à son responsable hiérarchique.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de pose de matériels électriques tertiaires.

Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Organiser sa participation au travail de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des matériels, des recherches sur catalogues.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans les constructions de locaux tertiaires.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuels et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement, des outils de creusement et des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles, des différentes vis de fixation et systèmes d'accrochage.

Connaissance des matériels installés dans les locaux tertiaires.

Connaissance des modes de repérage et de la méthodologie de pose des matériels.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique et de sécurité relative aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.

Connaissance des différents conduits et de leurs règles de façonnage.

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires (types moulures, goulottes), chemins de câbles et conduits circulaires fermés.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 21/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance des outils de « dégainage », de coupe et de dénudage des câbles et conducteurs.  
Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.  
Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.  
Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur l'appareillage électrique.  
Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.  
Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air .  
Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.  
Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.  
Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils de mesures.  
Connaissance de la méthodologie de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 22/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution :

- réaliser le cheminement des conduits, goulotte et chemin de câble (apparents ou encastrés) ;
- installer les câbles cuivres et fibres optiques;
- équiper et câbler les appareillages terminaux dans le tableau de communication ou la baie de brassage (sans les éléments actifs) ;
- installer et câbler les éléments terminaux dans les locaux ;
- réaliser les tests de premier niveau tels que les défauts de câblages;
- identifier et repérer l'installation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension ou de rénovation des bâtiments petits et moyens tertiaire et d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux.

Le professionnel intervient aussi dans les locaux occupés lors de modifications d'installation.

Il travaille seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Il respecte les règles de prévention et de sécurité.

Pour certains équipements, il utilise de l'outillage spécifique tel que pinces spéciales.

Dans les bâtiments d'habitation, il intervient principalement du point de livraison (DTI ou DTIO) aux éléments terminaux (prise de communication).

Dans les bâtiments petits et moyens tertiaires, il intervient principalement sur la distribution capillaire (baie de brassage aux éléments terminaux).

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Les contrôles et tests de câblage sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Les défauts de câblage sont diagnostiqués, localisés et rectifiés.

L'identification et le repérage de l'installation sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 23/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter différents plans et schémas.  
Exploiter des notices techniques, un cahier des charges et les catalogues des fournisseurs.  
S'orienter sur un plan et sur un chantier.  
Approvisionner le chantier.  
Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.  
Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.  
Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.  
Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports.  
Réaliser l'incorporation des matériels et conduits dans ou sur les différents supports de construction.  
Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.  
Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.  
Mettre en œuvre un réseau cuivre (installation intérieure).  
Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.  
Repérer des matériels et des canalisations.  
Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.  
Préparer une tête de câble.  
Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.  
Dégainer et préparer des câbles cuivre.  
Connecter des conducteurs.  
Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.  
Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.  
Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.  
Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Organiser son travail de pose de matériels électrique.  
Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.  
Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.  
Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et des liants.  
Connaissance des matériels de réseau de communication, des différents conduits, leurs modes de repérage et de pose.  
Connaissance des différents types de câbles cuivre et fibre optique.  
Connaissance des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles cuivre ou fibre optique dans des conduits rectangulaires ouverts type chemins de câbles, à couvercle type moulures et goulottes, dans les conduits circulaires fermés.  
Connaissance des normes d'installation des réseaux de communication (cuivres et fibre optique).  
Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.  
Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.  
Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.  
Connaissance de la méthodologie de vérification d'une installation de réseau de communication.  
Connaissance du principe de « recette » d'une installation de communication.  
Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.  
Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.  
Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 24/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 25/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 7

### Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution :

- réaliser le cheminement des conduits, goulotte et chemin de câble (apparents ou encastrés) ;
- installer les câbles cuivres et les éléments terminaux des systèmes de sûreté et sécurité ;
- raccorder les éléments terminaux des systèmes de sûreté et sécurité ;
- poser les centrales d'alarme incendie, d'alarme intrusion, d'alarme technique et de contrôle d'accès (le technicien effectuera le raccordement et la mise en service) ;
- mettre en service et présenter au client le contrôle d'accès de bâtiments collectifs et de maisons individuelles d'habitation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension ou de rénovation des bâtiments petits et moyens tertiaire et d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier.

Il met en service et présente au client les systèmes d'alarme intrusion et technique sans paramétrage (exemple : alarme sous protocole radio) hors règle d'installation R81 APSAD.

Le professionnel intervient aussi dans les locaux occupés lors de modifications d'installation.

Il travaille seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Il respecte les règles de prévention et de sécurité.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

La présentation du fonctionnement des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments d'habitations et système d'alarme intrusion et technique sans paramétrage permet au client d'exploiter l'installation.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 26/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Exploiter différents plans et schémas.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges et les catalogues des fournisseurs.

S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Approvisionner un chantier.

Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.

Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports.

Réaliser l'incorporation des matériels dans ou sur les différents supports de construction.

Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.

Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.

Repérer des appareils et des canalisations.

Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.

Dégainer et préparer des câbles électriques et connecter des conducteurs.

Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Respecter les règles d'implantation, les réglages spécifiques aux matériels de sureté.

Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Organiser son travail de pose de matériels électrique.

Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.

Connaissance des unités de mesure des grandeurs électriques et des lois de l'électrotechnique.

Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et des liants.

Connaissance des matériels électriques, des différents conduits, leurs modes de repérage et leurs modes de pose.

Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissance des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires ouverts type chemins de câbles, à couvercle type moulures et goulottes, dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance des éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre des systèmes de sureté.

Connaissance des normes d'installation des systèmes d'alarme intrusion et technique.

Connaissance des normes d'installation des systèmes de contrôle d'accès.

Connaissance des normes de pose des systèmes d'alarmes incendie.

Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils permettant leurs mesures.

Connaissance de la méthodologie de contrôle d'une installation électrique.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 27/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.  
Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.  
Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.  
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.  
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 28/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## N° 8

### Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution :

- installer des systèmes d'automatisme d'ouverture (tels que des opérateurs pour des portails, volets, stores, porte de garage, barrières) ;
- installer des systèmes d'automatisme d'éclairage (notamment la détection, la variation, la gradation) ;
- installer des systèmes d'automatisme, de ventilation de maison individuelle, de gestion et de programmation du chauffage ;
- installer des systèmes de gestion technique du bâtiment ;
- installer des systèmes d'automatisme de maintien à domicile ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension ou de rénovation des bâtiments petits et moyens tertiaire et d'habitation.

Il met en service et présente au client le fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par autoapprentissage).

Le professionnel intervient aussi dans les locaux occupés lors de modifications d'installations existantes.

Il travaille seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Il respecte les règles de prévention et de prescriptions de sécurité électrique.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art. Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.

La présentation du fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par autoapprentissage) permet au client d'exploiter l'installation.

Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications

Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter différents plans et schémas.

Exploiter des notices techniques et les catalogues des fournisseurs.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 29/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

S'orienter sur un plan et sur un chantier.  
 Approvisionner son chantier.  
 Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.  
 Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.  
 Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.  
 Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports.  
 Réaliser l'incorporation des matériels dans ou sur les différents supports de construction.  
 Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.  
 Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.  
 Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.  
 Repérer des appareils et des canalisations.  
 Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.  
 Préparer une tête de câble.  
 Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.  
 Dégainer et préparer des câbles électriques et connecter des conducteurs.  
 Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.  
 Appliquer les différentes techniques de mise en œuvre de l'éclairage.  
 Installer des systèmes de ventilation mécanique centralisée.  
 Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.  
 Appliquer les règles de sécurité au travail.  
 Appliquer la réglementation sur les systèmes d'ouverture.  
 Installer des systèmes de chauffage électrique.  
 Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.  
 Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Organiser son travail de pose de matériels électrique  
 Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.  
 Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.  
 Connaissance des unités de mesure des grandeurs électriques et des lois de l'électrotechnique.  
 Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et des liants.  
 Connaissance des matériels électriques, des différents conduits, leurs modes de repérage et leurs modes de pose.  
 Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.  
 Connaissance des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires ouverts type chemin de câbles, à couvercle types moulures et goulottes, dans les conduits circulaires fermés.  
 Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.  
 Connaissance des notions de base d'éclairagisme ainsi que les différentes technologies de sources lumineuses.  
 Connaissance des principales règles de pose et de raccordement des bus (telle que la topologie bus) ainsi que les différents supports de transmission utilisés.  
 Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.  
 Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.  
 Connaissances des différents types de chauffage électrique.  
 Connaissances des VMC simples flux (autorégulée, Hygro A, Hygro B) et double flux.  
 Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 30/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment basse consommation (réglementation thermique, label, exigences de résultat et de moyen notamment l'étanchéité à l'air des bâtiments).

Connaissance de la méthodologie de vérification d'une installation électrique.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 31/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution et des instructions transmises par son responsable :

- approvisionner son chantier ;
- installer des équipements de mesure et d'affichage des consommations d'énergie ;
- installer des équipements de contrôle et de régulation d'énergie ;
- installer un système de production d'énergie photovoltaïque ;
- installer les équipements de recharge pour véhicules électriques dans la maison individuelle ;
- installer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les parkings de bâtiments collectifs d'habitation et des locaux petits tertiaires ;
- installer un réseau de communication entre les matériels électriques de production, de distribution et de consommation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de bâtiments neufs, quel que soit l'usage, ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension, de mise à niveau ou en atelier pour le pré câblage ou l'assemblage d'appareillages. Le professionnel intervient seul ou en équipe. Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements. Il respecte les règles de prévention et de prescriptions de sécurité électrique. Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

#### Critères de performance

L'ensemble des matériels électriques ont été identifiés et approvisionnés.

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.

Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications

Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'installations électriques.

Utiliser les outils nécessaires à l'exercice du métier.

Installer tout type de conduits et goulottes pour réseaux d'énergie et réseau de communications.

Installer tout type de conducteurs et câbles électriques pour réseau d'énergie et réseau de communications.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 32/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Installer les circuits d'alimentation et les circuits auxiliaires des équipements et solutions en matière d'efficacité énergétique d'un bâtiment.

Installer un générateur photovoltaïque raccordé au réseau électrique du bâtiment, avec ou sans stockage.

Installer et mettre en service une prise de recharge normale ou accélérée pour véhicule électrique dans une maison individuelle d'habitation.

Installer une prise ou des bornes de recharges normales ou accélérées pour véhicules électriques et leur contrôle d'accès dans un parking ou garage d'un bâtiment.

Assembler et installer des ensembles d'appareillages à basse tension tels que tableaux de répartition destinés à être utilisés par des personnes ordinaires (DBO), de puissance (EAP).

Installer les réseaux de communication (bus de terrain et réseaux de terrain) pour la gestion technique des équipements dans un bâtiment.

Installer des matériels de contrôle et de gestion communicants et connectés des équipements électriques d'un bâtiment.

Respecter les règles sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la réalisation du chantier.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement et des autres corps d'état du chantier.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des règles de réalisation des installations électriques alimentées en basse tension.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des règles de réalisation des installations des réseaux de communication.

Connaissance des bases des différents types de réseaux de communication et leurs applications.

Connaissance des principes généraux d'un bâtiment durable.

Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment à énergie positive.

Connaissances des principes généraux des solutions contribuant à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Connaissance des principes généraux d'un bâtiment intelligent et performant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 33/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Travailler en équipe.

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de la réalisation des différentes tâches confiées :

- respecter les consignes du responsable ;
- être à l'écoute des différents corps de métier intervenant ;
- respecter le planning d'intervention ;
- être ponctuel.

#### Critères de performance

Les consignes du responsable sont appliquées.

Les travaux sont réalisés en coordination avec les autres corps de métier intervenant.

Les horaires de travail de « chantier » sont appliqués.

La mise en œuvre des tâches est conforme au planning d'intervention.

### Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans toutes les activités menées :

- réaliser en sécurité des opérations d'ordre électrique sur installations ou dans l'environnement de pièce nues restées sous tension ;
- mettre en œuvre les prescriptions de sécurité adéquates après analyse du risque ;
- veiller à respecter le plan particulier de la sécurité et protection de la santé (PPSPS) et les instructions de sécurité permanentes ou temporaires.

#### Critères de performance

Le PPSPS du chantier est appliqué.

Les instructions de sécurité permanentes ou temporaires sont respectées.

Les EPI sont choisis et utilisés conformément aux tâches à effectuer.

### Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements.

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de la réalisation des chantiers :

- utiliser les outils à bon escient ;
- réaliser le geste professionnel approprié lors de leur utilisation ;
- vérifier la conformité de l'outillage ;
- maintenir l'outillage dans un bon état pour son utilisation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 34/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## Critères de performance

L'outillage est choisi et utilisé conformément aux tâches à effectuer.

L'outillage est conforme à la réglementation en vigueur.

L'outillage est maintenu dans un bon état de fonctionnement et de propreté.

L'outillage est rangé et stocké.

## Glossaire technique

### **Bâtiment à énergie positive**

Un bâtiment à énergie positive (parfois abrégé en «BEPOS») est un bâtiment qui produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période lissée d'un an.

### **Bâtiment durable**

Le bâtiment durable est avant tout un bâtiment respectueux de l'environnement, il s'agit d'un bâtiment dont l'impact sur l'environnement est faible tout en assurant un environnement intérieur sain et confortable. Construire durable signifie notamment : utiliser des matériaux recyclables pour préserver les ressources naturelles, optimiser l'inertie thermique des bâtiments, intégrer des sources d'énergies renouvelables dès la conception du bâtiment.

### **Bus et réseau de terrain**

Système de communication entre plusieurs ensembles communiquant dans une zone géographique limitée (capteurs, calculateurs, automates, actionneurs, ...).

### **Câblage capillaire**

Liaison entre un répartiteur d'étage (dans le cadre du tertiaire) ou une GAINÉ TECHNIQUE LOGEMENT (dans le cadre du résidentiel) et les prises de communication. Ancienne appellation : câblage horizontal.

### **Cahier des charges fonctionnel**

Document par lequel le client établit la destination d'un produit, son environnement et ses contraintes associées, ses caractéristiques de performance et opérationnelles, ainsi que la flexibilité autorisée.

### **Courant faible (Equipement)**

Matériel ou partie de matériel électronique et système de transmission de signaux à bas niveau de tension. Ces matériels ou parties de matériel sont sensibles aux perturbations électromagnétiques et sont pour certains parfois générateurs de telles perturbations.

### **Courant fort (équipement)**

Equipement électrique alimenté sous une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu et fonctionnant grâce à des courants électriques dont l'intensité du courant absorbée varie de quelques centaines de mA (Milliampère) jusqu'à plusieurs kA (Kiloampère) selon les besoins.

### **DBO (ou TDO)**

Tableau de répartition destiné à être utilisé par des personnes ordinaires. Ensemble utilisé par des personnes ordinaires pour distribuer de l'énergie électrique dans des applications domestiques et similaires.

### **Distribution électrique**

Ensemble des circuits de distribution (circuit électrique alimentant un ou plusieurs tableaux de distribution) et des circuits terminaux (circuit électrique destiné à alimenter directement des appareils d'utilisation ou des socles de prises de courant).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 36/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## Dossier technique d'exécution (DTE)

Il comprend:

- l'ensemble des plans et schémas d'exécution du chantier ainsi que les plans de
- synthèse correspondants;
- l'ensemble des spécifications à l'usage du chantier;
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

## DTI

Dispositif de terminaison intérieur (interface entre le domaine public et privé en câblage cuivre dans le réseau de communication).

## DTIO

Dispositif de terminaison intérieur optique ? (interface entre le domaine public et privé en fibre optique dans le réseau de communication).

## EAP

Ensemble d'appareillages de puissance:

Ensemble d'appareillages à basse tension utilisé pour répartir et commander l'énergie pour tous les types de charges et prévu pour des applications industrielles, commerciales et analogues dans lesquelles l'exploitation par des personnes ordinaires n'est pas prévue.

## Efficacité énergétique des bâtiments

L'efficacité énergétique des bâtiments vise à réduire la consommation d'énergie de celui-ci.

Elle s'appuie sur deux solutions principales:

- Les solutions dites passives » dont l'objectif est de diminuer la consommation d'énergie (elles concernent essentiellement l'architecture et l'équipement du bâtiment par l'installation de systèmes plus performants);
- Les solutions dites « actives » qui cherchent à optimiser les flux et les ressources (elles se présentent sous la forme de systèmes technologiques « intelligents » qui mesurent, contrôlent et régulent les échanges d'énergie pour éviter les consommations inutiles. Il peut s'agir par exemple de systèmes de régulation et de gestion).

## Electrocinétique

L'électrocinétique est l'étude de circuits électriques et est surtout celle du déplacement de l'électricité dans les milieux matériels.

L'électrocinétique comprend les études :

- de la typologie des circuits ;
- des dipôles : classification, modélisation par des dipôles idéaux, association, ...
- du comportement des circuits lorsqu'ils sont soumis à des tensions particulières.

## Equipements électriques

On entend par "équipements électriques" : les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, et les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs et conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

## ERP

Etablissement recevant du public.

## ERT

Etablissement recevant des travailleurs-

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 37/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

## **Essais**

Les essais ont pour but de s'assurer, par des mesures faites au moyen d'appareils de mesure et d'essais appropriés, de l'efficacité de la mise en œuvre des dispositions prescrites par la norme, lorsqu'il n'est pas possible de le faire par inspection visuelle.

## **Habilité (personnel)**

C'est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en sécurité vis-à-vis du risque électrique.

## **Infrastructure de recharge**

L'ensemble des matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion, et des dispositifs permettant notamment la transmission de données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge.

## **Inspection visuelle**

L'inspection visuelle consiste en l'examen des installations électriques afin de s'assurer de leur mise en œuvre appropriée.

## **Installation électrique**

Ensemble de matériels électriques associés ayant des caractéristiques coordonnées en vue d'une application donnée.

## **Machine**

Ensemble de pièces ou d'organes liés entre eux, dont au moins un est mobile, auxquels sont associés, selon les besoins, des actionneurs, des circuits de commande et de puissance, réunis de façon solidaire en vue d'une application définie, notamment pour la transformation, le traitement, le déplacement et le conditionnement d'un matériau

Le terme "machine" désigne aussi un ensemble de machines qui, afin de concourir à un même résultat, sont disposées et commandées de manière à être solidaires dans leur fonctionnement.

## **Matériel (objet) communicant**

Les matériels ou objets communicants sont appelés objets « intelligents » car ceux-ci communiquent entre eux, automatisent les process en sollicitant le moins possible l'attention humaine, laquelle est limitée par définition.

## **Matériel (objet) connecté**

Un matériel ou objet connecté comporte un système d'identification et de captation des données, un système de transmission des données alimentant une application « intelligente », une interface comme un smartphone, serveur pour piloter l'application.

## **Matériel électrique**

Matériel utilisé pour la production, la transformation, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, tel que machine, transformateur, appareillage électrique, appareil de mesure, dispositif de protection, canalisation électrique, matériels d'utilisation.

## **Opération (d'ordre électrique)**

Activité exercée, soit directement sur les installations électriques, soit dans un environnement électrique.

## **Personne ordinaire**

Personne non qualifiée et non avertie.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 38/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



**Réseau d'énergie**

Réseau du domaine privé transmettant l'énergie transformée en une action par un équipement courant fort conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

**Réseau de communication**

Réseau transmettant des services de communication, les signaux véhiculés pouvant être numériques ou analogiques.

**SPS**

De sécurité et de protection de la santé.

**TBTP**

Très basse tension de protection.

**TBTS**

Très basse tension de sécurité.

**TD**

Tableau de distribution.

**TGBT**

Tableau général basse tension.

**VDI**

Voix, données et image.

**Vérification**

La vérification intègre toutes les méthodes au moyen desquelles la conformité de l'ensemble de l'installation électrique. Elle comprend une inspection visuelle et des essais.

# Glossaire du RP

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP.

Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle.

Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi.

Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

## Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 40/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 41/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 1/34
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Electricien d'équipement du bâtiment

**Sigle du titre professionnel :** EEB

**Niveau :** V

**Code(s) NSF :** 255s - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques électroniques

**Code(s) ROME:** F1602.

## 2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 2/34
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

### 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

### 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 3/34
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre professionnel EEB

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.</p> <p>Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p>	15 h 30 min	<p>La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.</p> <p>Partie 1, durée 15 heures :</p> <p>A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique petit et moyen tertiaire.</p> <p>Partie 2, durée 30 min :</p> <p>A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.</p>



Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	<p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.</p> <p>Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p>	1h 00 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		16 h 50 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 6/34
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments</b>					
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation	<p>Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.</p> <p>L'installation fonctionne conformément au dossier technique d'exécution.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p> <p>La présentation du fonctionnement permet au client d'exploiter l'installation.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation	L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art notamment les prescriptions des fabricants de matériel. Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art. Les règles de prévention et sécurité sont respectées. Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants	L'installation est réalisée conformément aux règles de l'art. L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution. Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art. La présentation du fonctionnement des logements et maison individuelle permet au client d'exploiter l'installation. Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage. Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Les opérations réalisées lors des vérifications sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.</p> <p>Les opérations réalisées lors de la mise en service sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.</p> <p>Les informations fournies à l'encadrant lui permettent d'assurer la mise en service de l'installation.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments</b>					
Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Les contrôles et tests de câblage sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Les défauts de câblage sont diagnostiqués, localisés et rectifiés.</p> <p>L'identification et le repérage de l'installation sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>La présentation du fonctionnement des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments d'habitations et système d'alarme intrusion et technique sans paramétrage permet au client d'exploiter l'installation.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.</p> <p>La présentation du fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par auto-apprentissage) permet au client d'exploiter l'installation.</p> <p>Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications</p> <p>Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>L'ensemble des matériels électriques ont été identifiés et approvisionnés.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.</p> <p>Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications</p> <p>Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					
Sans objet					

### 3.3. Evaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe.	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
	Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	<p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation</p>
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements.	<p>Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants</p> <p>Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation</p>

## 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre EEB

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min**

**4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury évalue la partie 1 de la mise en situation professionnelle hors toute présence, cette évaluation doit être réalisée avant que se déroule la partie 2.

Il est présent pour observer et évaluer le candidat pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossier candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Un surveillant responsable de la sécurité électrique est présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury. Le surveillant responsable de la sécurité électrique peut être le surveillant de la partie 1.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 16/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Electricien d'équipement du bâtiment

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 17/34
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

## CCP 1 –

### Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.	10 h 00 min	La mise en situation professionnelle comprend 2 parties. Partie 1, durée 9 heures 30 : A partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat réalise une partie d'installation électrique basse tension courant fort de bâtiments d'habitation et petit et moyen tertiaire. Partie 2, durée 30 min : A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		10 h 30 mn	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury évalue la partie 1 de la mise en situation professionnelle hors toute présence.

Il est présent pour observer et évaluer le candidat pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 19/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Un surveillant responsable de la sécurité électrique est présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury. Le surveillant responsable de la sécurité électrique peut être le surveillant de la partie 1

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 20/34
------------------	-------------	------------------------------	--	------------



## CCP 2 –

### Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	06 h 30 min	La mise en situation professionnelle comprend 2 parties. Partie 1, durée 6 heures 00 : A partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat réalise une partie d'installation électrique courant faible des bâtiments d'habitation et petit et moyen tertiaire. Partie 2, durée 30 min : A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
Questionnaire professionnel	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 00 mn	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

**Protocole d'intervention du jury :**

Le jury évalue la partie 1 de la mise en situation professionnelle hors toute présence.

Il est présent pour observer et évaluer le candidat pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 22/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Un surveillant responsable de la sécurité électrique est présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury. Le surveillant responsable de la sécurité électrique peut être le surveillant de la partie 1.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 23/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

# Annexe 1

## Plateau technique d'évaluation Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

### ➤ Locaux

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	La mise en situation professionnelle est organisée dans un espace pouvant accueillir autant de postes de travail que de candidats inscrits à la session.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Questionnaire professionnel	Espace type salle de cours équipé de tables et de chaises en quantité suffisante pour accueillir les candidats et le surveillant.	Sans objet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p><b>Dimension et désignation:</b>            2ml de hauteur et 0.6 ml de large au minimum en 3 espaces contigus ou pas            Espace 1 : MSP des logements et maisons individuelles            Espace 2 : MSP des parties communes des immeubles d'habitation            Espace 3 : MSP des locaux petits et moyens tertiaire</p> <p><b>Nature de matériaux :</b>            -support en plaques de plâtre (permet le passage des canalisations) pour l'espace 1            et            -support maçonné            ou            -support en plaques de plâtre pour les espaces 2 et 3</p> <p><b>Remarque :</b> l'utilisation de support bois est proscrit</p>	1	Sans objet.
Machines	1	Perforateur (500W) avec accessoires (jeu de mèches pour maçonneries, scie cloche pour les différents diamètres utilisés dans la profession)	4	Sans objet.
	1	visseuse sans fil avec accessoires (tel qu'embout de vissage)	8	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils/Outillages	1	Telluromètre	16	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
	1	Vérificateur d'absence de tension	4	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
	1	Caisse à outil d'électricien d'équipement de base avec : 1 pince coupante ; 1 pince à dénuder ; 1 pince multiprise ; 1 pince à bec rond ; 1 lot de tournevis plat (3, 4 et 5.5) ; 1 lot de tournevis pozidrive (0, 1 et 2) ; 1 marteau d'électricien ; 1 dénude câble ; 1 couteau d'électricien ; 1 scie à métaux.	1	Sans objet
	1	Mégohmmètre	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
	1	Mesureur de boucle d'impédance de terre	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Multimètre avec la fonction pince ampérométrique	8	Sans objet
		Testeur de continuité et de longueur de câble cuivre de communication	8	Sans objet
		Testeur de différentiel	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
Équipements	1	Alimentation électrique condamnable pour l'espace 1 constituée de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 platine de commande ;</li> <li>• 1 AGCP(mono) ;</li> <li>• 1 interrupteur modulaire pour simulation asservissement abonnement HP/HC ;</li> </ul> 1 tableau de répartition 2 X 13 M.au minimum	1	Sans objet
	1	Des arrivées électriques condamnables pour l'espace2 constituées de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 circuit PC 2P+T (16-20A) ;</li> <li>• 1 circuit éclairage monophasé 2000VA maximum ;</li> </ul> 1 circuit de commande « minuterie » comprenant les retours lampe et bouton poussoir.	1	En attente dans une boîte de dérivation au niveau de l'espace de travail et provenant d'une armoire collective de bâtiment d'habitation
	1	Des arrivées électriques condamnables pour l'espace 3 constituées de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 circuit PC 2P+T (16-20A) ;</li> <li>• 1 circuit éclairage monophasé 2000VA maximum ;</li> <li>• 1 circuit de commande d'un BAES ;</li> <li>• 1 circuit BAES ;</li> <li>• 1 circuit d'arrêt d'urgence à émission ou à manque de tension.</li> </ul>	1	En attente dans une boîte de dérivation au niveau de l'espace de travail et provenant d'une armoire tertiaire collective

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Equipement de contrôle d'accès de bâtiment d'habitation de type N+4 comprenant : 1 Platine de rue avec 16 noms au minimum ; 1 alimentation électrique ; 1 gâche électrique.	16	La protection et l'alimentation seront intégrées dans le tableau de répartition des parties communes
	1	Un tableau général basse tension qui comprend à minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 platine de commande triphasé</li> <li>• 1 AGCP 3P+N</li> <li>• 1 tableau de distribution(DBO)</li> <li>• 1 interrupteur différentiel 30mA 4P (circuit PC)</li> <li>• 1 interrupteur différentiel 300mA 4P (circuit lumière)</li> <li>• 3 circuits terminaux éclairage</li> <li>• 3 circuits terminaux PC</li> <li>• 3 minuteriers</li> <li>• □ 1 circuit terminal (interphone)</li> </ul>	16	Pour les espaces 2
	1	Un tableau général basse tension L'architecture de l'unité d'appareillage de puissance est à 3 niveaux (« tête », « groupe » et circuits terminaux pour les notions de coordination, de filiation et de sélectivité) comprend à minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une enveloppe métallique ou isolante ;</li> <li>• un appareillage de « tête » 4P (In = 32a) avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un bloc additif différentiel ;</li> <li>○ un contact auxiliaire OF et SD ;</li> <li>○ une bobine a manque ou a émission de tension;</li> </ul> </li> <li>• Trois appareillages de « groupe » 4 P dont un pour le général éclairage, un pour le généralPC et un pour le général autre usage ;</li> </ul>	8	Pour 8 espaces 3 au maximum



Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• une télécommande multifonction pour circuit d'éclairage de sécurité ;</li> <li>• trois circuits terminaux prises de courant 2P+T ;</li> <li>• trois circuits terminaux éclairage ;</li> <li>• une répartition par jeu de barres (fond d'armoire ou latéral) ;</li> <li>• le raccordement des équipements par borniers;</li> <li>• Un circuit A.U;</li> <li>• un circuit Telecommande BAES;</li> <li>• un Voyant modulaire vert;</li> <li>• un Voyant modulaire rouge.</li> </ul>		
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de sous gant	1	Sans objet
	1	Dispositif de condamnation pour appareil modulaire	1	Sans objet
	1	Ecran facial anti UV	1	Sans objet
	1	Paire de gants isolant 00	1	Sans objet
	1	Tapis de sol pour protection électrique	8	Utilisé lors de la partie 2 de la mise en situation professionnelle. Prévoir autant de tapis que de jury si plusieurs candidats évalué en simultané par des jurys différents.
Matières d'œuvre	1	Bouton poussoir arrêt d'urgence	16	Attention précision de compatibilité avec support
	1	Contacteur HC/HP bipolaire pour le circuit spécialisé	16	Sans objet.
	1	Disjoncteur divisionnaire pour protection asservissement	16	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection circuit éclairage	1	Sans objet
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection circuit Prise de courant	1	Sans objet
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection de circuit spécialisé	1	Sans objet
	1	Interrupteur différentiel 2X40A de type A	1	Sans objet
	1	Interrupteur différentiel 2X40A de type AC	1	Sans objet
	1	Lot de chemin de câble + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de conduits ICTA de diamètre 16 et 20 + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de conduits IRL de diamètre 16 et 20 + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de connectique, repérage, embout, étiquette	1	Sans objet
	1	Lot de goulottes + accessoires	1	Sans objet
	1	Télérupteur bipolaire 2X16A	1	Sans objet
	2	Mécanismes RJ 45	1	Sans objet
	1	Lot de récepteur d'éclairage comprenant : 10 Boîtier DCL encastrable ; 10 Patère à vis ; 1Hublot ; 1 appareillage d'éclairage fluorescent	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Combine intérieur de technologie N+4	1	Compatible avec le système de contrôle d'accès N+4
	1	Déclencheur manuel	1	Alarme incendie
	1	Détecteur infrarouge de mouvement	1	Alarme intrusion
	1	Lot d'appareillage de commande comprenant : 2 interrupteurs simples allumages ; 2 interrupteurs doubles allumages ; 2 interrupteur va et vient ; 4 boutons poussoir ; 4 prises de courant 2P+T ; 1 détecteur de mouvement.	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Lot de câbles comprenant : 3G1.5 mm <sup>2</sup> U1000R2V ; 5G1.5 mm <sup>2</sup> U1000R2V ; 3G2.5 mm <sup>2</sup> U1000R2V ; SYT 3P 6/10 ; SYS P 9/10 F/UTP cat6	1	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Lot de conducteurs de couleur standard comprenant : 1.5 mm <sup>2</sup> H07VU ; 2.5 mm <sup>2</sup> H07VU ; 6 mm <sup>2</sup> H07VR ; 10 mm <sup>2</sup> H07VR.	1	Sans objet
	1	Lot de support appareillage comprenant : 15 boîtes cloisons sèches de diamètre 67 pour l'appareillage encastré ; 15 supports étanches pour appareillage en saillie ; 10 supports de mécanismes pour goulotte.	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Système automatisme élémentaire comprenant : 2 émetteurs M/A ; 2 récepteurs M/A ; 1 émetteur M/A + variation ; 1 récepteur M/A + variation	1	Exemple de systèmes : Tyxia de Delta Dore Yokis
Documentation	1	Les guides et normes à caractères obligatoires concernant la conception, la réalisation, la vérification et l'entretien des installations électriques et de la sécurité électrique	16	Sans objet
	1	Notices techniques d'utilisation des outillages individuels, collectifs et appareils de mesures spécifiques	16	Sans objet
	1	Notices techniques des matériels électriques	1	Sans objet

# Annexe 2

## CORRESPONDANCE DU TP

Le titre professionnel Electricien d'équipement du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Electricien d'équipement</b> <b>Arrêté n° 895/CM du 13/07/2012 modifié</b>		<b>Electricien d'équipement du bâtiment</b> <b>Présent Arrêté</b>
CCP	Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation	CCP	Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
CCP	Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.	CCP	
CCP	Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

# Annexe 3

## Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 34/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « OUVRIER DU PAYSAGE »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 1/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

# INTRODUCTION

## Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel « Ouvrier du Paysage » que l'arrêté de spécialité du 13 mai 2013 avait défini en 3 activités types conserve toute sa pertinence sous cette forme.

Les intitulés des activités types sont modifiés afin de remplacer la notion restrictive « d'espaces verts » par celle plus large « d'espaces paysagers », incluant les jardins privés et jardins de particuliers. La notion de « plantation et engazonnement » est élargie à la « végétalisation », qui comprend toutes les implantations de végétaux, quels que soient la surface, le support de culture et le végétal utilisé. La compétence d'abattage et de débit d'arbres de petites dimensions est séparée de la compétence relative à la taille des végétaux, où elle était jusqu'à présent incluse.

L'activité et les compétences relatives aux travaux dits de « maçonnerie paysagère » sont renommées afin de faire apparaître la pose de clôtures et la réalisation de terrasses d'agrément en matériaux divers. La compétence relative à la protection des végétaux est mise en oeuvre dans chaque activité constitutive de l'emploi et est donc intégrée à chaque activité type.

## Contexte professionnel

Les orientations publiques liées à la transition écologique et énergétique modifient certains principes régissant les aménagements paysagers et leur entretien. Considérés hier pour leurs seules dimensions ornementales (amélioration du cadre de vie) et fonctionnelles (circulations, aires de jeux), les espaces paysagers sont aujourd'hui des éléments clés de ces deux transitions.

Les ouvriers du paysage sont au coeur de la transition écologique et environnementale. La préservation des écosystèmes et de la biodiversité est devenue un impératif pour toute réalisation dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, et du paysage. Les aménagements se doivent d'être pérennes, économes en eau et en éléments fertilisants, et entretenus sans avoir recours à des produits phytopharmaceutiques.

La flore d'origine locale, produite localement selon des méthodes respectueuses de l'environnement, est mise en avant dans les aménagements, favorisée par de nouvelles labélisations de végétaux de la filière horticole : Fleurs de France, Plante Bleue...

La végétalisation urbaine est un des axes de la transition énergétique, afin de lutter contre les « îlots de chaleur », et favoriser le confort climatique des bâtiments, grâce aux fonctions naturelles de transpiration et d'ombrage des végétaux. Ce rôle du végétal est mis en avant par le biais des aménagements paysagers classiques (alignement d'arbres urbains, espaces verts), mais également par le biais de techniques nouvelles ou réinventées (murs et toitures végétalisés).

Les effets positifs des espaces paysagers sur le bien-être des populations sont reconnus et stimulent le secteur : politique des municipalités volontariste (stimulée par le concours des villages fleuris) ou contrainte (Loi Labbé) pour améliorer la gestion de leurs espaces paysagers, implantation de végétaux dans les structures de soins, engouement des particuliers pour le jardinage d'agrément ou de production potagère et fruitière, en lien avec le développement de l'agriculture urbaine.

La typologie salariale des structures employant des ouvriers du paysage reste inchangée : l'emploi est majoritairement exercé dans des collectivités territoriales et des entreprises du paysage, ces dernières restant de petite taille (les deux tiers des entreprises n'ont aucun salarié, un quart en ont d'un à cinq).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 2/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------



Les outils, machines et matériaux utilisés progressent en termes de sécurité, de consommation énergétique, ou d'empreinte carbone, et les motorisations électriques, de plus en plus performantes, deviennent une alternative viable pour les professionnels du paysage.

Dans ce contexte sectoriel, l'analyse du travail a combiné la réalisation d'un dossier de veille emploi-formation relatif au secteur, des entretiens lors de salons et colloques professionnels, des consultations via un syndicat représentatif du paysage, des entretiens avec des entreprises de métropole et d'outre-mer, et la diffusion d'une enquête auprès d'entreprises du secteur. Cette analyse a permis de confirmer que ni les orientations publiques, liées à la transition écologique et énergétique, ni les évolutions techniques liées aux matériels et matériaux, n'ont modifié les activités et les compétences du cœur de l'emploi, qui restent l'entretien d'espaces paysager, leur végétalisation, et l'implantation d'équipements de parcs et jardins et d'ouvrages de maçonnerie paysagère.

## Liste des activités

### Ancien TP : Ouvrier du paysage

#### Activités :

- Entretien d'un espace vert ornemental
- Planter et engazonner des espaces verts
- Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts

### Nouveau TP : Ouvrier du paysage

#### Activités :

- Entretien d'un espace paysager
- Végétaliser un espace paysager
- Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Entretien d'un espace paysager	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		2	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
		3	Tailler des arbres et des arbustes
		4	Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
		5	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
		6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		2	Végétaliser un espace paysager
2	Végétaliser un espace paysager	6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		7	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
		8	Planter des arbres et des arbustes
		9	Réaliser un massif ornemental
		3	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager
3	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	10	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
		11	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
		12	Poser et entretenir un réseau d'arrosage

## FICHE EMPLOI TYPE

### Ouvrier du paysage

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'ouvrier du paysage aménage et entretient des espaces paysagers dans un objectif esthétique (embellissement du cadre de vie), fonctionnel (loisirs, pédagogie, production alimentaire) ou écologique (préservation des écosystèmes et de la biodiversité, végétalisation urbaine). Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère et réalise la pose et l'entretien des circulations, des terrasses, des emmarchements et des équipements de parcs et jardins. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il réalise les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en oeuvre.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises par son hiérarchique, l'ouvrier du paysage participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation, de mise en place de massifs saisonniers, d'engazonnement et de maçonnerie paysagère. Il nettoie les abords, entretient les massifs, les végétaux isolés, les gazons et les surfaces minérales. Il taille les végétaux dans un objectif esthétique et parfois productif (arbres fruitiers). Il procède, depuis le sol, à l'élagage des arbres, et à l'abattage et au débit d'arbres de petites dimensions. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien) et sur des supports de plantation divers (pleine terre, conteneurs, façades et toitures végétalisées). Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées ou à planter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Sous la responsabilité de son hiérarchique, il protège les végétaux des bioagresseurs\* par des méthodes préventives ou curatives adaptées, y compris à l'aide de produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la législation en vigueur. Il utilise fréquemment et assure la maintenance de premier niveau des matériels motorisés spécifiques (débroussailleuse, tondeuse, taillehaie, tronçonneuse polyvalente, broyeur à végétaux...). Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles.

Il exerce l'emploi seul ou en équipe, en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client. Il se déplace quotidiennement pour se rendre sur les chantiers, dans un périmètre géographique local, en zone urbaine, rurale ou périurbaine. Il travaille en plein air. La nature de ses activités est soumise à la saisonnalité et aux conditions climatiques.

Il connaît et respecte les principes du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en oeuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 5/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

L'intervention d'élagage ou d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

### **Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Entreprises du paysage

Parcs et jardins

Sols sportifs

Services techniques des collectivités

Services techniques des complexes touristiques

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste

Ouvrier des espaces verts

Ouvrier paysagiste

Agent d'entretien des parcs et jardins

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

#### Phytophyto :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

#### Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

#### Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatif à l'habilitation électrique.

#### Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Néant

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 6/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

## Liste des activités types et des compétences professionnelles

### 1. Entretenir un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

### 2. Végétaliser un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Réaliser un gazon ou une couverture végétale

Planter des arbres et des arbustes

Réaliser un massif ornemental

### 3. Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

## Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

## Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

214s - Travaux paysagers - mise en oeuvre

214r - Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

## Fiche(s) Rome de rattachement

A1203 Entretien des espaces verts.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 7/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

## FICHE ACTIVITE N°1

### Entretien un espace paysager

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la demande ponctuelle d'un client ou selon des prestations contractuelles définies par un cahier des charges, le professionnel intervient sur des espaces paysagers existants. Après avoir établi un état des lieux de la végétation, il réalise les différentes opérations d'entretien des zones plantées.

Il identifie les végétaux et vérifie leur état sanitaire (maladies, parasites, concurrence d'adventices). A partir de consignes transmises sur le chantier par son hiérarchique et à l'aide de machines spécifiques (tondeuse, taille-haie, débroussailleuse...), il entretient les couverts végétaux herbacés (gazons, jachères) à semi-ligneux (friches, lisières). Il réalise la taille des végétaux isolés ou en haie, si besoin à l'aide d'un échafaudage roulant spécifique ou d'une plate-forme individuelle légère, ainsi que l'élagage, l'abattage et le débit d'arbres de petites dimensions depuis le sol. Il désherbe manuellement, à l'aide d'une méthode alternative ou à l'aide d'une méthode chimique, lorsque la réglementation le permet, les massifs et zones plantées. Il réalise le travail du sol mécaniquement ou manuellement, découpe les bordures des gazons et massifs, contrôle les tuteurs, haubans et liens, et réalise les apports (eau, engrais, amendements) nécessaires au bon développement des végétaux. Il veille à l'état sanitaire des végétaux, et applique si besoin des traitements préventifs ou curatifs dans le cadre de la lutte intégrée\*. Il privilégie les méthodes alternatives (lutte biologique, utilisation de Préparations Naturelles Peu Préoccupantes\*) et, lorsque la réglementation le permet, il utilise en dernier recours des produits phytopharmaceutiques à classement toxicologique. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif des déchets. Pour limiter leur volume, il broie les déchets verts et utilise le broyat pour pailler. Il nettoie, réalise la maintenance de premier niveau et remise ses outils et son matériel motorisé.

L'activité est soumise à la saisonnalité, le printemps et l'automne étant généralement les saisons les plus chargées en opérations d'entretien. Les périodes de taille sont fonction des espèces et de leurs spécificités (période de floraison, croissance). Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.

L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux en place. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en oeuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en oeuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 8/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

Il connaît et respecte les principes du développement durable, de la préservation de l'environnement, et la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour la taille des végétaux, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

L'intervention d'élagage ou d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

#### Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

#### Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

#### Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatif à l'habilitation électrique.

#### Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 9/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

## FICHE ACTIVITE N°2

### Végétaliser un espace paysager

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création ou de l'aménagement d'un espace paysager, le professionnel réalise les opérations d'installation de végétaux. Il prépare le sol, crée les massifs ornementaux, installe un gazon ou un couvert végétal et plante les végétaux, en tenant compte de leurs spécificités, de la nature du terrain, de la saison et des contraintes environnementales et réglementaires.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises sur le chantier par son hiérarchique, il prépare le sol mécaniquement ou manuellement et ouvre les trous et fosses de plantation destinés à recevoir les végétaux. Il identifie les végétaux à planter, contrôle leur état sanitaire, procède à l'habillage racinaire et à la taille des parties aériennes avant plantation. Il apporte les engrais et amendements nécessaires. Il plante les végétaux avec le support de tuteurage adapté, puis il réalise les finitions (cuvette d'arrosage, arrosage et nettoyage du chantier). Lorsque la réglementation le permet, il applique si nécessaire un traitement herbicide préalable à l'implantation d'un couvert végétal. Il crée des surfaces engazonnées par semis, ou par plaquage de rouleaux de gazon organiques ou synthétiques. Il réalise des massifs ornementaux à partir des consignes et du plan de plantation. Il peut être amené à utiliser des techniques et des végétaux spécifiques lors des chantiers de végétalisation de toits et façades. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) à implanter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif et à l'évacuation des déchets du chantier. Il nettoie, réalise la maintenance de premier niveau et remise ses outils et son matériel motorisé.

L'activité est réalisée toute l'année, cependant les plantations sont réalisées de préférence en hiver et les semis s'effectuent en général au printemps et à l'automne. Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.

L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux à planter. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en oeuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en oeuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes du développement durable, de la préservation de l'environnement, et la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 10/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------



Pour l'aménagement de toitures et façades végétalisées, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

#### Phytoprofitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur »

#### Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

#### Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire  
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices  
Réaliser un gazon ou une couverture végétale  
Planter des arbres et des arbustes  
Réaliser un massif ornemental

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail  
Intégrer les principes de développement durable dans son travail  
Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

## FICHE ACTIVITE N°3

### Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors d'une création ou de l'entretien d'un espace paysager, le professionnel construit les ouvrages de maçonnerie paysagère (circulations, dallages, pavages, terrasses, bordures, emmarchements), il installe et entretient les équipements des parcs et jardins (mobilier, clôtures). Il met en place et entretient les réseaux hydriques et les systèmes d'arrosage intégrés automatisés.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou repères d'implantation) transmises sur le chantier par son hiérarchique, le professionnel implante les emprises des ouvrages à réaliser. Il terrasse les fouilles pour les réseaux (petite évacuation pluviale, drain, arrosage automatique, mise en place de fourreaux), les bordures et les équipements, et il décaisse le terrain pour la création des circulations minérales (stabilisées, dallées ou pavées), et de terrasses bois ou minérales. Il désherbe les circulations manuellement, mécaniquement, ou à l'aide d'une méthode alternative, ou chimique lorsque la réglementation le permet. Il scelle les bordures et les équipements à l'aide de fondations en béton. Il réalise les surfaces minérales et la pose des terrasses. Il peut être amené à utiliser une bétonnière et une plaque vibrante, selon la nature et l'ampleur des travaux. Il pose et assemble les différents éléments d'un système d'arrosage automatique, qu'il raccorde aux réseaux d'eau et électrique. Il le programme, le met en service et procède à son entretien : hivernage, réparation de fuites, remplacement des pièces défectueuses et remise en eau. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien de son réseau d'arrosage, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif. Il nettoie, réalise la maintenance de premier niveau et remise ses outils et son matériel motorisé.

L'activité est réalisée toute l'année : lors des chantiers de création, cette activité intervient en amont de la végétalisation, lors des chantiers d'entretien, elle peut se réaliser dans un espace paysager végétalisé.

L'activité se mène seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier. La plupart des interventions sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier et sous sa responsabilité. Le professionnel peut être amené à organiser et à exécuter les travaux qui lui sont confiés et à être responsable de leur bonne réalisation. Cette activité se réalise sur chantier. Les matériels, l'organisation et les méthodes dépendent des types de surfaces à traiter, des saisons et des conditions météorologiques. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en oeuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en oeuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 12/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Il connaît et respecte les principes du développement durable, de la préservation de l'environnement, et la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour l'aménagement de toits-terrasses, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur.

L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

#### Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

#### Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

#### Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

#### Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatif à l'habilitation électrique.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

### **Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)**

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 13/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

### N° 1

#### Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

##### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de la plantation de végétaux, reconnaître et sélectionner une espèce végétale à entretenir ou à planter, à partir de consignes orales ou écrites du chef d'équipe ou d'une demande du client. Indiquer au client le nom botanique\*, le nom français et les principales caractéristiques des végétaux implantés ou à implanter. Repérer, reconnaître et nommer par son nom français un bioagresseur.

##### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul, sur chantier, chez un fournisseur, ou sur le site de l'entreprise ou du service technique, et en toutes saisons.

##### Critères de performance:

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français.

Les principales caractéristiques des végétaux sont connues.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est repéré.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.

##### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Reconnaître et nommer les végétaux implantés dans un espace paysager.

Sélectionner un végétal en fonction d'une consigne.

Extraire des informations de l'étiquette commerciale d'un végétal.

Repérer, reconnaître et nommer un agent phytopathogène, un prédateur ou un parasite sur un végétal et le signaler à son supérieur hiérarchique.

Repérer, reconnaître et nommer les adventices présentes dans un espace paysager.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 14/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Connaissance de la morphologie des végétaux.  
Connaissance de la physiologie des végétaux.  
Connaissance des principes de systématique et de taxonomie des végétaux.  
Connaissance du nom botanique des végétaux.  
Connaissance du nom français des végétaux.  
Connaissance du nom français des maladies et parasites des végétaux.  
Connaissance des symptômes traduisant la présence des parasites et maladies des végétaux.  
Connaissance du nom français des plantes adventices.  
Connaissance des catégories de végétaux (arbres, arbustes, conifères, vivaces, annuelles, bisannuelles...).

Connaissance des principales caractéristiques des végétaux (taille, couleur, période de floraison...).

Connaissance des principales caractéristiques des plantes adventices.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

### N° 2

#### Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse

##### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'entretien d'un gazon, à partir de consignes orales du chef d'équipe, tondre avec le type de tondeuse et à la hauteur adaptés suivant la saison, les caractéristiques du terrain, sa destination (sol sportif, gazon d'agrément ou d'ornement) et son niveau d'entretien (intensif ou extensif). Réaliser les opérations de rénovation, les apports en éléments nutritifs, et assurer les finitions. Lors de l'entretien d'une zone semi-ligneuse (friche, lisière), procéder au débroussaillage mécanique homogène du terrain à l'aide d'une débroussailleuse, et préserver des végétaux selon les consignes du chef d'équipe. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

##### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, généralement pendant les saisons de pousse (printemps, été, automne). Le port des EPI adaptés à la tonte et au débroussaillage est obligatoire.

Certaines régions limitent les périodes autorisant le débroussaillage (risques d'incendie). La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse et débroussailleuse autoportées, tracteur polyvalent) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

##### Critères de performance:

L'état et le fonctionnement de la tondeuse, de la débroussailleuse et du scarificateur sont vérifiés. La tondeuse, la débroussailleuse et le scarificateur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon et à la saison.

Le grammage du semis de regarnissage est respecté.

Les projections lors du débroussaillage sont maîtrisées.

Les végétaux à conserver ne sont pas débroussaillés.

L'aspect de la parcelle après tonte ou débroussaillage est homogène.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

##### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de tonte ou de débroussaillage.

Porter les EPI adaptés aux risques de la tonte et du débroussaillage.

Conduire une tondeuse ou une débroussailleuse autoportées.

Tondre à l'aide d'une tondeuse autotractée ou autoportée.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 16/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Réaliser les finitions de tonte à l'aide d'une débroussailleuse portée.  
Débroussailler à l'aide d'une débroussailleuse portée, autoportée ou autotractée.  
Aérer, démousser et défeutrer un gazon à l'aide d'un scarificateur.  
Épandre un engrais spécial gazon.  
Effectuer un semis de regarnissage sur gazon.  
Assurer la maintenance de premier niveau d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.  
Affûter et équilibrer une lame de tondeuse.  
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
Organiser son intervention.  
Appliquer une méthode de travail.  
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
Visualiser le résultat attendu.  
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
Rendre compte des travaux réalisés.  
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées à la tonte et au débroussaillage : signalisation, EPI, etc.  
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.  
Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en engazonnement.  
Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en engazonnement.  
Connaissance des différents types de tondeuses.  
Connaissance des réglages d'une tondeuse.  
Connaissance des différents types de débroussailleuses et de systèmes de coupe.  
Connaissance des méthodes d'affûtage et d'équilibrage des lames de tondeuses et de débroussailleuses.  
Connaissance des matériels d'entretien des gazons.  
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.  
Connaissance des engrais spécifiques des gazons.  
Connaissance des semences de gazon spécifiques au regarnissage.  
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.  
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.  
Connaissance des règles de tri des déchets.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

### N° 3

#### Tailler des arbres et des arbustes

##### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'entretien d'espaces plantés, à partir de consignes orales du chef d'équipe, procéder depuis le sol aux tailles saisonnières et d'élagage des arbres, arbustes et haies arbustives manuellement ou mécaniquement (échenilloir, sécateur, élagueuse sur perche, taille-haie...). Respecter la spécificité du végétal en intégrant la période et la technique de taille adaptée au sujet afin de lui permettre un développement harmonieux. Utiliser ponctuellement une tronçonneuse depuis le sol et un broyeur à végétaux pour débiter, broyer et évacuer les résidus de taille du chantier. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

##### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices en fonction du type de végétal et de ses spécificités. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la taille de végétaux est obligatoire. La prévention des risques liés aux chutes de hauteur, ainsi que ceux liés au montage, au démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds nécessite une habilitation. L'intervention peut revêtir un caractère d'urgence suite à un épisode climatique (orage, tempête...). L'intervention d'élagage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

##### Critères de performance

L'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche, de la tronçonneuse, du taille-haie et du broyeur à végétaux sont vérifiés

L'élagueuse sur perche, la tronçonneuse, le taille-haie et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte

L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal

Les coupes sont propres (pas d'éclatement ni de déchirure).

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

##### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de taille de végétaux.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la taille de végétaux.

Affûter un outil manuel de taille des végétaux.

Affûter la lame d'un taille-haie.

Affûter une chaîne de tronçonneuse ou d'élagueuse sur perche manuellement ou avec une affûteuse.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 18/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------



Analyser un végétal et son environnement.

Tailler des arbres et arbustes à l'aide d'outils manuels (sécateur, ébrancheur, échenilloir).

Élaguer des arbres depuis le sol à l'aide d'un échenilloir ou d'une élagueuse sur perche.

Tailler une haie ornementale à l'aide d'une cisaille ou d'un taille-haie.

Utiliser un échafaudage de jardin ou une plate-forme individuelle roulante pour réaliser la taille d'une haie.

Débiter les résidus de taille à l'aide d'une tronçonneuse.

Broyer et évacuer les résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une élagueuse sur perche, d'une tronçonneuse, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées à la taille des végétaux : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une élagueuse sur perche, d'une tronçonneuse, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.

Connaissance de la morphologie des végétaux.

Connaissance de la physiologie des végétaux.

Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.

Connaissance des principes et techniques de la taille des végétaux à vocation ornementale.

Connaissance des principes et techniques de base de la taille fruitière.

Connaissance des méthodes d'affûtage des outils manuels de taille.

Connaissance des méthodes d'affûtage d'un taille-haie.

Connaissance des méthodes d'affûtage et des réglages d'une tronçonneuse et d'une élagueuse sur perche.

Connaissance des différents types de haies, de leur utilisation et de leur entretien.

Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.

Connaissance des normes de sécurité pour l'utilisation d'un échafaudage et d'une plate-forme individuelle roulante.

Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une élagueuse sur perche, d'une tronçonneuse, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.

Connaissance des règles de tri des déchets

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 4

### Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'entretien d'espaces plantés, à partir de consignes orales du chef d'équipe, porter les équipements de protection individuelle conformément à la réglementation, analyser l'arbre et son environnement, déterminer la zone de chute, le chemin et le lieu de retraite, baliser la zone d'intervention conformément aux normes de sécurité, procéder depuis le sol à l'abattage d'arbres de petites dimensions à l'aide d'une tronçonneuse, les débiter en tronçons réguliers, et broyer les petits rameaux en vue de leur évacuation. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en oeuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise en équipe, sur chantier, généralement en période de repos végétatif, ou en toutes saisons selon la demande du client, et strictement depuis le sol (sans grimpe). Le port des EPI adaptés aux risques du tronçonnage est obligatoire. La signalisation du chantier répond à des normes strictes afin d'assurer la protection des biens et des personnes. L'intervention peut revêtir un caractère d'urgence suite à un épisode climatique (orage, tempête...). L'intervention d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

#### Critères de performance:

L'état et le fonctionnement de la tronçonneuse et du broyeur à végétaux sont vérifiés.  
La tronçonneuse et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.  
Le balisage de la zone d'intervention est effectué conformément à la réglementation.  
La chaîne de tronçonneuse est affûtée avec l'outil adapté à son pas et correctement tendue.  
Les tensions et compressions de l'arbre sont analysées et prises en compte.  
Le positionnement de l'entaille directionnelle correspond à la direction d'abattage choisie.  
Le trait d'abattage est correctement positionné par rapport à l'entaille directionnelle.  
Les coupes sont propres et les tronçons réguliers (pas d'éclatement ni de déchirure).  
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 20/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Mettre en sécurité le chantier d'abattage.  
Porter les EPI adaptés aux risques du tronçonnage.

Affûter une chaîne de tronçonneuse manuellement ou avec une affûteuse.  
Analyser un arbre et son environnement.  
Déterminer la zone de chute, le chemin et la zone de retrait lors d'un abattage.  
Réaliser une entaille directionnelle et un trait d'abattage à l'aide d'une tronçonneuse.  
Débiter des arbres abattus à l'aide d'une tronçonneuse.  
Broyer et évacuer les résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux.  
Assurer la maintenance de premier niveau d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux.  
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
Organiser son intervention.  
Appliquer une méthode de travail.  
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
Visualiser le résultat attendu.  
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
Rendre compte des travaux réalisés.  
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier d'abattage d'arbres : signalisation, EPI, etc.  
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux  
Connaissance de la morphologie des arbres.  
Connaissance de la physiologie des arbres.  
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.  
Connaissance des catégories d'arbres (développement, persistance du feuillage, utilisation...)  
Connaissance des types de peuplements forestiers.  
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.  
Connaissance des méthodes d'affûtage et des réglages d'une tronçonneuse.  
Connaissance des techniques d'abattage d'arbres depuis le sol.  
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux.  
Connaissance des règles de tri des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 21/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 5

### Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de sa végétalisation, à partir de consignes orales du chef d'équipe, biner ou bêcher le sol manuellement ou mécaniquement (bêche, binette, motobineuse, motoculteur, cultivateur à axe horizontal), découper les bordures des massifs manuellement (bêche, dresse-bordure), effectuer les apports d'engrais et d'amendements, mettre en place ou vérifier l'état du paillage de sol et le compléter le cas échéant, arroser les végétaux et éliminer manuellement les adventices, pour permettre un développement des végétaux en place. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, en toutes saisons hors périodes de gel. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur outillé d'un cultivateur à axe horizontal) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

#### Critères de performance:

L'état et le fonctionnement de la motobineuse, du motoculteur, du coupe-bordure et du cultivateur à axe horizontal sont vérifiés.

La motobineuse, le motoculteur, le coupe-bordure et le cultivateur à axe horizontal sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.

Les découpes de bordures de gazon et de massifs sont nettes.

L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses prescrites.

Les apports d'amendement et d'eau sont adaptés au sol et au végétal.

L'épaisseur et l'état du paillage sont vérifiés.

Les adventices sont éliminées.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de travail du sol.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 22/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Ameubler le sol manuellement à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche.  
 Ameubler le sol mécaniquement à l'aide d'un motoculteur, d'une motobineuse ou d'un cultivateur à axe horizontal.  
 Découper une bordure manuellement à l'aide d'une bêche ou d'un dresse-bordure.  
 Doser et épandre un engrais lors du travail du sol.  
 Incorporer un amendement lors du travail du sol.  
 Réaliser, contrôler et compléter un paillage de sol.  
 Réaliser manuellement l'arrosage d'appoint.  
 Éliminer manuellement des adventices.  
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.  
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
 Nettoyer le chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
 Organiser son intervention.  
 Appliquer une méthode de travail.  
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
 Visualiser le résultat attendu.  
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
 Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
 Rendre compte des travaux réalisés.  
 Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées au travail du sol : signalisation, EPI, etc.  
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.  
 Connaissance des constituants du sol.  
 Connaissance des besoins physiologiques des végétaux.  
 Connaissance des outils manuels de travail du sol (bêche, fourche-bêche, binette, coupe-bordure, etc.).  
 Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.  
 Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.  
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'engrais.  
 Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.  
 Connaissance des besoins en eau des végétaux.  
 Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.  
 Connaissance des règles de tri des déchets.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 6

### Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de sa végétalisation, à partir de consignes orales du chef d'équipe, procéder à la protection sanitaire préventive et curative des végétaux, en mettant en oeuvre des moyens mécaniques, biologiques ou chimiques, lorsque cela est permis par la réglementation. Intervenir sur les zones végétalisées ou sur les surfaces minérales afin de supprimer la présence d'adventices ou d'espèces invasives. Agir en intégrant les principes d'un développement durable, prendre en compte les risques pour la santé et l'environnement. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement mis en oeuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la multiplication des bioagresseurs. Si l'ouvrier applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ». Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. Le port des EPI est adapté au type(s) de risque(s) chimique(s) encouru(s). La préservation des écosystèmes et de la biodiversité impose le repérage et la prise en compte des espèces protégées de la flore existante, ainsi que des auxiliaires de protection des végétaux.

#### Critères de performance

La réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.

Le registre d'intervention est correctement renseigné.

Les EPI portés sont adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.

Le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application sont adaptés au bioagresseur visé.

Les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement sont respectées.

Les méthodes alternatives au traitement chimique sont connues.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes et la réglementation en vigueur.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de traitement phytopharmaceutique.

Porter les EPI adaptés au(x) risque(s) chimique(s) du produit phytopharmaceutique appliqué.

Appliquer la réglementation en vigueur et prévenir les risques pour la santé et l'environnement.

Identifier les prescriptions d'un produit phytopharmaceutique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 24/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Préparer et appliquer une bouillie phytopharmaceutique.  
Mettre en oeuvre des méthodes alternatives de protection des végétaux.  
Assurer la maintenance de premier niveau du matériel de traitement.  
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.  
Nettoyer le chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
Organiser son intervention.  
Appliquer une méthode de travail.  
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
Visualiser le résultat attendu.  
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
Rendre compte des travaux réalisés.  
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées aux applications phytopharmaceutiques : signalisation, EPI, etc.  
Connaissance des bioagresseurs.  
Connaissances des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.  
Connaissance des stratégies et méthodes alternatives visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.  
Connaissance et mise en oeuvre des méthodes prophylactiques.  
Connaissance de la réglementation et des règles de sécurité liées au stockage, au transport, à la manipulation et à l'application de produits phytopharmaceutiques.  
Connaissance des risques pour l'environnement et de leur prévention lors des opérations de traitements.  
Connaissance des pratiques permettant de protéger sa santé, celle d'autrui, et l'environnement lors des opérations de traitement.  
Connaissance des différentes catégories de produits phytopharmaceutiques.  
Connaissance des pictogrammes associés aux produits phytopharmaceutiques.  
Connaissance des EPI spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.  
Connaissance des principes d'étalonnage du matériel de traitement.  
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de bouillie et de produit phytopharmaceutique.  
Connaissance de la procédure de préparation d'une bouillie phytopharmaceutique.  
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement.  
Connaissance des règles de tri des déchets en fonction de leur classe et de la réglementation.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 7

### Réaliser un gazon ou une couverture végétale

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de la végétalisation d'un espace paysager (création d'un gazon ou d'une jachère fleurie, végétalisation légère de terrasses et toitures), à partir de consignes orales du chef d'équipe, préparer le sol ou le support de culture manuellement et mécaniquement (motobineuse, motoculteur, cultivateur à axe horizontal, griffe, râteau), afin de permettre un semis ou l'implantation de plaques végétalisées (graminées, alternatives couvre-sols, sédums). En pleine terre, réaliser des apports d'amendement et d'engrais afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol. Procéder au semis ou à la mise en place des plaques végétalisées, et assurer les finitions (arrosage, roulage éventuel) afin de permettre une bonne reprise des végétaux. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise du couvert végétal semé ou plaqué. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (de type tracteur outillé d'un cultivateur à axe horizontal) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur. Lors de l'aménagement de toitures végétalisées, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur.

L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

#### Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse, du motoculteur et du cultivateur à axe horizontal sont vérifiés.

La motobineuse, le motoculteur et le cultivateur à axe horizontal sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.

Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au couvert végétal et à ses besoins.

Le grammage est respecté et le semis est régulier.

Les rouleaux ou plaques végétalisés sont bien accolés les uns aux autres.

Les finitions sont correctement effectuées.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 26/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------



## Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de végétalisation.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Lire un plan d'engazonnement ou de végétalisation.

Planter un engazonnement ou un couvert végétal.

Ameubler le sol mécaniquement à l'aide d'une motobineuse, d'un motoculteur, ou d'un cultivateur à axe horizontal.

Préparer le sol pour un semis ou pour l'installation de plaques végétalisées à l'aide d'outils manuels (griffe, râteau, etc.).

Épandre manuellement ou mécaniquement un engrais ou un amendement.

Réaliser le semis d'un gazon ou d'une jachère fleurie.

Réaliser les opérations de pose de plaques végétalisées.

Rouler un gazon.

Arroser une surface ensemencée.

Arroser un jeune couvert végétal.

Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Nettoyer le chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à la réalisation d'un couvert végétal : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur, d'une motobineuse, et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de végétalisation.

Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage paysager.

Connaissance des constituants du sol.

Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en engazonnement.

Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en engazonnement.

Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.

Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.

Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de graines et d'engrais.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 27/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Connaissance des mélanges de graines pour gazons et jachères fleuries.  
Connaissance des techniques de semis.  
Connaissance des techniques d'installation de plaques végétalisées.  
Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.  
Connaissance des besoins en eau des végétaux utilisés en engazonnement.  
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse, et d'un cultivateur à axe horizontal.  
Connaissance des règles de tri des déchets.

# FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 8

## Planter des arbres et des arbustes

### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de la végétalisation d'un espace paysager, à partir des consignes orales du chef d'équipe ou d'un plan de plantation, implanter un arbre ou un arbuste en conteneur, motte ou racines nues, ouvrir manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, tarière) les fosses de plantation, et réaliser des apports d'amendement et d'engrais afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol. Préparer les parties aériennes et habiller le système racinaire du végétal, et le mettre en place en isolé, en alignement ou en haie. Mettre en place un paillage organique ou synthétique, et procéder aux opérations de tuteurage, de soins et de finitions après la plantation. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en oeuvre.

### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise des végétaux plantés, ou en toutes saisons selon la demande du client. Les plantations en limite de propriété sont soumises au respect de la réglementation en vigueur. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la plantation de végétaux est obligatoire. Lors de la mise en place du tuteur, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tarière sur tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

### Critères de performance

Le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.

L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.

Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au sol, au végétal et à ses besoins.

La préparation du végétal avant plantation est correctement effectuée.

Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).

La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.

Le plombage de la plantation est correctement réalisé.

La toile de paillage est bien tendue et bien fixée.

L'épaisseur du paillage est régulière.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de plantation.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 29/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Lire un plan de plantation  
 Implanter un ouvrage de plantation.  
 Réaliser un trou de plantation manuellement ou mécaniquement  
 Préparer un végétal à la plantation  
 Planter un végétal.  
 Tuteurer ou haubaner un arbre, un arbuste.  
 Mettre en place un paillage organique ou synthétique.  
 Réaliser le plombage de la plantation.  
 Assurer la maintenance de premier niveau d'une tarière mécanique.  
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
 Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
 Organiser son intervention.  
 Appliquer une méthode de travail.  
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
 Visualiser le résultat attendu.  
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
 Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
 Rendre compte des travaux réalisés.  
 Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de plantation : signalisation, EPI, etc.  
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tarière mécanique.  
 Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de plantation.  
 Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage paysager.  
 Connaissance des constituants du sol.  
 Connaissance de la morphologie des végétaux.  
 Connaissance de la physiologie des végétaux.  
 Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.  
 Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.  
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'engrais.  
 Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.  
 Connaissance des techniques de taille des végétaux.  
 Connaissance de l'affûtage des outils manuels de taille des végétaux.  
 Connaissance des techniques de tuteurage.  
 Connaissance des différents types de paillage.  
 Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.  
 Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tarière mécanique.  
 Connaissance des règles de tri des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 30/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 9

### Réaliser un massif ornemental

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'installation d'un massif ou d'un procédé de végétalisation de façades à vocation ornementale, à partir des consignes orales du chef d'équipe ou d'un plan de plantation, implanter l'emprise du massif, ameublir le sol manuellement ou mécaniquement (bêche, binette, motobineuse, motoculteur), ou préparer le substrat. Apporter les engrais et les amendements, réaliser les trous de plantation, mettre en place les végétaux, et procéder aux opérations de soins et de finitions après plantation. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise des végétaux plantés, ou en toutes saisons selon la demande du client. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. Lors de l'installation d'un procédé de végétalisation de façades à vocation ornementale, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

#### Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés

La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.

L'implantation des végétaux est conforme au plan et aux consignes.

Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité).

La toile de paillage est bien tendue et bien fixée.

L'épaisseur du paillage est régulière.

Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.

L'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de plantation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 31/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.  
 Lire un plan de plantation.  
 Implanter un massif ornemental.  
 Ameubler le sol manuellement à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche.  
 Ameubler le sol mécaniquement à l'aide d'un motoculteur ou d'une motobineuse.  
 Préparer le sol pour l'installation de végétaux.  
 Épandre manuellement ou mécaniquement un engrais ou un amendement.  
 Planter un végétal dans un massif ornemental.  
 Mettre en place un paillage organique ou synthétique.  
 Réaliser le plombage de la plantation.  
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur et d'une motobineuse.  
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
 Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
 Organiser son intervention.  
 Appliquer une méthode de travail.  
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
 Visualiser le résultat attendu.  
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
 Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
 Rendre compte des travaux réalisés.  
 Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à la réalisation d'un massif ornemental : signalisation, EPI, etc.  
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur et d'une motobineuse.  
 Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de plantation.  
 Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage paysager.  
 Connaissance des densités de plantation des végétaux d'ornement.  
 Connaissance des constituants du sol.  
 Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en massif.  
 Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en massif.  
 Connaissance du nom botanique des végétaux utilisés en massif.  
 Connaissance du nom français des végétaux utilisés en massif.  
 Connaissance des caractéristiques des végétaux utilisés en massif.  
 Connaissance des différents types d'amendements et de leur rôle.  
 Connaissance des différents types d'engrais et de leur rôle.  
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'engrais.  
 Connaissance des différents types de paillage de sol.  
 Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.  
 Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur et d'une motobineuse.  
 Connaissance des règles de tri des déchets.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 10

### Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un croquis coté ou d'un plan, réaliser l'implantation des ouvrages, terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, trancheuse de sols), préparer un béton manuellement ou à l'aide d'une bétonnière, mettre en œuvre le lit de pose en béton, assembler les équipements le cas échéant, puis poser et sceller au béton, des bordures, des clôtures et des équipements de parcs et jardins, et effectuer le jointoiment et les finitions. Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale et un regard. Réaliser l'entretien des ouvrages de maçonnerie paysagère et des équipements. Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette activité se réalise seul ou en équipe, sur chantier. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

#### Critères de performance :

L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la trancheuse de sols sont vérifiés.

L'implantation est conforme au plan et aux consignes.

La fondation et le scellement sont conformes aux consignes.

Les équipements et piquets de clôture sont d'aplomb et correctement posés.

Les joints des bordures sont correctement réalisés et esthétiques.

Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de maçonnerie paysagère.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère.

Lire un plan de maçonnerie paysagère.

Lire un plan d'assemblage d'équipements de parcs et jardins.

Implanter des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager.

Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse de sols.

Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale y compris la pose d'un regard.

Réaliser un béton et un mortier manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une bétonnière.

Sceller des éléments de bordure et de clôture.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 33/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Assembler des éléments de clôture.  
Fixer et tendre un grillage souple sur une clôture.  
Réaliser des ancrages et des scellements pour des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.  
Monter et assembler des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.  
Réaliser les opérations d'entretien des maçonneries paysagères et des équipements de parcs et jardins.  
Assurer la maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.  
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.  
Organiser son intervention.  
Appliquer une méthode de travail.  
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
Visualiser le résultat attendu.  
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.  
Rendre compte des travaux réalisés.  
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de maçonnerie paysagère : signalisation, EPI, etc.  
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.  
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de maçonnerie paysagère.  
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan d'assemblage d'équipements de parcs et jardins.  
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage de maçonnerie paysagère.  
Connaissance des liants hydrauliques entrant dans la composition des bétons et mortiers.  
Connaissance des granulats entrant dans la composition des bétons et mortiers.  
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de granulats, liants et eau.  
Connaissance des caractéristiques techniques des différents matériaux et équipements.  
Connaissance des méthodes de calcul des pentes et pourcentages de pente.  
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.  
Connaissance des règles de tri des déchets.



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 11

### Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un plan, réaliser l'implantation des ouvrages, terrasser une fouille manuellement, mettre en place un géotextile, réaliser la fondation et le lit de pose, poser des éléments de terrasses minérales (pierre naturelle à joints gazon ou béton, dalles, pavés manufacturés), bois ou composites. Réaliser des circulations minérales (stabilisées, graviers, dalles, pavés, pas japonais) en respectant la qualité et les épaisseurs des différentes couches. Procéder au nettoyage et aux reprises des terrasses et des surfaces minérales dégradées.

Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette activité se réalise seul ou en équipe, sur chantier. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

#### Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la plaque vibrante sont vérifiés.

L'implantation et le calepinage sont conformes au plan et aux consignes.

L'épaisseur des différentes couches de granulats est respectée.

La planéité et les alignements sont respectés

Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol.

Le solin d'épaulement est correctement réalisé.

Les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques.

Les sous-couches et la couche de finition sont correctement damées.

Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier de maçonnerie paysagère.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère.

Lire un plan de maçonnerie paysagère

Implanter une terrasse ou une circulation.

Terrasser une fouille manuellement pour une terrasse ou une circulation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 35/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Régler les couches de fondation pour recevoir une terrasse, une circulation ou une surface stabilisée.

Damer une surface stabilisée manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une plaque vibrante.

Réaliser un béton et un mortier manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une bétonnière.

Poser ou reprendre des dalles naturelles ou manufacturées et des pavés sur lit de pose.

Poser un dallage à joints gazon.

Poser une terrasse bois ou composite.

Poser un pas japonais.

Nettoyer une surface stabilisée, une terrasse ou une circulation minérale.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Nettoyer le chantier après les travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de maçonnerie paysagère : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.

Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de maçonnerie paysagère.

Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage de maçonnerie paysagère.

Connaissance des liants hydrauliques entrant dans la composition des bétons et mortiers.

Connaissance des granulats entrant dans la composition des bétons et mortiers.

Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de granulats, liants et eau.

Connaissance des caractéristiques techniques des différents matériaux et équipements.

Connaissance des méthodes de calcul des pentes et pourcentages de pente.

Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.

Connaissance des règles de tri des déchets.

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 12

### Poser et entretenir un réseau d'arrosage

#### Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un plan, réaliser l'implantation du réseau d'arrosage, terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, trancheuse de sols), réaliser les finitions manuelles des tranchées, poser les canalisations, monter les accessoires, les raccorder au réseau électrique, et remblayer. À la mise en service et en début de période de déficit hydrique, mettre en eau et régler le programmeur, et avant les périodes de gel assurer l'hivernage. Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective du système d'arrosage et du matériel mis en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette opération se réalise sur chantier, seul ou en équipe. Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique présente un risque électrique et nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

#### Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la trancheuse de sols sont vérifiés.  
L'implantation est conforme au plan.  
Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues.  
Les accessoires du système d'arrosage sont bien réglés.  
L'apport hydrique est uniforme.  
Le montage est effectué sans engendrer de fuite.  
Les opérations d'hivernage et de remise en service sont connues.  
Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité le chantier d'arrosage intégré.  
Porter les EPI adaptés aux risques liés à la pose d'un réseau d'arrosage intégré.  
Lire un plan de réseau d'arrosage intégré.  
Lire un plan de raccordement électrique du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique.  
Implanter un réseau d'arrosage intégré automatique.  
Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse de sols.  
Poser et assembler les éléments d'un réseau d'arrosage intégré automatique.  
Effectuer les raccordements électriques du réseau d'arrosage.  
Programmer un réseau d'arrosage automatique.  
Assurer la maintenance préventive et corrective d'un réseau d'arrosage.  
Assurer la maintenance de premier niveau d'une trancheuse de sols.  
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.  
Nettoyer le chantier après les travaux.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 37/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Être autonome sur son poste de travail.  
Organiser son intervention.  
Appliquer une méthode de travail.  
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.  
Visualiser le résultat attendu.  
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.  
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.  
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations  
Rendre compte des travaux réalisés.  
Rendre compte des observations effectuées.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de pose et d'entretien d'arrosage intégré : signalisation, EPI, etc.  
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une trancheuse de sols.  
Connaissance de la physiologie des végétaux.  
Connaissance de la réserve utile en eau d'un sol.  
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de réseau d'arrosage intégré.  
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de raccordement électrique du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique.  
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage d'arrosage intégré  
Connaissance des méthodes de calcul des pentes et pourcentages de pente.  
Connaissance des différents éléments d'un réseau d'arrosage automatique et de leur fonction.  
Connaissance des méthodes de calcul des débits et pressions.  
Connaissance des modes d'étanchéité des raccordements.  
Connaissance des modes de raccordements électriques des électrovannes.  
Connaissance du fonctionnement des programmeurs d'arrosage.  
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.  
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une trancheuse de sols.  
Connaissance des règles de tri des déchets.

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, travailler avec du matériel et des produits comportant des risques pour soi-même, ses collègues, les riverains et l'environnement. Respecter la réglementation et les consignes de son hiérarchique, les recommandations des fabricants et des distributeurs pour l'utilisation du matériel, des machines et des produits phytopharmaceutiques.

#### Critères de performance

La réglementation et la législation sont respectées.  
Les EPI correspondent aux risques et sont correctement portés.  
Les éléments de protection collective sont correctement mis en place.  
Les consignes et recommandations du hiérarchique sont comprises et appliquées.

### Intégrer les principes de développement durable dans son travail

#### Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Mettre en oeuvre, selon les contraintes de l'entreprise ou du chantier, des techniques alternatives (paillages, absence d'intrants chimiques), utiliser des matériaux écologiques (faiblement émetteur de gaz à effet de serre, peu ou pas polluants, facilement recyclables) et des végétaux non invasifs de la flore locale produits selon des techniques respectueuses de l'environnement, pratiquer un tri des déchets systématique, permettant de concilier les exigences esthétiques de l'espace paysager et les exigences de respect de l'environnement et des écosystèmes.

#### Critères de performance

Les pratiques culturales préservent les qualités biologiques du sol.  
Les alternatives aux intrants chimiques sont mises en oeuvre.  
Les matériaux et machines utilisés ont un bilan carbone positif.  
Les végétaux implantés n'engendrent pas de déséquilibre des écosystèmes  
Les déchets sont triés suivant leur classe et évacués.

### Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, réaliser la maintenance préventive : s'assurer que le matériel utilisé est en bon état (tranchant des lames, état des filtres, des pièces d'usure, etc.) et correctement réglé (hauteur de coupe, profondeur de travail du sol, etc.). En cas de panne ou dysfonctionnement du matériel, identifier l'origine du problème et réaliser la maintenance corrective de premier niveau sur le chantier ou en atelier.

#### Critères de performance

Le matériel est utilisé conformément aux recommandations.  
Les opérations d'entretien du matériel sont réalisées en conformité avec les recommandations du hiérarchique et du fournisseur. L'origine de la panne est diagnostiquée.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 39/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

## Glossaire technique

### Bioagresseurs

Être vivant s'attaquant aux plantes. Comprend les agents phytopathogènes (maladies), les ravageurs (prédateurs ou parasites des plantes) et les adventices.

(Source :  
*Dictionnaire Larousse*)

### Lutte intégrée

Emploi judicieux et harmonieux de plusieurs moyens de lutte, biologiques, chimiques ou autres, pour abaisser les effectifs des ravageurs de telle façon que leurs dégâts soient supportables, en garantissant le respect des abeilles et autres insectes pollinisateurs et de tous les animaux utiles à l'économie de la nature.

(Source : *INRA*)

### Nom botanique

Dans ce référentiel, le « nom botanique » désigne le nom binominal composé du nom de genre, du nom de l'espèce et, s'il y a lieu, du nom du cultivar ou de la variété.

### Phytopathogène

Se dit d'un agent provoquant une maladie des végétaux. (Source : *Dictionnaire Larousse*)

### Préparations Naturelles Peu Préoccupantes

Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base [...], soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. Les substances naturelles à usage biostimulant sont autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire.

(Source : *Article L253-1 du Code rural et de la pêche maritime*)

# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :  
à des savoirs de base, à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en oeuvre de ce savoir.

## Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en oeuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Ouvrier du paysage (OP)	Page 41/42
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

**Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en oeuvre de ce savoir-faire.

**Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).





MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

## « OUVRIER DU PAYSAGE »

### NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 1/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	-----------

## I - Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel :** Ouvrier du paysage

**Sigle du titre professionnel :** OP

**Niveau :** V

**Code(s) NSF :** 214s – Travaux paysagers – mise en œuvre, 214r – Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport.

**Code(s) ROME :** A1203.

## 2.- Modalités d'évaluation du titre professionnel

**2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.*

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 2/35
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

*a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*

*b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

*c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

*a) Du titre professionnel obtenu.*

*b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*

*c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

*d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

*e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.*

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en oeuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 3/35
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	-----------

### 3.- Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel OP

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de petites dimensions Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux Réaliser un gazon ou une couverture végétale Planter des arbres et des arbustes Réaliser un massif ornemental Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	11 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de trois phases : Phase 1 : Un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères Phase 2 : L'entretien d'un espace paysager Phase 3 : Le débit de tronçons de bois
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Poser et entretenir un réseau d'arrosage	00 h 15 min	Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux. Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons de maladies, adventices ou parasites des végétaux. Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
<b>Entretien final</b>		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		12 h 35 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

À partir de consignes, le candidat réalise :

Phase 1 : un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères. Durée : 09 h 00 min

Tous les candidats réalisent la phase 1 en simultané. Le surveillant est présent pendant les cinq premières heures, puis le jury est présent pendant les quatre dernières heures.

Phase 2 : l'entretien d'un espace paysager. Durée : 01 h 45 min

Pour la phase 2, un maximum de 4 candidats peuvent être évalués en simultané par un jury.

Phase 3 : le débit de tronçons de bois. Durée : 00 h 15 min

Evaluation individuelle en présence du jury.

Ces trois phases sont indépendantes et peuvent être réalisées dans l'ordre voulu par le centre organisateur.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule dans un atelier avec du matériel d'arrosage (maquette assemblée, pièces d'arrosages) ou sur un terrain avec un réseau d'arrosage.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur une liste de 200 mis à disposition par le centre organisateur. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.

Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury sur une liste de 30 mis à disposition par le centre organisateur.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le centre organisateur informe le candidat en amont de la session concernant la liste de 200 végétaux et la liste de 30 maladies, adventices ou parasites des végétaux sur lesquels portent les parties 1 et 2 du questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 6/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	-----------

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
<b>Entretien un espace paysager</b>					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français. La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse	L'état et le fonctionnement de la tondeuse, de la débroussailleuse et du scarificateur sont vérifiés. La tondeuse, la débroussailleuse et le scarificateur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés. La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon et à la saison. Le grammage du semis de regarnissage est respecté. Les projections lors du débroussaillage sont maîtrisées. Les végétaux à conserver ne sont ni débroussaillés ni endommagés. L'aspect de la parcelle après tonte ou débroussaillage est homogène. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
Tailler des arbres et des arbustes	<p>L'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche, de la tronçonneuse, du taille-haie et du broyeur à végétaux sont vérifiés</p> <p>L'élagueuse sur perche, la tronçonneuse, le taille-haie et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte</p> <p>L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal</p> <p>Les coupes sont propres (pas d'éclatement ni de déchirure).</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abattre et débiter un arbre de petites dimensions	<p>L'état et le fonctionnement de la tronçonneuse et du broyeur à végétaux sont vérifiés.</p> <p>La tronçonneuse et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>Le balisage de la zone d'intervention est effectué conformément à la réglementation.</p> <p>La chaîne de tronçonneuse est affûtée avec l'outil adapté à son pas et correctement tendue.</p> <p>Les coupes sont propres et les tronçons réguliers (pas d'éclatement ni de déchirure).</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés.</p> <p>La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.</p> <p>Les découpes de bordures de gazon et de massifs sont nettes.</p> <p>L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses prescrites.</p> <p>Les apports d'amendement et d'eau sont adaptés au sol et au végétal.</p> <p>L'épaisseur et l'état du paillage sont vérifiés.</p> <p>Les adventices sont éliminées.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	<p>La réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.</p> <p>Les EPI portés sont adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.</p> <p>Le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application sont adaptés au bioagresseur visé.</p> <p>Les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement sont respectées.</p> <p>Les méthodes alternatives au traitement chimique sont connues.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes et la réglementation en vigueur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
<b>Végétaliser un espace paysager</b>					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français. La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	La réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées. Les EPI portés sont adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué. Le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application sont adaptés au bioagresseur visé. Les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement sont respectées. Les méthodes alternatives au traitement chimique sont connues. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes et la réglementation en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
Réaliser un gazon ou une couverture végétale	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés.</p> <p>La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.</p> <p>Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au couvert végétal et à ses besoins.</p> <p>Le grammage est respecté et le semis est régulier.</p> <p>Les finitions sont correctement effectuées.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planter des arbres et des arbustes	<p>Le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.</p> <p>L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.</p> <p>Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au sol, au végétal et à ses besoins.</p> <p>La préparation du végétal avant plantation est correctement effectuée.</p> <p>Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).</p> <p>La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
	<p>Le plombage de la plantation est correctement réalisé.            La toile de paillage est bien tendue et bien fixée.            L'épaisseur du paillage est régulière.            Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>				
Réaliser un massif ornemental	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés            La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.            La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.            L'implantation des végétaux est conforme au plan et aux consignes.            Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité).            La toile de paillage est bien tendue et bien fixée.            L'épaisseur du paillage est régulière.            Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.            L'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.            Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
<b>Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager</b>					
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	<p>La réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.</p> <p>Les EPI portés sont adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.</p> <p>Le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application sont adaptés au bioagresseur visé.</p> <p>Les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement sont respectées.</p> <p>Les méthodes alternatives au traitement chimique sont connues.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes et la réglementation en vigueur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager	<p>L'état et le fonctionnement de la bétonnière sont vérifiés.</p> <p>L'implantation est conforme au plan et aux consignes.</p> <p>La fondation et le scellement sont conformes aux consignes.</p> <p>Les joints des bordures sont correctement réalisés et esthétiques.</p> <p>Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnaire à partir de production(s)
Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	<p>L'état et le fonctionnement de la bétonnière sont vérifiés. L'implantation et le calepinage sont conformes au plan et aux consignes. L'épaisseur des différentes couches de granulats est respectée. La planéité et les alignements sont respectés Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol. Le solin d'épaulement est correctement réalisé. Les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques. Les sous-couches et la couche de finition sont correctement damées. Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser et entretenir un réseau d'arrosage	<p>Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues. Les accessoires du système d'arrosage sont bien réglés. Les opérations d'hivernage et de remise en service sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Néant					

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif ornemental
	Tailler des arbres et des arbustes
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif ornemental
	Tailler des arbres et des arbustes
Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes	Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif ornemental
	Tailler des arbres et des arbustes



## 4 - Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OP

**4.1 : Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 30 min.**

### **4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury est présent :

- pendant les 4 dernières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle (aménagement paysager) ;
- pendant toute la durée des phases 2 et 3 de la mise en situation professionnelle (entretien d'un espace paysager et débit de tronçons de bois) ;
- pendant toute la durée de l'entretien technique ;
- pendant toute la durée de l'entretien final.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de la session titre

Un surveillant est requis pendant les 5 premières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent le surveillant se retire.

Un surveillant est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel (1 h 05 min).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 17/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

**DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

**OUVRIER DU PAYSAGE**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 18/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------

## CCP 1 - Entretenir un espace paysager

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de petites dimensions Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	02 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de 2 phases : Phase 1 : l'entretien d'un espace paysager Phase 2 : le débit de tronçons de bois
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire professionnel</li> </ul>	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 20 échantillons de végétaux. Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 5 échantillons de maladies, adventices ou parasites des végétaux. Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 45 min	

### **Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

À partir de consignes, le candidat réalise :

Phase 1 : l'entretien d'un espace paysager. Durée : 01 h 45 min

Pour la phase 1, un maximum de 4 candidats peuvent être évalués en simultané par un jury.

Phase 2 : le débit de tronçons de bois. Durée : 00 h 15 min

Evaluation individuelle en présence du jury.

Ces deux phases sont indépendantes et peuvent être réalisées dans l'ordre voulu par le centre organisateur.

### **Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 20 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur une liste de 100 mis à disposition par le centre organisateur. Pour ce CCP, la liste de végétaux est la première sous-liste de 100, telle que précisée dans le plateau technique d'évaluation en Annexe 1. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.

Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 5 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury sur une liste de 15 mis à disposition par le centre organisateur. Pour ce CCP, la liste de maladies, adventices ou parasites des végétaux est la première sous-liste de 15, telle que précisée dans le plateau technique d'évaluation en Annexe 1.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 25 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 20/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Entretien un espace paysager**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leur production hors de leur présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel (45 minutes).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 21/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------

## CCP 2 - Végétaliser un espace paysager

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser un massif ornemental Planter des arbres et des arbustes Réaliser un gazon ou une couverture végétale	04 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des végétalisations.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire professionnel</li> </ul>	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 20 échantillons de végétaux. Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 5 échantillons de maladies, adventices ou parasites des végétaux. Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 45 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 22/35
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

### **Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 20 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur une liste de 100 mis à disposition par le centre organisateur. Pour ce CCP, la liste de végétaux est la seconde sous-liste de 100, telle que précisée dans le plateau technique d'évaluation en Annexe 1. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.

Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 5 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury sur une liste de 15 mis à disposition par le centre organisateur. Pour ce CCP, la liste de maladies, adventices ou parasites des végétaux est la seconde sous-liste de 15, telle que précisée dans le plateau technique d'évaluation en Annexe 1.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 25 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Végétaliser un espace paysager**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les 2 dernières heures de la mise en situation professionnelle.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 23/35
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury (2 heures), ainsi que pour le questionnaire professionnel (45 minutes).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 24/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------



## CCP 3 - Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	05 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des maçonneries paysagères.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>Entretien technique</li></ul>	Poser et entretenir un réseau d'arrosage	00 h 15 min	Le jury dispose d'un guide de questionnement.
<ul style="list-style-type: none"><li>Questionnaire professionnel</li></ul>	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 20 min	Le candidat renseigne par écrit un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 35 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule dans un atelier avec du matériel d'arrosage (maquette assemblée, pièces d'arrosages) ou sur un terrain avec un réseau d'arrosage.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 25/35
------------------	-------------	---------------------------	-------------------------	------------

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Tous les candidats passent le questionnaire en simultané en présence d'un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les 2 dernières heures de la mise en situation professionnelle, ainsi que pour l'entretien technique.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury (3 heures), ainsi que pour le questionnaire professionnel (20 minutes)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 26/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------

**Annexe 1**  
**Plateau technique d'évaluation**  
**Ouvrier du paysage**

➤ **Locaux**

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Une zone en extérieur permettant la mise en place des postes de travail de la phase 1 de la mise en situation professionnelle : aménagement paysager.</p> <p>Une zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches) permettant la mise en place des postes de travail de la phase 2 de la mise en situation professionnelle : entretien d'un espace paysager.</p> <p>Une zone en extérieur permettant la mise en place des postes de travail de la phase 3 de la mise en situation professionnelle : débit de tronçons de bois.</p>	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Une zone en extérieur équipée d'un système d'arrosage installé ou un local équipé d'une maquette	Cette zone ou ce local doivent garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables permettant de disposer les échantillons ou documents iconographiques de végétaux et parasites de végétaux.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une surface vierge et plane d'environ 7 m de longueur par environ 5 m de largeur (environ 35 m <sup>2</sup> ). La nature du sol devra permettre la plantation des végétaux, le travail du sol, la réalisation d'un semis de gazon, le terrassement, les scellements d'équipements et l'implantation d'ouvrages de maçonnerie paysagère.	1	Pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle consistant en la réalisation d'un aménagement paysager.
	1	Une surface végétalisée comprenant à minima un massif ornemental, une haie basse d'environ 5 à 10 ml, un arbre, un arbuste, un gazon, une friche semi-ligneuse et une surface minérale (stabilisée, gravier, dallage, pavage).	1	Pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle consistant en l'entretien d'un espace paysager.
	1	Une zone en extérieur permettant le débit de tronçons de bois à l'aide d'une tronçonneuse en sécurité.	16	Pour la phase 3 de la mise en situation professionnelle consistant à débiter des tronçons de bois.
		Un système d'arrosage en place ou une maquette, et des pièces d'arrosage standard telles que : arroseur, électrovanne, tuyère.	16	Pour l'entretien technique portant sur la pose et l'entretien d'un réseau d'arrosage.
	1	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables en nombre suffisant pour disposer les échantillons du questionnaire professionnel	16	Pour le questionnaire professionnel

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Machines	1	Bétonnière	16	Sans objet
	1	Débroussailleuse	4	Prévoir des harnais adaptés à tous les candidats.
	1	Elagueuse sur perche	8	Sans objet
	1	Motoculteur ou motobineuse	4	Sans objet
	1	Tondeuse autotractée.	4	Sans objet
	1	Tronçonneuse polyvalente	16	Sans objet
	1	Broyeur à végétaux	16	Sans objet
	1	Scarificateur	8	Sans objet
	1	Taille-haie	4	Sans objet
	1	Souffleur de feuilles	8	Sans objet
Outils/outillages	1	Echenilloir télescopique	8	Sans objet
	1	Lot d'outils de maçonnerie : Pelle ronde, auge de maçon, seau de maçon, truelle de maçon, truelle langue de chat, fer à joint, éponge de maçon, maillet caoutchouc	1	Sans objet
	1	Lot d'outils de mécanique : clés, tournevis, pinces	16	Sans objet
	1	Lot d'outils de taille et de coupe : sécateur, ébrancheur, cisaille à haie, scie arboricole	1	Sans objet
	1	Lot d'outils de travail du sol : bêche, fourche bêche, binette, houe, griffe, râteau, pioche	1	Et outils similaires de travail du sol adaptés aux conditions de sol locales.
	1	Lot d'outils spécifiques aux systèmes d'arrosage	16	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Lot de matériel d'implantation : décamètre ou double décamètre, mètre ruban, règle de maçon en aluminium, équerre de maçon, niveau de maçon à bulles, cordeau de maçon, piquets métalliques et leurs bouchons de protection, massette	1	Sans objet
	1	Perceuse/visseuse électroportative	16	Sans objet
	1	Lot d'outils d'affutage manuel des outils de coupe et des chaînes de tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Râteau scarificateur	8	Sans objet
	1	Pince de levage pour bordures	16	Sans objet
	1	Dame à main	4	Sans objet
	1	Barre à mine de 1500 à 2000 mm de long et de 20 à 30 mm de diamètre	8	Sans objet
	1	Rouleau à gazon	8	Sans objet
	1	Matériel d'arrosage manuel (arrosoir, tuyau, raccord)	16	Sans objet
	1	Lot d'outils et équipements de nettoyage d'espaces paysagers (balai de cantonnier, balai à gazon/à feuille, conteneurs ou sacs pour déchets verts)	4	Sans objet
Equipements	1	Plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) ou échafaudage roulant d'espaces verts	16	Hauteur de travail au moins jusqu'à 2,50 m
	1	Brouette de 80 à 120L	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque anti-bruit ou bouchons d'oreille ou casque forestier avec protection auditive	1	Sans objet
	1	Tenue de tronçonnage : pantalon anti-coupures ou pantalon de sécurité ou jambières de protection anti-coupures (norme EN 381), manchon (norme EN 381), casque forestier avec écran de protection faciale et protection auditive (norme EN 397), gants anti-coupures (norme EN 420), sous-gants d'hygiène	16	Prévoir des équipements de protection adaptés à tous les candidats
	1	Visière de protection faciale ou casque forestier avec écran de protection faciale	1	Sans objet
	1	Lot de cônes de chantier et de rubans de signalisation	16	Sans objet
	1	Lot de barrières de protection	16	Sans objet
Matières d'oeuvre	1	Une collection de 200 espèces différentes, identifiées et listées, de végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles) couramment utilisés par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur.	16	Cette liste de 200 espèces doit être structurée en 2 sous-listes de 100 espèces. Pour la session Titre le candidat est évalué sur la base de la liste de 200. Pour la session CCP « Entretien un espace paysager », il est évalué sur la base de la première sous-liste de 100. Pour la session CCP « Végétaliser un espace paysager », il est évalué sur la base de la seconde sous-liste de 100.

Désignation	Nombre	Description	Dotation individuelle	Observations
	1	Une collection de 30 espèces différentes, identifiées et listées, d'adventices, parasites et maladies des végétaux couramment rencontrés par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur.	16	Cette liste de 30 espèces doit être structurée en 2 sous-listes de 15 espèces. Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste de 30. Pour la session CCP « Entretien un espace paysager » il est évalué sur la base de la première sous-liste de 15. Pour la session CCP « Végétaliser un espace paysager » il est évalué sur la base de la seconde sous-liste de 15.
	1	Arbre tige	1	Conditionnement suivant l'espèce et la saison
	1	Lot de 5 à 9 arbustes	1	Conditionnement suivant l'espèce et la saison
	1	Lot de 20 à 30 annuelles, bisannuelles et vivaces	1	Conditionnées en godet
		Lot d'engrais et amendements organiques et minéraux	16	Sans objet
		Rouleau de toile de paillage organique ou synthétique, agrafes de fixation	16	Sans objet
		Lot de paillage organique type bois raméal fragmenté	16	Sans objet
		Lot de terreau de plantation	16	Sans objet
		Lot de tuteurs adaptés au gabarit des arbres tige, planchettes et liens de tuteurage	16	Sans objet
		Liants : ciment pour bétons et chaux pour mortiers	16	Sans objet
		Granulats : grave, gravier, sable à maçonner, mélange pour bétons	16	Grave concassée 0/20 à 0/31,5 ou similaire



Désignation	Nombre	Description	Dotation individuelle	Observations
	1	Lot de dalles en divers matériaux (pierre naturelle, béton)	16	Sans objet
	1	Lot de pavés réguliers et de pavés autobloquants en divers matériaux (pierre naturelle, béton)	16	Sans objet
	1	Lot de bordures de parcs et jardins type P1, P2 ou P3 ou lot de bordurettes ou de bordures souples	16	Sans objet
	1	Rouleau de géotextile anti-contaminant	16	Sans objet
	1	Pièce de bois cylindriques, troncs ou branches d'environ 1 m de long et 15 cm à 30 cm de diamètre pour tronçonnage	1	Sans objet
	1	Carburant pour moteur 4 temps	16	Sans objet
	1	Huile pour moteur 4 temps	16	Sans objet
	1	Huile de chaîne pour tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Carburant pour moteur 2 temps	16	Sans objet
	1	Lot de rondins bois d'environ 1 m de long et de 10 à 15 cm de diamètre pour scellement	1	Sans objet
	1	Lot de semences à gazon	16	Sans objet
	1	Rond à béton Tor cranté d'environ 600 cm de long et de 6 à 10 mm de diamètre	1	Sans objet
Documentations	1	Notice technique des constructeurs pour les machines et matériels motorisés.	16	Sans objet
Autres	1	Lot de documents iconographiques (photos) représentant les végétaux de la liste de 200 espèces couramment utilisées par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur, et les maladies, parasites et adventices de la liste de 30 espèces couramment rencontrées par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur	16	Végétaux : A utiliser en cas d'indisponibilité des échantillons choisis par le jury dans la liste, dans une proportion ne dépassant pas 25% du total des végétaux à identifier. Maladies, parasites et adventices : à utiliser en cas d'indisponibilité des échantillons choisis par le jury dans la liste

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Ouvrier du paysage est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Ouvrier du paysage Arrêté n° 899 CM du 13 juillet 2012 modifié</b>		<b>Ouvrier du paysage Présent arrêté</b>
CCP	Entretien d'un espace vert ornemental	CCP	Entretien d'un espace paysager
CCP	Planter et engazonner des espaces verts	CCP	Végétaliser un espace paysager
CCP	Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts	CCP	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du Référentiel de Certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Ouvrier du paysage (OP)	Page 35/35
------------------	-------------	------------------------------	-------------------------	------------